REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXXIIe ANNÉE. — SIXIÈME PÉRIODE

TOME VIII. — 1er MARS 1912.

230

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXXIIe ANNÉE. — SIXIÈME PÉRIODE

vol. 230.

TOME HUITIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1912

77166

054
R3274
1912 [v.2]

LA FRESQUE DE POMPÉI[1]

CONTE ÉTRANGE

PREMIÈRE PARTIE

La quatrième espèce de démons est la plus redoutable... Astucieux et pervers, ils se plaisent fréquemment à revêtir la forme féminine.

TRITHÉMIUS, *livre des Questions*, cité par Del Rio (*Disq. Magicæ*).

I. — UNE « PREMIÈRE », A MONTE-CARLO

... Et *Leucosia*, le drame lyrique de mon ami Marcellus, s'acheva, très mollement défendu par les timides bravos de messieurs les petits « symbolistes »... Était-ce là un succès? Assurément non.

Elle m'avait plu, cependant, malgré son mysticisme nébuleux, cette œuvre originale et parfois puissante. Épris de l'ultra-wagnérisme, inventant pour sa part les plus complexes harmonies, compositeur de musique religieuse, et auteur d'intéressans oratorios; en outre poète indépendant, intransigeant, décadent, le « néo-chrétien » Marcel Lautrem en avait écrit le livret et la partition. « Moi, dis-je, et c'est assez! D'ailleurs, place aux jeunes!... » Place aux jeunes! Or, les trente-trois printemps de l'ami Marcellus, ses articles tapageurs dans les revues du quartier Saint-Sulpice, les partis pris de sa pensée

(1) *Copyright by* Gilbert Augustin-Thierry, 1912.

comme les virulences de sa plume, sa façon d'attaquer, d'insulter, de bafouer le philosophisme voltairien; enfin, une gloire bien établie sous les Arcades de l'Odéon et dans les brasseries discoureuses du pays latin, tout méritait à ce grand garçon chevelu le beau titre de jeune. Mais, ô Dieu du Pinde, et toi, classique Euterpe, quel art compliqué et quel apocalypse!

— Blondel, m'avait dit cet illuminé, personne n'a osé encore ce que je vais tenter à Monte-Carlo. Ma *Leucosia* veut être un cri de guerre poussé contre la Femme.

— Contre la Femme? Quel blasphème! On vous sifflera.

— Peu m'importe! Je dirai ma pensée tout entière. La Femme est notre perdition. Malheur à l'insensé qui l'écoute! Il entend la « Voix de l'Abyme. »

— Une voix qui m'a souvent charmé!... Bah! mon cher; Hercule et Omphale, Samson et Dalila : vieilles, très vieilles histoires!

— Histoires toujours nouvelles. Eh quoi! la force, l'honneur, le génie même de l'homme à la merci d'un soupir de maîtresse? Je m'insurge!... Aussi, drame religieux, voire supra-humain, ma *Leucosia* est une métaphysique en action. J'y célèbre la fin du péché et la mort de la chair... Vous souriez? Pourquoi? Je suis le paladin de l'Ame.

— Paladin de l'Ame?... Métaphysique en action?... Admirable!... Serez-vous compris?

— Nous verrons bien.

Hélas! moi, j'avais vu : toute une salle ricanante! Çà et là, il est vrai, quelques adeptes du Symbolisme, jolis « esthètes » à faces poupines, se trémoussaient sur leurs fauteuils d'orchestre; mais dans les loges ou aux balcons, grands-ducs, pachas, Yankees, rois des pétroles; généraux du Guatemala, ladies de Pimlico, baronnes du quartier Marbeuf, bref le « gratin » de Monte-Carlo, ne semblaient guère subir le charme de la métaphysique en action. Cet hymne exhalé vers l'Idéal ahurissait la cocotte et ses chevaliers... Quant à moi, peintre naturaliste, le truculent lyrisme de Marcellus venait d'effarer ma prosaïque cervelle, et voici, en style de reporter, ce que j'avais cru deviner.

Dans la « Grotte d'Émeraude, » à Caprée, sous le soleil de Sorrente, et aux temps impériaux du César pacificateur Claudius,

Leucosia la sirène attirait par sa voix les peuples de la Campanie. Elle chantait, et enamourés les païens de la rive italienne voguaient vers elle pour la mieux entendre. Tous en recevaient bon accueil, car sirène ou océanide, ce genre de demoiselles ne se montre jamais exclusif, ni bégueule. Doux propos, caresses, enlacement de la dame, ravissement de l'extase sensuelle, puis engloutissement dans les flots, rien n'était épargné à ces soupirans. Gaillarde toujours inassouvie, cette Leucosia pourvoyait ainsi son harem, — ou plutôt la mélodieuse donzelle était un symbole : le Mal, l'attrait de la Chair, la séduction, le péché, la Femme...

Adonques, Parthénope la luxurieuse s'était vêtue de deuil. Justinus, le préfet du prétoire ; Cécina, le vainqueur des Parthes ; Agathoklès, l'aède favori d'Apollon ; des juristes, des pontifes, surtout des philosophes étaient allés joyeux vers les baisers de la Sirène, et pas un d'eux n'était revenu. Abomination de la désolation ! Chaque jour, en plaintives théories, jeunes filles, épouses, matrones gravissaient les degrés des temples qu'habitent les simulacres secourables : « Prends pitié de nos maris, Athénê, inspiratrice de la sagesse, et toi, vierge Artémis, défends nos fils contre l'impureté. » Sanglots inutiles ! Éros est le plus puissant des dieux ; rien ne peut émousser l'aiguillon de la concupiscence : l'Abîme continuait à recevoir sa proie...

Or, voici qu'aux pâleurs de l'aube, et marchant sur la mouvante immensité des mers, un homme est apparu, — d'aspect farouche, de laideur répugnante ; un cynique Diogène en haillons. Sa barbe déjà grisonne, et son crâne est rasé suivant le rite des pastophores, prêtres de l'Égypte... Isis, ô bonne déesse, aurais-tu compassion de la cité dolente ?... Mais non ; en sa robe de grossière étamine, ce vagabond des ondes n'adora jamais l'idole, amante, épouse et mère. C'est encore un symbole : Lazare, l'ami de Jésus, le revenant d'entre les morts, le précurseur des résurrections ; Lazare qui personnifie le dédain pour la Femme, le mépris de la Chair, la victoire de l'Ame, la Rénovation...

Leucosia l'a vu, et le désir de mettre à mal cette chasteté insolente a mordu son cœur de courtisane : elle appelle :

Épandant sous les cieux une étrange clarté,
Toi que bercent les flots et que le vent caresse,
O pâle voyageur, viens à l'enchanteresse !

L'insatiable Eros me torture et m'oppresse;
La Sirène éperdue est toute volupté.

Il s'approche..... Maintenant, à l'orée de la Grotte, dans le silence religieux de la Nature attentive, l'ascète au froc monacal a élevé la voix :

C'est l'ineffable Amour, c'est Jésus qui m'amène;
Il a pris en pitié la déchéance humaine :
Disparais ! Obéis au Dieu pur, au Dieu fort;
Et fille de la Mort, rentre enfin dans la mort.

Mais Leucosia le brave, le raille, s'efforce de le tenter, lui ouvre les bras :

Je suis, dis-tu, la Mort ?....Ils me nomment la vie,
Ceux qui sous mes baisers expirent en aimant...

Vains efforts ! Lazare a traversé la tombe; il sait que la femme en est la pourvoyeuse, et son horreur pour cette auxiliaire de Satan éclate en invectives :

Cause de nos malheurs, raison de nos forfaits,
Perdition du monde, ô Femme, je te hais !

Brutalement il s'arrache à l'étreinte, repousse la suborneuse, la contraint à courber le front, et alors étendant les mains :

Chair toujours palpitante, ô corps d'ignominie,
Astaroth, Leucosie, ou quel que soit ton nom,
Va chercher dans l'enfer tes amans, ô démon !

Un exorcisme !... Et soudain la forme de cette charmeresse se transmue en de légères vapeurs; impalpable fluide, elle se dissout, s'évanouit dans l'espace, disparaît. Pourtant, Leucosia chante encore; mais ses propos de luxure sont devenus de religieux cantiques : « Hosannah ! Gloire au Christ triomphateur, à l'Amour né de la souffrance, au désir sans trêve, au bonheur sans fin : au seul baiser de l'Éloa !... » Pan, le vieux Pan n'est plus; les temps sont accomplis : l'Agneau sans tache va régner sur la terre.

Telle était, en une sèche analyse, la donnée de ce curieux poème, sorte de mystère médiéval à prétentions philosophiques. Tentative trop originale, il versait souvent dans l'extravagance,

mais déjà le jeune talent de Marcel Lautrem annonçait un maître musicien. Et cependant je jugeais maladive l'œuvre de ce névrosé ; son mysticisme « néo-chrétien » y était d'une indécence aussi païenne qu'un libertinage d'Apulée, et la révolte d'un cœur en détresse semblait s'y débattre sous l'étreinte d'une indomptable passion... « Paladin de l'Ame ? » Non, pauvre garçon ! Toi aussi, — je l'avais deviné, camarade, — tu aimais, en t'indignant d'aimer ; l'aiguillon du péché tourmentait ton être, et la « Voix de l'Abîme » t'appelait menaçante, ô naïf détracteur de la Femme !

II. — LA SIRÈNE

Le rideau se releva, et plus solennel qu'un archimandrite, le frère-cordon Lazare marcha vers l'avant-scène :

— Mesdames et messieurs, le drame lyrique et symboliste que nous avons eu l'honneur de représenter devant vous est l'œuvre de M. Marcellus.

Quelques bravos saluèrent le nom de mon ami ; les glabres décadens, les mignons esthètes applaudirent à doigts gantés ; mais des murmures, des « chut ! » même des sifflets étouffèrent bien vite ce trop discret enthousiasme. Et aussitôt, une clameur monta dans la salle : « Diva ! Diva ! Diva !!... » On demandait la Sirène.

Lazare rentra dans les coulisses, puis reparut, tenant sa camarade par la main. Elle se dégagea brusquement, et seule, à pas nonchalans, alla se camper devant la rampe. Alors, pendant plusieurs minutes, ce furent des hourrahs, des bouquets, des couronnes, des gerbes de fleurs : la pièce venait de s'effondrer en une chute lamentable ; mais sur ses débris Mlle Diva triomphait, et peu modestement.

Durant les trois actes de l'interminable mystère, je l'avais longuement étudiée. Elle m'intriguait... Diva ?... Quel était ce nom mythologique et prétentieux ? D'où venait-elle ? Sur quel théâtre l'avait-on déjà entendue ? J'avais beau interroger mes souvenirs ; ils ne m'apprenaient rien... Diva ?... Fort jolie pécheresse, au demeurant, cette « fille de l'onde amère et du gouffre azuré ; » mais ignorant par trop le couturier et la corsetière, la décence, voire le simple respect de soi-même !

Attifée d'un maillot très collant, couronnée de coquillages, enguirlandée d'algues marines, sans autre bijou qu'une bague à perles couplées, elle exhibait avec une savante impudeur l'harmonieux dessin de ses formes provocantes... Diva?... Pourquoi donc avec sa chevelure dorée, ses yeux noirs chargés d'impures promesses, ses lèvres sensuelles et leur sourire énigmatique, cette jeune personne si peu vêtue ressemblait-elle à ces figures libidineuses qu'autrefois j'avais reluquées dans les cachettes du Musée secret de Naples? A la voir étalant son apparente nudité, on eût dit de l'une de ces images lascives qui décoraient certains atriums de Pompéi : la *Pandêmos* ou la *Vénus Meretrix*, antiques patronnes de la courtisane. Étrange, en vérité !... Mais basta! déesse ou femme, elle était fort belle, et la Beauté, au dire des anciens, constitue par soi-même une morale...

Et pourtant ce n'était pas à cette superbe académie, rarissime morceau d'atelier, que s'adressaient tant de bravos : on acclamait surtout la cantatrice. Quelle voix admirable! Soprane ou contralte à sa guise, tantôt la néréide rappelait Christine Nilsson par ses trilles cristallins et vibrans, tantôt l'Alboni par sa basse profonde et veloutée... Une Sirène dans un corps d'Aphrodite ? Où diable l'impresario Rodriguez avait-il découvert si capiteuse merveille?... Diva?... Très grande artiste, cette inconnue! Par quelles notes éclatantes elle avait lancé son audacieux défi à l'importun conteur de sornettes, l'apôtre du « Dieu chaste et fort : »

Je me ris de ton Dieu, — moi qui suis le Péché!

Les rappels cependant se succédaient : « Diva! Diva!!... » Pour la troisième fois elle revint, flanquée de son impresario, le frétillant Carlos Rodriguez, dispensatèur des Menus Plaisirs monégasques. Un délire secouait la salle ; tout le parterre était debout; les hommes jouaient de la canne ou trépignaient sur le plancher ; aux balcons, les femmes agitaient leurs mouchoirs. Mais, superbe d'indifférence, la déesse daignait à peine incliner le menton. « Eh oui! semblait-elle dire, vous me trouvez belle; je suis très belle en effet. Vous aimez les richesses de ma voix; ma voix, je le sais, est magique... Or çà, qui de vous, messieurs, princes, grands-ducs, pachas, veut acquérir l'Océanide? Calculez, faites vos prix, proposez vos enchères. Un morceau de roi ! Combien la Sirène ?... »

A ce moment, Bob Davison, l'Américain milliardaire, se dressa dans sa loge d'avant-scène, et jeta aux pieds de cette charmeuse un collier de saphirs... Avait-elle trouvé son preneur? Oui, sans doute, car elle leva vers le fastueux Yankee un regard d'intelligence, puis, clignant les yeux, le gratifia d'un sourire. Davison sortit aussitôt.

Enfin, l'enthousiasme se calmant, je quittai la salle. Au vestiaire des ouvreuses, on parlait beaucoup de Diva, plus encore du collier de saphirs; cocottes et cocodettes formulaient d'envieux commentaires; Anglais ou Américains, tous les *businessmen* jalousaient l'heureuse chance du « gros Bob, » sultan des conserves et salaisons; — mais l'incompris Marcellus, son Lazare, sa Leucosie, son poème, sa musique n'étaient qu'un plastron à quolibets... Pauvre garçon, voilà donc ce qu'il t'en coûtait d'avoir osé t'attaquer à la Femme! En dépit de tes invectives, de tes audaces symbolistes, voire de ton rare talent, elle triomphait, et les décombres mêmes de ta pièce lui étaient comme un piédestal.

III. — LES CONFIDENCES DE Mlle HORTENSIA

Je descendais déjà les marches du Casino, quand brusquement je me trouvai en face de Maxence Grœben.

Nous avons tous connu ce hargneux et redouté chroniqueur, virtuose de l'éreintement, démolisseur de renommées, effroi du chanteur comme du comédien. Pour narguer, sans doute, les élégances princières des nababs et des hospodars, il était venu au théâtre en simple toilette de « caboulot : » veston gris, souliers jaunes, sombrero à la Bolivar, — plus négligé encore dans sa tenue que feu Gustave Planche, de si bohème mémoire. On l'entourait; on lui faisait la cour. Jeunes premiers ou pères nobles, plusieurs cabotins buvaient ses paroles, et de mignonnes actrices l'assassinaient de leurs œillades. Le grand homme savourait sa gloire, cambrant ses larges épaules, bombant, faisant de la plastique, tenant haut sa tête aux joues émerillonnées... Je le saluai :

— Êtes-vous content? demandai-je.

— Oui certes : un four noir! Mais Rodriguez a eu raison d'ouvrir sa porte au plus bruyant de messieurs les esthètes. Entendu, jugé, condamné!... Vous connaissez ce Marcellus?

— Un camarade d'École. Nous avons habité ensemble la Villa Médicis.

— Quoi? Ancien prix de Rome, vous peintre des réalités, le Raphaël des siroteurs d'absinthe, le moderne Titien des « chaloupeuses » du Moulin-Rouge?

— Moi... *Olim in Arcadia*... Je suis même élève de Baudry.

— Voilà donc pourquoi vous cherchez tant à dessiner! Non, l'homme n'est point parfait... Eh bien, dites à votre Marcellus que son esthétique est aujourd'hui désuète, vieillotte, fastidieuse. Des Grecs et des Romains; Caprée, Lazare, une Océanide? Des vers, au lieu de prose rythmée? Tout cela sent le poncif, monsieur Blondel! Encore et toujours « l'art pompier! » D'ailleurs, une Sirène! Quelle sorte de femelle est-ce là? Je n'ai jamais embrassé de sirène, moi qui, cependant, ai traversé les mers.

— Le symbolisme est fort à la mode, et ses apôtres...

— Des infirmes! Ils ne comprennent rien à leur époque. L'aurore du grand jour se lève; autour de nous la Révolution gronde et menace : lettrés, peintres ou musiciens, nous devons tous pousser le cri de la révolte sociale. Debout, les maudits de la terre, debout les forçats de la faim!... Ah! si votre Marcellus avait mis à la scène notre misère prolétarienne, fait clamer en leur belle langue populacière un lavoir de blanchisseuses ou une équipe de maçons, vitupéré le bourgeois, le repu, le jouisseur, — j'aurais applaudi. Mais bah! que nous sert-il pour réformer nos mœurs? Un capucin! Votre ami est trop clérical, et bien que les revues catholiques lui prêtent du génie, je proteste, je... Hé, là-bas! Oui, vous, monsieur,... de quel droit vous offrez-vous ma tête?

Il avait interrompu sa conférence pour apostropher un escogriffe à chevelure et barbe de fleuve. Se postant devant nous, le quidam avait braqué son kodak, et sans façon photographiait cette gloire du journalisme.

L'homme à crinière sourit, puis nous déclina son nom : Numa Heurtebise, directeur, rédacteur en chef, reporter artistique du *Phare de Montboron*.

— Ne bougeons pas, monsieur Grœben... Bien; c'est fini : mon « canard » va posséder la portraiture du roi des rois de la critique. Maintenant, talentueux confrère, laissez-moi vous interviewer... Oh! ne vous défendez pas; je suis plus tenace qu'un taon, et je m'accroche à votre jaquette.

Il tira de sa poche crayon, canif, carnet, l'attirail de sa littérature, puis se mettant à griffonner :

— Vous disiez donc : *Leucosia*, poème « cacochyme et coco ; » musique réactionnaire et cléricale. Quant à la Sirène...

— Oh là là ! quelle serinette !... exclama, gouailleuse, une petite personne à frimousse plâtrée.

Heurtebise la présenta aussitôt :

— Mlle Hortensia Lavandou, dite Niniche, ma peu chaste amie ; chanteuse de genre à l'Eldorado de Villefranche. Du galbe, du gosier et du geste !... Vraiment, cher maître, cette incomparable enfant mériterait les palmes académiques.

— Une Sirène, Diva ? poursuivit, canaille, Mlle Niniche... Non, vrai ! mes princes, laissez-moi rire ou passez-moi un flacon de sels !... D'abord, elle ne se nomme point Diva, mais Esther Mosselman. Je la connais : nous avons roulé, l'une et l'autre, dans les cafés-concerts de la Tunisie.

— Ignorée, en effet, au Conservatoire ! observa Grœben,... même inconnue dans les salles de rédaction. Elle n'en est pas moins une de nos futures étoiles. Éclat et pureté de la voix, méthode et diction, rien ne lui manque.

— De la chance, monsieur, voilà tout !... Allez, on ne lui jetait ni orchidées, ni saphirs lorsqu'elle roucoulait la *Stella confidente*, au « Garibaldi » de Tunis. Dans la dèche, alors, et jusqu'aux épaules, la pauvrette ; oui, dans la plus noire débine, messeigneurs ! Après chaque romance, Esther allait de table en table, et tendait la sébile. Mais les pièces blanches n'y tombaient guère. Son *Grrrand* Art, — je vibre comme elle, — ennuyait les buveurs. Moi, j'ai obtenu de bien autres succès, avec mes travestis. Je dansais la gigue, et caïds, aghas, bachaghas...

— Bien, bien ! On devine le reste. Parlez-nous de Mlle Diva, Charmait-elle aussi les caïds ?

— Une poseuse !... elle faisait du genre : Mademoiselle de la Fleur d'Oranger ! Excusez du peu... D'ailleurs, on pratiquait bonne garde autour de sa vertu : « Archers du palais, veillez ! » Et ils veillaient.

Ce bagout de cabotine amusait les autres comédiens ; Grœben lui-même daignait sourire :

— « La Vestale au café mauresque, » fit-il... Joli titre de piquante nouvelle !... Continuez, mademoiselle Hortensia : vous me fournissez de la copie.

— Trop honorée, cher maître ! Mais vous m'y taillerez une petite réclame. Je dégoise... Donc, chaque soir, un oncle rabat-joie amenait Esther à notre « beuglant, » la surveillait mieux qu'une mère d'actrice, puis, les chandelles éteintes, la ramenait au logis. Un amusant olibrius : nippé d'une soutanelle en loques, coiffé de cadenettes à tire-bouchon, surmonté d'un bonnet d'astrakan, et patoisant avec son infante, tantôt en italien, tantôt dans une langue inconnue ! Nous l'appelions Mardochée, parce que... parce que...

— A-t-elle trouvé son Assuérus ?

— Son « singe ? » Non : cet animal ne prospère pas en Tunisie... Au reste, les Siciliens, clientèle du « Garibaldi, » prétendaient que cette Mosselman porte malheur. Ne l'approchez pas, vous qui craignez la « guigne » : elle a le mauvais œil.

— *Gettatrice ?...* Quelle sottise !

— Elle a le mauvais œil !... Étudiez-la bien. Avec ses cheveux plutôt roux que blonds, sa pâleur de cadavre, son perfide sourire, son regard de mensonge et de cruauté, ne semble-t-elle pas la fille de quelque démon ? Je me figure qu'on doit rencontrer dans l'enfer plusieurs types de ce genre... Et dire qu'une pareille sorcière va bientôt se marier !

— Elle vous a fait ses confidences ?

— On ne se connaît plus !... Mais j'ai remarqué la bague de fiançailles qu'elle exhibe à sa main gauche. De la quincaillerie, du reste, une horreur dont ne voudrait pas Cydalise, ma cuisinière. Assuérus ne doit pas jongler avec les millions. Moi, si je savais le nom du futur époux, j'écrirais à cet infortuné, l'engageant de se défiler au plus vite... *Les Amours du diable!* Voilà une pièce qui n'a jamais réussi.

— Bravo ! Le mot de la fin ! s'écria Grœben... Merci, belle enfant et bonne petite camarade ! Grâce à vous, je tiens ma prochaine chronique.

Effrontément, Mlle Hortensia vint se camper sous le menton de l'homme éminent :

— Tels sont mes renseignemens, cher maître. Êtes-vous satisfait de Niniche ? Oui. Alors, octroyez-lui pour récompense l'honneur et douceur d'un pudique baiser.

D'une main protectrice le « cher maître » tapota le museau enfariné de ce sapajou, puis, rompant le cercle des admirateurs, il se dirigea vers les salons de jeu.

IV. — ESTHER MOSSELMAN

Tant de bavardages m'avaient attardé : onze heures et demie, déjà ! Voulant, toutefois, serrer la main de mon camarade, protester contre l'injustice du public, et réconforter un vaincu, je gagnai l'entrée des artistes.

Devant le perron stationnait une élégante victoria, attelée de fringans steppers. Leur cocher, très *gentleman like*, — Tom ou Jim, assurément, — se tenait immobile sur son siège ; mais le valet de pied, moins correct, était allé jaser avec la concierge.

— Que désirez-vous ? me demanda cette femme.

— Monsieur Marcel Lautrem.

— Lautrem ?... Connais pas.

— Marcellus : l'auteur de la pièce nouvelle.

— Ah ! j'y suis... Ce musicien à longs cheveux qui déclame et se démène en marchant ?... Un échappé de Charenton ! ajouta la dame en se tournant vers le laquais.

Elle aussi avait donc remarqué la bizarre tournure de mon symboliste, ses gestes exubérans, ses éclats de voix, son air de prophète inspiré, — symptômes de névrose qui amusent le badaud, mais inquiètent le médecin.

— Monsieur Marcellus n'est pas venu, ce soir, au théâtre.

— Allons donc !... Vous faites erreur, madame.

— Il n'est pas venu... Peut-être prévoyait-il son insuccès.

— Où pourrait-on le rencontrer ?

— A la Villa Ravel, j'imagine... Mais écartez-vous, de grâce ; vous encombrez le passage.

Trois personnes descendaient, en ce moment, le sinueux escalier qui mène aux loges des acteurs. Un monsieur cravaté de blanc ouvrait la marche ; quinquagénaire courtaud et obèse, figure entièrement rasée selon le *good fashion* de New-York ou de Chicago. Il m'était bien connu : Davison, ce Bob au nom fameux dans toutes les épiceries du Nouveau Monde ; le plus riche d'entre les « nouveaux riches ; » un empereur parmi les puissans rois du corned beef et des jambons à trichinose. Diva le suivait, en costume de ville, à présent ; mais sa toilette défraîchie semblait provenir d'un « Décrochez-moi ça. » Derrière eux venait, falote apparition, un homme à la barbe grisonnante, au nez crochu, à la maigreur famélique. Souque-

nille en lainage noir, cheveux huilés, cadenettes, bonnet de faux astrakan, air et dégaine d'un patriarche d'Israël, — je devinai « l'oncle Mardochée. » Courbant la taille, soucieux, grognonnant, le chaperon d'Esther Mosselman tenait un écrin de velours vert, symbole et couleur de l'espérance...

Bientôt, dans son habillement de friperie, l'océanide passa près de moi ; je pus donc la dévisager, presque en face... Oui, créature étrange, elle me rappelait ces fresques pompéiennes, divinités maléfiques, Vénus dévastatrices, dont l'impudicité triomphale fut pour l'antiquité tout un symbole. Sa figure était d'une classique et admirable perfection ; mais sa bouche s'entr'ouvrait cruelle ; ses yeux noirs, pailletés d'or, luisaient provocateurs, astucieux, méchans. *Gettatrice!* Je compris les terreurs qu'avaient ressenties les Siciliens du café mauresque.

Davison cependant s'était élancé vers la voiture, et en avait ouvert la portière. Hautaine et tranquille, magnifique d'indifférence, la cantatrice s'installa dans l'équipage, puis frileusement se pelotonna sous les fourrures.

— Où faut-il maintenant vous conduire, *miss Syren?* interrogea l'Américain.

Les yeux noirs pailletés d'or le regardèrent, ironiques :

— D'abord, à cette villa dont vous m'avez parlé ; nous verrons, ensuite.

— *All right. Drive away Tom...* Palais des Glycines.

Et il voulut se hisser dans la victoria. Mais fort arrogante, *miss Syren* l'arrêta d'un geste :

— Non !... Je ne suis pas encore votre propriété : rédigeons, au préalable, notre petit contrat. Les affaires, cher monsieur, sont les affaires.

— *Indeed?...* Même en amour?

— Surtout, en amour !... Venez tout à l'heure me rejoindre, aux Glycines; nous signerons, et alors,... alors, je serai toute à vous, Robert.

— *Oh, my love, my sweet, my flower of Beauty!*

Là-dessus, Bob Davison s'inclina galamment, puis s'éloigna en sifflotant un joyeux *Yankee doodle:* lui aussi comprenait la musique, du moins la mélodie du dollar.

Mosselman pourtant demeurait fiché sur le trottoir, et continuait à grommeler.

— Vite en carrosse, « l'oncle à jérémiades ! » lui enjoignit Diva... J'ai besoin de tes conseils pour rédiger les dernières clauses de notre convention.

Elle s'exprimait, maintenant, en cet italien levantin, étonnant sabir qu'emploient beaucoup de Juifs caraïtes. Leur jargon ne ressemble guère à l'harmonieux langage des Transtévérines, mes anciens modèles ; j'étais toutefois à même de le comprendre.

— Esther, grogna furieusement l'oncle trouble-fête,... crois-tu que jadis je t'ai sauvée de la tuerie pour faire de toi une Dalila ?

— Dalila valait bien Judith. D'ailleurs, je les apprécie l'une et l'autre... Monte en voiture : tu moraliseras demain.

— Chair de goïm !... Salomon a dit...

— Épargne-moi ton Salomon et ses radotages... L'affaire est bonne ; je la conclus.

— Il a dit : « Le gain acquis par le péché enlève l'âme à ceux qui l'ont reçu. »

— Le péché ?... Mais, absurde discoureur, je suis le Péché même.

— Malheureuse !... Cœur d'Astaroth !... Tiens, voici le cas que je fais de ton Philistin !

Brandissant l'écrin, il le jeta par terre, puis le repoussa du pied. Un collier de saphirs s'en échappa ; mais, sur un geste de Dalila, le domestique ramassa la parure.

— *Dourak !* clama rageusement la nièce Mosselman... Encore une algarade de cette espèce, et je te renvoie à Kherson goûter les douceurs d'un *pogrom !*

A ce mot : *pogrom*, le patriarche à cadenettes poussa un cri de désolation :

— Mes fils !... Éphraïm, Manassé !... Ma joie ; mon orgueil !... Ils me les ont tués !

Petits-Russiens, sans doute, les deux Mosselman avaient dû, avant leur vagabondage, habiter cette terre de l'orthodoxie qui se montre si dure à l'Israélite, cet impitoyable pays où le Dieu du pardon n'est pour Jacob qu'un féroce bourreau, où la Croix des miséricordes se dresse aux yeux du Juif plus menaçante qu'un gibet. Ils avaient fui ; mais le vieil homme revoyait en pensée l'un de ces abominables massacres qui sont l'opprobre de la police russe : tout un peuple fanatisé se ruant sur des maisons maudites ; pillant, incendiant, égorgeant.

— Mes fils, mes pauvres fils! gémissait-il... Quelle infamie à toi de m'avoir rappelé leur mort... Les *pogroms!*... Mais ils ont tué aussi ton père, progéniture de larmes et sang!

— Les chevaux s'impatientent, ricana Esther... Vas-tu finir ta comédie?

— Et l'autre... l'autre qui nous attend? continuait le dolent Mosselman.

— Il attendra: je puis désormais me passer de lui.

Elle arracha de son doigt l'anneau de fiançailles qu'avait remarqué Niniche, puis le tendant au faiseur de semonces:

— Tu lui rapporteras sa bijouterie... Ou plutôt, non: tu proposeras la bague à un brocanteur de Nice. Les perles sont assez fines: tu en exigeras deux cents francs.

— Ignoble!... Mais c'est ignoble, Esther! Il t'aime jusqu'à en mourir, et toi...

— Des mots!... Beaucoup d'autres Céladons m'ont aimée, m'aiment ou m'aimeront: peu m'importe! Au surplus, en désespérant ce chrétien, ce ridicule croque-notes de musique religieuse, je m'associe à l'œuvre de notre commune vengeance... Ah! tu souris, maintenant; ta cervelle obtuse a compris. J'ai autre chose encore à te raconter, un secret qui te rendra plus mauvais pour cet Amalécite qu'un Josué, qu'un Samuel... Trouve donc dix ou douze louis de la bague; je t'en fais cadeau. Tu pourras offrir cet argent à la cagnotte de tes Sionistes, ou si tu préfères...

Elle lança un rire insulteur:

— ... Marchander pour ta sordide guenille quelque jolie sépulture dans la Vallée de Josaphat.

Alors, pareil au chien battu qui vient lécher la main qui le fouaille, l' « oncle à jérémiades » courba l'échine, puis se glissa près de sa nièce.

La voiture s'éloigna, et moi soucieux, je m'acheminai vers la Villa Ravel... Hélas! j'avais deviné quel était cet autre, le ridicule croque-notes de musique religieuse, qui, trop confiant, attendait Diva.

V. — L'ASTAROTH

Avec sa maigreur ascétique, ses yeux de flammes, sa chevelure et sa barbe blondes, Marcel Lautrem ressemblait à l'un de

ces personnages d'extase qu'a représentés l'Angelico. Fils de pauvres gens et Breton du Morbihan, il était né dans l'Ile aux Moines, cette terre de désolation que balayent sans trêve les tourmentes, qu'emplit de ses hurlemens la voix de l'Atlantique, que lèchent, mordent et rongent les courans de jaunâtres écumes, flux et reflux de la Mer Sauvage. Toutes les femmes y sont vêtues de noir; toutes y portent le deuil de quelque bien-aimé...

Sa mère, veuve d'un capitaine au long cours, âme fervente, même en ces pays des ferveurs catholiques, avait nourri l'ambition d'offrir au séminaire le dernier né de ses cinq enfans, d'en faire un « recteur » de paroisse. Aussi avait-elle imprégné de foi chrétienne, voire de superstitions celtiques, l'intelligence de son gars préféré, son cher petit Marcel. « Chaque soir, au bruissement de la vague, me confia plus tard mon ami, la Corentine me racontait de terrifiantes histoires: saint Renatus ressuscitant d'entre les morts pour recevoir le baptême, ou saint Cornéli changeant en granits une cohorte de légionnaires païens. » Lui-même avait longtemps cru à tous les vieux contes, épouvantes du populaire : les trépassés qui apparaissent et implorent des messes; le Chien rampant qu'on entrevoit rôder autour d'une maison d'agonie; les sorcières qui se transforment en corneilles, puis s'envolent vers la brande où elles s'abandonnent au grand Bouc des sabbats. Mais « l'Esprit souffle comme il veut souffler, » et le musicien Lautrem avait suivi une autre vocation. Venu à Paris, il était entré au Conservatoire, pour en sortir premier prix de Rome...

A la Villa Médicis, ce Breton bretonnant avait déplu. Nos pensionnaires le trouvaient d'humeur fantasque, peu sociable, concentré en soi-même, trop misanthrope, se faisant vieux parmi les jeunes. Quant à moi, je m'étais lié avec ce haut et pâle garçon dont les traits émaciés me rappelaient la légendaire figure du *Poverello*. Nous ne lui connaissions aucune maîtresse; on l'avait surnommé le « Joseph du Pincio, » et tandis que, joyeux de vivre, tous nos futurs grands hommes couraient le guilledou, et pratiquaient maintes amourettes, lui fréquentait les églises, assistait aux offices, se grisait de musique sacrée. O vieil Allegri, et toi antique Palestrina, que de fois Lautrem s'efforça de me faire comprendre les désespérances de vos

Requiem, les sublimités de vos *Magnificat!* Fort lettré, et de culture classique, il lisait beaucoup; mais des ouvrages de mysticité ou des livres d'extravagance. Souvent, sa lampe restait allumée fort avant dans la nuit; souvent encore, lorsqu'il l'avait éteinte, on entendait résonner le bruit de ses pas. Il allait, venait, se démenait au milieu des plus épaisses ténèbres; nous l'appelions aussi « le nyctalope: » d'aucuns le prétendaient somnambule.

Un soir, entré à l'improviste dans la chambre de Lautrem, je le surpris penchant la tête sur un vétuste et poussiéreux in-quarto, curiosité de librairie qu'il venait d'acheter. Il ne m'avait pas entendu frapper à sa porte, et je fus étonné de l'effroi qu'exprimait son regard. Légèrement je lui touchai l'épaule; il sursauta, poussa un cri, ferma son livre :

— Quelle stupide plaisanterie! balbutia-t-il... J'ai cru que la main invisible me tourmentait encore. Ah! tu peux te vanter de m'avoir fait peur!

— Toujours ton absurde nervosité, Marcel!... Quel est ce vénérable bouquin?... Un grimoire?

— Non; mais le traité d'un très sagace démonologue: *Les Enquêtes Magiques* du théologien Del Rio... Œuvre savante, suggestive! Elle m'a démontré quelles apparences humaines aiment à revêtir certains démons.

— Tu ferais beaucoup mieux, mon bel ami, de méditer sur les *Contes* de Voltaire.

— Le ricanement de ce vilain singe m'a toujours indigné; je préfère mon docteur de Salamanque... Je voulais savoir; grâce à lui, je sais.

— Plus heureux que Montaigne!

— Montaigne?... L'ancêtre de M. Homais?... Je le déteste, autant que l'a maudit notre grand Pascal.

Il se leva, très agité, fit quelques pas, puis se rasseyant:

— Blondel, me demanda-t-il, crois-tu aux mystérieux et redoutables phénomènes de la seconde vue?

— Qu'appelles-tu seconde vue?

— La claire vision de notre obscur devenir.

— Tu connais mes sentimens de rationaliste endurci.

— Tant pis pour toi, et je te plains; moi, je suis moins sceptique... Eh bien! — sortilège ou miracle, — une main invisible m'a dernièrement conduit en face de ma destinée.

— Chez quel nécromancien, crédule jeune homme? Dans quel antre de pythonisse ?

— Une bizarre aventure a récemment traversé ma vie. J'en voulais conserver le secret, mais il me pèse. Tu es mon seul ami : conseille-moi donc, ou plutôt apprends-moi si je ne suis pas devenu fou.

— Bien ! Je devine... Histoire d'amour !... Enfin !

— Oui, d'amour,... d'abominable amour : d'amour satanique !... Ne ris pas ainsi. J'ai vu, te dis-je, ma destinée; je l'ai vue, et j'ai peur.

M'allongeant sur le canapé, j'allumai un cigare, voulant écouter sans interrompre. La nuit s'épandait autour de nous, et dans les grisailles du crépuscule je n'entrevoyais qu'un long corps agité par des frissons. D'abord timide, comme honteuse, la voix de Lautrem s'éleva peu à peu, et la terreur qu'elle décelait gagna bientôt mon cœur de voltairien. J'ai conservé de cette troublante soirée un ineffaçable souvenir.

« Le mois dernier, raconta Marcel, un vendredi, veille de l'Assomption, me trouvant à Naples, l'idée me vint d'aller visiter Pompéi. Je désirais évoquer dans cette ville de la mort une contrastante pensée de vie, y chercher le sujet d'un drame, humain et fantastique à la fois. Je déjeunai donc à la hâte, — frugal repas, car ma bourse criait famine, — et bientôt, le train me déposait à la Torre d'Annunziata. Entré dans Pompéi par la Porte de la Marine, je m'empressai de congédier mon guide ; son bavardage me fatiguait, et j'avais l'intention de vagabonder à ma guise. Le Forum, ses temples, la Curie, la Halle des drapiers me retinrent assez peu de temps ; je poussai plus loin, et m'élançai dans la *Via della Fortuna*... Quelle journée ! La chaleur était accablante ; sous le ciel ruisselaient les rayons d'un implacable soleil ; dans la ville abolie s'étendait le silence de ce qui fut, la muette ironie de l'effort humain, le mystère de l'au-delà, son épouvantement !...

... Au loin, dans les églises de l'Annunziata, la cloche de l'*Angelus* se mit à tinter : midi sonnait... Tout à coup, je sentis une faible pression à mon épaule : une main venait de s'y poser, qui me caressait doucement. Je tournai la tête. Personne ! la rue et ses bordures de béantes maisons s'allongeaient désertes...

Surpris, même effrayé, je voulus rebrousser chemin : la pression se fit douloureuse; des ongles m'effleuraient la chair; on me contraignait d'obéir...

... Qu'était cela?...

... Le souvenir me revint alors d'une antique prière de notre liturgie catholique : « Seigneur, écarte de notre route le démon de midi. » Aux heures où flamboie le soleil, ces sortes de démons, affirment les théurgistes, aiment à ramper dans les châteaux en ruines, ou sur l'effondrement des cités; ils se plaisent à narguer ce que l'homme a nommé la vie... Mais, bah! trois années de Villa Médicis m'ont rendu philosophe, et je me pris à plaisanter : « A d'autres! vieux fantoche, grotesque épouvantail de mon enfance! Tu ne me fais plus la moindre peur, aujourd'hui. Je... » Le rire s'arrêta sur mes lèvres : les griffes me lacéraient; j'éprouvais aussi la sensation d'une atroce brûlure. « Marche! marche! » et je marchai. La main se fit moins rude ; elle me guidait...

... Ainsi mené, je m'engageai dans le *Cardo*, parcourant ces riches quartiers des élégances pompéiennes, qui montent vers la Porta Vesuvia. Terrassiers et maçons s'en étaient allés faire la sieste; la solitude s'étendait au loin, terrifiante : j'étais seul, désespérément seul, avec l'invisible compagnon...

... Mais voici qu'une maison récemment exhumée attira, fixa, fascina mon regard. Deux colonnes à chapiteaux toscans lui formaient un péristyle, et de chaque côté de l'*ostium* j'apercevais des peintures murales... Je m'approchai... Aussitôt, un léger sifflement, ignoble invite de mérétrice, se fit entendre : on m'appelait... « Non! non! » Et je me hâtai de passer outre. Alors, la main qui m'étreignait me cloua sur place : c'était là,... là qu'on m'enjoignait d'entrer... »

— Te moques-tu, Lautrem? interrompis-je... Je ne te savais pas, mon cher, si imperturbable mystificateur.

— Épargne-moi, Blondel, tes plaisanteries, et ne me fais préparer aucune espèce de cabanon. Je ne crois pas, absolument pas, aux démons de midi; même, sous les griffes torturantes, je me rendais parfaitement compte que j'étais victime d'une hallucination. Es-tu satisfait? je raisonne comme toi, en matérialiste, en petit holbachien. Mais je dois te confier un triste secret de famille. Souvent dans mon enfance, je fus la proie de pareils vertiges. Mon père, au cours de ses voyages à Hong-

Kong, avait contracté le vice de l'opium, fréquentait les fumeries, et il est mort dans un hôpital, demandant le rêve, hurlant pour obtenir ses bienheureuses visions. Hélas! m'aurait-il légué quelqu'une de ses tares cérébrales?... Je continue mon récit...

... M'avançant, j'examinai avec curiosité les deux peintures qui flanquaient l'étroit péristyle. Elles représentaient des Sirènes, l'une jouant de la double-flûte, l'autre tenant une lyre et chantant : toutes deux portaient sur leurs coiffures marines un bizarre diadème, la *mitella* des affranchies syriennes. Corrodées par les cendres, s'effritant de toutes parts, ces peintures étaient en piteux état. Cependant, en dépit d'une telle dégradation, on pouvait lire, écrit en capitales grecques, le mot LEUCOSIA...

...Leucosia? Était-ce le nom de la sirène ou celui de la courtisane qui jadis, à l'abri du *cento* de lin écarlate, avait offert à chacun et à tous son hospitalité passagère? Je fus renseigné bien vite. L'atrium où je pénétrai n'était qu'une écœurante obscénité. De lubriques emblèmes, d'ordurières priapées en décoraient le pourtour, et sur les marches du *tablinum* on avait érigé un autel, à triple figure de bouc. Ce prostibule était une sorte de temple clandestin où d'immondes initiés avaient adoré autrefois quelque divinité d'infamie, la Pandêmos, la Vénus-Athor, ou la Mylitta... Et le soleil dardait ma tête de ses rayons; les stucs, les marbres coruscans m'envoyaient d'aveuglantes étincelles ; et toujours, les ongles de mon compagnon m'obligeaient à regarder...

... Maintenant une apparence de vie semblait traverser la mort de cette villa déserte. J'entendais vaguement, murmure étrange flottant dans l'air, des voix cadencées de femmes; un chant rythmé, pareil à quelque cantique nuptial; le son des flûtes, des harpes, des sistres, des crotales. On m'appelait, de nouveau ; doucement, tendrement, on prononçait mon nom : « Marcel!... Dédaigneux Marcel!... Il faut enfin aimer!... L'heure des épousailles est venue... Entre dans le sanctuaire : Astaroth t'a choisi, Marcel. » Trop ému, ayant chassé toute crainte, je cherchai des yeux la suborneuse, mérétrice aux paroles dorées... Eh mais! là-bas, quelle était cette chambre où miroitait une superbe fresque?...

... C'était, profonde cella pavée d'indécentes mosaïques, une chapelle mystérieuse où se dressait un trépied de bronze destiné à recevoir l'encens. A droite et à gauche, les murs étaient ornés

de ces quadratures délicates, exquis travail de la Grande-Grèce, qu'on rencontre souvent dans les villas pompéiennes : oiseaux et feuillages, entrelacemens de roses, alcyons ou colombes se becquetant sous le frisson des myrtes. Une fresque hiératique occupait, à elle seule, le fond du sacellum. Bien conservée, celle-là, car j'en pus aisément déchiffrer l'inscription votive :

Ven... Ast... Leucos... « *A Vénus Astarté, Leucosia.* »

... Cette Vénus n'était autre que l'Astaroth, patronne de Sidon et de Tyr, symbole de la Beauté charnelle, l'habitante des « Hauts Lieux, » l'idole qu'avait encensée Jézabel, l'abomination de l'Éternel Dieu. Phénicienne ou peut-être Juive, l'hétaïre à voix de sirène, Leucosia que coiffait une mitella sémite ouvrait donc sa maison aux adorateurs d'Astarté. Ils étaient nombreux en Italie, car l'Orient vaincu avait par ses divinités conquis sa conquérante...

... Longtemps je demeurai comme en extase. Lui aussi, le maître peintre, auteur de cette fresque, avait dû croire en Astaroth, et la lubricité de son pinceau n'était qu'un acte de foi. La Tyrienne semblait vivre encore, telle qu'aux jours où les Lydie, les Lalagé, les Phormions asiatiques venaient lui brûler des parfums, puis pratiquaient ses rites. Pareille à un manteau d'or, sa fauve chevelure tombait jusqu'à terre ; les traits de son pâle visage étaient d'une admirable pureté, et les formes de son corps s'épanouissaient impeccables. Mais quelle férocité dans ces lèvres sensuelles, cette bouche riante, ces yeux noirs caressans ! Debout en sa nudité triomphante, appuyant une main sur la pierre conique, emblème d'Éla Gabala générateur des mondes, la Vénus surgissait des flots pour devenir la volupté de la Nature, et la Nature lui adressait les cris de ses désirs. Des faunes, des sylvains, des tritons, images de l'humanité dans les champs, dans les bois, sur les mers, entouraient l'Anadyomène, la conjurant de leur ouvrir ses bras... Et tandis qu'en le ravissement de tout mon être je la contemplais, les imprécations des nabi d'Iaveh, interprètes du Très Haut, du Très Pur, du Très Saint, me revenaient pourtant à la mémoire : « Dieux de fiente, déités d'ordure !... »

Soudain je me sentis défaillir ; mon regard s'obscurcit ; mes jambes se dérobèrent sous moi : lourdement je m'effondrai sur les genoux. Alors, — effrayante hallucination, — je vis

malgré mes paupières closes... oui, je vis l'Astaroth se détacher de la muraille, s'avancer avec lenteur, et poser sur ma tête ses doigts glacés par le froid de l'Abyme :

« Salut! Tu veux m'ignorer, mais tu me connaîtras. Nous « nous retrouverons, car en dépit du Golgotha, la Bête régnera « toujours sur le monde. Tu apprendras alors que, par moi vivi- « fiée, toute chose vivante obéit à ma loi. Ton âme s'efforcera « de me fuir; mais passée en ta chair, je te dévorerai tout « entier. Tu aimeras; tu aimeras; tu aimeras, — subissant la « douleur, te débattant contre l'opprobre, accomplissant le sa- « crilège, commettant le crime, disparaissant dans la démence... « Oui, toi dont le dédain m'outrage, tu n'auras plus désormais « d'autre Dieu que moi... »

... Elle dit; et sur mon front, sur mes yeux, sur ma bouche, je sentis, éperdu, la froidure de longs et longs baisers... J'avais reçu le baptême de la Bête; je lui appartenais. »

. . . . . .

. . . . . .

Lautrem s'interrompit très ému, frémissant encore au souvenir de sa vision.

— Quand je revins à moi, reprit-il, j'étais couché sur un matelas, et un gardien de Pompéi m'humectait les tempes : « *Ebbene!* fit cet homme; nous en serons quitte pour une légère syncope. Mais à l'avenir, monsieur le Français, méfiez-vous des insolations. » Telle est, Blondel, mon aventure. Elle te paraîtra ridicule; moi, je la trouve atroce : elle m'a terrifié. N'en parle à personne.

Je lui promis une entière discrétion, tout en lui prodiguant mes conseils. « Que ne cherchait-il épouse ou maîtresse? » Mais il hocha la tête :

— Non : j'ai peur de la Femme. Je sens que si, par malheur, je me prends à l'aimer, ma passion sera exclusive, furieuse, délirante... D'ailleurs, j'entends devenir un grand artiste, et le talent ne s'acquiert qu'au prix de la chasteté.

— Ame trop mystique, mon cher!... Mentalité de moine!

— C'est probable, et j'ai manqué ma vocation. Attends-toi cependant à recevoir, quelque jour, cette nouvelle : Lautrem, l'illustre compositeur, est entré en religion.

— *Amen!* peu modeste Mozart... Je ne te choisirai pas pour confesseur.

— Ah! soupira-t-il en joignant les mains... un pittoresque couvent sous le ciel de Naples, à la Campanella, ou sur les collines de l'Ombrie, aux lieux où « ses frères » les oiseaux donnaient leurs célestes concerts au *Poverello* d'Assise, voilà quel serait pour moi le saint refuge, le port à l'abri de tous les orages! Là, du moins, je pourrais me rire de l'Astaroth.

— Elle te suivra partout, pauvre ami, car l'Astaroth n'est autre que toi-même.

Depuis lors, les veillées de mon camarade se firent plus fréquentes, et trop souvent je le surpris étudiant son grimoire démoniaque, les *Enquêtes Magiques* de Del Rio.

Après ma sortie de l'École, je revins à Paris, et plus riche d'ambitieux espoirs que de rentes inscrites au Grand Livre, je travaillai à rage, durant huit années. J'avais cessé toute relation avec mon visionnaire ; même, absorbé par le labeur, je ne m'en étais plus occupé. Pourtant, son nom était devenu célèbre au quartier Latin. Sous le pseudonyme de Marcellus, Lautrem bataillait dans plusieurs revues juvéniles, apôtre de l'Idéal, s'attaquant aux hommes et aux choses, prétendant tout réformer : poésie, roman, peinture, philosophie, théâtre; prophétisant le triomphe du Beau, c'est-à-dire de Dieu, et la défaite de la Femme qu'il appelait peu galamment la Bête. Les formules outrancières de ce mystagogue, l'acrimonie de sa polémique, ses dithyrambes ou ses injures renouvelés de Lamennais lui avaient acquis un bruyant renom. Je savais aussi que, s'adonnant à la musique sacrée, Marcellus avait fait entendre maints oratorios chez Colonne et dans les Concerts Spirituels. On vantait l'inspiration de cet autre Palestrina : du génie! affirmaient ses admirateurs. Mais tant de turbulences chez un débutant m'avaient semblé de mauvais goût; le vrai talent, pensais-je, est plus modeste;... d'ailleurs, grattez un camarade, vous trouverez souvent un envieux.

Envieux? Non, mais je connaissais parfaitement mon propre mérite. La soupente où je besognais, au boulevard du Montparnasse, me paraissait indigne d'abriter Armand Blondel, et j'y rêvais d'ateliers magnifiques, d'hôtels style Renaissance, de palais bâtis dans la Plaine Monceau. Pour m'acquérir un peu

d'argent, j'abjurai, non sans quelques soupirs, la religion qu'on m'avait enseignée à Rome : le culte de Louis David, l'adoration de M. Ingres. Adepte de l'art nouveau, peintre de la démocratie, m'improvisant naturaliste, impressionniste, vériste, plein-aériste, je consacrai mes toiles à magnifier le labeur humain : couvreurs, terrassiers, commis de magasin, midinettes, mastroquets, prud'hommes, secrétaires de syndicats ouvriers, conseillers municipaux; j'étais quelque peu « arriviste. » Mon tableau réclame, « Rosière et Cocotte, » amusement du Salon de 1896, me fit connaître les premières griseries de la gloire. Les critiques d'art s'émurent : « Le talentueux Blondel!... Blondel, le jeune maître humoriste! » La Ville acheta ce badinage, et en égaya une salle de mairie; les marchands de la rue Laffitte se risquèrent sur l'escalier de mon perchoir; des commandes m'arrivèrent pour décorer les brasseries du quartier Pigalle : encore un peu de temps, et j'allais figurer dans l'Album Mariani! Mais tant d'efforts m'avaient fatigué. Vers la fin de l'automne, mon médecin me morigéna sévèrement : « Vous travaillez trop!... Plus jaune qu'une carmélite!... Allez donc humer les brises de la Côte d'Azur. » Bon conseil : je trouverais là-bas maints ridicules à crayonner!... J'emballai mes couleurs, et préparai ma fugue au coûteux pays du soleil.

Or, le jour de la Toussaint, veille de mon départ, je fis une rencontre inattendue.

Revenant à mon atelier, vers les cinq heures du soir, je remontais le boulevard Montparnasse. La nuit tombait, nuit brumeuse de novembre que traversait un vent du Nord; de glaçantes buées flottaient sur l'ennuyeuse avenue : fanes rouillées, arbres grelottans sous la bise, ciel blafard, recéleur de neige, — tout annonçait les prochaines morsures de l'hiver. A Notre-Dame-des-Champs, les cloches sonnaient le Salut; ses vitraux vivement éclairés détachaient leur lumière sur les noirceurs du brouillard, et les silhouettes de quelques dévotes personnes se hâtaient vers cet appel. Un sujet de tableau : *Office du Soir, étude à la façon de Rembrandt*, me vint aussitôt à la pensée. J'entrai dans l'église.

Le Salut venait d'y commencer. Dans les lointains du chœur qu'illuminaient une profusion de cierges l'ostensoir rayonnait sur l'autel; mais la nef n'était éclairée que faiblement, et ses bas côtés s'allongeaient, tournaient, disparaissaient sous les profon-

deurs de l'ombre... Quelle science de la mise en scène, pensai-je, et quel parlant symbolisme en ces basiliques chrétiennes : la misérable humanité perdue dans les demi-ténèbres, sans autre clarté que la foi!...

Bientôt le grand orgue se fit entendre, modulant un prélude, puis une voix de femme monta vers les arceaux, magnifique, passionnée, troublante, et où vibrait le désir de s'absorber en le divin amour. « *Ecce panis Angelorum*... O Jésus, disait-elle, tu es la volupté des anges; j'ai faim de ta chair; j'ai soif de ta possession! » Mais tandis qu'elle chantait, si éperdument adoratrice, un souvenir m'obsédait. Cette mélodie m'était connue. Que de fois je l'avais écoutée, à la Villa Médicis, lorsque, au jour finissant, l'harmonium de Lautrem exhalait de mystiques prières. Fort intrigué, j'interpellai le suisse qui se tenait près de moi, à l'orée de l'église :

— L'auteur de ce *Panis Angelorum* n'est-il pas M. Marcel Lautrem?

— Marcellus? Oui. Nous exécutons souvent sa musique.

— Quelle est la cantatrice?

— J'ignore son nom... Joli timbre! Une fauvette, vraiment! le rossignolet des bocages!... Monsieur, tout ici est de premier choix : on ne trouverait pas mieux à Saint-Roch.

Le fonctionnaire à bicorne galonné ressentait le zèle de sa maison, du chauvinisme pour sa paroisse.

— Savez-vous l'adresse de M. Marcellus? Je voudrais écrire à ce maître compositeur, et le féliciter.

— Épargnez-vous la dépense d'un timbre-poste. Le voici.

Il me désigna un homme qui, agenouillé sur les dalles, s'enfonçait dans l'ombre d'un pilier. C'était bien mon camarade et ami d'École, mais j'avais peine à reconnaître le beau Marcel de la Villa Médicis. Il avait étrangement vieilli. Quelques blancheurs piquaient çà et là l'épaisseur de sa barbe blonde; le sommet de son crâne s'était éclairci; plusieurs mèches grisonnantes se montraient parmi les trop longs cheveux qu'il portait rejetés sur l'épaule, et sa figure dévastée annonçait les orages d'une âme subissant des tourmens. Joignant les mains, levant la tête, il écoutait s'envoler les notes cristallines, souriant, les yeux fermés, immobile, pareil à quelque image de saint en contemplation, ravissement, langueur, extase.

Le *Panis Angelorum* s'acheva; la chanteuse soupira un

déchirant *Amen;* elle se tut, puis les oraisons liturgiques reprirent dans le chœur. Je m'approchai alors de Lautrem, et me nommai. Il me dévisagea d'un œil égaré, semblable à ces somnambules qu'on arrache brusquement à la béatitude d'un rêve. Enfin, me reconnaissant :

— Blondel! Je suis content de vous retrouver, camarade... Vous fréquentez donc les églises, monsieur le rationaliste?

— Trop heureux, illustre Marcellus, d'avoir éprouvé cette fantaisie passagère! Votre *Panis Angelorum* est une œuvre superbe.

— Peuh!... Mais quelle interprète! Avez-vous jamais entendu plus délicieux cantique de séraphin? Merveilleuse artiste!...

Une harpe vivante attachée à son cœur!...

— Ainsi parla Musset de la Malibran.

— Je ne veux pas être Musset, et vous m'offensez. Un massacreur de vers, plat diseur de lieux communs, rimaillant à la diable, monnayant, le drôle! une chose sacrée : la douleur! Et quel abject sensualisme chez cet ivrogne qui eut besoin de l'absinthe pour se guérir d'avoir aimé. Ignoble! Oh! je l'ai démoli!... Mais sortons, un instant; nous troublons le recueillement des fidèles.

Me précédant, ce blasphémateur du divin Musset franchit le seuil de l'église, en descendit les marches, et s'arrêtant devant la façade :

— Oui, Blondel, reprit-il, quelle voix, quelle âme, quelle intelligence du plus noble des arts! Vous avez raison : une autre Malibran. Et c'est moi, moi, qui l'ai découverte!

— Vous me parlez de la cantatrice, votre interprète?... Je partage votre enthousiasme. La passion, l'ardeur...

— Ardeur de néophyte! Elle était juive, misérablement juive, et c'est encore moi qui l'ai convertie. A l'insu de sa famille, d'un oncle aussi ridicule que fanatique, elle a désiré recevoir le baptême. La voici chrétienne, bonne et fervente chrétienne : maintenant, nous pouvons nous marier.

Il soupira douloureusement :

— Épousailles d'artistes, mon camarade : le paradis juché à un cinquième étage de la rue Vavin! Ma femme donnera des leçons de chant; moi, je composerai des oratorios, et nous vivrons très heureux dans un nid d'amour, de baisers, de

cantiques, de prières... Oui, ménage de bénédiction! « Les cieux vont habiter la terre. »

Il avait déclamé son dithyrambe conjugal avec tant d'ironique désolation que je le regardai ébahi :

— Pourquoi vous mariez-vous, Lautrem?

— Pourquoi? fit-il avec rage... Parce que j'aime à en devenir fou. Ma scrupuleuse conscience m'interdit une maîtresse; aussi, j'épouse!

Bien matériel dans ses conclusions, ce protagoniste des spiritualités! Et derechef, il me débita les insanes théories dont il m'avait régalé souvent à l'École : « La Femme était le Mal; la femme entraînait l'homme à la perdition; mais l'homme devait en avoir pitié, et façonner une âme à si pernicieuse créature. » Marcellus m'apprit alors qu'il allait faire entendre, à Monte-Carlo, un opéra symboliste, son œuvre dernière.

— *Leucosia!* clamait-il,... la séduction, l'appel de l'Abîme! Peut-être y reconnaîtrez-vous le discoureur Lautrem. Il s'est représenté dans Lazare, apôtre de l'idéal... Ah! si je pouvais, moi aussi, échapper au sépulcre qui m'attire!

La nuit nous enveloppait, glacée; la bise soufflait âprement; un duvet neigeux voletait dans l'air : j'étais transi de froid. Au clocher de Notre-Dame-des-Champs, un glas se mit à tinter. Il annonçait pour le lendemain la fête des Trépassés, le Jour des Morts, et par longs intervalles, les cloches pleuraient, lugubres, monotones, énervantes... « *De profundis!* disaient-elles. O vivans d'une heure, songez-vous à l'éternité?... *Dies iræ!* Que répondrez-vous, misérables, au Juge apparaissant sur les nuées? » Insulte à la vie, à l'effort, à l'action, à l'espérance humaine, la funèbre sonnerie m'exaspérait : « Bien, bien, et assez! En attendant le *Requiem*, puis la mirifique trompette de l'archange, laissez-nous cueillir l'heure si rapide, les trop rares momens des joies fugitives. »... Mais Marcellus n'entendait rien, ne sentait rien; pérorant sous le givre, secouant sa crinière grisonnante, agitant ses longs bras, pareils aux pattes d'un énorme faucheux.

— Blondel, me demanda-t-il,... vous rappelez-vous ma sinistre aventure à Pompéi?

— Le démon de midi, la maison de la Sirène, l'Astaroth donneuse de baisers?

— Tu aimeras, m'a-t-elle annoncé; désormais, tu ne con-

naîtras plus d'autre Dieu que moi... Eh bien! la damnée accomplit sa menace. Elle me dévore : j'aime,... j'aime,... j'aime!... Malédiction!

Les portes de l'église venaient de s'ouvrir; l'office était achevé, et aux dernières modulations du grand orgue, les fidèles commençaient à sortir.

— Excusez-moi de vous quitter, me dit Lautrem;... je vais rejoindre ma cantatrice : on nous attend à la sacristie.

Il s'élança vers le portail; mais sur les marches, m'apostrophant encore :

— Donc, au revoir, cher ami : rendez-vous à Monte-Carlo!... Vous entendrez ma *Leucosia*, et me connaissant, vous la comprendrez.

Sa *Leucosia?*... Eh oui, je l'avais comprise; même j'avais vu Esther Mosselman monter dans la voiture de Davison.

VI. — THÉURGIE ET PUISSANCES OCCULTES

Établi depuis six semaines au Cap d'Antibes, travaillant ou flânant, je n'avais point revu mon ami. Lui, d'ailleurs, s'était installé loin du Golfe Juan, près de son théâtre monégasque, dans la Villa Ravel, aimable caravansérail où fréquentent l'acteur, le dramaturge, le musicien. Or, accouru à Monte-Carlo pour applaudir *Leucosia*, j'avais eu à peine le temps de me procurer une chambre de hasard. Ce logis se trouvait situé dans le voisinage de la pension; je me dirigeai de ce côté.

Minuit était bien sonné; mais, dans le royaume de la roulette, on veille et l'on se couche fort tard. Cafés, brasseries, restaurans, tous les cabarets où sévissent les tziganes, demeurent éclairés jusqu'au matin. Les vainqueurs du Trente et Quarante y font ripaille; les vaincus viennent s'y retremper, en méditant quelque infaillible combinaison. Je pensais donc que la Villa Ravel devait être ouverte encore. Ses commensaux, auteurs et comédiens, soupaient, sans doute, avec Marcellus, le consolant à leur manière : égratignures ou coups d'épingle.

A ma vive déconvenue, la pension me parut endormie; ses contrevens étaient fermés, ses lumières éteintes. Pourtant, sous les rayons de la lune, dans un jardinet planté de prétentieux palmiers, j'aperçus un homme affalé sur un banc. Il semblait

attendre, courbait le front, se cachait le visage entre les mains, pleurait peut-être. Au bruit de mes pas, Lautrem courut ouvrir la grille, me regarda, interdit et déçu; puis m'étreignant le bras :

— Merci, Blondel! Votre visite me fait du bien... Ah! pauvre ami, que je souffre!

Il regagna son banc; je m'assis à ses côtés.

— Ainsi, vous n'avez point assisté à la représentation de votre *Leucosia*?

— Non ; je n'ai pu!... Mes nerfs, ces misérables nerfs qui me font tant souffrir!... J'ai éprouvé toute la couardise du conscrit avant la bataille.

— Je comprends : la frousse, le « trac des auteurs! » Phénomène bien connu!

— Mais je m'étais caché près du théâtre, dans un massif, et acte par acte, des amis venaient me renseigner.

— Ils ont dû vous dire que votre musique...

— Ne parlons pas de ma musique. Lamentable chute, effondrement burlesque, arrêt, condamnation sans appel! On m'a fait l'honneur de me traiter à la façon de Berlioz... Imbéciles! Combien faut-il de niais pour composer un public?

Il essuya la sueur qui perlait sur ses tempes, puis d'une voix farouche :

— Que pensez-vous de Mlle Diva?

La question m'embarrassait. Avais-je le droit de navrer encore un homme déjà si cruellement blessé?

— Mlle Diva?... On l'a fort applaudie.

— Je sais, je sais... Bouquets, couronnes, collier de saphirs, oui, je sais tout!... Ignoble d'indécence, n'est-ce pas? On me l'a dit... En maillot!... Exhibant, étalant sa nudité sous les lorgnettes des rastaquouères, amateurs de filles!... Créature!... Je lui avais formellement défendu d'oser une telle ignominie. Pourquoi a-t-elle enfreint mes ordres?... Mlle Diva oublie un peu trop qu'elle va devenir ma femme... Ma femme!... Une Esther Mosselman, ma femme!...

— Tenez-vous beaucoup à ce mariage, Lautrem?

Mais il n'écoutait pas, abandonnant la bride à sa colère.

— Après tout, c'est ma faute; je subis le châtiment de ma faiblesse.. Jamais je n'aurais dû permettre à ma fiancée, une néophyte qui se prétend ardemment chrétienne! de monter sur les planches. Mais elle m'a conjuré tant et tant que j'ai cédé.

L'homme est si misérablement lâche lorsqu'il aime!... Et puis, cette pièce de *Leucosia* ne m'appartient plus : j'en ai fait cadeau.

— Qui vous a exploité?... Votre éditeur?

— Non ; Mlle Mosselman. Donation suivant les formes!... Ma fiancée est pauvre ; j'ai cru devoir lui constituer une dot.

Sa crédule sottise me révolta :

— Vous aimez donc éperdument cette demoiselle?

— Si je l'aime! fit-il, s'exaltant... Mais vous l'avez entendue! Quelle puissance de séduction, quel charme, que d'infinie tendresse dans le cri de son âme!... Et vous me demandez si je l'aime!

De vrai, je ne savais plus que penser. Tantôt il outrageait cette femme, la traitant de « créature ; » tantôt, il en parlait avec la dévotion d'un croyant... Naïf Lautrem !... « L'âme » de Mlle Diva, l'ancienne goualeuse du *Garibaldi!*... J'essayai de le désabuser :

— Avant d'accomplir l'irréparable, vous devriez, cher ami, prendre vos renseignemens.

— A quoi bon? Je sais. Esther m'a sincèrement avoué les tristesses, les pleurs, l'indigence, voire les tentations de sa vie. Elle m'a dit son enfance à Kherson, l'assassinat de son père tué dans un pogrom, sa fuite, son vagabondage de pays en pays. Pour gagner son pain, ce pain d'amertume dont a parlé Dante, elle a chanté en Égypte, en Tunisie, en France, et c'est dans un infime concert de notre banlieue parisienne que je l'ai découverte.

— Vous oseriez la choisir pour femme?

— Oui, puisque je l'aime... Rousseau épousa une servante; Auguste Comte ramassa et abrita longtemps une ordurière traînée du Palais-Royal. Combien sont-ils les éducateurs de notre pensée humaine dont la conduite nous paraît de la déraison! Ils aimaient, voilà tout!... Mais pourquoi aimaient-ils? Oui, pourquoi... pourquoi?...

Il se mit à marcher, passant et repassant devant moi, ouvrant la grille du jardin, s'avançant sur la route, interrogeant en vain la solitude et le silence.

— Avez-vous jamais lu le livre de Del Rio? me demanda-t-il brusquement.

— Qui ça, Del Rio?... Vous m'ahurissez, Marcel, avec votre question.

— Mémoire oublieuse!... le célèbre démonologue que j'étu-

diais à la Villa Médicis?... Eh bien! ce Del Rio nous fournit peut-être la clef de notre énigme. Écoutez-le : « La seconde espèce de démons est la plus redoutable de tous. Esprits de corruption, ils se plaisent à revêtir des formes féminines, et femmes par le corps, femmes par la perversité, causent la damnation des imprudens qui se laissent charmer... » Comprenez-vous maintenant?

Ah çà! devenait-il fou? Prétendait-il me mystifier? Oui, sans doute, car il se prit à rire :

— Plaisante explication, n'est-ce pas? L'Astaroth me dépêchant la sirène Leucosia, ou plutôt s'incarnant pour perpétrer l'œuvre de ses vengeances! Sur une pareille donnée je pourrais bâtir un beau conte romantique, le pendant de l'*Albertus* du bon Théo. Mais notre époque se complaît aux platitudes naturalistes; ma nouvelle n'obtiendrait aucun succès : j'y renonce.

Et il riait, il riait. Alors, d'une voix haletante, l'auteur de *Leucosia* me développa d'abstruses théories sur la possession démoniaque... Depuis le jour où, dans l'Éden, le Tentateur avait perverti l'homme, Satan s'acharnait sur cette proie. Hellénisante ou chrétienne, l'humanité avait toujours cru aux esprits; bons ou mauvais, ils dirigent nos actes, souvent s'unissent à notre corps. Lautrem me cita Socrate qu'habita un démon bienfaisant, inspirateur de sa philosophie; le second Brutus, le César Julien qui subirent, au contraire, d'infernales hantises; celui-ci, apostat; celui-là, parricide. Les préteurs, les préfets des Sévère ou des Dioclétien s'agenouillèrent dans la fosse des Tauroboles, y reçurent, inondés de sang, le baptême de la Bête, l'absorbèrent elle-même, et se relevèrent, persécuteurs du Christ. Le moyen âge avait cru, tout entier, à la possession. « Luther, l'abominable Luther, s'écria-t-il, a conversé avec le diable; même, à la Wartbourg, il lui a jeté son encrier à la tête; Richelieu fit exorciser les religieuses de Loudun pour les libérer des incubes; Shakspeare eut une foi entière dans le pouvoir des *ghosts*, des revenans; Pascal cachait sous son vêtement une amulette qui écartait le démon; Racine assista aux Messes noires, et quand la Montespan s'étendait toute nue sur l'autel satanique de la Voisin, elle représentait la croyance du Grand Siècle. »

— Un temps d'ignardise, votre Grand Siècle! Voltaire en a fait bonne justice.

— Voltaire? Un polisson ! Il a produit nos députés et nos ministres. Jolie progéniture ! Moi qui n'émarge pas au budget de la République, je crois à la hantise des Puissances occultes autant qu'y ont cru les plus illustres de nos pères.

— Leur théurgie fut une insanité.

— Insanité, la théurgie? C'est la plus attrayante des sciences. Que de fois, durant les soirées d'hiver, je me suis penché sur les écrits d'un Trithémius, d'un Lancre ou d'un Bodin ! Sottes gens, m'objecterez-vous, visionnaires crédules. Non pas : ils m'ont fait connaître l'état de mon âme, m'ont révélé ce qu'est la « Possession... » Vraiment nos physiologues, pathologues, névrologues, et autres pédans à désinence barbare m'amusent ou me font pitié : « La grande névrose, l'auto-suggestion ; nous allons vous soigner. » Eh ! messieurs de la Salpêtrière, soignez-vous donc vous-mêmes ! Essayez, quand vous êtes amoureux, de guérir votre amour !... Oh l'amour !... l'amour !...

Il s'arrêta : des sanglots étranglaient sa voix... La nuit n'était qu'éblouissement d'étoiles ; une brise que parfumaient les senteurs des mimosas nous frôlait de ses caresses ; déferlant sur les rochers sonores, la mer nous envoyait ses puissantes harmonies ; autour de nous tout était apaisement, quiétude, douceur de vivre, — et cependant, celui-là pleurait.

Soudain, Marcel sursauta ; un homme se tenait devant nous, qui silencieux nous observait.

VII. — L'ONCLE MARDOCHÉE

Il s'était faufilé dans le jardin, sans bruit et à pas feutrés, semblable à la Mort, ce larron dont parle l'Évangile.

— Monsieur Mosselman ? s'écria Lautrem... Seul?... Où est-elle ?... Vous venez m'annoncer un malheur !

Le caraïte hocha la tête, puis ricaneur et avec un fort accent hébraïque :

— Salomon, le sage entre tous les sages, a dit : « Ne machine pas le mal contre celui qui s'est fié à toi... » *Raka !* Monsieur Marcellus, vous n'avez pas médité ce proverbe.

— Où est-elle ?... Vous me faites mourir.

— Mourez donc !... Je n'irai pas déposer un caillou sur votre sépulcre.

La grossière facétie révélait une telle intensité de haine,

qu'étonné j'observai Mosselman. A la clarté du gaz qui brûlait devant la villa, je voyais un visage blême de fureur, des yeux qu'allumait la rage, des lèvres frémissantes. Était-ce l'homme qui s'était apitoyé, tout à l'heure, sur l'amour de Lautrem? Qu'avait pu lui raconter Diva, pour produire un pareil accès de colère dans cette veulerie jusqu'alors résignée?

Il marcha vers nous, puis croisant les bras:

— Ainsi, vous avez lâchement abusé de notre misère, et mis à profit notre détresse? Monsieur, c'est ignoble!

Lautrem le regardait, ahuri:

— Que signifie, mon cher Mosselman?...

— Oui-dà! « Mon cher, mon bon, mon excellent Mosselman... » Allez-vous me régaler encore de vos flagorneries? Inutile! Gardez pour d'autres dupes votre goupillon d'eau bénite. Esther m'a enfin tout avoué.

— Esther?... Je ne saisis pas cette énigme.

— Vraiment?... Si peu d'intelligence?... Vous me comprenez fort bien.

Et il se mit à larmoyer sur sa « rose de Saron, » son « muguet de la vallée, » sa « colombe, » sa « brebis sans tache, » qu'un impur gentil n'avait pas craint de souiller.

— Mensonges! interrompit Lautrem... J'ai toujours respecté votre nièce. Chrétien et catholique, j'ai la notion de l'honneur.

Mosselman allongea le poing, d'un geste de forcené:

— L'honneur?... L'honneur compris à la façon de vos rabbi, suborneurs de consciences ou acheteurs d'enfans! Oui, monsieur, Esther m'a tout raconté. Sournoisement et à mon insu, trahissant ma confiance, vous avez obligé une fille d'Israël à subir l'opprobre de votre baptême.

— Je ne l'ai pas contrainte... Et puis, que vous importe! Elle va devenir ma femme.

— Que m'importe?... Monsieur, monsieur, vos chrétiens ont brûlé ma demeure, pillé mes héritages, massacré mon frère, mes deux fils: des vaillans, la sainte espérance de ma maison! Sans eux, la vie m'est plus déserte que les sables de l'Horeb. Ils me les ont tués! Ils nous ont obligés, ma nièce et moi, à errer faméliques sur la surface du monde, à pleurer sur tous les fleuves de Babylone. Et vous croyez peut-être que j'ai l'amour de mes bourreaux? Je les hais; je les hais!... Esther Mosselman, chrétienne? Renégate, elle, elle qu'a consacrée au

vrai Dieu le sang de sa famille ? Abomination !... Au jour prochain de la fin du monde, lorsque dans la Vallée de Josaphat l'Archange exterminateur me demandera : « Qu'as-tu fait de la fille de ton frère ? » honteux et courbant le front, que répondrai-je ?... Esther chrétienne ? Non ! Plutôt la voir morte.

Grotesque, néanmoins tragique, s'arrachant la barbe, piétinant de rage, le millénaire se faisait menaçant. J'aurais dû me taire : toutes les douleurs sont respectables. Mais ce fanatisme judaïque irritait ma libre pensée, et je crus utile d'intervenir :

— Assez de comédie, monsieur Mosselman !... Répétez-vous un rôle appris au Palais des Glycines ?

A mon tour, il se mit à m'injurier :

— Je ne joue pas la comédie : je pleure ; je souffre, insulteur des larmes !... Mêlez-vous de vos affaires, et laissez-moi torturer à ma guise cet exploiteur de la pauvreté.

— Marcel, fis-je en prenant le bras de Lautrem... Je n'osais pas vous faire connaître la vérité. Armez-vous de courage ; elle est cruelle : Mlle Diva est, depuis ce soir, la maîtresse de Robert Davison.

— Vous mentez, Blondel !... Oh, pardon, pardon ! Mais j'endure le martyre... Non ; je ne puis, je ne veux...

— J'ai vu celle que vous attendez se pavanant dans la voiture du milliardaire.

— L'homme aux saphirs ?... Prostituée !

— Un bien gros mot !... Vous n'aviez à offrir que votre talent : Mlle Esther a préféré les millions d'Assuérus.

— Assuérus lui permettra, du moins, d'adorer son Dieu, grommela Mosselman... Il en a pris l'engagement formel.

— Parfait !... Plutôt courtisane qu'épouse chrétienne !... L'oncle Mardochée a-t-il signé au contrat ?

Une vive rougeur empourpra les joues du vieil homme. Que de fois, sur leurs tréteaux, chanteuses et cabotines lui avaient adressé l'ignominieux outrage !... Mardochée !... Un nom de gloire, pourtant ! Indigné, le caraïte vint se camper devant moi.

— « Oncle Mardochée ? » clamait-il... Mais regardez-moi donc ; voyez ces chaussures béantes et ces habits usés jusqu'à la corde, ma pâleur et mon décharnement, témoignages d'une misère sans tare ! Ai-je l'air d'un infâme ?... « Oncle Mardochée ? » Ah ! quand nous aurons reconquis Jérusalem et rebâti le Temple, quand les royaumes de la terre nous appartiendront,

quand les torrens de la Judée ne seront plus que lait et que miel, quand le Fils de l'Étoile apparaîtra, triomphant et vengeur — alors, vous autres Gentils, vous autres impurs, vous autres chrétiens, vous autres goïms, vous autres canailles, vous viendrez baiser les savates des oncles Mardochée!

Il tira de sa houppelande une lettre qu'il avait apportée, la jeta dans le jardin, puis achevant d'égorger sa victime :

— Voici ton congé en règle, Marcellus!... Vous, monsieur, dont j'ignore le nom, mais qui savez si bien outrager les vieillards, je vous laisse au spectacle des pleurs et des grincemens de dents. Je m'ébaudis d'avance, en pensant aux lâchetés que vous allez entendre.

Il demeura quelques momens à nous regarder, bravant ces chrétiens abhorrés qu'il venait de réduire au silence. Enfin, ayant consommé l'holocauste, insolent et majestueux, le sacrificateur sortit à pas lents. Il proférait maintes imprécations et, s'éloignant, maudissait encore.

VIII. — LES SANGLOTS DE Mlle DIVA

Lautrem cependant avait ramassé la lettre, et, debout sous la lanterne à gaz, en prenait connaissance. Par instans, un rictus lui contractait le visage, des sifflemens entrecoupés de cris ironiques s'échappaient de ses lèvres :

— Lisez donc cette chose écœurante, fit-il en me tendant le papier... Égayez-vous, Blondel.

Il se laissa retomber sur un banc, renversa la tête, ferma les yeux, et je lus.

C'était, imprégnée de capiteuses odeurs, une assez longue épître que lui adressait Diva. Elle avait été impudemment composée dans le Palais des Glycines, car une vignette de la somptueuse habitation en décorait la première page :

« Marcel, mon Marcel! Je vais sans doute faire couler vos larmes ; moi, je pleure en vous écrivant...

« L'amour qui contraint à l'amour toute créature aimée » — un vers admirable de Dante, que grâce à vos leçons j'ai bien su comprendre, — l'amour m'a commandé mon devoir. Vous êtes pauvre ; votre fiancée n'apporte en dot que sa misère, et je ne veux pas, ami, que ma misère rende plus pénible votre

pauvreté. J'éprouverais de cuisans remords à voir sombrer votre génie dans le tracas, les soucis, les vulgarités, les querelles d'un ménage d'indigence : votre femme courant le cachet sous le soleil, la pluie ou la neige; rentrant au logis, irritée; se plaignant de son labeur, de sa fatigue; prenant vos rêveries en haine, et vous, cherchant en vain l'inspiration qui aura fui. La gloire, cher grand artiste, doit être votre seule épouse : moi chétive, je me sacrifie...

« Ne me maudissez pas. La passion qui nous fit délirer l'un et l'autre fut toujours noble et chaste : que son pur souvenir reste la consolation de notre douleur !... Et cependant, Marcel, rappelez-vous ! Rappelez-vous cette soirée de septembre où je faillis m'abandonner à votre désir. Assise au piano, je chantais l'*Adieu* de Schubert, cette mélodie d'où se dégagent de si poignantes tristesses; la romance tant aimée de nos pères, aux temps où l'on savait aimer :

Adieu, jusqu'à l'aurore
Du jour en qui j'ai foi...

« Et soudain, éperdu, vous m'avez enlacé la taille, puis avez posé sur mes lèvres la brûlure de votre baiser. Frissonnante, je tombai dans vos bras : je voulais être à vous, à toi, Marcel,... toute, toute ! Mais tu m'as respectée,... et maintenant je bénis, monsieur, les délicatesses de votre honneur...

« Oh ! cet *Adieu* de Schubert, le cri de l'espérance ! Il chante encore, toujours il chantera dans ma mémoire...

« Au nom de votre unique baiser, monsieur, en souvenir de ma seule faiblesse, daignerez-vous exaucer une prière ? La pensée, affirment nos savans, peut, traversant l'espace, s'unir au loin à une autre pensée... Eh bien ! plus tard, quand l'image de votre misérable Esther n'évoquera plus chez vous souffrances ni rancœurs, — le soir, dans votre chambre, mettez-vous parfois au piano pour moduler les accords de mon mélancolique *Adieu*. Partout où je serai, votre voix parviendra jusqu'à moi ; votre pensée rejoindra ma pensée, et alors,... oh ! alors, je saurai que je suis pardonnée.

« ESTHER MOSSELMAN, DÉSORMAIS DIVA. »

Cette répugnante parodie du *Rappelle-toi* de Musset m'indigna. Quelle audace à une pareille drôlesse de parler ainsi

d'abnégation, de sacrifice ! Avec sa ridicule histoire de télépathie, « Esther désormais Diva » laissait trop bien deviner les calculs de son jeu. Perversité de femme, elle se refusait à lâcher sa proie ; combinaison de courtisane, elle se préparait le pardon de l'amant.

— Que dites-vous de ce pathos sentimental ? demanda Lautrem.

— Pathos ou plutôt dangereuse rouerie !... Votre Diva n'est pas certaine de conserver longtemps son Américain ; elle se ménage chez vous une porte de rentrée.

— Évidemment !... Manon Lescaut et son greluchon ! Mais je ne suis pas un Des Grieux.

Il déchira l'épître, puis la jeta sur le gravier :

— Là ! Êtes-vous satisfait ? Exécution sommaire ! Vous me voyez, Blondel, très calme, même indifférent. Ni lâcheté, ni grincemens de dents, comme l'avait espéré ce vieux coquin de Mosselman !... Et cependant, quelle ingratitude ! J'ai façonné une intelligence ; je n'ai pu créer une âme. Esther ne savait rien ; je lui ai tout appris : musique et littérature, compréhension du Beau, art d'émouvoir les foules, moyen de forcer les applaudissemens. Voilà ma récompense !... Mais, bah ! n'en parlons plus ; traitons-la comme une morte ; oublions : l'oubli est aussi un linceul.

— Quels sont vos projets, maintenant ?... Revenir à Paris ?

— Non, certes : *Leucosia* n'est pas une irréparable défaite, et je veux ma revanche. Le rôle de la Sirène a été répété en double. L'autre chanteuse a du mérite ; elle remplacera sans peine la demoiselle au collier de saphirs. Et demain, ou plutôt ce soir, je livrerai une seconde bataille. Après Waterloo, Austerlitz !... Viendrez-vous m'applaudir ?

— Impossible ! On m'attend au Cap d'Antibes : j'ai rendez-vous avec une dame anglaise pour y finir son portrait.

— Tiens, tiens ! Vous peignez à présent le portrait, monsieur l'impressionniste ?

— Genre Boucher !... Un ancien prix de Rome est apte à tous les emplois.

— Hélas ! Même à celui des Jocrisses de l'amour : exemple, Marcellus... J'irai bientôt vous rendre visite.

— Convenu ! je vous retiendrai à déjeuner.

— Avec votre modèle ? Jolie femme, sans doute ?... Oui...

A-t-elle aussi les cheveux dorés, les yeux de flammes, la mystérieuse pâleur de...

Il ramassa la lettre qu'il avait déchirée, et la regardant :

— L'*Adieu* de Schubert !... Paroles ineptes, larmoyante mélopée, musique enfantine ! Comment ai-je pu trouver plaisir à écouter de telles platitudes ?... De retour à Paris, je brûlerai la pleurnicheuse romance... Ah ! ah ! ah !... Quel flon flon pour grisettes, cet *Adieu* de Schubert !

Et ses mains convulsées froissaient, tordaient, déchiraient encore la lettre de Diva ; toutefois, il en glissa les débris dans sa poche... Deux heures du matin sonnèrent ; je me levai :

— Je vous quitte, et retourne à mon auberge... Allez donc vous reposer, Marcel.

— Pourquoi ?... Je n'ai pas sommeil... La nuit est chaude ; les tiédeurs de sa brise me calment les nerfs : je resterai dans ce jardin jusqu'au lever du jour.

— Vous grelottez la fièvre.

— Moi ?... Je tremble, mais de froid.

— Et vous me parlez des tiédeurs de la brise !

— Permettez-moi de vous accompagner jusqu'à la porte de votre hôtel.

Il me prit le bras ; nous sortîmes.

IX. — L' « ADIEU » DE SCHUBERT

Le chemin que nous suivions, pente assez rapide, longeait la voie ferrée, et sous les blancheurs qu'épandait la lune on distinguait nettement la courbe dominante du remblai.

Inclinant la tête, las, morne, comme hébété, Marcellus gardait, maintenant, un silence farouche. De violens frissons secouaient sa haute taille ; parfois, mal réprimé, un sanglot lui soulevait la poitrine ; ses pieds devenus de plomb se traînaient avec lourdeur : c'était bien la crise qu'avait annoncée Mosselman. Toutefois, si navrant qu'il fût, ce trop gros chagrin me paraissait ridicule. Passe encore de souffrir quand l'objet regretté mérite un regret : l'Institut, par exemple, le ruban rouge, voire une première médaille au Salon ! Mais se martyriser pour une banale histoire de femme, quelle ingénuité de jouvenceau ou quel gâtisme de vieillard !...

Aussi, tout en marchant à côté de ce taciturne, je songeais

à mes propres affaires : « N'es-tu pas fatigué, Armand Blondel, de toujours vendre au rabais tes études naturalistes ? Fais donc banqueroute à l'esthétique des crève-misère ; transforme-toi en portraitiste à l'usage du grand monde. Peintre de la femme, comprenant bien son besoin de plaire, tu imiteras Boucher, Greuze, ou Fragonard ; tes carnations deviendront des lys et des roses ; tes yeux chargés de langueur seront dessinés en amandes ; tes bouches ressembleront à des fraises ; tes décolletés formeront de blanches et vaporeuses cascades. D'ailleurs, que de velours, de satins, de malines, d'alençons à fignoler ! Les rapins de la Butte s'indigneront ; au Chat-Noir, ces Montmartrois te traiteront d'enlumineur pour journaux de modes, d'artiste sur porcelaine. Et après ? Empêcheront-ils la clientèle de t'arriver ; les Jenny d'Indianapolis ou les Bella de Frisco d'accourir à ton atelier ? Va, mon garçon : exploiter la coquetterie féminine, c'est savoir brusquer la fortune. Suis l'exemple des spécialistes, MM. les peintres pour Américaines, et bientôt les liasses de banknotes crèveront tes portefeuilles ; tu pourras même te construire ton hôtel Renaissance dans les parages du Bois de Boulogne !... »

Un strident coup de sifflet, puis un sursaut de mon compagnon firent s'évanouir cette aimable songerie : le train allant à Gênes quittait la gare de Monte-Carlo. Bientôt, il nous dépassa, et dans un nuage de poussière les trois lanternes du dernier fourgon montrèrent leurs subites rougeurs. Elles brillèrent un moment, diminuèrent d'éclat, disparurent.

Lautrem avait brusquement dégagé son bras. Avançant le front, et les traits contractés, il allongeait un doigt dans la direction de cette chose fuyante ; des mots hoquetés, de gémissantes paroles sifflaient entre ses dents :

— Là !... Elle est là !... Partie !

— Mais non !... Mlle Diva dort très tranquillement, dans son lit, au Palais des Glycines. Demain vous...

— Partie !... Je la vois... Elle appuie sa tête contre l'épaule de cet homme... Il l'enlace ; il l'étreint... Oh !... Infâme ! Infâme !... Va, je saurai t'obliger, même dans les bras d'un autre, de penser à moi !

Il pivota comme un automate, puis se mit à courir, remontant la rampe du chemin qui conduit à la pension Ravel. Inquiet, je le suivis :

— Lautrem !... Marcel !

Pas de réponse ; mais de nouveau, son rire déchirant : un rire de frénésie !

Parvenu à la Villa, il en traversa le jardin, gravit le perron, ouvrit la porte, la referma... Dieu merci ! il était rentré !...

Mais soudain, dans le silence de la maison endormie, doux et plaintifs passèrent les sons d'un piano. Des accords ; un prélude ;... une romance bien connue :... l'*Adieu* de Schubert ! Pourtant, aucune fenêtre ne s'était éclairée ; toutes les persiennes demeuraient obscures... Ah çà ! Lautrem voyait-il à travers les ténèbres ?

Adieu, jusqu'à l'aurore
Du jour en qui j'ai foi...

Et sous les doigts de Marcel, vibrante à présent, coupée d'arpèges, de trilles, de modulations, de dissonances bizarres, la mélodie continuait de gémir :

... Du jour qui doit encore
Me réunir à toi.

Le malheureux !

Cette nuit-là, les pensionnaires de Mme veuve Ravel durent maudire la musique et les musiciens.

X. — DISPARU

Vingt-quatre heures après cette aventure, le *Phare de Montboron*, — directeur, rédacteur en chef, reporter artistique, Numa Heurtebise, — publiait l'entrefilet suivant :

« Amusante nouvelle, nouvelle amoureuse ! Une étoile du chant vient de se transformer en comète. Mlle Diva a filé vers les cieux d'Occident, attirée par un soleil à rayons d'or, et de première grosseur.

« Mlle Esther Mos... et M. Robert Dav... ont pris, la nuit dernière, le train de Gênes qui passe à Monte-Carlo à 2 heures 35 du matin. Nous sommes, comme toujours, très renseignés : en voici la preuve.

« Dans la salle d'attente, Mister Bob, moins farouche que Lazare, chiffonnait quelque peu Leucosie, et Leucosie le relu-

quait avec des convoitises de Sirène. Va-t-elle bientôt le dévorer? Les paris sont ouverts.

« *P.-S.* — Singulière coïncidence! Le prince du symbolisme, M. Marcel Lautrem, — ce fameux Marcellus! — s'en est allé, lui aussi, vers l'inconnu. On le cherche en vain par la plaine et par la montagne. Pareil à sa Sirène, l'auteur de *Leucosia* s'est-il évaporé?

« Nous offrons, superbe cadeau! la lunette de Nostradamus à celui qui découvrira ce deuxième astre chevelu et fuyard. »

Lorsque je pris connaissance du venimeux petit papier, il traînait depuis plusieurs jours dans le salon de mon hôtellerie, au Cap d'Antibes. Je ne lis guère les journaux à chantage; mais la pudique Anglaise, mon modèle, avait attiré mon attention sur la prose humoristique de M. Heurtebise. Son article avait, d'ailleurs, obtenu un fort beau succès. A Cannes, Nice, Beaulieu, Monte-Carlo, on ne parlait que de l' « étoile filante, » du « soleil à rayons d'or, » du « prince des symbolistes, » si prestement lâché. On en parlait, et on en riait.

Fort intrigué, je me rendis à la Villa Ravel où j'interrogeai garçons, gérante, acteurs, comédiennes... « Marcellus?... » Ils étaient sans nouvelles. D'aucuns prétendaient que Lautrem courait à la poursuite de sa Diva; d'autres, qu'il avait dû se tuer. Tous, du reste, se montrèrent sans pitié pour un noctambule qui leur donnait des concerts, à trois heures du matin.

— La seconde représentation de *Leucosia* fut-elle une revanche? demandai-je encore.

— Pas de « seconde! »... Cette prétentieuse ineptie n'a plus figuré sur l'affiche.

Væ victis! la devise gauloise, demeurée, hélas! si française.

Moins dure, cependant, aux vaincus, la gérante de la pension me fournit de vagues renseignemens :

— M. Lautrem a soldé sa note de huitaine; ensuite, il est sorti, et n'est pas rentré... Malheureux homme!

— Où supposez-vous qu'il puisse être allé?

— Un de nos cliens affirme l'avoir vu monter dans le train de 1 h. 30, celui de Gênes, Rome et Naples.

— En Italie?... Sans même emporter ses bagages?

— Un monsieur si étrange!... En tout cas, fugue ou suicide, il a disparu.

Quelques mois plus tard, et de retour à Paris, je ne m'épargnai pas les recherches. J'allai, rue Vavin, au logis qu'avait habité Marcel ; je questionnai le curé, les vicaires, le suisse, toutes les puissances de Notre-Dame-des-Champs ; je demandai mon ami aux divers bureaux de rédaction, dans ces revues de petits éreinteurs dont il était le Ruskin autant que le Veuillot : aucun de ces messieurs ne put rien m'apprendre.

Dix ans passèrent. A mon tour, je m'acquis une renommée parisienne et, ce qui vaut mieux, de nombreux écus cosmopolites. Peintre achalandé de femmes, surtout d'Américaines, je quittai mon atelier du boulevard Montparnasse, pour m'installer dans un coquet hôtel, à l'Avenue du Bois. Pourtant, au cours de mes succès, ma pensée évoquait parfois l'image de Lautrem. Vers quelle contrée clémente à l'idéal sa fantaisie l'avait-elle poussé? Ou plutôt, sur quelle plage indifférente les flots de la Méditerranée avaient-ils déposé son cadavre ?...

Mais déjà, au quartier Latin, on ne connaissait plus ce nom de gloire si turbulente. Esthètes, décadens, symbolistes, messieurs les « jeunes » avaient cessé leur assourdissant tapage ; assagis et grisonnans, ils étaient devenus de grincheux classiques, pontifians La Harpe ou ricanans Villemain, et l'indéchirable linceul de l'oubli enveloppait, tout entière, la mémoire de mon pauvre Marcellus.

GILBERT AUGUSTIN-THIERRY.

(La deuxième partie au prochain numéro.)

AU
COUCHANT DE LA MONARCHIE[1]

X[2]

LES RÉFORMES DE NECKER

I

Après l'exemple de Turgot, celui de Saint-Germain constituait pour Necker un enseignement suggestif. L'un et l'autre, comme on a vu, avaient été victimes des mêmes erreurs, des mêmes fautes de tactique. Quand même l'humeur, les habitudes d'esprit du directeur général des Finances ne l'eussent point engagé à restreindre son horizon et à limiter ses efforts, ce qu'il avait eu sous les yeux aurait suffi sans doute à rendre sa marche prudente et son programme modeste. Il comprit la leçon et il en profita. Cette sagesse calculée, ce souci de modération, seront, pendant le cours de ses cinq ans de ministère, et plus spécialement au début, la caractéristique de la méthode politique de Necker; elles expliquent le succès de ses opérations.

Son premier soin, en montant au pouvoir, devait être celui de tout bon commerçant qui prend la direction d'une maison longtemps négligée : se procurer assez d'argent pour boucler le budget et pour relever les affaires. Il se trouvait à cet égard

(1) *Copyright by* Calmann-Lévy, 1912.
(2) Voyez la *Revue* du 15 février.

dans une position difficile. La brève, mais désastreuse, administration de Clugny avait creusé un vide nouveau dans les caisses de l'État, mis le Trésor en déficit pour le paiement des dépenses permanentes. Et d'autre part, la situation extérieure, l'approche rapide, inévitable, de la guerre avec l'Angleterre, dont il faudra bientôt parler, laissait prévoir l'urgente nécessité de ressources extraordinaires, dont le chiffre, encore inconnu, serait certainement formidable. Pour faire face à ces charges, qu'avait-on devant soi? Un crédit public épuisé, une opinion soulevée contre la seule pensée de toute taxe nouvelle, un Roi jaloux de popularité et refusant, par conséquent, de pressurer ses sujets à outrance. En écartant l'augmentation d'impôts, un seul moyen restait, dont jusqu'alors en France on n'avait guère usé que dans des cas exceptionnels : l'emprunt, sous ses formes diverses, loterie, constitution de rentes fixes ou viagères, émission de valeurs garanties par l'État. *L'emprunt et non l'impôt*, ce fut la formule de Necker, et il n'est guère de point sur lequel, en son temps, il ait été plus vivement censuré.

Emprunter, disait-on dans les milieux physiocratiques, c'est sans doute éloigner la ruine, mais c'est en même temps l'aggraver, en accroissant la dette. Car tout emprunt, en dernière analyse, ne peut manquer d'aboutir à l'impôt, ne fût-ce que pour payer l'intérêt des sommes empruntées. « C'est reculer pour mieux sauter, » écrivait un gazetier. On prétendait y voir aussi quelque chose d'assez peu honnête : « On pouvait dire, disserte gravement Soulavie, qu'emprunter, si l'on pouvait imposer, c'était charger le Trésor de la somme à verser pour les intérêts aux prêteurs, et que, si l'on ne pouvait pas imposer, c'était tromper la confiance des prêteurs en les abusant sur le gage. » Les moralistes dénonçaient l'encouragement donné à la spéculation et à l'agiotage, la « destruction de l'esprit de famille » par la facilité de se faire des rentes viagères. Enfin d'autres disaient que chercher de l'argent par de semblables procédés était user d'un simple expédient dilatoire et d'un vulgaire trompe-l'œil ; ils comparaient Necker, emplissant les caisses du Trésor en affirmant : *Sans impôts, messieurs, sans impôts!* à l'arracheur de dents qui couvre les cris du patient en répétant sans cesse : *Sans douleur, messieurs, sans douleur!*

L'un des hommes les plus perspicaces, l'un des esprits les plus avisés de ce temps, le célèbre abbé Galiani, montrait

déjà, proche et béant, le fossé où le novateur culbuterait avec son système : « Je plains (1) M. Necker sans le maudire. Obligé d'être un joueur de gobelets, il faut qu'il fasse croire qu'il n'a pas mis d'impôts. Mais point d'argent sans impôts... L'illusion disparaît, le jeu des gobelets est découvert, et un homme qui paraissait un ange ou un alchimiste redevient homme, sans pierre philosophale, sans admirateurs, et, qui pis est, sans rencontrer des hommes justes et raisonnables qui ne lui fassent pas un crime de n'avoir pas fait l'impossible. »

A ces critiques multipliées, Necker objecte tout d'abord qu'il n'a pas le choix des moyens, que créer des taxes nouvelles sans opérer au préalable une complète réforme fiscale, sans remanier l'assiette même de l'impôt, sans refaire pièce à pièce le mécanisme suranné du mode de perception, serait, selon son expression, travailler « à remplir un tonneau percé par le fond. » Or, l'heure pressait; il fallait à tout prix trouver assez d'argent pour éteindre les dettes criardes. Il alléguait aussi, — et l'événement lui a donné raison, — que la nation française, si obérée qu'elle fût par la gestion d'administrateurs maladroits, était, au fond, riche et pleine de ressources; qu'avec de l'ordre, de l'économie, une probité sévère, on arriverait sans doute à rembourser les sommes prêtées et que l'avenir se chargerait d'acquitter les dettes du présent. Enfin, il faisait observer, — et aucune considération ne pouvait faire plus d'impression sur l'esprit de Louis XVI, — qu'en multipliant les rentiers, on augmentait le nombre des Français intéressés au maintien de l'autorité, le nombre des sujets dévoués au prince qui tenait en ses mains une part de leur fortune, et il citait, à l'appui de cette opinion, l'exemple concluant du gouvernement britannique. « Comment, ajoutait-il, un Roi qui, sans augmenter d'un écu le poids lourd des contributions, comblerait le gouffre creusé par ses prédécesseurs, ne serait-il pas assuré de voir son nom vénéré et béni jusqu'au fond des lointaines campagnes (2)? »

S'il est permis de juger un système sur ses résultats immédiats, on ne peut nier, d'ailleurs, que celui de Necker n'ait porté en lui-même sa justification. Dès son premier emprunt, — quarante millions de rentes viagères, — on vit, aux guichets

(1) Lettre du 22 juillet 1780. — Édition Asse.
(2) *Journal* de Véri.

du Trésor, ce que, depuis la banque de Law, on n'avait jamais vu en France : une longue file de prêteurs assiégeant fiévreusement les portes, se pressant et se bousculant pour obtenir des titres, la somme totale entièrement souscrite en un jour. Deux ans plus tard, en 1779, un emprunt analogue, et plus considérable encore, excite un pareil enthousiasme : « Il a fallu, dit l'abbé de Véri, envoyer une garde dans le jardin du Trésor royal, pour contenir la foule de ceux qui voulaient qu'on prît leur argent (1). » Certains emprunts furent couverts plusieurs fois. L'étranger même, surtout la Hollande et la Suisse, envoyait des fonds à la France; la seule ville de Genève fournit à peu près cent millions. Mais la majeure partie venait du peuple parisien. La province, trop tard avertie, n'avait guère le temps d'arriver, et les bas de laine des villages formaient comme une réserve intacte, où l'on pourrait puiser plus tard.

L'empressement de la multitude s'explique par des causes diverses, dont la première est l'exactitude scrupuleuse, la ponctuelle honnêteté qui président au paiement du revenu des sommes versées. Au cours de ces dernières années, nombre de banques particulières, par des faillites retentissantes, avaient ébranlé la confiance des capitalistes français. Avec Necker, on est sûr, au contraire, de recevoir, au jour de l'échéance, le total auquel on a droit. « On ne sait plus où placer son argent, répète-t-on couramment. Le Roi est encore le meilleur des débiteurs (2). » Il faut également tenir compte des avantages, parfois exagérés, accordés aux prêteurs par le directeur des Finances, de la manière adroite dont il prépare d'avance tout appel au crédit, toute nouvelle émission de rentes, n'hésitant pas à employer, pour le bien de l'État, les moyens de publicité et les procédés de « réclame » habituels à un commerçant pour lancer une affaire. Il est de fait qu'en cinq années Necker se procurait ainsi cinq cent trente millions de livres. Sur ce chiffre, quarante millions servaient à combler annuellement le déficit des dépenses ordinaires, tandis que le surplus, c'est-à-dire trois cent trente millions, défrayait les dépenses de la guerre d'Amérique. Le public n'en revenait pas et criait au miracle. « M. Necker fait la guerre sans impôts ! » C'est l'exclamation

(1) *Journal* de l'abbé de Véri.
(2) *Ibidem*.

générale. Chez certains, l'enthousiasme est tel qu'on va jusqu'à dire : « C'est un dieu ! »

Il s'élevait néanmoins déjà quelques voix discordantes, parmi lesquelles il faut noter les vives réclamations du parlement de Paris. L'indignation était grande, en effet, parmi la haute magistrature. Les décisions que je viens d'indiquer avaient été, comme il était légal, pour éviter les formalités compliquées et les retards de l'enregistrement, promulguées par simples arrêts, sans employer la voie solennelle des édits. Le parlement, grâce à cette procédure, n'avait pas eu à examiner la question; il n'avait pu s'opposer d'une façon directe aux opérations du ministre. Il voulut du moins se venger en faisant parvenir au Roi de sévères « remontrances, » où il critiquait aigrement la politique financière de Necker : « Le Parlement, lit-on dans une de ces harangues, n'a pu voir sans douleur qu'après quatorze années de paix, au lieu de préparer les diminutions d'impôts tant de fois et si solennellement promises, l'état des finances exige d'avoir encore recours à un emprunt, qui sera nécessairement le germe d'une imposition... » Bien mieux, un peu plus tard, il prenait un biais détourné, en ordonnant l'exécution de vieilles lois sur l'usure qui remontaient à Charlemagne, des lois interdisant « les prêts contraires aux saints canons reçus et autorisés dans le royaume. » Or les dits « canons » prohibaient d'une manière absolue « tous prêts à intérêts, » sous quelque forme que ce fût. Il s'ensuivait qu'un homme qui constituait des rentes, escomptait des billets, prêtait ou empruntait de l'argent à un taux quelconque, risquait, si on lui appliquait l'édit de Charlemagne, l'exil ou les galères, ce qu'il était permis de trouver excessif. On souriait de ces vaines menaces, et elles n'intimidaient personne. Elles marquent cependant le début de l'opposition acharnée et systématique qui, croissant d'année en année, amènera finalement l'échec du programme de Necker et provoquera sa chute.

Sans partager l'engouement fanatique des uns, et moins encore les étroites préventions des autres, il est juste de rendre hommage aux heureux et habiles efforts du directeur général des Finances, pour manœuvrer parmi des embarras inextricables et sauver le Trésor public d'une ruine qui semblait menaçante. On lui reproche quelques fautes de détail, des erreurs de calcul

dans la constitution de ses rentes viagères, certaines clauses qui furent, semble-t-il, inutilement onéreuses pour l'État. Je laisse aux spécialistes à décider sur ces points délicats. Ce qui est indéniable, et tout à l'honneur de Necker, c'est qu'il a, le premier, eu la claire intuition de la vitalité française, qu'il a deviné l'étendue des ressources cachées dont l'avenir devait démontrer la merveilleuse richesse, qu'il a inauguré chez nous, en matière de finances, la politique qui est aujourd'hui celle de toute nation civilisée, qu'il a créé, organisé en France le mécanisme du crédit public.

On ne saurait douter qu'il ait désiré davantage, qu'il ait envisagé la réforme complète de toutes les lois fiscales et compris la nécessité de substituer à la bizarrerie des impôts, à l'inégalité des charges, un régime d'ordre, de logique et de justice sociale, et ce que je dirai plus tard de ses essais d'Administrations provinciales suffira pour montrer ce qu'il prétendait faire et par quelle voie il comptait le réaliser. Mais, dans les circonstances troublées où il arrivait aux affaires, avec la perspective prochaine d'une grande guerre maritime, un tel remaniement était chose impossible. Il fallut donc ajourner à des temps meilleurs les plans d'ensemble, les réformes fondamentales, se contenter de vivre au jour le jour, tout en améliorant la situation existante et en détruisant les abus les plus intolérables. Dans cet ordre d'idées, les mesures édictées par le directeur des Finances peuvent être divisées en deux catégories distinctes : celles qui ont trait aux institutions mêmes, celles qui sont relatives au mode de perception ainsi qu'au personnel chargé de ce service. Je n'en saurais donner ici une énumération complète et je me garderai, pour cause, d'entrer dans les détails techniques. Il faut pourtant, avec la modestie qui sied à mon incompétence, indiquer brièvement certaines de ces opérations, les plus fécondes en résultats, les plus retentissantes aussi dans l'opinion du temps.

II

L'un des impôts les plus impopulaires, les plus justement exécrés, était l'impôt dit du *vingtième*, qui ressemble beaucoup à ce que l'on nomme de nos jours l'impôt sur le revenu. La

taxe prélevée sous ce nom sur chacun des sujets du Roi était, à l'origine, de 5 p. 100 du revenu réel, évalué par des procédés nécessairement fort arbitraires. Elle fut doublée sous Louis XV et portée jusqu'à 10 pour 100. Cet impôt du vingtième ne frappait pas seulement le produit des domaines et des propriétés foncières, dont on pouvait, à la rigueur, malgré le défaut de cadastre, apprécier la valeur d'une manière approximative; il s'étendait, de plus, aux produits du travail et de l'intelligence humaine : c'était ce qu'on appelait les *vingtièmes d'industrie*. Là, on nageait en pleine incohérence et en pleine fantaisie. Nulle contribution n'excitait tant de plaintes légitimes et de contestations fondées.

Faute de pouvoir, comme il l'aurait souhaité, procéder sur ce point à une réforme générale, transformer l'impôt du vingtième en un impôt exclusivement foncier, établi sur des bases sérieuses et rationnelles, « proportionné, suivant son expression, au revenu des biens fonds, d'après des principes uniformes et certains, » Necker voulut supprimer tout au moins ce qu'il jugeait avec raison l'article le plus irritant. Il abolit les *vingtièmes d'industrie*, non partout, il est vrai, car il excepta les grands centres, mais « dans les bourgs, villages et campagnes, » tant, disait-il, « pour y attirer davantage l'industrie, que parce que l'on ne pouvait pas y régler cette imposition comme dans les villes, où la répartition est confiée aux chefs des corps et communautés (1). » Ainsi libérait-il d'une charge cruellement pesante la classe intéressante des travailleurs ruraux.

C'est dans le même esprit et c'est d'après la même méthode, faite de prudence et d'équité, qu'il touche à l'impôt de la *taille*. Cette taxe, d'origine ancienne et d'un produit fructueux, était, dans son essence, prélevée sur la propriété foncière; elle ne frappait qu'accessoirement les revenus fonciers et mobiliers. Elle avait un vice capital, c'était son inégalité criante, l'exemption dont jouissaient une bonne part des sujets du Roi, et les plus opulens d'entre eux, les membres du clergé, les membres

(1) Le Parlement crut devoir faire parvenir au Roi des remontrances au sujet de cette réforme. Louis XVI y répondit par une note détaillée, qui fut, dit-on, rédigée par Necker et qui fut très mal accueillie par la magistrature. « Cette réponse, dit à ce propos l'un des membres du Parlement, ressemble à l'épée de Charlemagne, en ce qu'elle est longue et plate. » (*Correspondance* publiée par Lescure, 17 février 1778.)

de la noblesse, les titulaires de certaines charges accessibles à la roture en y mettant le prix. Ces dernières charges, au nombre de quatre mille environ, étaient souvent acquises dans le seul dessein de se soustraire ainsi à la perception de la taille, de sorte que, selon l'observation de Dupont de Nemours, « le plus sûr moyen d'échapper à l'impôt était de faire fortune. » Une autre anomalie, non moins fâcheuse, non moins injustifiée, distinguait cette contribution de la plupart des autres : par une dérogation étrange à la règle commune, la taille pouvait être augmentée sans le contrôle du parlement et sans le consentement des États-Généraux. Une simple décision du Roi, publiée par décret, sans aucun examen public, sans même qu'il fût besoin d'alléguer un motif, en fixait le montant d'une manière arbitraire, d'où l'expression de « taillable à merci. » Aussi, par suite de cette facilité, la taxe avait progressivement monté, s'était aggravée à chaque règne. Créée par Charles III pour produire 2 millions par an, sous Louis XVI elle s'élevait à plus de 90 millions (1).

Necker agit à l'égard de la taille comme il avait agi à l'égard du vingtième. Il en respecta le principe, pour ne s'en prendre qu'à l'abus. Abolir le scandale des exemptions privilégiées, organiser parmi tous les sujets du Roi l'égale répartition des charges, c'était son rêve secret, qu'il ne crut pas pouvoir réaliser d'un trait de plume. Il se contenta pour l'instant de mettre un frein légal au bon plaisir du prince et au caprice du fisc. Louis XVI, sur son avis, déclara qu'à l'avenir la taille serait soumise à la règle ordinaire en matière de contributions, qu'elle ne pourrait être augmentée sans l'accord préalable du Roi avec les parlemens. C'était parer du moins aux aggravations imprévues, dictées par un besoin pressant, décrétées brusquement par quelque ministre aux abois. Tout incomplète qu'elle fût, cette réforme fut accueillie avec une joie sincère. On y voyait un acheminement vers un régime plus libéral, une limite apportée au pouvoir absolu, un coup porté à l'arbitraire. On y voyait aussi, de la part de Necker, l'indice de son respect pour la magistrature, la volonté de rendre hommage aux lumières, à l'autorité de la suprême Cour de justice. Le parlement fut seul à considérer cette avance comme un témoignage de faiblesse (2).

(1) *Les Finances sous l'ancien régime*, par Stourm, *passim*.
(2) *Journal* de Véri.

Porter ainsi la main, si légère, si prudente fût-elle, sur des institutions consacrées par un long usage, c'était déjà, sans doute, faire preuve de fermeté. Combien plus hasardeux, toutefois, serait tout essai de réforme portant sur l'administration du fisc et sur le personnel préposé à la perception! Car, ici, détruire un abus, changer ou supprimer un rouage, remanier un service, serait toujours, en fin de compte, léser un intérêt privé, tarir une source de profits pour certains fonctionnaires. Tout s'arrangeait, tant bien que mal, lorsqu'on ne touchait qu'aux principes; dès qu'on s'attaquait aux personnes, là commençaient vraiment les risques périlleux. Necker, rendons-lui cette justice, ne redouta pas d'aborder cette seconde partie de sa tâche et de s'aventurer sur ce terrain brûlant.

La machine financière, en France, était alors d'une complication prodigieuse, dont on pouvait, pour une bonne part, accuser le système de la vénalité des charges, issu lui-même des besoins du Trésor. « Sire, disait à Louis XIV M. de Pontchartrain, contrôleur général, toutes les fois que Votre Majesté crée une charge, Dieu crée un sot pour l'acheter. » De là, l'institution d'un nombre inouï d'emplois, d'offices et de judicatures, ressource toute trouvée aux heures où l'argent était rare, mais ressource dangereuse, commode dans le présent, onéreuse pour l'avenir. La pensée constante de Necker, qu'il maintint sans faillir d'un bout à l'autre de son ministère, fut de réduire au minimum, dans la mesure possible, l'innombrable cohorte des fonctionnaires et des intermédiaires, d'élaguer les branches superflues, de faire régner ainsi dans l'administration de son département plus d'ordre, d'unité, plus de simplicité surtout. Entreprise étrangement ardue, dont les contemporains reconnaissent la difficulté. « Si M. Necker n'en voulait qu'au pauvre peuple, lit-on dans une correspondance du temps (1), tout irait à sa volonté. Mais, dans notre gouvernement, tout monarchique qu'il soit, l'intention du monarque lui-même est souvent combattue et assez de fois vaincue. Il faut donc chez nous à un ministre novateur une souplesse de caractère, une adresse d'esprit incroyables, pour apaiser les uns, gagner les autres, désintéresser enfin ceux qui prennent parti sans avoir de motif réel, mais pour se rendre importans. » La marquise du Def-

(1) *Correspondance* publiée par Lescure, 18 juillet 1777.

fand écrit à la même date : « Les abus de la perception sont immenses, et si M. Necker parvient à les réformer, il fera un grand chef-d'œuvre ! Il s'y prend très bien, mais il faut que le Maurepas le soutienne, et voilà ce qui est bien scabreux (1) ! »

L'état-major de l'armée financière se divisait en deux sections distinctes : d'une part, les *fermiers généraux*, qui affermaient les impôts indirects pour une somme fixée à l'avance, se partageant entre eux le surplus de l'argent provenant des contribuables ; les *receveurs généraux*, d'autre part, préposés aux impôts directs, qu'ils percevaient pour le compte de l'État. Les uns et les autres, d'ailleurs, se tenaient étroitement entre eux, se reconnaissaient solidaires, se regardaient enfin comme membres de la même famille. Il fallait de l'audace pour s'attaquer à cette double puissance, devant laquelle avaient tremblé tant de contrôleurs généraux. Cette centaine d'hommes, unis, ligués par l'intérêt commun, tenaient entre leurs mains la fortune du royaume.

Les fermiers généraux, « rois plébéiens, » comme les nommait Voltaire, rois dont chacun tirait de ses sujets un revenu annuel de 300 000 livres environ, étaient au nombre de soixante. Le premier acte de Necker, lorsqu'il dut renouveler leur bail, fut de les réduire à quarante. De plus, en évaluant le produit normal des impôts à 126 millions de livres, il décida que l'excédent serait partagé par moitié entre l'État et les fermiers, transformés de ce fait en régisseurs intéressés. Par une juste compensation, il les libérait en partie du lourd et scandaleux fardeau dont on les chargeait d'ordinaire à chaque renouvellement : il modéra l'usage des *croupes*, si fort en honneur pendant tout le XVIIIe siècle. On entendait par là les parts secrètement réservées dans les bénéfices des fermiers et attribuées à de hauts personnages, grands seigneurs ou belles dames, totalement étrangers aux affaires de finance, auxquels le Roi constituait à bon compte, et sans bourse délier, une rente quelquefois assez forte au détriment du Trésor de l'État. Necker, par deux arrêtés successifs, défendit pour l'avenir tout trafic de ce genre. Toutefois, fidèle à son système de respecter avec scrupule les engagemens passés, il laissait subsister jusqu'à l'expiration du bail les croupes anciennement consenties. Il put, par ce tempérament,

(1) Lettre du 13 juillet 1777 à Horace Walpole. (*Correspondance générale* de Mme du Deffand.)

faire accepter une réforme notable, dont une plus grande rigueur aurait sans doute compromis le succès.

Les receveurs généraux furent plus durement traités. Ils étaient quarante-huit, qui coûtaient à l'État plus d'un million par an. Ils furent restreints à douze, avec des attributions modifiées, et leur traitement total fut réglé à 300 000 livres. Ici, la chose ne passa pas sans exciter des récriminations. Les receveurs avaient de puissans appuis à la Cour; ils firent agir leurs partisans, ou, pour mieux dire, leurs obligés. Louis XVI fut assailli de réclamations et de plaintes. On fit appel à sa pitié; on allégua, dans l'espoir de toucher son cœur, le triste sort des subalternes que « l'implacable cruauté » du directeur général des Finances allait, par contre-coup, plonger dans l'infortune. On montrait avec larmes « trois cents familles détruites, » et cinq cents petits employés réduits à la misère!...

Les princes du sang intervinrent également, mais en invoquant des raisons d'un ordre moins sentimental. Ils avaient jusqu'alors le droit de désigner eux-mêmes les receveurs préposés à la perception dans les terres de leurs apanages. Six de ces charges étaient ainsi à leur nomination. Ils jetèrent les hauts cris, quand ils connurent l'arrêté de Necker, se prétendirent frustrés, affirmèrent que le Roi lui-même ne pouvait, sans leur consentement, toucher à leur prérogative. « Tous les princes, écrit M. de Kageneck (1), sont ligués contre M. Necker à cette occasion. » Le Comte d'Artois, surtout, montrait une indignation violente; il fut trouver la Reine, la conjura d'agir auprès du Roi et de plaider la cause de la famille royale. Mais Marie-Antoinette eut assez de bon sens pour opposer, cette fois, un refus absolu à ces sollicitations déplacées; et, du coup, toute l'effervescence tomba, comme une flambée de paille. Au plus fort de l'orage, comme le directeur général prenait congé du Roi pour se rendre à Paris : « Vous laissez beaucoup d'ennemis ici, lui dit affectueusement Louis XVI, mais je vous défendrai. »

Plusieurs autres opérations, portant sur des fonctionnaires moins en vue, réalisèrent aussi des économies appréciables.

(1) *Lettres* de Kageneck, 9 avril 1780.

Dans le seul mois d'août 1777, furent supprimés et remboursés quatre cent dix-sept offices et charges inutiles, contrôleurs des domaines, gardes généraux des eaux et forêts, et autres emplois du même genre. Dans le même temps, le directeur pratiquait une coupe salutaire dans la haute administration des postes. Ils étaient dix qui touchaient annuellement chacun une centaine de mille livres (1); Necker institua une régie; la même besogne fut faite par six commis, aux appointemens de vingt-quatre mille livres.

Un arrêté qui fit un moment quelque bruit est celui qui réglementa l'administration supérieure de la Loterie royale. Clugny, comme on l'a vu, avait érigé la loterie en institution permanente, régie par des agens spéciaux, au nombre d'une douzaine, sous la haute direction du contrôleur général des Finances. Necker, malgré ses répugnances, ne crut pas pouvoir renoncer, dans l'état actuel du Trésor, à un système qui procurait des ressources considérables (2), mais il réduisit de moitié le comité des administrateurs et s'y prit d'une manière assez originale. Il assembla les douze intéressés, leur déclara son intention et les mit en demeure de procéder eux-mêmes au sacrifice, en désignant les victimes à ses coups. Voici, rapportent les gazettes, le langage qu'il leur tint : « Messieurs, le Roi a trouvé des abus dans votre gestion. Je n'en accuse personne; mais le Roi pense que vous êtes trop de moitié. Il faut donc réformer six d'entre vous. Je ne crois pouvoir mieux faire que de laisser à votre choix ceux qui sont à conserver. Voici du papier et de l'encre. Que chacun de vous donne son suffrage aux six qu'il croira les plus propres à remplir ces fonctions (3). » Bon gré mal gré, il fallut en passer par là. L'État gagna à cette exécution l'économie annuelle d'une bonne soixantaine de mille livres.

III

Les doléances, les « criailleries, » excitées par de telles mesures dans le monde financier, étaient, cependant, peu de

(1) Lettre de Mme du Deffand à Walpole, du 23 août 1777. (*Correspondance générale* publiée par Lescure.)

(2) La Loterie royale subsista jusqu'en 1793.

(3) *Correspondance secrète* de Métra, 30 juillet 1777. — *Mémoires* de Soulavie, etc., etc.

chose à côté des clameurs soulevées par la réforme des Maisons du Roi et de la Reine. C'était là, en effet, sous l'ancienne monarchie, une question capitale. Aucune réforme n'était plus urgente, plus juste en soi, plus vivement réclamée par l'opinion publique, et en même temps plus difficile, plus dangereuse à tenter. Pour l'avoir naguère entreprise, Malesherbes avait dû se démettre, Turgot avait été chassé. Tout récemment encore, sous les yeux de Necker, le comte de Saint-Germain venait de succomber aux rancunes provoquées par ses essais de réduction parmi les corps privilégiés qui constituaient la Maison militaire. Ces souvenirs étaient inquiétans. Necker refusa, malgré tout, de se soustraire à cette tâche redoutable, mais il attendit patiemment que plusieurs années de succès, de services signalés rendus au Roi et à l'État, lui eussent créé une situation assez forte. Il se contenta jusque-là d'opérations préparatoires, telles que le règlement relatif aux dépenses de la Maison du Roi. Le désordre y était affreux, l'habitude étant prise de ne solder chaque dette que quatre années après qu'elle était contractée ; aussi l'arriéré s'élevait-il à une somme formidable. Une revision approfondie des comptes et la liquidation générale du passif permirent, tout au moins, de voir clair dans la situation. Ceci fait, Necker ajournait à une date ultérieure la réformation plus complète, le grand « coup de balai, » qu'on espérait de lui. Ce fut au commencement de l'an 1780 qu'il se jugea suffisamment solide pour se risquer à cette besogne.

On a peine à imaginer ce que représentait alors, comme personnel et comme dépense, la machine, aux rouages innombrables, qu'on nommait la Maison du Roi. Depuis plus de deux siècles, chaque souverain, chaque ministre, y avait, peut-on dire, ajouté quelques pièces et l'avait enrichie de quelque organe nouveau. En revanche, rien jamais n'en était supprimé, tout retranchement passant pour une atteinte portée au prestige du souverain et à la majesté du trône. Vers la fin du XVIIIe siècle, sous le règne du plus simple et du plus modeste des princes, la seule Maison civile comprend vingt-deux services, auxquels président quarante-deux officiers des cérémonies, sous l'autorité du Grand Maître. Cinquante médecins, chirurgiens et apothicaires, pour ne citer que ce détail, sont attachés à la personne du Roi, chacun pourvu d'un gros traitement. La

Maison militaire, malgré les réductions qu'y a opérées Saint-Germain, comprend une dizaine de mille hommes, avec force grands dignitaires. La Maison de la Reine, bien que moins imposante, occupe aussi un nombreux personnel. L'abus est plus flagrant encore lorsqu'il s'agit des princes du sang. Dans la Maison du Comte d'Artois sont quatre cent quarante « officiers, » deux cent soixante dans celle de son épouse. Quand Mesdames tantes vont prendre les eaux à Vichy, elles mènent pour le voyage deux cent cinquante personnes et cent soixante chevaux.

Bref, si l'on veut faire le calcul de tous les offices et emplois, largement rétribués, qui se rattachent de quelque manière à la Cour, on arrive au total de six mille charges civiles et de neuf mille charges militaires, qui, réunies, coûtent environ trente-neuf millions de livres, soit le douzième, ou peu s'en faut, du revenu général du Trésor, chiffre auquel il faut ajouter les pensions, gratifications et « grâces » de toute nature dont je parlerai tout à l'heure.

Telle était la forêt épaisse, inextricable, au travers de laquelle Necker s'aventurait, la cognée à la main, non pas sans doute pour tout jeter à bas, mais pour y pratiquer des coupes et pour éliminer la végétation parasite. Par une mesure préliminaire, décrétée au mois de juillet 1779, il supprimait les nombreuses « trésoreries » des deux Maisons du Roi et de la Reine, qu'il remplaçait par un unique « trésorier-payeur général des dépenses de Leurs Majestés. » Il substituait ainsi un seul office à vingt et un, aux applaudissemens du public, qui découvrait dans ce prélude l'annonce de coups plus décisifs. « Le préambule de cet édit, qui est un chef-d'œuvre de bienfaisance et d'honnêteté, ravit et enchante tous les cœurs et tous les esprits. On est dans l'extase et dans l'enthousiasme (1) ! » C'est sur ce mode lyrique que s'exprime le gazetier Métra.

L'année suivante allait voir ces espoirs se réaliser en partie. Ce sont d'abord les deux édits promulgués le 19 janvier 1780, dont l'un abolit force places d'intendans et de contrôleurs dans les divers services des Maisons royales et princières, dont l'autre, plus hardi, enlève aux titulaires de certaines grandes charges de Cour le privilège, lucratif autant qu'abusif, de vendre à leur profit les charges subalternes. Puis, le 1er sep-

(1) *Correspondance* de Métra, 26 juillet 1779.

tembre, c'est un nouvel édit, rayant, d'un trait de plume, quatre cent six places et emplois, dont beaucoup remontaient aux règnes des plus anciens rois et dont les appellations singulières évoquaient, selon l'expression d'une gazette, « la barbarie des siècles primitifs. » La majeure partie des emplois abolis de la sorte se référaient au service de la *cuisine-bouche*. Entraient dans cette catégorie : huit *écuyers* qui apportaient au Roi le bouillon du matin, seize *hâteurs de rôts*, chargés de veiller au rôti, six *sommiers de broche*, huit *sommiers de bouteilles*, quinze *galopins*, deux *aides pour les fruits de Provence*, deux *avertisseurs à cheval*, qui suivaient le Roi en campagne et dont la fonction principale était d'avertir l'office de la bouche de l'heure fixée pour le repas, quatre *coureurs de vins*, qui, à la chasse, portaient la collation du Roi dans un « baudrier de drap rouge, » deux *conducteurs de la haquenée*, qui, en voyage, accompagnaient le pain, les fruits, les confitures, le sel, la « tasse pour faire l'essai du vin, » et avaient pour mission spéciale d'empêcher tout retard dans la préparation de la table royale. Je ne poursuivrai pas plus loin cette burlesque énumération.

Un mois plus tard, le 30 septembre, une réforme de même espèce visait la chasse du Roi. Le personnel en était diminué de treize cents titulaires, gardes, piqueurs et valets de chiens. L'économie obtenue de la sorte montait à près de six millions. Les meutes et les chevaux étaient, bientôt après, réduits dans la même proportion.

Ce que ces amputations répétées soulevaient de lamentations, de colères, il est superflu de le dire. Le directeur général des Finances n'était accusé de rien moins que du crime de lèse-majesté ; certaines gens affirmaient qu'il « décomposait pièce à pièce » l'antique royaume de France (1). Versailles retentissait de cris et de protestations, qui s'élevaient parfois jusqu'au trône. La comtesse de Brionne, mère du prince de Lambesc, grand écuyer du Roi, sur le bruit de réformes projetées dans le service des grande et petite écuries, s'essayait à parer le coup, venait trouver Louis XVI, cherchait à démontrer l'impossibilité des réductions en cause, mais le prince lui fer-

(1) *Mémoires* de Soulavie.

mait la bouche aux premiers mots de son discours : « Madame, de quoi vous mêlez-vous? Ce ne sont pas là vos affaires. » Un même accueil, plus brusque encore, était fait au duc de Coigny, réclamant au sujet d'une mesure analogue : « Je veux, criait Louis XVI, mettre l'ordre et l'économie dans toutes les parties de ma Maison ; ceux qui y trouveront à redire, je les casserai comme ce verre (1) ! » Et ce disant, le Roi, alors à sa toilette, jetait à terre un « gobelet de cristal, » qui volait en éclats (2).

Si l'on a gardé le souvenir de la conduite de Marie-Antoinette en quelques occasions semblables, on sera peut-être surpris de la voir adopter cette fois, bien qu'avec plus de douceur dans la forme, la même attitude que le Roi. Les réductions dans sa Maison, les sacrifices demandés par Necker à son goût naturel du luxe, la trouvent, sauf de rares exceptions, non seulement résignée, mais presque approbative. Les doléances, les récriminations des princes, celles notamment du Comte d'Artois, qui se multiplie en instances pour qu'elle s'associe à ses plaintes, se heurtent constamment à une muette résistance, parfois à une dénégation fort nette. Il faut attribuer cette sagesse, — et Mercy-Argenteau le constate souvent dans ses lettres, — au savoir-faire du directeur général des Finances, à la manière habile dont il s'y prend avec la jeune souveraine, respectueux, « soumis » en paroles, et même galamment empressé, se gardant bien, quoi qu'elle demande, de la blesser par un refus formel. Bien au contraire, à chaque désir exprimé par la Reine, il se rend auprès d'elle, discute avec patience, raisonne avec modération, expose « les possibilités ou les obstacles » qu'il prévoit, s'arrange, quand il le peut « sans blesser la justice, » pour tourner les difficultés qui, au premier abord, semblaient insurmontables. Ainsi, tout en maintenant les principes essentiels, se donne-t-il l'apparence de déférer aux volontés, aux caprices même de l'impérieuse princesse. Ainsi cède-t-il sur les détails pour faire accepter les grandes choses (3).

Le succès couronne cette tactique. « De tous les ministres du Roi, observe Mercy-Argenteau (4), M. Necker est celui dont

(1) Coigny, si l'on en croit Métra, se retirait en murmurant que « mieux valait encore être rayé que cassé. »

(2) *Correspondance* publiée par Lescure. — *Lettres* de Kageneck. — *Correspondance secrète* de Métra.

(3) *Journal* de Véri.

(4) Lettre du 17 avril 1780. — *Correspondance* publiée par d'Arneth.

la Reine a la meilleure opinion et qu'elle considère le plus. » Le témoignage personnel de la Reine vient pleinement confirmer cette appréciation. Dès le lendemain des premières réductions demandées par Necker, « le Roi, écrit Marie-Antoinette à sa mère, vient de donner un édit qui n'est qu'une préparation à la réforme qu'il veut faire dans sa Maison et la mienne. Si elle s'exécute, ce sera un grand bien, non seulement pour l'économie, mais encore pour l'opinion et la satisfaction publiques. Il faut attendre les effets pour pouvoir y compter; on l'a tentée sans succès sous les deux derniers règnes. » Un mois plus tard, les suppressions déjà réalisées, elle s'exprime en ces termes, dans une lettre à Mercy: « Comme vous vous trouvez quelquefois avec les Necker, et que j'ai très bonne opinion des talens de M. Necker, je vous autorise à le lui faire connaître, en ajoutant que c'est toujours avec plaisir que je lis les nouvelles de ses opérations de finance (1). »

Dix ans après sa retraite du pouvoir, dans une note tout intime, écrite, semble-t-il, pour lui-même, où il résume en quelques mots sa carrière politique pendant son premier ministère, Necker caractérise ainsi les obstacles comme les appuis qu'il a rencontrés en haut lieu et rend ce juste hommage à la bonne volonté de la Reine et du Roi : « Je trouvais, écrit-il (2), quelque courage auprès du Roi. Jeune et vertueux, il pouvait et voulait tout entendre. La Reine aussi m'écoutait favorablement. Mais, autour de Leurs Majestés, à la Cour, à la ville, à combien d'inimitiés et de haines ne me suis-je pas exposé! C'étaient toutes les factions de l'intérêt particulier que j'avais à combattre et, dans cette lutte continuelle, je risquais à tout moment ma fragile existence. »

IV

L'instigateur secret, sinon le chef avoué, de la lutte incessante ainsi dénoncée par Necker est « le ministre principal, » le conseiller intime du Roi, le vieux comte de Maurepas lui-même, c'est un point sur lequel il n'existe aucun doute. Plus jaloux du pouvoir à mesure qu'il avance en âge, le Mentor n'a pu voir

(1) Lettres des 15 février et 3 mars 1780. — *Correspondance* publiée par d'Arneth.

(2) Note écrite en 1791, et citée par Auguste de Staël dans une notice sur son grand-père, mise en tête des Œuvres complètes de Necker.

sans un vif déplaisir le crédit solide et soutenu, la popularité croissante du directeur général des Finances. De plus, parlementaire dans l'âme, il partage les défiances et les craintes que tout novateur inspire à la magistrature suprême. Enfin certains mécomptes, certains conflits où il avait eu le dessous, et dont j'aurai à parler par la suite, avaient encore accru sa malveillance et son antipathie. Augeard, confident de Maurepas, dépositaire de ses rancunes, ne cherche pas à faire mystère de cette disposition d'esprit : « Dès 1779, dit-il dans ses *Mémoires*, M. de Maurepas était déjà fatigué de Necker ; mais la pénurie des sujets, ou, pour mieux dire, l'ineptie et la mauvaise réputation des intrigans qui se présentaient pour le remplacer, faisaient qu'il différait le renvoi de ce Genevois, le plus possible. » Il se vengeait, à sa manière, de cette patience forcée par des sarcasmes et des mots d'esprit. Aux louanges qu'en sa présence on donnait un jour à Necker : « Oui, c'est un faiseur d'or, répondait-il en riant. Il a fondé le gouvernement de la pierre philosophale ! » Et il disait encore qu'il craignait fort que le royaume de France ne fût « tombé de la *Turgomanie* dans la *Nécromanie*, » qui ne valait guère mieux (1).

Le malheur est que cette opposition ne se bornait pas aux paroles. C'était, dans le Conseil, une résistance doucereuse, mais obstinée, à la plupart des projets proposés : c'étaient des réserves discrètes, des objections présentées légèrement, sans insistance, sous une forme ironique ; c'étaient des exigences qui, sans détruire le principe des réformes, en annulaient l'effet. Un des nouvellistes du temps garantit l'authenticité de ce petit dialogue, qui est, en tout cas, vraisemblable. Après l'édit réduisant la table du Roi, Necker porte à Maurepas un nouveau plan d'économies portant sur un autre service. Maurepas écoute d'un air approbateur, puis, avec un sourire : « C'est très bien, monsieur ; mais avez-vous des fonds pour rembourser les offices supprimés ? — Ils seront payés en cinq ans, comme ceux de la bouche ; j'ai fait mes dispositions en conséquence. — Il n'est pas question de cela, monsieur ! Le Roi veut que toutes les charges qu'il supprime soient remboursées argent comptant. — Je comprends ce que cela veut dire, » réplique Necker avec découragement, et il

(1) *Mémoires* de Soulavie.

reprend le chemin de Paris, remportant son projet en poche (1).

De l'attitude de M. de Maurepas provient, en grande partie, ce qu'a de défectueux, d'inégal, d'incomplet, la grande réforme, la réforme d'ensemble, souhaitée par le directeur des Finances dans les Maisons royales. Les emplois abolis, comme on a pu le remarquer plus haut, ne visent guère que des subalternes, les petits parasites des cuisines et des écuries. Les charges les plus importantes et les plus coûteuses sinécures subsistent à peu près intactes ; les gros poissons s'échappent hors des mailles du filet; seul est pris le menu fretin. Necker l'a reconnu et s'en est excusé, en rejetant la faute sur l'hostilité du Mentor. Il a raconté les dégoûts dont une guerre mesquine et sournoise abreuvait journellement son âme. Il faut l'entendre, sur ce point, dépeindre ses tristesses ; on ne peut lire sans émotion ces sincères confidences :

« Je me rappelle encore (2) cet obscur et long escalier de M. de Maurepas, que je montais avec crainte et mélancolie, incertain du succès auprès de lui d'une idée nouvelle dont j'étais occupé. Je me rappelle ce cabinet en entresol, placé sous les toits de Versailles, mais au-dessus des appartemens du Roi (3). C'était là qu'il fallait entretenir de réformes et d'économies un ministre vieilli dans le faste et dans les usages de la Cour. Je me souviens de tous les ménagemens dont j'avais besoin pour réussir, et comment, plusieurs fois repoussé, j'obtenais à la fin quelques complaisances pour la chose publique, et les obtenais, je le voyais bien, à titre de récompense des ressources que je trouvais au milieu de la guerre. Je me souviens de l'espèce de pudeur dont je me sentais embarrassé, lorsque je mêlais à mes discours quelques-unes des grandes idées morales dont mon cœur était animé... »

Il serait pourtant excessif d'attribuer à la seule influence de Maurepas ce que l'on peut reprocher à Necker de timidité dans ses actes, la disproportion qu'on observe entre les principes qu'il émet, les désirs qu'il proclame et les mesures qu'il réalise. Si l'on veut apprécier sainement et justement son œuvre, si l'on veut faire la part exacte de toutes les responsabilités, il faut

(1) *Correspondance secrète* publiée par Lescure.

(2) Note écrite par Necker, *passim*.

(3) C'étaient les appartemens jadis occupés par Mme du Barry et que l'on montre aujourd'hui sous ce nom.

aussi lui tenir compte des circonstances exceptionnelles qui entravent fréquemment sa marche et l'empêchent d'appliquer ses vues. Pour n'en citer qu'un exemple frappant, c'est bien la situation extérieure qui lui a défendu d'abolir la gabelle, l'impôt flétri par tous les philosophes et économistes du temps, l'impôt qui a fait couler tant de sang et que Necker a jugé en ces termes : « Un cri universel s'élève, pour ainsi dire, contre lui... C'est assez longtemps avoir vécu sous des lois de finance véritablement ineptes et barbares ! C'est assez avoir exposé des millions d'hommes aux atteintes continuelles de la cupidité ! C'est assez avoir mis en guerre une partie de la société contre l'autre (1) ! » Si, en dépit de cette éloquente apostrophe, il a dû reculer devant l'abolition d'une taxe intolérable, c'est que la gabelle, chaque année, rapporte 52 millions et qu'on ne peut vraiment, en pleine guerre d'Amérique, priver l'État d'une telle ressource. Cette grave question du sel, c'est à peine s'il y touche pour tenter d'établir l'égalité du prix dans toutes les provinces du royaume, ce qui aurait détruit au moins le mal de la contrebande intérieure. Cette modeste réforme elle-même, il ne peut que la préparer ; il n'aura pas le temps de la mener jusqu'à la conclusion parfaite.

Ici, et dans certains autres cas analogues, on ne peut accuser que la force des choses. Mais c'est bien le comte de Maurepas, c'est bien l'appui qu'il prête à l'égoïste résistance des classes privilégiées, qui arrêtera Necker dans l'abolition désirée d'un des abus les plus odieux légués par l'époque féodale. N'est-il pas singulier qu'à la fin du XVIIIe siècle, on rencontre encore des vestiges du droit exorbitant de « mainmorte et de servitude, » que certains grands seigneurs continuaient d'exercer sur la fortune de leurs vassaux, prélevant à leur profit les biens de ceux qui décédaient sans enfans légitimes et s'arrogeant le droit d'apporter de grandes restrictions à la liberté de tester ? Si tenaces cependant étaient encore les préjugés, si puissante la cupidité qui, sous couleur de tradition, s'obstinait au maintien d'une législation surannée, que Necker n'osa pas braver tant de colères et décréter franchement une suppression que l'on représentait comme une « atteinte à la propriété (2). »

(1) Compte rendu des finances pour l'année 1781, par Necker. — *Traité de l'administration des finances*, publié par le même en 1784.

(2) *Journal* de Véri.

Assourdi de clameurs, il s'avisait d'un biais, qu'il espérait devoir être efficace. Il abolissait la mainmorte dans les domaines royaux, comptant, par cet auguste exemple, convertir les récalcitrans. L'édit, daté du 10 août 1779, est précédé d'un préambule, rédigé par Necker, et dont certains fragmens méritent d'être cités : « Mettant notre principale gloire à commander une nation libre et généreuse, faisait-il dire au Roi, nous n'avons pu voir sans peine les restes de servitude qui subsistent dans plusieurs de nos provinces. Nous avons été affecté de voir qu'un grand nombre de nos sujets, servilement attachés à la glèbe, sont regardés comme en faisant partie et qu'ils n'ont pas la consolation de disposer de leurs biens après eux... Justement touché de ces considérations, nous aurions voulu abolir sans distinction ces vestiges d'une féodalité rigoureuse. Mais nos finances ne nous permettant pas de racheter ce droit aux seigneurs, et retenu par les égards que nous avons pour les lois de la propriété, nous abolissons le droit de servitude, non seulement dans nos domaines, mais dans tous ceux engagés par nous et par les rois nos prédécesseurs. Nous verrons avec satisfaction que notre exemple et l'amour de l'humanité, si particulier à la nation française, amènent sous notre règne l'abolition complète des droits de mainmorte et de servitude, et que nous soyons ainsi témoin de l'entier affranchissement de nos sujets (1). »

Cet édit si bien justifié, si anodin dans sa teneur, si prudent dans sa forme, le parlement ne l'enregistra cependant qu'avec peine, avec bien des réserves et des restrictions. Est-il d'ailleurs nécessaire d'ajouter que ce moyen sentimental et ce touchant appel n'eurent pas l'effet qu'en attendait Necker? De ceux auxquels il s'adressait, presque tous firent la sourde oreille. Pour enfoncer les dernières résistances, il faudra la poussée brutale de la Révolution.

V

Enfin, c'est encore à Maurepas et au parti dont il est le porte-parole qu'on a droit d'imputer l'échec des premiers projets de Necker pour purifier le régime bourbonien d'un vice qui, de longue date, lui cause un tort irréparable, pour guérir

(1) *Journal* de l'abbé de Véri.

la plaie vive qui ronge la monarchie, l'abus, le déplorable abus des pensions et des grâces, poids écrasant pour les finances, cause permanente de déficit pendant tout le XVIIIe siècle. C'est une question assez considérable pour qu'il me soit permis de m'y arrêter un moment.

Quel est exactement, au temps dont nous nous occupons, le total des pensions et des allocations annuelles consenties par le Roi, il est bien difficile de le déterminer, le mode de comptabilité en usage sous l'ancien régime ne fournissant, pour ce calcul, aucune base certaine et précise. Necker, dans son célèbre *Compte rendu* de 1781, l'évalue à 28 millions. De nos jours, M. Stourm, dans la belle et savante étude à laquelle je me suis fréquemment référé (1), pense qu'on peut adopter, d'une manière approximative, le chiffre de 32 millions. Nous sommes encore loin, à coup sûr, des chiffres fabuleux allégués par les pamphlétaires de la Révolution. L'excès n'en est pas moins flagrant, surtout si l'on considère que, comme l'ont démontré de rigoureux calculateurs, pour toutes les autres monarchies d'Europe, l'ensemble des dépenses inscrites sous cette rubrique ne passe pas 14 millions.

Quoi qu'il en soit, pour rester équitable, on doit, sur ce chapitre, faire une distinction nécessaire. Il faut grouper à part, comme constituant une dépense légitime, les pensions, les indemnités, les gratifications, civiles ou militaires, qui récompensent à juste titre les services rendus à l'État, en se gardant de les confondre avec les faveurs abusives, tout au moins arbitraires, accordées par le Roi, selon son bon plaisir, à tel ou tel personnage de la Cour. C'est sur ce dernier point que les mœurs établies offrent un vrai scandale. On a peine à imaginer quel flot de sollicitations, de toutes parts, à toute heure, assaillent le Roi, la Reine, leur entourage, les ministres, les gens en place. Pour augmenter ou pour rétablir sa fortune, pour marier ses enfans ou pour payer ses dettes, on compte toujours sur la cassette royale, on tend la main infatigablement, sans scrupule, sans vergogne. Jadis, sous Louis XIV et surtout sous Louis XV, quand un grand seigneur convoitait une faveur de ce genre, il courtisait la favorite; il s'adresse maintenant à la Reine et à « sa société; » c'est la seule différence qu'ait amenée le change-

(1) *Les finances sous l'Ancien régime..., passim.*

ment de règne. On demande indifféremment une pension, une aide temporaire, une exemption de droits ou une grosse sinécure. « L'impertinence du ton corrigeait seule, en certains cas, l'humiliation de la demande (1). » Lorsqu'un ministre essaie de regimber et de se mettre en travers du torrent, c'est une stupeur sincère, suivie d'une indignation générale. Turgot l'avait tenté en vain ; Necker, pour en avoir d'abord annoncé le dessein, soulevait contre soi toute la Cour, et le prince de Beauvau, pour l'avoir, presque seul, publiquement approuvé, en recevait d'amers reproches : « Voilà comme vous êtes, vous! Toujours du parti de l'opposition (2). » L'*opposition*, c'était la timide résistance aux furieux appétits de la meute affamée.

D'après les meilleures statistiques, les pensions viagères constituées dans ces conditions représentent, sous Louis XVI, environ sept millions de livres, dont plus de huit cent mille sont prélevées par les frères du Roi. Il y faut ajouter les sommes une fois données, les gratifications accordées en passant, « de la main à la main, » dont il est difficile de retrouver la trace, mais qui s'élèvent assurément à un chiffre considérable. Pour combler, dans les heures de crise, le gouffre ainsi creusé dans les caisses de l'État, les prédécesseurs de Necker ne connaissaient guère qu'un moyen, qui était la faillite. De temps en temps, et presque à époque fixe, des arrêtés ministériels, au nom des nécessités du Trésor, exerçaient de grosses retenues ou réduisaient les arrérages des rentes consenties par le Roi. C'était chaque fois, comme bien on pense, un concert de protestations contre la rupture d'engagemens librement contractés, mais le Trésor public n'y gagnait pas grand'chose. Pour se prémunir à l'avance contre les réductions futures, les solliciteurs avaient soin de grossir leurs demandes ; ou bien encore on obtenait quelque pension nouvelle, qui se joignait à la première et bouchait largement la brèche. Les lettres de l'époque sont pleines, à ce propos, de révélations édifiantes.

Ce fut presque uniquement à proscrire le retour de pareils procédés que se restreignit finalement le directeur général des Finances. Son esprit d'ordre, sa probité de scrupuleux comptable, se révoltèrent contre un système qui n'était, après tout, qu'une violation de promesse, une banqueroute déguisée. Ne

(1) A. de Staël, notice citée plus haut.
(2) *Ibidem*.

pouvant extirper l'abus, il voulut le réglementer. Quatre édits successifs, rendus en l'espace de trois ans, posèrent quelques principes d'une incontestable sagesse. Un tableau général dut être dressé chaque année, qui mettrait sous les yeux du Roi la liste des pensions et celle des extinctions, en regard l'une de l'autre. Ainsi pourrait-on désormais établir une balance et connaître dans quelle mesure les largesses consenties chargeraient le Trésor. Necker fit ensuite décréter que la Chambre des Comptes fixerait annuellement, et d'après ces données, le chiffre maximum des grâces et des pensions que chaque ministre proposerait au Roi pour son département. Pour compenser ces prudentes restrictions, toutes les pensions, tant anciennes que nouvelles, furent solennellement déclarées « incessibles et insaisissables; » les titulaires furent avertis qu'ils pourraient compter à l'avenir, en toute sécurité, sur la totalité du revenu alloué. C'est le principe fondamental qui, de nos jours encore, régit toute la matière; à Necker revient le mérite de l'avoir proclamé.

Pour être insuffisante, la réforme n'en est pas moins louable. On ne peut autant admirer l'application qui en fut faite. Ni les freins ingénieux inventés par Necker, ni la bonne volonté du Roi, rien ne put prévaloir contre les mœurs et les préjugés séculaires, contre l'insouciance de Maurepas, contre l'avidité des uns et la mollesse des autres. Devant les réclamations virulentes ou les supplications de ceux qui vivent dans les entours du trône, Louis XVI se montre désarmé. A chaque requête qu'on lui apporte, il « chicane » un moment, soupire, et finit toujours par céder. Pour en fournir la preuve, nul témoignage ne vaut contre celui des faits, et la liste en est accablante. En 1778, la sœur du Roi, Madame Élisabeth, âgée de quatorze ans, voit sa dépense annuelle augmentée de 108 000 livres; l'année suivante, son inoculation est payée 20 300 livres à ses médecins et chirurgiens. En 1779, les dettes du Comte d'Artois, d'après une estimation détaillée, se montent à dix millions de livres, dont une partie est soldée par Louis XVI, au moyen d'une augmentation des apanages concédés à son frère. L'éducation des enfans du même prince coûte au Trésor royal 770 000 livres par an. De mars 1778 au 1er avril 1781, le total des pensions nouvelles constituées par le Roi, pour récompenser

des fonctions et emplois purement domestiques, s'élève à 206000 livres.

N'entrent pas dans ce compte les immenses libéralités arrachées par la Reine au profit de sa « société. » Mercy les énumère, pour deux années seulement, en 1779 et en 1780 : « 400000 livres, écrit-il, pour payer les dettes de la comtesse de Polignac, une terre de 35000 livres de revenu, 800000 livres en argent pour la dot de sa fille, 30000 francs par an pour Vaudreuil. » Le duc de Guines, le comte d'Adhémar, d'autres encore de l'entourage de Marie-Antoinette, sont traités de la même façon. Et tout est à l'avenant lorsqu'il s'agit des grands personnages de la Cour.

Ainsi s'élargit graduellement l'abîme où s'engloutit, drainée par mille canaux obscurs, l'épargne, lentement amassée, d'une nation laborieuse, en attendant l'heure proche où la monarchie même y trouvera son tombeau.

VI

Si j'ai dû faire quelques réserves, non sur les intentions, mais sur la fermeté, l'énergie de Necker à pousser jusqu'au bout sa politique de réforme administrative et d'économie financière, il est, en revanche, un domaine où l'on ne peut qu'approuver entièrement les actes et les résultats : ce sont les améliorations sociales et les progrès humanitaires qui ont marqué son passage au pouvoir. L'administration des finances, sous l'ancienne monarchie, présentait, comme on sait, mille amifications, permettant à celui qui en était chargé d'étendre, en réalité, son action sur toute la vie publique. Turgot avait usé largement de cette faculté. Les goûts, les idées de Necker le portaient à agir de même. A un esprit philosophique il joignait une nature sensible, un penchant généreux vers la philanthropie. Il y était encouragé et soutenu par sa femme, aussi vertueuse qu'intelligente, aussi bienfaisante qu'éclairée. Des excursions du directeur général des Finances sur le terrain social, je laisse de côté, pour l'instant, la plus retentissante, l'expérience qu'il tenta des « Administrations provinciales ; » cette question, en effet, est étroitement liée à sa chute ; nous la retrouverons à son heure. Mais le tableau en raccourci que j'ai voulu tracer de sa carrière ministérielle ne serait pas complet, si j'omettais ici les

innovations charitables auxquelles son nom reste honorablement attaché. Elles offrent toutes ce trait commun qu'elles visent à apporter dans les relations de l'État avec les humbles et les misérables plus de douceur et de pitié, à donner quelque soulagement à la souffrance humaine.

Les hospices, hôpitaux, asiles de mendians et d'infirmes présentaient, au XVIIIe siècle, dans toute l'étendue du royaume, et plus spécialement à Paris, un aspect dont l'horreur passe l'imagination. Les descriptions qu'en ont laissées ceux qui ont vu les choses de près, — tant les visiteurs étrangers que les commissaires officiels chargés d'étudier la question, — sont remplis de détails qu'on ne peut lire sans frémir de dégoût (1). « Je savais, comme tout le monde, écrit un voyageur anglais, que Bicêtre était à la fois un hôpital et une prison; mais j'ignorais que l'hôpital eût été construit pour engendrer des maladies et la prison pour enfanter des crimes. » C'était à Bicêtre, en effet, qu'on enfermait la plupart des mendians et des infirmes sans ressources, reconnus incapables de gagner leur vie. Ils y vivaient dans une promiscuité presque complète avec les prisonniers, les repris de justice, le « gibier de galères, » dont le contact avait vite fait de pervertir irrémédiablement ceux qui n'étaient d'abord qu'à plaindre. Tous étaient entassés dans des salles basses, étroites, sans air pendant l'été, sans feu pendant l'hiver. Durant la saison rigoureuse de 1775, plusieurs centaines périrent de froid. Faute de place et de matériel, il n'existait souvent qu'un seul lit pour huit occupans; force était que quatre d'entre eux dormissent « sur le carreau, » en attendant que les quatre autres cédassent leurs places dans la « couchette. » Nulle distinction ni de sexe, ni d'âge; aucune séparation des malades et des bien portans. D'affreuses exhalaisons; une nourriture infecte, parcimonieusement distribuée. Pour le partage des alimens, comme pour celui des lits, c'étaient de continuelles batailles. Les habiles et les forts pouvaient seuls espérer « dormir et manger leur content. » — « Impossible de se figurer, conclut un étranger après avoir parcouru cet enfer,

(1) Mémoire adressé au Roi par Malesherbes au nom de la Cour des Aides, en 1770. — *État des prisons et hôpitaux en France*, par John Howard, traduit de l'anglais en 1784. — Rapport des commissaires de l'Académie des Sciences chargés d'examiner le projet d'un Hôtel-Dieu, etc., etc.

la manière inhumaine et barbare dont on y traite les malheureux. Qu'une nation aussi civilisée et, en vérité, aussi sensible, puisse tolérer de pareilles horreurs au sein même de sa capitale, je n'en reviens pas d'étonnement (1)! »

L'hospice Sainte-Marguerite était spécialement réservé aux femmes enceintes favorisées d'une haute recommandation ; elles y étaient installées et soignées d'une manière à peu près décente. Mais que dire des infortunées qui peuplaient, par centaines, la maison dite de Saint-Joseph ? Là, on plaçait pêle-mêle femmes légitimes et femmes de mauvaise vie, d'où résultait un grave inconvénient moral, femmes saines et femmes malades, d'où résultait un grand dommage physique. Les accouchées étaient souvent quatre dans un même lit, si serrées et si mal tenues que, « quand on entr'ouvrait ces lits, il en sortait, dit un témoin, comme des vapeurs chaudes et infectes, qu'on pouvait diviser et écarter avec la main. » Les blessées et les opérées étant groupées dans des salles contiguës aux salles des malades ordinaires, et séparées par une simple cloison, les cris, les gémissemens empêchaient tout sommeil, et parfois l'infection des plaies gagnait les accouchées. Les religieuses préposées à la tâche de soulager ces malheureuses y apportaient, nous disent les relations, « un tendre dévouement et une louable sollicitude ; » malheureusement, imbues de préjugés, ignorantes des lois de l'hygiène, elles négligeaient en général « d'ouvrir les fenêtres et de laver les chambres. » Aussi l'odeur était affreuse et « l'air irrespirable. »

Mais rien ne surpassait en incurie et en cruauté inconsciente le plus célèbre et le plus important des asiles de malades, l'Hôtel-Dieu de Paris, dont de nombreux récits ont retracé la condition affreuse. Chaque lit ne devait, en principe, y recevoir que deux personnes ; mais, aux périodes d'encombrement, qui se renouvelaient chaque année, on y installait côte à côte quatre malades, quelquefois six, dont chacun disposait de « huit à treize pouces environ » pour y loger son corps. Aussi, pour obtenir quelques heures de sommeil, doivent-ils « se concerter entre eux pour que les uns se lèvent et veillent une partie de la nuit, tandis que les autres reposent. » Il advenait souvent qu'un des malades décédât brusquement et que le mort restât

(1) *Lettres* de Von Vizine, avril 1778.

quelques heures en contact avec ses anciens compagnons d'infortune. D'ailleurs, quand l'un des occupans était mort ou parti, changer les draps était considéré comme un luxe inutile. Le nouvel arrivant était mis sans scrupule dans le lit encore chaud de son prédécesseur, celui-ci eût-il succombé à une affection contagieuse.

La petite vérole, il est vrai, à cause de sa fréquence, était soignée dans un local à part, mais cette faveur n'était que pour les hommes; les femmes atteintes de ce terrible mal étaient mêlées, dans la salle Sainte-Monique, avec les « fébricitantes ordinaires. » La salle de chirurgie était située à côté de la salle des morts; par suite, les émanations des cadavres « envenimaient et empoisonnaient » les plaies et les blessures. Les opérations se faisaient au centre de cette salle, et ceux qui attendaient leur tour pouvaient assister de leur lit aux « préparatifs du supplice, » entendaient les cris de souffrance, voyaient ruisseler le sang, s'instruisaient ainsi par avance de ce qu'ils endureraient eux-mêmes tout à l'heure ou demain.

Les égards dus à mes lecteurs m'empêchent de charger davantage les couleurs d'un tableau si répugnant et si lugubre. Mais faut-il s'étonner qu'en de telles conditions, la mortalité atteignît, d'après une statistique dressée à cette époque, des proportions véritablement effrayantes : un malade sur quatre à Paris, tandis qu'on en comptait un sur huit à Versailles, un sur douze à Lyon, un sur vingt-cinq à Édimbourg.

Tel était l'état lamentable auquel Necker entreprenait d'apporter un remède, aux applaudissemens de tous ceux qui connaissaient la vérité. Sur le seul bruit de ces projets, Marmontel abondait en félicitations : « Le bon moment, écrit-il à Mme Necker (1), pour mettre sous les yeux du Roi l'abominable condition des pauvres dans le cloaque de l'Hôtel-Dieu et les déprédations criantes qu'on y exerce !... M. Necker a cause gagnée, et il sera reconnu réformateur de l'Hôtel-Dieu, comme des autres hôpitaux. »

C'est, en effet, par l'Hôtel-Dieu que le directeur des Finances commence l'œuvre d'assainissement dont la nécessité s'impose à son humanité. Louis XVI, informé par ses soins de la situation

(1) Archives du château de Coppet.

que je viens de décrire, fut ému de pitié et promit de le seconder. Ils résolurent tous deux d'aller au plus pressé, de réformer sur l'heure les pires abus, tout en se réservant de dresser par la suite un plan d'ensemble, commun à tous les hôpitaux. « Nous avons reconnu, lit-on dans le préambule de l'édit, combien il était difficile de remplir entièrement nos vues ; mais ne voulant pas que le vain désir de la perfection arrêtât l'exécution d'un très grand bien, nous nous sommes déterminé à adopter un plan qui, en satisfaisant aux principales vues d'humanité, n'oblige ni à de très grands sacrifices, ni à une longue attente... » Après ces sages paroles, le Roi, pour le moment, se bornait à prescrire que l'Hôtel-Dieu fût « disposé de manière qu'il pût contenir au moins trois cents malades seuls dans un lit, placés dans des salles différentes suivant les principaux genres de maladies, et en observant encore que les hommes et les femmes soient mis dans des lits séparés. »

Ce modeste progrès fut accru et facilité par une circonstance imprévue. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, ayant, à la suite du gain d'un procès, touché 300 000 livres, versées entre ses mains par la Ville de Paris, décida d'employer cette somme à l'amélioration du principal hospice de son diocèse. Il la fit remettre à Necker, en joignant à l'envoi la note dont voici la teneur, qui honore également l'auteur et le destinataire : « Nous soussigné (1), archevêque de Paris, voulant contribuer aux projets que M. le directeur général des Finances a conçus pour procurer aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu les secours dont on n'a pu jusqu'à présent les faire jouir, consentons que mondit sieur directeur général dispose des fonds qui nous sont dus par la Ville de Paris et qui nous ont été adjugés par l'arrêt du parlement, et ce comme il le jugera à propos, sans qu'il puisse lui être demandé par nos héritiers aucun compte, nous reposant entièrement sur le zèle dont il est animé pour le bien public et sur son amour pour les pauvres. »

Les mesures prises pour l'Hôtel-Dieu se généralisèrent bientôt, grâce à l'institution d'une commission spéciale, chargée d'étudier les moyens d'apporter aux hospices, sans trop surcharger le Trésor, les améliorations urgentes, et de rédiger un

(1) Archives du château de Coppet.

programme en vue de cet objet. De plus, pour agir par l'exemple et fournir un modèle aux membres de cette commission, Necker créait de ses deniers, au quartier Saint-Sulpice, une maison destinée aux malades indigens, où seraient appliquées toutes les règles et prescriptions que la médecine du temps estimait désirables. C'est l'hôpital qui, aujourd'hui encore, porte le nom de son généreux fondateur. Mme Necker en fut la directrice et garda cet emploi jusqu'à l'époque de la Révolution. Un traité passé en due forme avec la communauté des Filles de la Charité de Paris (1) assurait l'assistance de onze religieuses de cet Ordre, pour soigner les malades et pour faire marcher la maison, sous l'autorité supérieure d'une laïque et d'une protestante.

VII

D'après ce que je viens de dire du traitement réservé, avant la réformation de Necker, aux malades indigens, on peut imaginer quel était, à la même époque, le sort des prisonniers, qu'ils fussent détenus avant jugement, ou que, condamnés par sentence, ils expiassent leurs fautes dans les geôles. Si les hospices étaient des bagnes, que devaient être les prisons!

Quelques années auparavant, la Cour des Aides, par l'organe de Malesherbes, avait déjà signalé à Louis XV certains barbares excès, vestiges du moyen âge, et particulièrement les cachots de Bicêtre. « Ces cachots, écrivait Malesherbes (2), sont tels, qu'il semble qu'on se soit étudié à ne laisser aux prisonniers qu'on y enferme qu'un genre de vie qui leur fasse regretter la mort. On a voulu qu'une obscurité entière régnât dans ce séjour. Il fallait cependant y laisser entrer l'air nécessaire pour la vie; on a imaginé de construire, sous terre, des piliers percés obliquement dans leur longueur et répondant à des tuyaux qui descendent dans les souterrains. C'est par ce moyen qu'on a établi quelque communication avec l'air extérieur, sans laisser aucun accès à la lumière. Les malheureux qu'on enferme dans ces lieux humides et infects sont attachés à la muraille par une lourde chaîne, et on leur donne de la paille, de l'eau et du pain. Votre Majesté aura peine à croire qu'on ait eu la barbarie de tenir plus d'un mois, dans ce régime d'horreur, un homme

(1) Acte signé le 21 juillet 1778. — Archives de Coppet.
(2) Mémoire adressé au Roi en 1770.

qu'on *soupçonnait de fraude*. Personne dans votre royaume, Sire, n'est assuré de ne pas voir sa liberté sacrifiée à une vengeance, car personne n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour n'être pas digne de celle d'un commis des fermes... »

A l'Abbaye, au For l'Évêque et au Petit-Châtelet, le régime était analogue. De toutes les prisons de Paris, la Conciergerie, disait-on, était « la seule dont le séjour ne fût point rapidement mortel. » De même dans les provinces. A Lyon, d'après un relevé daté de juin 1776, vingt-neuf condamnés s'entassaient dans quatre étroits cachots, malades pour la plupart, n'ayant qu'une chemise pour vêtement, nourris avec une livre et demie de pain par jour.

Dans la plupart de ces maisons régnait une promiscuité révoltante. Hommes, femmes, enfans, prévenus et condamnés, scélérats punis pour forfaits, simples détenus pour dettes, tous étaient enfermés pêle-mêle. La corruption la plus affreuse régnait parmi cette multitude. Le vice y fleurissait et le crime y tenait école. Bon nombre de prisons étant dénuées d'infirmeries, les malades y restaient sans soins. En d'autres, les infirmeries étaient si malsaines, si infectes, que parfois les médecins n'osaient pas s'y aventurer.

Un scandale non moins déplorable était l'impunité assurée aux gardiens qui, chichement rétribués, dispensés de toute surveillance, tyrannisaient les prisonniers, les rançonnaient impitoyablement, se livraient aux pires exactions. L'enquête ordonnée par Necker sur les prisons de Paris (1) révéla des faits incroyables : pour avoir refusé de l'argent aux geôliers, un officier de cavalerie, détenu pour quelque peccadille, est roué de coups, bâtonné sans pitié, jusqu'à tomber malade ; une femme près d'accoucher est, pour la même raison, jetée à terre, foulée aux pieds et blessée grièvement. Ailleurs, des prisonniers, accusés, — sans l'ombre d'une preuve, — d'avoir tenu sur leurs gardiens « quelques méchans propos, » sont réveillés au milieu de la nuit, « mis à bas de leurs lits, traînés par les cheveux, » plongés dans un cachot, où on les laisse quinze jours, tandis que les guichetiers louent à des prisonniers plus riches les chambres et les lits rendus vacans par ce moyen commode.

(1) Manuscrit conservé dans les archives du château de Coppet.

Car, par une tolérance qui dégénère vite en abus, les gardiens sont autorisés à louer à leur profit certaines pièces plus spacieuses, plus habitables que les autres, pour lesquelles ils réclament des prix « exorbitans. » Quelques-uns se font de la sorte « un revenu énorme. » Bref, comme dit le mémoire, en des lieux destinés à venger la morale et à faire régner la justice, on ne voit que « licence, désordre et anarchie. »

Pour mettre un terme à cet état de choses, le premier soin du directeur général des Finances fut de créer des inspecteurs spéciaux, chargés de rendre compte aux magistrats supérieurs de chaque Cour des faits qu'ils auraient remarqués et de tenir la main à « la stricte observance de tous les règlemens (1). » Ces inspecteurs devront réprimer sévèrement les exactions, les abus de pouvoir, les brutalités des guichetiers, veiller à ce que les hommes et les femmes soient détenus, autant que possible, en des lieux séparés, qu'une division semblable soit établie entre les prisonniers enfermés « pour causes criminelles » et les simples prévenus, établir, en un mot, dans les prisons du Roi la décence et l'humanité, et, comme l'écrit Louis XVI, « prêter une main secourable à ceux qui ne doivent leur infortune qu'à leurs égaremens d'un moment. »

Necker ne s'en tenait pas là. A son instigation, une décision royale du 30 août 1780 établissait, « sur le terrain et dans les bâtimens de l'hôtel de la Force, » une maison destinée « aux prisonniers civils qui, jusqu'à présent, ont été confondus, dans les prisons de notre bonne ville de Paris, avec les criminels de toute espèce. » — « Cette nouvelle institution, lit-on (2) dans la déclaration du Roi, a paru d'autant plus utile qu'en remplissant nos vues de justice et de bienfaisance, elle sera le modèle de tous les asiles de ce genre. » Dans cette « prison modèle, » les sexes étaient séparés, les occupans groupés, selon les cas, en des catégories distinctes et isolées les unes des autres, pour recevoir des traitemens différens, le Roi ne voulant pas « que des hommes, accusés ou soupçonnés injustement, et reconnus ensuite innocens par les tribunaux, aient subi d'avance une punition rigoureuse, par leur détention dans des lieux ténébreux et malsains. » Par une autre disposition, qui fait honneur

(1) Manuscrit conservé dans les archives de Coppet.
(2) Archives de Coppet.

à sa philanthropie, le souverain prenait à sa charge la nourriture et l'habillement des « pauvres prisonniers, abandonnés jusqu'à ce jour à la misère la plus profonde, » et publiait sa volonté de leur procurer désormais « le logement, la propreté et l'air nécessaires à leur existence. » Enfin l'infirmerie était remise aux mains des Sœurs de Charité, « vouées par état au soulagement des pauvres et qui, dans toute l'étendue du royaume, n'ont cessé de donner des preuves manifestes de leur désintéressement, de leur zèle et de l'utilité de leurs soins (1). »

La réforme opérée dans le régime pénitentiaire en entraînait bientôt une autre, qui en est comme le corollaire. C'est à Necker qu'est due l'abolition du vieil et redoutable usage, que certains tribunaux, — comme celui du Châtelet, — avaient déjà, en fait, laissé tomber en désuétude, mais dont la pratique se maintenait en plusieurs Cours et tribunaux de province, l'odieuse *question préparatoire*, qu'il ne faut pas confondre avec la *question préalable*. Cette dernière, en effet, s'appliquait uniquement aux condamnés à mort, quelques momens avant l'exécution, pour obtenir qu'ils nommassent leurs complices. La question dite *préparatoire* avait lieu, au contraire, pendant le cours de l'instruction, dans l'espoir d'amener l'accusé à confesser son crime. Depuis longtemps, les philosophes protestaient contre un tel moyen. « C'est une étrange manière de questionner les hommes ! » s'écrie Voltaire, dans une ardente brochure, où il représente l'accusé « hâve, pâle, défait, les yeux mornes, la barbe longue et sale, couvert de la vermine dont il a été rongé dans un cachot, » amené devant un magistrat, au teint rubicond et fleuri, qui le fait longuement torturer, tandis qu'un chirurgien tâte gravement le pouls du patient. Selon ce que dit l'homme de science, le « jeu » s'interrompt ou reprend, jusqu'à ce que le misérable ait parlé, « excellent moyen, dit Voltaire, pour sauver un coupable robuste et perdre un innocent trop faible. »

Dans une lettre au garde des Sceaux où il ordonne la suppression de cette méthode cruelle, Louis XVI s'approprie les

(1) Les sœurs de charité reçurent aussi pour mission de surveiller tous les détails relatifs à « l'ameublement, la subsistance, les linges et les vêtemens des pauvres prisonniers, » de « faire travailler ceux qui seront en état de le faire, » de s'assurer que ce travail puisse profiter à ceux qui l'auront accompli. — Archives de Coppet.

idées et reproduit, jusqu'à un certain point, le langage de Voltaire. « Je me suis toujours demandé, dit-il (1), si, dans l'application de la question, ce n'était pas le plus souvent la force des nerfs qui décidait du crime ou de l'innocence. » Il constatait, d'ailleurs, que d'après les rapports des magistrats les plus instruits, « il était rare que la question préparatoire eût tiré la vérité de la bouche d'un accusé. » Aussi, malgré sa répugnance à « abolir, sans de graves motifs, les lois que leur ancienneté et un long usage ont rendues respectables, » lui paraît-il prouvé qu'un « moyen aussi violent » renferme, tout compte fait, « plus de rigueur contre l'accusé que d'utilité pour la justice. » C'est pourquoi il approuve la proposition de Necker.

L'effet de cette résolution royale fut excellent sur l'opinion publique. Ce passage du gazetier Métra donne la mesure de l'approbation générale : « Si l'Europe, écrit-il (2), admire avec raison les hautes vertus du jeune Titus qui nous gouverne avec tant de sagesse, combien la France ne doit-elle pas être touchée de la sollicitude de son cœur !... Il est probable que les Cours souveraines recevront cet édit avec transport et qu'elles saisiront cette occasion de témoigner leur reconnaissance au Roi, avec autant d'empressement qu'elles en ont lorsqu'il s'agit de soutenir leurs prétendus droits. »

La politique habile et modérée dont j'ai tenté d'esquisser les grandes lignes, les réformes prudentes, pratiques et bienfaisantes dont j'ai noté les principales, avaient produit un résultat, qu'on peut considérer comme un rare phénomène. Après quatre ans d'exercice du pouvoir, le directeur général des Finances était plus en faveur que le jour de son avènement. Louis XVI lui savait gré de ne point l'effrayer par un bouleversement rapide des institutions établies, tout en satisfaisant ses goûts d'économie et ses instincts d'humanité. La Reine était reconnaissante des attentions qu'il avait envers elle, des efforts sincères qu'il faisait pour ne contrarier ses désirs que lorsqu'ils paraissaient vraiment irréalisables. Parmi les grands seigneurs, beaucoup, — les jeunes surtout, qu'attiraient les idées nouvelles, — revenaient de leurs préventions, se ralliaient au ministre qui, sans les inquiéter gravement sur leurs places, sur

(1) 20 août 1780.
(2) *Correspondance secrète*, 27 août 1780.

leurs biens et sur leurs privilèges, donnait un aliment à leurs aspirations vers un généreux idéal et faisait naître l'espérance d'une ère de liberté, de douceur et de tolérance. La bourgeoisie goûtait sa probité sévère, son esprit d'ordre et de méthode, la pureté de sa vie privée. Le peuple avait conscience du souci qu'il montrait de soulager les déshérités de ce monde et d'alléger le poids de la misère humaine. Enfin ceux qui formaient alors et qui gouvernaient l'opinion, les philosophes, les gens de lettres, les coryphées des bureaux d'esprit, reconnaissaient en lui un confrère, un allié, un coreligionnaire. Le salon de Mme Necker était le centre respecté où, sous la direction d'une femme intelligente et belle, se nouait, chaque jour plus étroitement, l'accord heureux des techniciens et des idéologues, des amis de la tradition et des réformateurs.

Ainsi se développait dans toutes les classes de la nation un sentiment d'approbation, ou, pour mieux dire, un engouement, justifié dans son fond, encore qu'excessif dans la forme, selon la coutume de l'époque. Nul ministre, depuis Colbert, n'avait paru peut-être aussi solide, aussi fortement établi. Et cependant déjà quelques observateurs sagaces, — Galiani, Mercy-Argenteau, — sondant le lointain horizon, découvraient des points menaçans, prédisaient l'ouragan qui, dans une heure prochaine, jetterait bas l'édifice de cette brillante fortune.

SÉGUR.

NIETZSCHE ET LES FEMMES

Nietzsche a très peu parlé des femmes et de l'amour. Il semble avoir très peu fréquenté les unes et très peu pratiqué l'autre. Il y a songé cependant et d'une façon qui, tout au moins, comme toujours chez lui, est originale. Arrêtons-nous un instant à causer avec lui de ce sujet.

Nietzsche considère les femmes, ce qui déjà n'est point penser par lieux communs, comme beaucoup *plus remarquables par l'intelligence que par la sensibilité*, comme beaucoup moins *faites* de sensibilité que d'intelligence : « L'intelligence des femmes se montre comme une maîtrise complète : présence d'esprit, utilisation de tous les avantages. Elles la transmettent à leurs enfans comme leur qualité fondamentale... Soit dit pour les gens qui sont capables de se rendre compte : *les femmes ont l'entendement; les hommes la sensibilité et la passion.* » — Mais, dira-t-on, les effets, les résultats de l'intelligence masculine vont beaucoup plus loin que les effets de l'intelligence féminine ! Nietzsche a prévu l'objection : « les hommes portent en effet leur entendement beaucoup plus loin [lui font faire de plus grandes choses] » c'est qu' « ils ont des mobiles [ambition, amour-propre, orgueil] plus puissans, plus profonds; » mais en soi « leur entendement est quelque chose de passif » que des mobiles puissans portent à sortir tout son effet.

— Mais l'homme cherche dans la femme la sensibilité, et la femme cherche dans l'homme l'intelligence. — En admettant que cela soit vrai [et il le serait plutôt que l'homme cherche dans la femme la volupté et que la femme cherche dans l'homme la volonté] Nietzsche répond : « Si dans le choix de leur partner

les hommes cherchent avant tout un être profond, sensible, les femmes au contraire un être habile, avisé et brillant, c'est qu'au fond l'homme recherche l'homme idéal, la femme la femme idéale, et ainsi ils ne cherchent pas le complément, mais l'achèvement de leurs propres avantages. »

Le paradoxe est joli, comme presque tous les paradoxes de Nietzsche, et peut-être n'est-il pas si loin de la vérité. Le vrai, c'est peut-être que la femme *a l'intelligence pratique* et l'homme l'*intelligence abstraite* et que la femme a la sensibilité vive et rapide et l'homme la sensibilité lente et *creusante;* d'où il peut paraître, à regarder d'un certain biais, que c'est la femme qui est intelligente et l'homme qui est sensible. Réfléchissez.

Il arrive que les femmes soient très méchantes. Cela est fâcheux; mais cela, pourvu qu'il tombe bien, peut avoir une bien grande utilité sociale. On peut différer d'avis sur Socrate et sur l'orientation nouvelle qu'il a donnée à l'humanité, mais non sur l'importance de cette orientation; or d'orientation, il n'en aurait pas donné du tout, si Xanthippe avait été une bonne femme. Si Xanthippe avait été une bonne femme, Socrate n'eût point passé sa vie sur la place publique à évangéliser les Athéniens. De la méchanceté de Xanthippe, c'est une immense révolution intellectuelle et morale qui est sortie, peut-être un progrès. Beaucoup le croient.

J'ajouterai modestement une note marginale. Il ne faut pas remonter, ni monter jusqu'à Socrate. Je causais avec un chef d'administration : « Je ne veux ici que des hommes mariés.

— Voilà, monsieur le directeur, une très respectable pensée patriotique.

— Ce n'est pas patriotique le moins du monde; c'est bureaucratique. L'employé célibataire ne songe qu'à quitter son bureau pour aller au café ou rentrer chez lui faire des vers. L'employé marié se plaît au bureau, seul endroit où il soit à l'abri de sa femme. Il n'aspire pas à rentrer chez lui; il en a peur. Pour l'employé célibataire, le bureau est lieu d'esclavage, pour l'employé marié, le bureau est lieu de liberté. Si vous ne comprenez pas pourquoi je ne veux que des employés mariés!... » — La méchanceté des femmes est d'une considérable utilité sociale.

Revenons : si la femme est si intelligente, tout le féminisme est vrai, et Nietzsche va être féministe radical. Il ne l'est pas et

je le saisis ici en contradiction. J'aurais, je crois, à atténuer cette condamnation pour contradiction, mais de mon jugement actuel il restera toujours quelque chose : « Les femmes peuvent-elles, d'une façon générale, *être justes?* Le peuvent-elles, étant si accoutumées à *aimer*, à prendre tout de suite des sentimens pour ou contre? C'est d'ailleurs pour cela qu'elles sont rarement éprises des choses, plus souvent des personnes; mais quand elles le sont des choses, elles en font aussitôt une affaire de parti [c'est-à-dire de personne] et en corrompent l'effet pur et innocent. De là un danger qui n'est pas méprisable si on leur confie la politique et certaines parties de la science. Car qu'y aurait-il de plus rare qu'une femme qui saurait réellement ce que c'est que la science?... Peut-être tout cela peut-il changer; en attendant, c'est ainsi. »

Oui, Nietzsche me semble se contredire en disant d'une part que c'est la femme qui est intelligente et l'homme passionné et en disant d'autre part que c'est à l'homme passionné qu'il faut laisser la politique et à la femme intelligente qu'il faut l'interdire.

Il me répondrait sans doute que je l'ai bien interprété plus haut et que la femme n'a que l'intelligence *pratique*, qu'elle est *avisée*. Oui bien; mais précisément la politique veut surtout de l'intelligence pratique et surtout qu'on soit avisé. Il reste quelque chose de ceci que j'ai dit, que Nietzsche se contredisait.

Il est vrai qu'il ajoute que les choses pourront changer. C'est justement ce que je crois, et qu'elles changent déjà, et que les femmes transforment peu à peu leur intelligence pratique en une intelligence mi-pratique et mi-abstraite. Je crois qu'aujourd'hui certaines femmes « savent ce que c'est que la science. »

De plus, si Nietzsche croit que « peut-être tout cela peut changer, mais qu'en attendant cela est ainsi, » c'est qu'il n'ignore point jusqu'à quel dépit du bon sens les femmes modernes sont élevées; sur l'éducation des jeunes filles il n'a touché qu'un point, à mon grand regret, mais le point principal, à savoir la *question Agnès*, la question de savoir s'il faut laisser aux jeunes filles ce fameux « velouté de la pêche » dont tous les Arnolphe sont si friands et à la conservation duquel ils ont sacrifié d'abord tout bon sens, ensuite le bonheur des femmes, ensuite le leur même. Sur ce point Nietzsche est très net. Aucun « Ariste » n'a été plus décisif : « Il y a quelque chose de stu-

péfiant et de monstrueux dans l'éducation des femmes de la haute société; il n'y a rien peut-être de plus paradoxal. Tout le monde est d'accord pour les élever dans une ignorance extrême des choses de l'amour, pour leur impliquer une pudeur profonde et leur mettre dans l'âme *l'impatience et la crainte* devant une simple allusion à ces sujets. En cela elles doivent demeurer ignorantes jusqu'au fond de l'âme; elles ne doivent avoir ni regards, ni oreilles, ni paroles, ni pensées pour ce qu'elles doivent considérer comme le mal, et rien que de savoir est déjà un mal. Là-dessus, les voilà brusquement jetées par le mariage, comme par un horrible coup de foudre, dans la réalité et la connaissance; surprenant l'amour et la honte en contradiction, éprouvant dans un même objet le ravissement, le sacrifice, le devoir, la pitié et l'effroi, que sais-je encore? Et encore l'initiateur est celui qu'elles doivent le plus aimer et vénérer! On a créé là un enchevêtrement de l'âme qui chercherait en vain son pareil... Les jeunes femmes s'en tirent en s'efforçant de paraître superficielles et étourdies [elles veulent dire : je n'ai pas été étonnée; je suis d'âme forte], les plus fines simulent une espèce d'effronterie [elles veulent dire peut-être : je savais d'avance. Si c'est cela qu'elles veulent dire, ce ne sont pas les plus fines.] Toutes ont besoin de l'enfant et le souhaitent dans un tout autre sens que ne le souhaite l'homme. [Elles le souhaitent comme une sorte de réhabilitation.] »

Je n'ai pas besoin de dire que, sur cette affaire, je ne discuterai pas avec Nietzsche, tant je suis absolument de son avis. Des « oies blanches » j'ai toujours dit : il faut être blanche; mais il ne faut pas être oie.

Par cet exemple, unique je crois, on voit ce que pense Nietzsche de toute l'éducation féminine telle qu'elle devait être, et quelle « femme de demain » il souhaite, très différente de la femme-enfant, si chérie des antiféministes. Il reste à regretter qu'il n'en ait pas dit davantage sur ce grand sujet.

Sur l'amour, Nietzsche a été un peu plus explicite, sans l'être assez à notre gré. Au fond, il ne l'aime pas et il lui préfère infiniment l'amitié, dont il a fait cent fois et magnifiquement l'éloge, et il ne l'aime que quand il ressemble extrêmement à l'amitié. Voilà le gros des choses, voilà *le noyau*, à quoi je prie qu'on se ramène toujours en lisant ce qui va suivre.

Nous pouvons voir d'abord Nietzsche se moquant spirituelle-

ment de l'amour en des boutades humoristiques. Pour lui, comme pour Pascal parodiant Corneille, la cause en est « un je ne sais quoi » qui dépend de bien peu de chose et dont la suppression aurait tenu à bien peu de chose. Il dépend du degré de convexité des verres de lunettes. « Les myopes sont amoureux. Parfois il suffit de lunettes plus fortes pour guérir l'amoureux. » Et que serait-ce si l'on pouvait avoir des lunettes *ultrospectives !* « Qui aurait assez de puissance imaginative pour se représenter un visage, une taille, avec vingt ans de plus, s'en irait très exempt de souci pour toute la vie. » C'est ce qui a fait dire en France que pour se garder de l'amour pour la fille, il faut regarder la mère et se figurer la fille, dans vingt ans, exactement pareille à ce qu'est la mère aujourd'hui. Quinault a dit :

Une fille à seize ans gâte bien une mère.

Et l'on peut très bien dire :

Mère de cinquante ans gâte bien une fille.

De sorte que la belle-mère est le *remedium amoris*, même avant qu'elle ne soit belle-mère. Voulez-vous ne pas aimer? Achetez des lunettes *ultrospectives*. C'est le génie de l'espèce qui a voulu qu'il n'y ait pas de lunettes ultrospectives.

L'amour est aussi pour Nietzsche une manière de préjugé, un demi-préjugé, quelque chose de réel qu'un préjugé savamment cultivé a agrandi et magnifié jusqu'à en faire quelque chose de très différent de ce qu'il est en soi : « L'idolâtrie que les femmes professent à l'égard de l'amour est originairement *une invention de leur adresse*, en ce sens que, par toutes ces idéalisations de l'amour, elles augmentent leur pouvoir et se montrent aux yeux des hommes toujours plus désirables. » Seulement, comme il arrive si souvent, elles tombent dans leur piège; « l'accoutumance séculaire à cette estime exagérée de l'amour a fait qu'elles ont oublié cette origine; et elles-mêmes sont à présent plus dupes que les hommes, et, partant, souffrent plus de la désillusion qui se produit presque nécessairement dans la vie de toute femme... »

Quand il réfléchit plus profondément sur les passions de l'amour, Nietzsche, peut-être se souvenant de Chamfort, qu'il a tant lu, remarque bien que l'amour clairvoyant se ruinerait

par sa clairvoyance, non seulement à analyser ce qui le condamne, mais même à analyser ce qui le justifie. Chamfort nous présente un monsieur et une dame qui s'aiment et la dame disant : « Ce que j'aime en vous... » Et le monsieur l'interrompant pour lui dire : « Si vous le savez, je suis perdu. » Nietzsche nous présente un philosophe qui disait : « Il y a deux personnes [sa mère et sa femme sans doute] sur lesquelles je n'ai jamais réfléchi profondément : c'est le témoignage d'affection que je leur apporte. »

Remarquez que cette propriété de l'amour, ou plutôt cette condition pour que l'amour soit, est très peu favorable à la science psychologique. Savez-vous ce qui est un bon auxiliaire de la science psychologique ? C'est la crainte : « La crainte a fait progresser la connaissance générale des hommes plus que l'amour ; car la crainte veut *deviner ce qu'est l'autre*, ce qu'il sait, ce qu'il veut, puisqu'en se trompant sur cela on se créerait un préjudice ou un danger. » Au contraire, l'amour est porté secrètement à voir des choses aussi belles que possible, ou bien à élever l'*autre* autant qu'il se peut ; « ce serait pour lui un avantage et une joie de s'y tromper ; et c'est pourquoi il le fait. »

L'amour encore pour Nietzsche est un malentendu salutaire, ou plutôt il y a dans la pratique de l'amour un malentendu salutaire qui tient à ce que l'amour n'est point du tout la même chose pour la femme et pour l'homme, ce qui retarde la désillusion. « Ce que la femme entend par amour est assez clair ; c'est le complet abandon de corps et d'âme sans égards ni restriction... Son amour est une véritable foi, et la femme n'a pas d'autre foi. » Or *il ne faut pas* que l'homme aime de la même manière ; car « la passion de la femme dans son absolu renoncement à ses droits propres suppose précisément qu'il n'existe point, de l'autre côté, un sentiment semblable, un pareil besoin de renonciation : si tous deux renonçaient à eux-mêmes par amour, il en résulterait je ne sais quoi, *peut-être l'horreur du vide*... La femme veut être prise, acceptée comme propriété. La femme se donne, l'homme prend ; et la femme désire quelqu'un qui prend, qui ne se donne pas et ne s'abandonne pas lui-même ; qui, au contraire, veut et doit enrichir son moi... »

Il en résulte des choses un peu immorales, — Nietzsche le reconnaît, — et, par exemple, ceci que la femme est naturelle-

ment fidèle et que l'homme ne l'est pas naturellement. Il peut l'être « par reconnaissance; » il peut l'être par « affinité élective; » il ne l'est pas par décret de la nature. Il y a même une sorte d'« antinomie naturelle » chez l'homme entre l'amour, qui est chez lui désir de conquête, et la fidélité, qui est désir d'esclavage. Voilà des conséquences bien déshonnêtes. Oui; mais ce qui fait que l'amour d'un homme pour une femme *peut* être éternel, c'est que « le désir subtil et jaloux » et la jalousie subtile et raffinée « de l'homme » fait qu'il « s'avoue rarement et s'avoue tardivement, » recule toujours à s'avouer qu'il a pleine possession de celle qu'il aime. Il croit toujours, — et il a bien raison de le croire, — que quelque chose d'elle lui échappe. La femme est une conquête de l'homme, mais une conquête qui n'est jamais faite. Comme, dans le domaine de la connaissance, apprendre nous montre de plus en plus l'étendue de notre ignorance, il se peut que conquérir une femme nous montre de plus en plus, à mesure qu'on la conquiert, combien il nous reste à la conquérir, et la fidélité résulte alors du désir de possession même, c'est-à-dire de ce qui devait pousser à être infidèle.

Je ne suis pas sûr ici de bien interpréter, la page étant un peu obscure; mais Nietzsche sait son métier; c'est lui qui a dit quelque part, à peu près, car ici je cite de mémoire : « Clair, mais pas trop clair; par une clarté absolue vous ôtez au lecteur le plaisir de s'appliquer à vous comprendre. » Soit.

Pourquoi l'amour est quelquefois cruel, Nietzsche encore l'a très bien vu : « Tout grand amour fait naître l'idée atroce de détruire l'objet de cet amour pour le soustraire une fois pour toutes au jeu sacrilège du changement : l'amour craint le changement plus que la destruction. » — Il est donc plein de raison ce mot d'un assassin passionnel qu'on a pris pour une bêtise : « Je ne pouvais pas vivre sans elle; je l'ai tuée. » Eh! sans doute! Il comprenait instinctivement qu'il ne vivrait avec elle et qu'elle ne vivrait avec lui que quand elle serait morte.

Fort bien; mais s'il est vrai que l'amour féminin est abandonnement et l'amour masculin désir de possession, ce qui précède ne s'applique qu'à l'homme; et cependant la femme elle aussi tue par amour. Voilà Nietzsche embarrassé, ce me semble.

La vérité pourrait bien être que l'amour est désir de posses-

sion aussi bien chez la femme que chez l'homme, *avec seulement cette différence* que ce désir de possession est accompagné chez la femme d'un désir d'être dominée, ce qui n'est pas contradictoire; car on possède quelqu'un très bien par le soin même qu'il met continuellement à vous dominer, et le maître dépend du sujet autant que le sujet dépend du maître, et dominer est une sujétion; et par conséquent, dans son désir d'être dominée, la femme peut conserver son désir de possession.

Disons aussi, ce qu'il ne me semble pas que Nietzsche ait observé nulle part, et aussi c'est peut-être faux, que les deux sexes *s'empruntent mutuellement leurs façons d'aimer*. De même que l'homme, qui n'est pas né pour être fidèle, devient fidèle, — quelquefois, — pour imiter la femme et par cette imitation lui faire hommage et par cette imitation l'engager à persister dans ce qui est sa nature à elle, ou tout simplement parce qu'on imite ce qu'on aime et parce qu'on sent que, différence engendrant haine, ressemblance peut entretenir affection; tout de même, la femme, née pour être possédée, imite l'homme dans son désir de possession, se suggère à elle-même qu'elle doit posséder l'homme, que c'est en cela même que consiste l'amour et elle tue qui ne se laisse pas posséder uniquement par elle, comme il tue qui ne se laisse par posséder uniquement par lui. Toutes les fois que vous entendez dire entre hommes et femmes: « Toutes choses doivent être égales. Si tu as le droit de... j'ai le même droit, » soyez sûr qu'il y a emprunt fait par un sexe de la façon d'aimer de l'autre, ou emprunt fait par un sexe de la façon que l'autre a de n'aimer point ou d'aimer mal. La nature a certainement dit à l'homme :

Possédez-la, seigneur, sans qu'elle vous possède,

et l'habitude, cette seconde nature, et la civilisation, avec ses échanges et ses renversemens de valeurs, ont fini par dire à la femme :

Possédez-le, madame, autant qu'il vous possède,

et peut-être un peu davantage.

Nietzsche encore a bien connu cette nuance de l'amour que l'on appelle l'amitié amoureuse. C'est l'amitié amoureuse qu'il définit, sans y songer, je crois, quand il parle de *la bonne amitié* : « L'amitié naît lorsque l'on tient l'autre en grande

estime, plus grande que l'estime que l'on a de soi; mais lorsque de plus on l'aime moins que soi-même [car alors ce serait de l'amour; du reste aimer plus que soi-même est si rare!] et lorsque enfin, pour faciliter ces relations, on s'entend à ajouter une teinture d'intimité, tout en se gardant sagement de l'intimité véritable et de la confusion du toi et du moi. » Je crois que ces définitions conviennent parfaitement à l'amitié amoureuse. L'amitié d'un homme pour une femme se compose en effet d'estime, sinon plus grande que celle que l'on a pour soi, du moins très forte, et ce qui n'empêche pas d'aimer amoureusement empêche d'aimer amicalement; d'affection proprement dite, c'est-à-dire de désir d'être ensemble; d'intimité *limited* enfin; car le désir d'être souvent ensemble comporte un certain degré d'intimité et le fait de ne point désirer la possession limite l'intimité et avertit sans cesse de la limiter et impose la discrétion. — Et l'amitié d'une femme pour un homme se compose d'estime et ne s'accommode nullement de ce mépris intérieur que la femme a si souvent pour l'homme qu'elle aime d'amour; d'affection proprement dite, c'est-à-dire du désir d'être ensemble; d'intimité *limited* enfin; car la femme sent toujours que l'amitié amoureuse est toujours en équilibre instable et qu'il y faut à la fois de l'intimité et pas trop d'intimité pour que, manque d'intimité, elle ne devienne pas de l'amitié froide, et pour que, par trop d'intimité, elle ne sombre pas dans l'amour. Presque tous les hommes amoureux d'une femme ont au moins le désir d'une amitié amoureuse pour une autre femme, afin de se reposer des orages de l'amour; presque toutes les femmes amoureuses d'un homme ont besoin d'une confidente pour parler amoureusement de lui, et d'un ami pour se retrouver dignes dans un sentiment pur et se relever de l'humiliation qu'aimer amoureusement leur donne toujours.

Le passage où Nietzsche a parlé le plus nettement de l'amitié amoureuse est le suivant : « Des femmes peuvent très bien lier amitié avec un homme; mais, pour la maintenir, il y faut peut-être le concours d'une petite antipathie physique. » Allons donc! nous y voilà! Personne n'avait osé le trancher de la sorte; mais cela est la vérité. Pour être aimée amicalement d'un homme, il n'est pas inutile d'être bossue. Il n'est pas nécessaire, non plus, d'être tout à fait bossue; mais il faut au moins la légère antipathie physique dont parle Nietzsche.

Et c'est ici que revient l'intimité *limited* dont Nietzsche a si bien parlé ailleurs. La *petite* antipathie physique, c'est bien cela. Il ne faut pas qu'elle soit trop grande, car elle empêcherait la demi-intimité. Il y a des gens que, par antipathie physique, on ne peut pas *voir*. Il faut qu'elle soit réelle; car l'affection entre personnes de sexe différent a beau commencer par l'amitié, elle se termine toujours par l'amour, c'est-à-dire par le désir chez elle que lui ait du bonheur par elle et le désir chez lui qu'elle ait du bonheur par lui, sauf le cas où il est convaincu qu'il ne pourrait pas lui donner de bonheur et où elle est certaine qu'elle ne pourrait pas le rendre heureux.

L'amitié amoureuse se change presque toujours en amour; elle se maintient amitié amoureuse quand elle se sent éternellement incapable de désir. En revanche l'amour se transforme en amitié amoureuse quand il s'apaise par la longue possession ou par excès d'intimité, choses qui équivalent à une « petite antipathie physique. » Dans ce cas, l'amitié amoureuse est de l'affection et de l'estime, avec *souvenir* de l'amour.

Par ce qu'il pense des femmes et de l'amour, on peut deviner assez facilement ce que Nietzsche pense du mariage. Il en pense d'abord qu'il est bien difficile qu'il soit bon, étant donné l'incroyable légèreté, imprévoyance, *témérité* des hommes à cet égard. Les hommes par le mariage, par la manière dont ils se marient, d'abord gâchent leur bonheur, ensuite gâchent l'humanité en empêchant la formation de cette race d'élite à quoi Nietzsche pense toujours. Un homme réussit, il devient assez grand; il a « les lauriers de la vie. » Où, le plus souvent « les accroche-t-il? » Au « premier endroit venu; à une petite femme qui les déchire. » Il ne songe même pas que « par la procréation *il pourrait préparer après lui une vie plus victorieuse encore*. » C'est « impatientant. » On finit par se dire : « Les individus sont gaspillés, le hasard des mariages rend impossible toute raison d'une grande marche de l'humanité. » Remarquez bien que c'est cela qui a dégoûté les dieux de l'humanité : « Dans cette disposition d'esprit, les Dieux d'Épicure se retirèrent jadis dans leur silence et leur béatitude divine : ils étaient fatigués des hommes et de leurs affaires d'amour. »

A la vérité, s'épouser rationnellement, en vue d'une race supérieure à créer, entre homme et femme de génie ou entre homme et femme de haute vertu, n'aurait peut-être pas de

meilleurs effets : « Aristote croit que chez les enfans des hommes de génie éclate la folie et chez les enfans des grands vertueux l'idiotisme. Voulait-il ainsi inviter au mariage les hommes d'exception ? »

Ce n'est pas probable. Que faire donc ? Au moins dans la moyenne de l'humanité se marier, sinon rationnellement, du moins raisonnablement. Pour Nietzsche, le mariage, pour être bon, doit être fondé précisément sur cette amitié amoureuse dont il nous parlait plus haut, avec la petite antipathie physique réduite à son minimum. La maxime fondamentale de Nietzsche à cet égard est la suivante : « Le meilleur ami aura sans doute la meilleure épouse, parce que le bon mariage repose sur le *talent de l'amitié.* »

C'est ce que ne comprennent pas les jeunes filles, surtout élevées comme elles le sont encore. Leur idée est toujours « qu'il est en leur pouvoir de faire le bonheur d'un homme. » C'est comme si un ami se flattait de faire à lui seul le bonheur de son ami. Une jeune fille qui croit qu'elle fera le bonheur d'un homme « le déprécie, » en ceci qu'elle estime qu'il ne faut rien de plus qu'une jeune fille pour faire le bonheur d'un homme. Plus tard, mais trop tard, après des déceptions, des luttes et des souffrances, la vanité féminine lui apprendra « qu'un homme doit être quelque chose de plus qu'un heureux mari, » et que c'est « la vanité féminine elle-même qui l'exige. »

Il est vrai que la femme sera toujours déchirée entre le désir que l'homme ait besoin de quelque chose de plus qu'elle et le désespoir de ne pas lui suffire. Qui résoudra cette contrariété ? Rien, sinon l'amitié, qui consiste à désirer pour l'autre un bonheur où l'on soit, mais où l'on se résigne à n'être pas tout.

Aussi bien Schopenhauer partiellement a raison en pensant que l'amour veut des contrastes et il aurait complètement raison en disant qu'il en naît, qu'il en vit et qu'il peut en mourir. Qui le sauvera d'en mourir ? L'amitié, qui contient de l'abnégation : Qu'est-ce donc que l'amour [l'amour-amitié ; Nietzsche l'entend toujours ainsi] si ce n'est de se comprendre et de se réjouir en voyant *l'autre* vivre, agir et sentir d'une façon différente de la nôtre ?... « Pour que l'amour aplanisse les contrastes par la joie, il ne faut pas qu'il supprime et qu'il nie les contrastes. » Il faut qu'il les accepte et les fonde ensemble par cette opération

77166

qui consiste en ce que je jouisse en vous des plaisirs qui vous sont propres et qui ne sont pas les miens et que vous jouissiez en moi des plaisirs qui me sont propres et qui ne sont pas les vôtres.

— Mais c'est établir en moi un dualisme, en vous un dualisme aussi.

— Précisément! Et voilà une des paroles les plus profondes qu'ait prononcées Nietzsche : « L'égoïsme [pour jouir de lui-même et par conséquent pour être un égoïsme vrai] contient, *comme condition*, un dualisme, ou une multiplicité en une seule personne. » C'est-à-dire que, pour nous aimer, il faut nous aimer *et* un autre ; ou nous aimer *et* plusieurs autres.

Quand on réfléchit un peu à ceci, il nous amène, *selon Nietzsche*, à certaines conclusions, provisoires du reste, qui ne sont pas d'une moralité très édifiante. Par exemple, à quel âge la jeune femme est-elle capable de cet amour-amitié-abnégation partielle dont nous parlons? A trente ans au plus tôt. Et le jeune homme? A trente ans au plus tôt. Alors il ne faudrait marier hommes et femmes qu'à trente ans! Ce serait monstrueux ; car « le mariage est une institution *nécessaire* de vingt à trente ans [pour que l'homme ne se déprave pas], utile de trente à quarante ans, pernicieuse plus tard et amenant la décadence intellectuelle de l'homme » [entendez que *se marier* après quarante ans, non pas continuer à être marié, nous abêtit]. Que faire donc? Il ne serait pas moral, mais il serait bon, salutaire pour l'homme au moins, « qu'il se mariât à vingt ans avec une jeune fille plus âgée, qui lui serait supérieure intellectuellement et moralement et pourrait devenir son guide à travers les périls de la vingtaine : ambition, haine, mépris de soi-même, passions de toute espèce. L'amour de cette jeune fille se tournerait ensuite entièrement en affection maternelle et non seulement elle supporterait, mais elle exigerait de la façon la plus salutaire que l'homme, à la trentaine, épousât une fille toute jeune dont il prendrait à son tour en main l'éducation. »

Je laisse à Nietzsche la responsabilité de cette assertion. Il se peut que ce système ait quelque bon ; mais, moralité à part, la femme y est bien sacrifiée. Allemand, plus qu'Allemand.

Un autre correctif nécessaire du mariage serait peut-être celui-ci : 1° pour que l'amitié conjugale ne soit pas comme dévorée par l'amour ; 2° pour que le principal soin des époux soit

la nourriture et l'éducation diligentes des enfans; pour quelques raisons subsidiaires encore qu'on verra au cours de la citation ; il faudrait, en marge du mariage, tolérer le concubinat. Plus que jamais j'avertis que c'est Nietzsche qui parle : « Les nobles femmes, d'esprit libre, qui prennent à tâche l'éducation et le relèvement du sexe féminin ne devraient pas négliger un point de vue : le mariage, conçu dans son idée la plus haute, comme l'union des âmes de deux êtres humains de sexe différent, conclu en vue de produire et d'élever une nouvelle génération ; un tel mariage, qui n'use de l'élément sensuel que comme d'un moyen rare, occasionnel, pour une fin supérieure, a vraiment besoin, il faut le craindre, d'un auxiliaire naturel qui est le concubinat. Car, si, pour la santé de l'homme, la femme mariée doit *aussi* servir et seule à la satisfaction du besoin sexuel, c'est dès lors un point de vue faux, opposé aux buts visés, qui présidera au choix d'une épouse, et le souci des enfans sera accidentel, et leur bonne éducation infiniment invraisemblable. Une bonne épouse qui doit être une *amie*, une coadjutrice, une génitrice, une mère, un chef de famille, une gouvernante, qui peut-être même doit, indépendamment de l'homme, s'occuper de son affaire et de sa fonction propre [? obscur] ne peut pas être en même temps une concubine. Ce serait d'une façon générale trop lui demander. »

Donc le mariage et en marge le concubinat décent et discret, quoique avoué.

Remarquez que ce serait la même chose que dans l'Athènes antique; mais à l'inverse. « Les Athéniens n'avaient dans leurs femmes légitimes que des concubines [et des génitrices] et d'autre part « ils se tournaient vers les Aspasies pour goûter les plaisirs de l'esprit. » Dans le système de Nietzsche, ils auraient à la maison les Aspasies qui seraient en même temps des génitrices, mais rien de plus, et auprès desquelles ils goûteraient tous les plaisirs nobles; et ils auraient, au dehors, les concubines qui épargneraient aux honnêtes femmes la peine d'être des concubines. Cela est choquant; mais quoi? « Les institutions humaines, ou n'admettent qu'un très faible degré d'idéal, ou, si elles s'idéalisent, réclament de cette idéalisation un remède grossier, immédiatement nécessaire. » — Et ceci va très loin; et la barbarie est d'abord la barbarie et puis elle devient la rançon de la civilisation, ce qui fait qu'on n'en sort guère.

Toujours est-il que Nietzsche ne fait en tout ceci que chercher des moyens beaux ou grossiers, pour que dans le mariage la femme soit « l'*amie* » de l'homme, le mari « l'*ami* » de la femme, de telle sorte que l'un ait un certain degré *d'abnégation active* à l'égard de l'autre et que ce soit réciproque. L'amour veut l'égalité entre deux êtres inégaux et la fusion entre deux êtres différens. Il en résulte « qu'il est plein de dissimulation et d'assimilation ; il trompe sans cesse; il joue une égalité qui n'existe pas dans le réel. Cela se fait si instinctivement que des femmes aimantes *nient cette dissimulation* et cette douce duperie continuelle et prétendent que l'amour rend égaux, ce qui veut dire qu'il fait un miracle. Ce phénomène est très simple lorsqu'un des deux se laisse aimer et ne juge pas nécessaire de feindre, laissant cela à l'autre ; mais il n'y a pas de comédie plus embrouillée et plus inextricable que, lorsque tous les deux étant en pleine passion l'un pour l'autre chacun renonce à soi-même et se met sur le pied de l'autre. Alors aucun des deux ne sait plus ce qu'il doit imiter, ce qu'il doit feindre, pourquoi il doit *se donner*. »

Comédie charmante, du reste et sublime; destruction de deux égoïsmes, chaque moi ne désirant qu'être l'autre moi et se renonçant de telle sorte qu'il n'y a plus de moi du tout : « La belle folie de ce spectacle est trop belle pour ce monde et trop subtile pour l'œil humain. » — Elle dure peu, du reste, et le monde peut reprendre son assiette et l'œil humain se rassurer.

Et enfin, quand on va au fond des choses, on s'aperçoit qu'il en est de l'amour comme de beaucoup d'autres forces humaines, peut-être de toutes, et qu'en son évolution, l'amour finit par être le contraire de ce qu'il est en son principe. Il commença par être *avidité*, désir de *possession*, désir de *propriété;* il continue par être désir d'être possédé, désir du moins de vivre dans l'autre à la condition de sentir que l'autre vit en vous; il finit, chez quelques races privilégiées, par être une avidité à deux *pour quelque chose qui n'est point eux* et qui les dépasse, avidité de telle nature qu'elle supprime et égoïsme à un et égoïsme à deux : « Il y a bien çà et là sur la terre une espèce de continuation de l'amour où ce désir avide que deux personnes ont l'une pour l'autre fait place à un nouveau désir, à une nouvelle avidité, à une soif commune, supérieure, d'un idéal placé au-

dessus d'elles : mais qui connaît cet amour? qui est-ce qui l'a vécu ? *Son véritable nom est amitié.* »

Ceci peut être considéré comme le dernier mot de Nietzsche sur la question. L'amour-amitié, l'amour amical, l'amitié amoureuse, il a comme tourné autour de ces formules pour définir l'amour tel qu'il l'entendait et il a fini, ou il a dû finir par une sorte de *par delà l'amour*, par une considération de l'amour se détruisant lui-même à force d'être pur, se détruisant à se transposer et à se dépasser et n'étant plus (ce qui ne veut pas dire que ce soit peu de chose) que l'union de deux âmes dans une grande adoration et dans un grand dessein : *eadem velle amicitia est* (Salluste). Au fond, quand il écrit sur l'amour, Nietzsche est bien l'homme qui, en femmes, n'a jamais aimé que sa sœur.

Ses considérations sur les femmes et sur l'amour n'en sont pas moins, quoique incomplètes et quoiqu'il se soit occupé de toutes autres choses plus que de cela, singulièrement originales et quelquefois profondes. Il y a plaisir à considérer attentivement les intuïtions, relativement à l'amour, de ceux qui très probablement ne l'ont point connu. « Qu'est-ce donc que l'amour si son rêve est si beau? » dit Jocelyn. Oh ! en cela, comme en tout, le rêve est plus beau que la chose; car il est incomplet. Ce qu'il y a de meilleur dans l'amour, c'est le rêve qu'on en fait et le souvenir qu'on en garde.

ÉMILE FAGUET.

FRANCE ET ALLEMAGNE

I

1870-1898

C'est une loi générale que la politique extérieure des grands États est déterminée par un ensemble de conditions, les unes immuables, les autres changeantes, qui limitent l'amplitude des oscillations qui lui sont permises. A plus forte raison en est-il ainsi pour une nation qui a subi la dure loi d'un vainqueur et dont le territoire a été mutilé. Pour la France, la guerre de 1870 et le traité de Francfort ont rendu singulièrement plus étroites ces « nécessités permanentes » dont parlait Albert Sorel. Nous voudrions montrer ici, par des faits, quelles sont, dans les rapports de la France avec l'Allemagne, ces « nécessités permanentes, » comment notre politique, depuis 1870 jusqu'à ces derniers jours, a pu se mouvoir dans les limites qu'elles lui imposent, comment elle a réussi à les élargir et comment, chaque fois qu'elle a essayé d'en sortir, elle a été arrêtée par la force même des choses et la logique des situations.

Dans son discours au Reichstag, le 5 décembre, M. de Bethmann-Hollweg, chancelier de l'Empire allemand, disait : « Je ne veux pas revenir sur le passé plus qu'il ne convient de le faire pour comprendre l'avenir. » A nous aussi ces paroles serviront de règle. Mais, pour orienter vers l'avenir la marche de la politique française, une connaissance exacte, une juste appréciation du passé n'est-elle pas une boussole indispensable? L'étude du passé est un avertissement; elle peut servir, de part et d'autre, à prévenir le retour de certaines erreurs, de certains

malentendus ; elle peut éclairer certaines incompréhensions. Nous venons de traverser une crise dramatique qui, si elle paraît résolue pour un temps dans les chancelleries, reste encore, pour deux grands peuples, troublante comme une énigme, angoissante comme une menace. Que seront, dans les années prochaines, les relations de la France avec l'Allemagne? Allons-nous, comme on l'entend dire, vers cette guerre si souvent prédite et toujours évitée? Verrons-nous au contraire s'apaiser les ressentimens, se tendre les mains? Ou la situation instable, provisoire, qui dure depuis si longtemps va-t-elle se prolonger encore ? Cette question n'intéresse pas seulement au plus haut point la France et l'Allemagne, elle tient en suspens tout l'avenir de l'Europe. A bien voir les choses, il n'y a, en Europe, que deux problèmes dangereux : l'inimitié franco-allemande, conséquence de l'annexion de l'Alsace-Lorraine par le nouvel Empire germanique, et la rivalité économique et maritime de l'Angleterre et de l'Allemagne. Les autres difficultés, si inquiétantes qu'elles puissent paraître, seraient presque vidées de leur venin si celles-là ne venaient se mêler à elles pour les dénaturer et les aggraver. Plus de quarante moissons ont mûri sur les champs de bataille de la grande guerre; mais d'avoir si longtemps vieilli sans rien perdre de sa virulence et sans aboutir à une guerre, caractérise la nature du différend qui dresse en face l'une de l'autre la France et l'Allemagne, formidablement armées. Ce n'est point aujourd'hui notre objet de revenir sur la raison profonde de ce conflit latent. Elle est écrite dans tous les cœurs français, et il ne deviendrait nécessaire d'en parler à notre pays que s'il venait à n'y penser plus. Qu'il nous suffise, avant de commencer ce raccourci d'histoire, d'affirmer une fois de plus qu'entre les Allemands et nous, il n'existe qu'une seule source de difficultés, une seule raison d'inimitié, la question d'Alsace-Lorraine.

En essayant de retracer et de caractériser les grandes phases des relations de la France avec l'Empire allemand depuis 1870, nous n'avons pas l'ambition de révéler des détails nouveaux ou peu connus, ni de résoudre des controverses: nous voudrions seulement montrer l'enchaînement des faits et de leurs conséquences, des fautes et de leur rançon, des illusions et de leur déception. Nous chercherons le fil qui relie les événemens, l'armature qui les rassemble, la méthode qui les conduit.

I

Échangeant avec Jules Favre les ratifications du traité de Francfort, le 21 mai 1871, Bismarck lui dit que désormais les deux gouvernemens « ne devaient plus songer qu'aux moyens de rapprocher deux nations qui ont un puissant intérêt à vivre en bons rapports ; » mais il ajoute aussitôt que, s'il a annexé deux provinces, c'est pour « se mettre en garde contre de nouvelles agressions de la France. » Déjà, en pleine guerre, quelques jours après Sedan, il disait, dans une circulaire diplomatique datée de Reims, le 13 septembre 1870 : « A la suite de la guerre, nous devons nous attendre bientôt à une nouvelle agression de la part de la France et non à une paix durable, quelles que soient d'ailleurs les conditions que nous lui imposions. La France considérera toute paix comme une trêve et nous attaquera de nouveau pour venger sa défaite actuelle aussitôt qu'elle se sentira assez forte, soit par ses propres ressources, soit avec l'aide d'alliances étrangères. » Le chancelier cherche à préparer l'Europe aux conditions qu'il compte imposer au vaincu ; il prélude au rôle dans lequel il va se donner en spectacle. Il croit, ou feint de croire, que la politique française est toute de fourberie, que la France fera la guerre en 1874, avant le versement des trois derniers milliards. Il le dit au marquis de Gabriac, le 13 août 1871 ; il le répète à tout propos à Gontaut-Biron ; il le télégraphie à d'Arnim. Il saisit tous les prétextes pour se plaindre, pour se poser en victime du « chauvinisme » d'un peuple agité et belliqueux qui ne rêve qu'agression et revanche. Il prend plaisir à piétiner le vaincu, à l'humilier, à lui faire sentir l'aiguillon de la défaite. A d'Arnim il dit : « Le sentiment du droit est en France si complètement éteint même dans les cercles où l'on cherche de préférence les amis de l'ordre politique et de la justice garantie... » Quel contraste avec « le degré d'éducation morale et le sentiment de droit et d'honneur qui sont particuliers au peuple allemand (1) ! » Avec les Français qui se permettent tout, tout est permis. Gontaut-Biron à Berlin, Thiers à Versailles,

(1) A d'Arnim, 10 décembre 1871. — Pour toute la première partie de notre travail nous avons beaucoup emprunté à la belle *Histoire de la France contemporaine* de M. Gabriel Hanotaux. Nous la citons ici une fois pour toutes.

s'alarment; ils se demandent si le vainqueur ne cherche pas un prétexte pour achever la blessée qui se relève trop vite. Le loyal Manteuffel s'indigne; après la dépêche du 10 décembre 1871, il s'ouvre à Saint-Vallier : « Le sentiment public de l'Europe entière se retournera contre nous, comme autrefois contre Napoléon Ier, et je tremble que nous ne finissions par payer chèrement ces violences hautaines inspirées par l'enivrement de la victoire. » Est-ce bien « enivrement » qu'il fallait dire ? Cette tête carrée de hobereau prussien n'est guère plus troublée par les fumées de la gloire que par celles du champagne. Tout est-il donc calcul et ruse dans ces alarmes? Qui sait? L'homme n'est pas simple, ni surtout cet homme-là. Son éducation piétiste, les homélies bibliques de sa femme, toute son hérédité et tout son entourage de liseurs d'Écriture ont laissé des traces profondes dans sa conscience; il a comme le besoin de justifier ses actes à ses propres yeux et au regard de l'histoire. Il dit au marquis de Gabriac : « C'est une faute que nous aurions commise en vous prenant l'Alsace et la Lorraine si la paix devait être durable, car pour nous ces provinces seront une difficulté. » Il se demande, à certaines heures, si l'avenir lui saura gré ou lui fera grief de cette annexion qui, il le voit bien, prolongera indéfiniment le souvenir de la guerre et l'inimitié des deux grands peuples. Il lui arrive de rejeter sur Moltke et les militaires la responsabilité de l'annexion de Metz. Pour qu'il ait raison jusque dans la lointaine postérité, il faut que la France reste faible, désarmée, isolée, ou qu'elle fasse une guerre de revanche. La paix et la sagesse de la France, comme son relèvement et ses alliances, sont pour lui, en un sens, un perpétuel échec. Il veut lui en imposer, la terroriser, la rendre malléable et souple, en faire l'instrument de sa politique, comme le fut la Prusse, de 1806 à 1812, entre les mains de Napoléon. Le marquis de Gabriac a écrit, avec un rare bonheur d'expression, que Bismarck redoutait le relèvement « d'une puissance vaincue et démembrée, mais non soumise, dont la vitalité lui apparaissait comme une menace permanente qui était à la fois, pour lui, une excitation et un remords. » Ses manœuvres tendent à dresser contre la France « un nouvel ordre européen dont elle serait exclue, » à l'enfermer dans une sorte de « blocus moral. » Il n'oublie pas les inquiétudes que la Conférence de Londres lui a inspirées

en 1871. Il ne veut pas que la France puisse reprendre, dans le concert européen, sa place de grande puissance. Le paiement anticipé de l'indemnité de guerre, la loi militaire, l'irritent; il cherche le moyen d'arrêter ce renouveau. Il répand lui-même, il fait répandre par ses « reptiles » des bruits calomnieux destinés à discréditer la France dans l'opinion des nations; aux souverains il la dépeint républicaine, révolutionnaire, « rouge, » menace pour tous les trônes; aux Allemands et à l'Europe, il la montre prête à refaire la monarchie, à s'appuyer sur le « parti noir, » sur le catholicisme et la papauté, pour préparer la « revanche. » Désormais il agitera le fantôme de la « revanche, » pour rendre les partis plus traitables, chaque fois qu'il aura besoin d'obtenir des armemens nouveaux.

La seule inquiétude réelle de Bismarck était, comme le lui dit Schouvalof, « le cauchemar des coalitions. » Et, de toutes, celle qui lui apparaissait la plus redoutable, c'était celle qu'avait autrefois nouée le prince Kaunitz et qui avait mis Frédéric le Grand à deux doigts de sa perte. Le vaincu de Sadowa unissant, sous ses auspices, le Tsar aux vaincus de Sedan : l'hypothèse n'avait rien d'invraisemblable. L'alliance de Paris, Vienne et Pétersbourg était et sera toujours en mesure de faire la loi à l'Europe et de peser d'un poids formidable sur l'Allemagne qu'elle enserre de tous les côtés. Mais Bismarck juge qu'une telle alliance ne deviendrait réalisable que si la France devenait monarchique, légitimiste et catholique. Il redoute la conjonction d'une monarchie française avec l'Autriche et le Pape. C'est l'une des raisons, peut-être la raison dominante, — on n'en peut plus douter après les beaux travaux de M. Georges Goyau (1), — de cette politique du *Culturkampf* dans laquelle Bismarck se jette après 1870. Il met en jeu tous les ressorts de sa diplomatie officielle et surtout secrète pour conjurer ce péril. Il dit au prince Orlof, à la fin de février 1874 : « La France peut se refaire une armée si elle le veut; il lui faudra bien du temps : c'est son droit. Elle peut tenter de se créer des alliés, votre pays par exemple, nous n'avons pas à nous y opposer; nous saurions, dans de telles éventualités, maintenir notre supériorité militaire et modifier notre système d'alliances; mais il y a une chose que nous ne souffririons pas, c'est que la France devînt

(1) Voyez : *Bismarck et l'Église. Le Culturkampf.* 2 vol. in-16, Perrin, et les articles parus ici même.

cléricale, qu'elle cherchât à grouper autour d'elle les élémens de cléricalisme qui existent en Allemagne et dans tous les pays de l'Europe. Cela constituerait un danger pour nous, pour l'idée même de l'État. » Plus tard, dans l'hiver de 1878, il fera écrire par son fils Herbert à Henckel de Donnersmarck, au moment où celui-ci, à Paris, cherchait à décider Gambetta à une entrevue avec Bismarck : « Nous ne voulons pas et n'avons pas besoin d'une guerre avec la France; nous croyons aussi qu'elle n'éclatera pas fatalement, tant que le Pape n'en donnera pas l'ordre exprès. » Il dit, à la même époque, à l'écrivain hongrois Jokaï : « Le seul homme qui puisse actuellement troubler la paix de l'Europe, c'est le Pape. » On se demande, en vérité, si Bismarck a pu être aveuglé par sa passion au point de croire, même à moitié, ce qu'il dit, ou s'il a espéré que quelqu'un pourrait mordre, à Paris, à un appât si grossier.

Il est impossible, dans l'état actuel de notre connaissance des documens contemporains, de savoir si Bismarck a donné à entendre, par un canal quelconque, au Comte de Chambord que son retour sur le trône de France serait le signal d'une guerre nouvelle. Ce qui est certain, c'est qu'après le 16 mai, le Maréchal et son entourage craignirent que le succès de leur politique ne provoquât une agression allemande. Gontaut-Biron, Mac Mahon lui-même l'ont dit sans ambages. Bismarck, à cette époque, a envisagé la possibilité de mener, avec le parti républicain français triomphant, une politique « anti-cléricale, » sinon commune, du moins parallèle; la mission d'Henckel de Donnersmarck et les projets d'entrevue entre le chancelier et Gambetta s'expliquent en grande partie par des velléités de cette nature.

Le fameux incident de 1875 est, au moment où une crise européenne va s'ouvrir en Orient, une suprême tentative de Bismarck pour obliger la France, par la menace et la violence, à entrer dans son jeu ou pour mesurer sa capacité de résistance. C'est la méthode bismarckienne : nous la verrons reparaître en maintes circonstances dans l'histoire des relations franco-allemandes. La manœuvre de 1875, conduite avec un art consommé, manque cependant son effet. Bismarck a en face de lui le duc Decazes et la pléiade d'ambassadeurs si heureusement choisis par Thiers après nos désastres. Decazes pénètre les intentions de son adversaire : « Il veut nous faire croire

qu'il veut la guerre plus qu'il ne la veut en réalité; » il saisit l'occasion d'ameuter l'Europe contre l'homme qui menace sans cesse de troubler la paix; il prend à témoin les puissances des persécutions et des tracasseries que nous subissons depuis cinq ans, et de notre patience. Bismarck est pris à son propre piège. La Russie, puis l'Angleterre, lui font entendre nettement qu'elles souhaitent que la paix ne soit pas troublée : le Tsar ne le permettrait pas. Cette « résurrection de l'Europe » est un premier pas vers la restauration d'un équilibre politique. L'Allemagne a voulu un triomphe trop complet, une Europe où elle ne trouverait plus de résistances; son attitude envers la France a fait sentir à tous les peuples et à tous les souverains ce que pèserait l'hégémonie allemande s'ils la laissaient s'affermir. Ils ont enfin compris qu'ils ont commis une grande faute en 1871 et qu'une France libre et forte est un élément indispensable à la tranquillité et à l'indépendance de toutes les nations. Équilibre ou hégémonie allemande, c'est l'alternative que le duc Decazes pose au bon moment devant les grandes puissances, comme M. Rouvier la posera pendant la Conférence d'Algésiras. La France est rentrée dans le concert européen; le « blocus moral » est levé. La tactique de Bismarck va se modifier. Au Congrès de Berlin, il adoucira pour les représentans de la France ce froncement de sourcils qui fait trembler l'Europe. Il recourra bien encore, lorsqu'il en aura besoin pour stimuler le Reichstag (vote du septennat militaire, 1887), à ses procédés habituels (affaire Schnæbelé); il déchaînera de temps à autre ses « reptiles. » Mais l'heure des brimades est passée. Le *Culturkampf* est fini; Léon XIII a remplacé Pie IX sur le trône pontifical; Bismarck est allé à Canossa; les succès électoraux du parti républicain ont installé la République en France; une ère nouvelle va s'ouvrir pour nous, celle de la politique d'expansion. Le principal effort de Bismarck jusqu'à sa chute va s'appliquer à la politique intérieure; à l'extérieur, il se contentera de négocier et de fortifier la Triple-Alliance tout en retenant la Russie, par d'habiles contre-assurances, dans l'amitié de l'Empire allemand. Le relèvement de la France est désormais accepté comme un fait; elle a repris son rang et son rôle en Europe. Bismarck s'accommode de la politique d'équilibre.

Cette volonté de « revanche » qu'il prêtait à la France pour servir ses propres desseins a été, certes, dans le cœur de tous

les Français au lendemain de nos désastres. Elle était le geste naturel, spontané, de riposte, l'appel à l'avenir, en face des abus de la force. Sous cette forme simple, populaire, elle n'est jamais entrée dans le cerveau, — je ne dis pas dans le cœur, — d'aucun homme d'État responsable. Elle a vécu, elle vit, comme un idéal sacré dans l'âme de la nation, mais elle n'a jamais été, elle ne peut pas être, le programme d'un gouvernement. Celui qui aurait affirmé, ou seulement laissé dire, que son but, sa raison d'être, était de préparer une guerre de « revanche » qu'il faudrait entreprendre dès que la préparation en serait achevée, eût fait mettre la France au ban de l'Europe comme perturbatrice de la paix. Le mot de Gambetta que l'on a condensé dans la formule fameuse : « Pensons-y toujours, n'en parlons jamais, » exprime donc une vérité politique qui s'imposait à tous les gouvernemens. « J'ai limité ma tâche politique, écrivait déjà Thiers à Saint-Vallier le 29 janvier 1872, à ce que j'ai appelé la réorganisation de la France et j'y ai fait entrer la paix d'abord, le rétablissement de l'ordre, l'équilibre des finances et la reconstitution de l'armée. » Il voit cependant plus loin et vise plus haut : s'entretenant avec d'Arnim, en mai 1872, il affirme avec conviction sa volonté de maintenir la paix, puis il ajoute : « Après bien des années, quand la France aura retrouvé ses forces, sa tendance prédominante devrait être nécessairement celle de chercher une compensation pour les pertes subies, et si, un jour, l'Allemagne devait être entraînée dans des embarras avec d'autres puissances, le moment serait venu de régler ses comptes, mais cela ne voudrait pas dire que dans un pareil cas la France devrait se lever contre l'Allemagne. Il ne serait pas impossible d'envisager que l'Allemagne, alors, serait disposée à acheter l'alliance française par des compensations qui pourraient rendre une guerre inutile. » C'est déjà la « justice immanente » de Gambetta. Ces paroles infiniment sages ont servi de règle de conduite à presque tous les hommes d'État qui se sont succédé au département des Affaires étrangères et à la tête du gouvernement français. Tant il est vrai que les mêmes « nécessités permanentes » imposent, même aux esprits les plus dissemblables, des solutions analogues. Le duc Decazes ne tient pas un langage différent. Il s'applique avec insistance à toujours distinguer le retour de la France à son rang de grande puissance, son relèvement, d'avec une politique d'agression et

de « revanche. » Mais, en même temps il cultive avec sollicitude les germes de sympathie qui deviendront plus tard, pour nous, des alliances ou des amitiés. Après l'incident de 1875 et l'intervention de la Russie et de l'Angleterre, il écrit au comte d'Harcourt, son ambassadeur à Londres : « Vous aurez un grand parti à tirer de cette première affirmation de vaillance de la part de l'Angleterre. Je persiste à moins compter sur elle que sur la Russie. Mais je n'ai jamais cessé d'espérer entre ces deux puissances un rapprochement qui nous permît de marcher avec elles sans choisir entre elles, et il me semble que l'événement est en train de me donner raison. » Outre un vœu que l'avenir devait réaliser, ces fortes paroles contiennent une grande leçon : il n'est pas, en politique, d'opération plus délicate, plus dangereuse, que d'opter. Bismarck a dit, dans ses *Pensées et Souvenirs*, les angoisses que lui causa la nécessité d'une option entre la Russie et l'Autriche, et comment il en recula, tant qu'il put, l'échéance. Une fille qui a deux galans, si elle se décide à épouser l'un, n'a souvent plus qu'un ennemi jaloux et un mari peu empressé. Mais quand le moment décisif, le moment « psychologique » est venu, il faut opter résolument. Au Congrès de Berlin, peut-être le gouvernement français a-t-il laissé échapper l'occasion. Notre alliance avec la Russie, que les événemens préparaient, aurait pu s'en trouver avancée de treize ans.

II

La contradiction, d'ailleurs superficielle, entre les sentimens vivaces dans les cœurs français et les nécessités quotidiennes de la politique, on la retrouve à l'état aigu dans le cœur et dans la vie publique de l'homme qui, toute sa vie, est resté, pour la masse du peuple français, l'incarnation même de la défense nationale, celui qui n'avait pas désespéré de la patrie, Gambetta. Ses harangues enflammées, l'ardeur rayonnante de son patriotisme ont marqué pour la vie toute une génération. L'homme de la « revanche » c'était lui ; dans l'opinion du peuple, son ascension au pouvoir n'avait pas d'autre raison d'être que le retour au bercail national des provinces perdues. Là gît le secret de sa force. Il le sait ; mais tandis qu'il s'avance dans les avenues du pouvoir, qu'il prend contact avec les réa-

lités politiques, avec l'étranger, il mesure mieux les responsabilités qui pèsent sur celui qui gouverne. Il sait que, dans l'entourage de Grévy, on le représente comme l'homme de la guerre, que la presse bismarckienne annonce qu'il mettra le feu à l'Europe. Ce qui fait sa force dans le pays et comme chef de parti, devient une faiblesse dès qu'il s'agit d'assumer le ministère. Il ne peut pas donner à la France ce qu'elle espère de lui; la situation intérieure est trop instable, l'Europe trop défiante, l'Allemagne trop formidable. A mesure que l'expérience l'éclaire, à mesure aussi qu'il se trouve engagé plus avant dans la bataille des partis, son point de vue se modifie.

Après nos désastres, Gambetta et, avec lui, le parti républicain, pensaient que la France, — comme la Russie après 1856, — devait se recueillir, reconstituer ses forces, se renfermer dans sa douleur et dans sa protestation, et, puisque les puissances l'avaient abandonnée dans sa détresse, ne se mêler ni à leurs différends, ni à leurs accords : on sentirait, au vide que ferait son absence, toute la place qu'elle tient dans l'Europe civilisée. Ainsi l'exigeaient non seulement « la réserve et la dignité du vaincu, » mais aussi son intérêt. Dans l'incident de 1875, le rôle de la diplomatie française fut défensif; mais son succès eut pour effet de réintroduire la France dans la politique européenne. Bientôt certains indices révèlent que l'Europe est à la veille d'une crise de la « question d'Orient. » Des difficultés s'annoncent en Tunisie. L'influence des hommes de la finance cosmopolite, de la grande industrie et du haut commerce fait décider qu'une Exposition Universelle s'ouvrira à Paris en 1878. L'autorité de Gambetta va grandissant ; après le 16 mai, son influence comme chef de la gauche est prépondérante. Quelle va être son attitude en face de cette situation nouvelle? Il hésite longtemps, un douloureux débat se livre en lui-même. L'Europe allait tenir de solennelles assises au Congrès de Berlin : la France accepterait-elle l'invitation du prince de Bismarck et participerait-elle au Congrès dans la capitale même du vainqueur de 1870? Les deux solutions paraissaient défendables. L'abstention pouvait sembler séduisante : quelle autorité pourraient avoir les résolutions d'un Congrès d'où la France serait absente? Et quelles concessions ne lui ferait-on pas pour obtenir sa signature? Mais, d'autre part, l'abstention paraissait pleine de périls. Le Congrès, sans nous, se tiendrait contre

nous, et alors que deviendrait notre prestige, que deviendraient nos intérêts en Orient? Nos rivaux s'en partageraient les débris; jamais notre clientèle orientale, attachée depuis des siècles à la France, ne comprendrait notre abstention; l'Europe ne nous la pardonnerait pas; nous nous exclurions nous-mêmes de ses conseils; l'Italie occuperait la Tunisie (1). Spüller et Waddington, entre autres, firent valoir ces argumens auprès de Gambetta; ils le décidèrent. Le refus « serait une lâcheté ou une agression, » conclut-il. La France ira au Congrès, elle y défendra ses intérêts traditionnels en Orient. Elle y soutiendra la cause des petits États; elle demandera des réformes « libérales. » Mais elle restera encore sur la réserve, ne s'alliant à personne, les mains libres et les mains nettes. Cette participation était encore une demi-abstention. Le gouvernement français ne vit pas tous les avantages que les circonstances auraient pu lui permettre de rapporter du Congrès. Nos représentans se cantonnèrent dans un rôle honorable de conciliation et n'essayèrent pas de contrecarrer les desseins de Bismarck et de Beaconsfield. La France y gagna la Tunisie. Gambetta était résolu à se garder des options précipitées; il voulait rester en bons rapports avec l'Angleterre comme avec la Russie; il attachait du prix aux sympathies italiennes; il ne négligeait même pas la possibilité d'une entente directe avec l'Allemagne. A la veille du moment où il se croyait appelé à prendre le pouvoir, il définissait, dans ses discours, sa politique, sa conception du rôle de la France et de ses rapports avec l'Allemagne. C'est d'abord dans le fameux discours de Cherbourg (10 août 1880):

Depuis dix ans, il ne nous est pas échappé un mot de jactance ou de témérité. Il est des heures, dans l'histoire des peuples, où le droit subit des éclipses, mais, à ces heures sinistres, c'est aux peuples de se faire les maîtres d'eux-mêmes, sans tourner leurs regards exclusivement vers une personnalité; ils doivent accepter tous les concours dévoués, mais non des dominateurs. Ils doivent attendre dans le calme, dans la sagesse, dans la conciliation de toutes les bonnes volontés, — libres de leurs mains et de leurs armes, au dedans comme au dehors.

(1) Au commencement de l'année 1877, Crispi avait fait à Paris, avant de se rendre à Berlin, une visite à Gambetta, celle-là même qu'il raconte dans les curieuses lettres publiées dans la *Revue* (15 décembre 1911). En réalité, son voyage avait pour but de savoir si la France resterait dans l'inaction, afin de pouvoir en tirer profit. Gambetta comprit le jeu de l'Italien et ce fut une des raisons qui déterminèrent son acquiescement à la participation au Congrès.

Les grandes réparations peuvent sortir du droit; nous ou nos enfans nous pouvons les espérer, car l'avenir n'est interdit à personne.

... Ce n'est pas un esprit belliqueux qui anime et dicte ce culte (de l'armée), c'est la nécessité, quand on a vu la France si bas, de la relever afin qu'elle reprenne sa place dans le monde.

Si nos cœurs battent, c'est pour ce but et non pour la recherche d'un idéal sanglant; c'est pour que ce qui reste de la France nous reste entier; c'est pour que nous puissions compter sur l'avenir et savoir s'il y a, dans les choses d'ici-bas, une justice immanente qui vient à son jour et à son heure.

Dans une réunion publique, le 12 août 1881, à l'Élysée-Ménilmontant, c'est la même note, plus précise, plus caractéristique encore.

A la politique extérieure, je ne demande qu'une chose, c'est d'être digne et ferme, c'est de se maintenir les mains libres et les mains nettes; c'est de ne choisir personne dans le concert européen et d'être bien également avec tout le monde; c'est de considérer la France non pas comme isolée, mais comme parfaitement détachée des sollicitations téméraires ou jalouses. Désormais, la France... pensé à se ramasser, à se concentrer sur elle-même, à se créer une telle puissance, un tel prestige, un tel essor, qu'à la fin, à force de patience, elle pourra bien recevoir la récompense de sa bonne et sage conduite. Et je ne crois pas dépasser la mesure de la sagesse et de la prudence politique en désirant que la république soit attentive, vigilante, prudente, toujours mêlée avec courtoisie aux affaires qui la touchent dans le monde, mais toujours éloignée de l'esprit de conflagration, de conspiration et d'agression, et alors, je pense, j'espère, que je verrai ce jour où, par la majesté du droit, de la vérité et de la justice, nous retrouverons, nous rassemblerons les frères séparés.

Deux mots sont ici particulièrement caractéristiques, « les sollicitations *téméraires* ou *jalouses*. » *Téméraires*, vise les impatiences du dedans, celles qui jetteraient la France dans l'aventure périlleuse d'une guerre avant qu'elle soit prête ou qu'une bonne occasion vienne à s'offrir. *Jalouses*, fait allusion aux sollicitations intéressées du dehors, à ceux qui voudraient nous entraîner à la guerre pour servir leurs propres querelles, leurs propres intérêts. Gambetta se tient sur la réserve vis-à-vis des uns comme des autres. Libre de toute attache, il pourra, au moment décisif, choisir le parti le plus avantageux pour la France. Il espère faire naître ainsi l'occasion où la « justice immanente » pourra se manifester.

Ces idées, fruit de son expérience et de ses réflexions aux alentours de la quarantaine et sur le seuil du pouvoir, éclairent

les relations directes que Gambetta fut à deux reprises sur le point d'avoir avec Bismarck. Sur la foi des conversations du comte Henckel de Donnersmarck, Gambetta se représente le chancelier comme accessible à des sentimens de justice; peut-être espère-t-il le convaincre que le véritable intérêt de son pays n'est pas de garder, malgré elles, des provinces françaises de cœur. Henckel sert d'intermédiaire; Gambetta ira à Varzin; il abordera son terrible interlocuteur; il saura de lui, à la veille du Congrès de Berlin, ce que la France peut en attendre; le « monstre » l'attire. En lisant le célèbre discours de Bismarck au Reichstag, le 19 février 1878, il éprouve une satisfaction dont on a quelque peine aujourd'hui à s'expliquer le motif:

Voici, écrit-il à Léonie Léon, que se lève dans cet homme l'aurore radieuse du droit. C'est à nous à présent de profiter des circonstances, des dispositions, des ambitions rivales, pour poser nettement nos plus légitimes revendications, et de fonder, d'accord avec lui, l'ordre nouveau. Je suis donc au comble de mes vœux, la paix assurée pour plusieurs années, l'Exposition universelle mise hors de péril; les puissances en demenre de se rapprocher de la France si elles veulent agir et même si elles veulent seulement délibérer et maintenir.

Curieux mélange d'illusions et de vues vraiment politiques! Gambetta est allé, peu de temps auparavant, à Rome; il s'y est abouché avec les chefs des « libéraux; » Bismarck a souhaité et aidé, au moment du 16 mai, la victoire du parti républicain. Il semble bien que Gambetta ait envisagé la possibilité d'une entente avec Bismarck, sur le terrain de la lutte contre le « cléricalisme » et de l'union des partis libéraux de toute l'Europe. « C'est un rapprochement et une collaboration avec la France que le Père Joseph du Gouvernement actuel et le chef de la majorité vous proposera, » écrit Henckel à Bismarck. Le rappel de Gontaut-Biron (décembre 1877) est une satisfaction donnée au chancelier comme gage des bonnes dispositions de Gambetta. L'entrevue avec Bismarck est fixée au 30 avril 1878. Au dernier moment, Gambetta se dérobe. Il comprend qu'en France l'opinion n'est pas mûre pour admettre que l'homme en qui elle incarne l'idée de « revanche » puisse se rendre en Allemagne pour une entrevue avec Bismarck. Il y eût risqué son prestige, et qu'y aurait-il gagné? Bismarck a très habilement jeté l'hameçon; Gambetta s'est approché de l'appât, mais il ne l'a pas happé. Voilà l'essentiel. Il reste, — et c'est ce qui

nous intéresse aujourd'hui, — que Gambetta a envisagé, dès 1877, la possibilité de relations directes, peut-être même d'une entente avec l'Allemagne. Au moment où il a pris la résolution de faire quitter à la France le deuil, où elle s'isolait, pour rentrer dans le monde, il comprend, avec un sens politique très avisé, qu'il n'est pas possible à une grande nation de jouer son rôle en Europe, sans se trouver en rapports, en tractations avec l'Allemagne. Loin de feindre de l'ignorer, c'est à elle qu'il s'adresse d'abord, non pas certes pour rechercher son amitié, ou pour lui apporter une renonciation nouvelle à nos revendications nationales, mais pour traiter avec elle, comme avec les autres puissances, d'égal à égal, des grands intérêts de l'Europe et du monde. Ne pas éviter systématiquement, si elle vient à s'offrir, l'occasion de se trouver d'accord avec l'Allemagne sur un point quelconque de l'échiquier politique, lui faire même une concession opportune dans une affaire où nos grands intérêts ne soient pas engagés, et obtenir d'elle, en compensation, des avantages de même nature, ce n'est pas l'attitude d'un peuple humilié, c'est celle d'un pays conscient de sa force et de son bon droit.

En résumé, la volonté de refaire une France forte qui puisse un jour retrouver les provinces que la guerre lui a fait perdre, domine et inspire la conception politique de Gambetta. Comme les nerfs qui commandent à tout le corps, sans apparaître à l'extérieur, ce vouloir profond devra être le régulateur, le coordonnateur de tous les actes extérieurs et intérieurs de la politique française. Avec l'Allemagne les rapports seront courtois tout en restant dignes, sans que soit exclue la possibilité d'ententes partielles ou locales, sans même que soit écartée la perspective lointaine d'un accord sur la question à laquelle on pense toujours sans en parler jamais. Avec les autres puissances, la France entretiendra des rapports aussi bons que possible, sans se lier à aucune, mais en gardant la liberté de s'associer avec l'une ou avec l'autre, selon les conjonctures et l'intérêt du moment, pour toute opération qui puisse lui être avantageuse ou la rapprocher du but lointain qu'il ne faut jamais perdre de vue. A l'intérieur, « l'édit de Nantes des partis » unira tous les Français dans une commune volonté inspirée par le même patriotisme. Telles sont, pour ainsi dire, les trois étages de la méthode politique à laquelle l'âme ardente

de Gambetta s'est elle-même disciplinée. Dans la fièvre de la jeunesse, il a pu, à certaines heures, laisser la poussière des batailles parlementaires obnubiler dans son esprit ces sages règles, mais plus l'expérience mûrissait son intelligence, plus les épreuves de sa vie intime et les déboires de sa carrière tempéraient les fougues combatives de sa nature, plus il s'attachait à ces maximes de salut.

La méthode simple et souple conseillée par Gambetta comme chef de la majorité, il n'eut guère le temps de la mettre en pratique comme président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. Déjà, dans le discours de Cherbourg (10 août 1880), il se dégage de l'Allemagne pour esquisser un rapprochement avec l'Angleterre. Au ministère, il préconise une action commune avec elle en Égypte. « Surtout n'abandonnez jamais l'Égypte, » avait dit Thiers. Gambetta est persuadé de la sagesse de ce suprême conseil. Il cherche à sauvegarder l'influence française sur le Nil par une entente avec Londres; l'Égypte doit être, dans sa pensée, l'école d'application de l'amitié franco-anglaise. Mais le Cabinet britannique, qu'il soit libéral ou conservateur, reste, comme en 1870, fidèlement attaché à l'Allemagne, et quand Bismarck (janvier 1882) s'oppose à une intervention franco-anglaise en Égypte, c'est son conseil qui est écouté à Londres. Dans cette passe d'armes, Bismarck l'emporte. Gambetta succombe le 26 janvier devant la Chambre sur la question du scrutin de liste.

Tel est l'aspect extérieur de la méthode opportuniste. « L'opportunisme est une transaction, » a écrit M. Hanotaux. A l'extérieur, il est une transaction entre les témérités d'une politique belliqueuse de « revanche » et les faiblesses d'une politique d'abdication. La place de Gambetta, vis-à-vis de l'idée de « revanche, » est également éloignée de ceux qui la renient et de ceux qui l'agitent hors de propos. L'opportunisme cherche à sérier les questions pour les mieux résoudre et, s'il manque d'envergure, il ne manque pas de sens pratique. Cette politique n'abandonne pas « la revanche ; » elle l'ajourne, elle en attend l'occasion; elle ne renonce pas à l'espoir d'un avenir meilleur et elle s'applique à le préparer.

III

La guerre russo-turque et le Congrès de Berlin marquent, dans le développement de la politique européenne depuis 1870, un moment décisif. Bismarck, malgré ses répugnances, ne peut plus se dérober à l'option entre Vienne et Pétersbourg et, malgré ses habiles contre-assurances (Skierniewice, 1884), la Russie reste à la fois libre et ulcérée : par la pente naturelle des événemens, elle rencontrera la France. Bismarck choisit l'Autriche : s'il tient Vienne, la coalition Kaunitz est impossible; la combinaison « horizontale, » Pétersbourg, Vienne, Paris, qu'il redoute, est coupée en son milieu; il réalise, lui, la combinaison « verticale, » Berlin, Vienne, Rome. Il lance l'Autriche-Hongrie vers les Balkans par l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, il en fait la rivale de la Russie et, par suite, l'alliée de l'empire allemand. L'Italie, dédaignée en 1877, est accueillie en 1881; elle s'attache aux forts dans l'espérance toujours déçue de prendre part à la curée.

Pour la France, une phase nouvelle de sa vie nationale commence au Congrès de Berlin : c'est la période que l'on a appelée « coloniale » et qu'il vaudrait mieux nommer période d'expansion. La France prend part au grand mouvement du partage du monde qui porte les nations européennes vers les contrées vierges d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Océanie. L'instant critique où se fait l'aiguillage vers la nouvelle direction est, au Congrès de Berlin, ce jour du 7 juillet 1878, où lord Salisbury annonce à Waddington la convention par laquelle l'Angleterre occupait Chypre. Il suffit que Waddington interloqué, choqué dans sa loyauté, abordât lord Beaconsfield avec vivacité et parlât de quitter le Congrès avec ses collègues, pour qu'aussitôt la Tunisie nous fût offerte. « Vous ne pouvez pas laisser Carthage aux mains des barbares, dit lord Salisbury à Waddington... faites là-bas ce qui vous paraîtra bon, ce n'est pas notre affaire. » Bismarck, tenu au courant, laissa entendre que, lui non plus, ne verrait pas d'obstacle à ce que la France établît sa suprématie sur la Tunisie. A l'origine du premier acte de notre expansion coloniale, il y a donc une offre compensatrice de l'Angleterre et une adhésion de l'Allemagne.

Bismarck manœuvrait pour resserrer les liens d'amitié, de

complicité, noués au Congrès de Berlin avec l'Angleterre; il l'incitait adroitement à s'établir en Égypte. Il cherchait à inspirer confiance au Cabinet de Paris; il entrait dans ses vues que la France ne trouvât pas en lui, partout et toujours, un adversaire. Certainement aussi, en nous ouvrant la route de Tunis, il escomptait l'avantage de susciter entre nous et l'Italie une cause durable de mésintelligence et de nous engager dans des opérations politiques et militaires qui détourneraient de la frontière des Vosges nos pensées et nos âmes. C'est vers le même temps (juin 1880) qu'il prescrit à son représentant à la Conférence de Madrid, réunie pour réglementer la question des protégés au Maroc, et dont la diplomatie du prince de Bülow devait, en 1905, faire une si abusive interprétation, de conformer son attitude à celle du plénipotentiaire français. Au surplus, ces questions extra-européennes n'intéressent le chancelier que pour leurs répercussions européennes. Pour lui, à l'égard de la France, l'heure des provocations est passée ou suspendue; il prépare un entretien avec Gambetta. Il vient de remporter un triomphe au Congrès de Berlin, grâce à l'acharnement aveugle des Anglais contre les Russes, à la vanité sénile de Gortchakof et à la timidité de la France; il a intronisé la puissance allemande dans l'Empire ottoman. Il conclut, le 20 mai 1882, le traité qui constitue la Triple-Alliance. Depuis 1877, il ne gouverne plus avec les libéraux, il s'appuie sur les conservateurs. Il y a comme une détente, comme une accalmie dans son activité politique; il croit avoir tout prévu, tout organisé; désormais, jusqu'à sa chute, il ne fera plus que maintenir.

A l'origine de cette période d'expansion hors d'Europe, on ne trouve pas, en France, un dessein politique bien net, une vue claire de la situation. La politique française reste hésitante. *Timeo Danaos :* l'offre de la Tunisie, venant de Londres et de Berlin, inspire surtout de la défiance; on raconte que le maréchal, dès la première nouvelle, s'écria : « Ils veulent nous f... l'Italie sur le dos maintenant. Je ne veux pas qu'on nous jette dans une nouvelle querelle. Je ne veux pas, entendez-vous bien! » Waddington eut soin, cependant, de prendre acte diplomatiquement du résultat des entretiens de Berlin. On réservait l'avenir, on ne le précipitait pas. Pour que les événemens emportassent l'action, en 1881, il fallut que les intrigues impru-

dentes et provocatrices de l'Italie forçassent le gouvernement de la République à se départir de son attitude d'expectative. Un de nos plus éminens diplomates, le baron de Courcel, directeur des Affaires politiques, eut le mérite de persuader Barthélemy Saint-Hilaire, et surtout Gambetta, de la nécessité d'une intervention vigoureuse en Tunisie. Jules Ferry, président du Conseil, converti à son tour, agit avec sa résolution accoutumée. Le traité du Bardo mit la Tunisie sous le protectorat de la France.

A la nouvelle de la signature du traité, Gambetta écrit à Jules Ferry un billet de félicitations : « Il faudra bien que les esprits chagrins en prennent leur parti, un peu partout : la France reprend son rang de grande puissance. » Voilà donc le premier acte de l'expansion de la France hors d'Europe après 1870, approuvé, sanctionné, par l'homme même qui passait pour incarner l'idée de la « revanche. » Il y voit l'une des formes du relèvement national. M. Eugène Étienne, qui vécut dans l'intimité de Gambetta, qui est resté pieusement fidèle au souvenir de l'ami et aux directions du maître, et qui est devenu l'un des promoteurs les plus ardens de notre expansion coloniale, a écrit sur « la politique extérieure de Gambetta » un article significatif (1), où il revendique pour le mouvement colonial le patronage du grand tribun. Il ne voyait, dit-il, « aucune antinomie entre une politique continentale avisée et une politique coloniale active, à l'expresse condition que la seconde, livrée à elle-même, et à ses propres entraînemens, ne risquât point de s'émanciper au point de gêner, voire de contrarier, les libres mouvemens de la première. » Il faut retenir cette formule. Elle n'est que le commentaire de la phrase de Gambetta, déjà citée, où il parle de la France « toujours mêlée avec courtoisie aux affaires qui la touchent dans le monde. » Ce qui touche la France, à ce moment de son histoire, c'est le partage du monde qui va s'accomplir sous ses yeux, partage sans lendemain où les tard-venus seront mal servis et qui va orienter dans des voies nouvelles la politique des grandes nations. La France n'était pas libre, à moins de se résigner à une abdication désastreuse, de ne pas prendre sa part de ce prodigieux mouvement qui a jeté les peuples européens à la conquête des terres nouvelles. Il est des heures où celui qui n'avance pas, recule. Nous avions, sur les

(1) Voyez *le Temps* du 10 janvier 1905. L'article a été inséré dans le volume : *Gambetta*, 1 vol. in-16; Flammarion.

côtes d'Afrique et d'Asie, des embryons de colonies; si nous n'avions pas, au moment décisif, revendiqué et conquis « l'arrière-pays » des établissemens que nous occupions, tout avenir se trouvait fermé pour eux; ils se seraient trouvés, comme nos comptoirs de l'Inde depuis la grande banqueroute coloniale de Louis XV, enchâssés dans des empires anglais ou allemands et finalement condamnés à végéter ou à mourir. Souvent, acquérir est le seul moyen de conserver. L'inaction est funeste aux vaincus; un peuple qui a perdu l'énergie conquérante est mûr pour devenir un peuple conquis. L'histoire nous l'enseigne : la stagnation est corruptrice; la santé, pour les peuples comme pour les individus, requiert le mouvement. Lorsque, vers 1880, la France jetait un regard sur elle-même, sur l'Europe et sur le monde, elle se voyait sans alliances, avec son armée et ses finances à peine refaites, divisée contre elle-même à l'intérieur, avec un gouvernement mal affermi : dans ces conditions, poursuivre la revision du traité de Francfort eût été une folle témérité. Une autre carrière s'ouvrait devant elle; elle y trouverait l'emploi de ses énergies combatives, elle y remplirait la vocation historique qui la destine aux grandes œuvres humaines de civilisation. Le canon qui résonnait en Tunisie, pour la première fois depuis les années douloureuses, eut, dans tous les cœurs français, un joyeux retentissement. La France s'engagea dans la voie nouvelle ouverte à son génie.

Nous n'avons pas à rappeler ici les péripéties de l'expansion française, qu'elles aient été désastreuses, comme la perte de l'Égypte, ou glorieuses comme la conquête de nos colonies d'Afrique et d'Asie. Retenons seulement un trait qui, du point de vue où nous nous plaçons, a sa haute signification. Les phases de notre expansion coloniale ont été, pour la France, plus que pour ses rivales, les étapes héroïques d'une épopée grandiose. Le colonel Baratier, dans un livre qui devrait être mis dans les mains des enfans de toutes nos écoles, a écrit des fragmens admirables de ce roman de notre énergie nationale. La conquête de notre empire colonial a été difficile et nous a coûté cher; mais quel capital d'héroïsme, quels trésors d'énergie et de foi dans nos destinées françaises n'a-t-elle par mis en réserve pour l'avenir!

Il nous faut maintenant expliquer comment les hommes qui ont gouverné la France ont conçu cette grande œuvre,

dans quelles conditions et avec quel succès ils l'ont réalisée.

L'histoire nous montre que les grandes choses sont souvent l'œuvre des minorités énergiques. L'élan a été donné par Jules Ferry et les premiers succès sont dus à sa ténacité; soutenu par un petit nombre de « coloniaux » résolus, il a été obligé, et ce fut son grand mérite, de faire accepter la politique coloniale à ses amis et de l'imposer à ses adversaires. Quand il tomba, dans la panique parlementaire de Lang-Son, l'essentiel était fait; le recul était devenu impossible. Jules Ferry est le premier qui ait précisé et défini la politique coloniale. Elle n'est pas une politique d'aventures; elle se rattache à toute notre histoire; elle est « pour la France moderne un legs du passé et une réserve pour l'avenir. »... « Dans cette sorte d'affaires, les événemens nous conduisent bien plus que nous ne les conduisons... Mais... il y a un choix à faire et il convient de considérer, avant toutes choses, d'une part, l'utilité des acquisitions nouvelles, et, d'autre part, l'état de nos ressources. » On doit sérier les questions, selon la formule de Gambetta, faire la part du présent et celle de l'avenir, ne pas laisser échapper des occasions qui ne se retrouveront peut-être plus, agir cependant avec prudence pour éviter d'engager des forces trop considérables sur plusieurs points à la fois. Et comme il faut, aux doctrinaires dont une assemblée française n'est jamais dépourvue, des argumens d'allure philosophique, Jules Ferry esquisse une théorie des droits des races supérieures. « Les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures... Je répète, qu'il y a, pour les races supérieures, un droit parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures. » Cette politique, prudemment conduite, ne doit pas, ne peut pas amener un affaiblissement de la France, au contraire; elle ne fait aucun tort à nos grandes préoccupations continentales. Dans la péroraison de son vigoureux discours du 28 juillet 1885, à propos des affaires de Madagascar, Jules Ferry s'explique, en termes définitifs, sur ce point qui préoccupait toutes les consciences. A M. Camille Pelletan, qui avait dit que « la politique coloniale est un système qui consiste à chercher des compensations en Orient à la réserve et au recueillement qui nous sont actuellement imposés en Europe, » Jules Ferry répond :

Je n'aime pas ce mot de compensations et, en effet, non pas ici sans doute, mais ailleurs, on en a pu faire un emploi souvent perfide. Si l'on

veut dire ou insinuer qu'un gouvernement quelconque dans ce pays, un ministère républicain, a pu croire qu'il y avait quelque part, dans le monde, des compensations pour les désastres qui nous ont atteints, on fait injure, et une injure gratuite, à ce gouvernement... Il n'y a pas de compensations pour les désastres que nous avons subis... Si le mot de compensations... a été prononcé dans les délibérations et les tractations du Congrès de Berlin, il faut que vous sachiez bien qu'il n'y a jamais eu de ces compensations auxquelles on a fait allusion, ni offertes, ni sollicitées, ni acceptées, à un titre quelconque (1).

L'orateur explique ce qui s'est passé au Congrès de Berlin, puis il continue :

La vraie question, la question qu'il faut poser, et poser dans des termes clairs, c'est celle-ci : Est-ce que le recueillement qui s'impose aux nations éprouvées par de grands malheurs, doit se résoudre en abdication ?... Je sais que cette théorie existe ; je sais qu'elle est professée par des esprits sincères qui considèrent que la France ne doit avoir désormais qu'une politique exclusivement continentale...

Messieurs, dans l'Europe telle qu'elle est faite, dans cette concurrence de tant de rivaux, que nous voyons grandir autour de nous, les uns par les perfectionnemens militaires ou maritimes, les autres par le développement prodigieux d'une population incessamment croi-sante ; dans une Europe, ou plutôt dans un univers ainsi fait, la politique de recueillement ou d'abstention, c'est tout simplement le grand chemin de la décadence. Les nations, au temps où nous sommes, ne sont grandes que par l'activité qu'elles développent : ce n'est pas « par le rayonnement pacifique des institutions » qu'elles sont grandes, à l'heure qu'il est. Rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde, en se tenant à l'écart de toutes les combinaisons européennes, en regardant comme un piège, comme une aventure, toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient, vivre de cette sorte, pour une grande nation, c'est abdiquer, et, dans un temps plus court que vous ne pouvez le croire, c'est descendre du premier rang au troisième et au quatrième,..

Le parti républicain a montré qu'il comprenait bien qu'on ne pouvait pas proposer à la France un idéal politique conforme à celui de nations comme la libre Belgique ou comme la Suisse républicaine ; qu'il faut autre chose à la France ; qu'elle ne peut pas être seulement un pays libre ; qu'elle doit être aussi un grand pays, exerçant sur les destinées de l'Europe toute l'influence qui lui appartient, qu'elle doit répandre cette influence sur le monde, et porter partout où elle peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie.

(1) *Discours et opinions de Jules Ferry*, tome V, p. 213 (Plon, in-8). Antérieurement, le 31 octobre 1883, à propos du Tonkin, Ferry avait déjà dit : « Cette politique coloniale, il faut qu'elle soit sage, il faut qu'elle soit prudente, qu'elle ne perde jamais de vue l'autre intérêt, le grand intérêt continental qui est la vie même de ce pays. » *Ibid.*, p. 284.

La conception de la politique française définie dans ce langage élevé, on peut dire qu'elle a été celle du parti républicain, de 1879 jusqu'à aujourd'hui, car les radicaux, qui la combattaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition, l'ont, par une heureuse et opportune contradiction, adoptée et appliquée quand ils sont arrivés au pouvoir. Telle est, en politique, la règle du jeu.

Lorsqu'on relit, après trente années, ces débats passionnés, violens, ces interruptions chargées de haine, parties de droite ou d'extrême gauche, on sent que, derrière la façade de la discussion, d'autres passions animent les contradicteurs. De ces passions, il en est de basses ; mais il en est aussi, pour l'honneur de nos parlementaires, d'élevées, de désintéressées : on y trouve les inquiétudes sincères du patriotisme alarmé. Ces divergences de vues sur la politique française reflètent deux conceptions opposées et permanentes que l'on retrouve jusque dans les débats récens à propos du Maroc. Elles impliquent, en dernière analyse, le problème de nos relations avec l'Allemagne.

Du côté droit, l'homme qui a formulé avec le plus de force, d'éloquence et de haute courtoisie, une doctrine contraire à celle de Jules Ferry et de ses successeurs, c'est, au Sénat, le duc de Broglie. Le 30 novembre 1880, à propos des affaires de Grèce, il définissait la politique de « recueillement » telle que les conservateurs l'avaient pratiquée jusqu'au Congrès de Berlin.

Il n'est ni sans dignité ni sans grandeur de réparer par la fermeté dans le malheur les fautes qu'on a pu commettre dans l'orgueil de la prospérité.

Je crois donc que la politique de neutralité, d'abstention, de recueillement, — je me sers de ce mot qui était consacré dans la langue diplomatique, il y a peu d'années, — consistait dans deux choses : ne nous attacher qu'à des intérêts exclusivement français, sérieux, tangibles, s'abstenir de toute poursuite idéale et sentimentale et, dans nos rapports avec l'Europe, employer toute notre action à la concorde, à la paix, puis, garder à notre profit notre liberté complète d'action et surtout d'abstention, le droit d'agir ou de ne pas agir, le droit de rentrer sous la tente pour y rester au milieu de l'agitation qui se fait autour de nous, voilà les deux points de notre politique nouvelle.

Ah ! je crains qu'à partir du traité de Berlin, nous ne nous soyons beaucoup écartés de ces deux points fondamentaux (1).

(1) *Discours du duc de Broglie*, t. III, p. 14. Pour les citations qui suivent, p. 233-235, etc. (1 vol. in-8 ; Gabalda, 1911).

Le duc de Broglie craint que la politique coloniale, en dispersant les forces de la France, ne l'affaiblisse en Europe, en face d'une Allemagne formidablement armée, concentrée sur elle-même, alliée de l'Autriche et de l'Italie. Il appréhende que l'occupation de la Tunisie, de Madagascar, du Tonkin, ne fasse naître des conflits avec l'Angleterre, et ne compromette nos relations avec elle. Enfin, en acquérant des colonies éloignées, nous n'augmentons pas notre puissance militaire, nous dispersons à travers le monde des garnisons qui seront à la merci de la marine anglaise ; nous accroissons notre dette et nos charges financières que le gouvernement conservateur avait réussi à rendre stables et même à alléger. Aussi comprend-on que les Allemands regardent « ces entreprises avec satisfaction, avec complaisance, » et cherchent même à « nous y encourager par leurs applaudissemens et au besoin par leur concours. » Elles détournent « l'imagination de la France de ce qu'elle a perdu pour la reporter vers de nouveaux sujets d'ambition... » « La fable de La Fontaine me revient alors en mémoire et je songe, malgré moi, au danger des voyages où l'on se met en route sans nécessité avec un voisin plus fort que soi. »

Longtemps après ces discours, en 1896, dans un temps où l'expansion coloniale avait traversé ses jours les plus difficiles, et portait déjà ses premiers fruits, le duc de Broglie exposa, ici même (1), avec plus d'ampleur et plus de précision, ses griefs contre la politique coloniale. Il rapporte un mot caractéristique du comte de Saint-Vallier. Comme, dans un de ses discours au Sénat, le duc de Broglie avait exprimé son inquiétude de voir la France s'engager dans des entreprises lointaines en face d'une Allemagne plus forte : « Rassurez-vous, lui dit notre ambassadeur à Berlin, je suis certain que M. de Bismarck approuve et favorise nos tendances colonisatrices ; il y voit la preuve que l'imagination de la France se détourne de toute pensée de revanche. » Devions-nous tenir cette attitude de Bismarck pour avantageuse, puisqu'elle nous donnait la sécurité continentale, ou devions-nous y voir la preuve que nous faisions fausse route en nous engageant dans la politique d'expansion, c'est tout le débat, c'est tout le différend, entre les ministres qui ont dirigé notre expansion coloniale et les opposi-

(1) *Vingt-cinq ans après. Revue* du 1er juillet 1896.

tions de droite et d'extrême-gauche. C'est ce qui explique que, par une singulière rencontre, le langage du duc de Broglie se rapproche sensiblement, avec certaines violences de langage en moins, de celui de M. Clemenceau, et que celui, par exemple, de M. Jules Delafosse n'est pas sans analogies avec celui de M. Camille Pelletan ou de Georges Perin. Parmi les députés de la droite, faisait scandale Mgr Freppel approuvant avec éclat la politique coloniale. Son patriotisme alsacien, peu suspect d'oublier « la revanche, » vibrait au bruit du canon de Tunisie, du Tonkin, de Madagascar et, sans s'arrêter aux critiques chagrines de ses collègues, il ne voulait voir que la France qui devenait plus grande et l'armée française qui trouvait par delà les mers un renouveau de gloire. Le temps a donné raison à l'évêque d'Angers.

A l'extrême-gauche, comme d'ailleurs à droite, il est bien difficile de faire le départ des critiques vraiment inspirées par un patriotisme sincèrement alarmé d'avec celles que dictaient l'esprit de parti et les rivalités intestines des républicains. Négligeons les exagérations et cherchons, dans les discours de M. Clemenceau, le tuf solide de l'argumentation. Elle peut se résumer en peu de mots, que ce soit à propos de la Tunisie, de l'Égypte, de Madagascar ou du Tonkin : « Ma conclusion est : l'Europe est couverte de soldats, tout le monde attend. Les puissances réservent leur liberté pour l'avenir ; réservons la liberté de la France (1). » A l'expédition de Tunisie, il reproche d'avoir « porté atteinte à la situation diplomatique de la France et affaibli l'armée ; » il craint que l'établissement du protectorat français à Tunis n'ait refroidi « des amitiés précieuses cimentées sur le champ de bataille, » et il allègue qu'on a vu se produire « des explosions d'amitié bien faites pour surprendre. » L'entente avec l'Italie « libérale » faisait partie du vocabulaire de l'extrême-gauche avec la légende de Garibaldi. Il fallait donc se garder d'occuper la Tunisie de peur de mécontenter nos « frères latins. » On ne disait pas que, dès 1877, Crispi était allé à Gastein solliciter l'alliance allemande. En Égypte, nous risquions de nous aliéner l'amitié anglaise qui pouvait nous être précieuse en Europe ; il fallait donc nous abstenir d'y faire autre chose qu'une politique d'influence. Enfin, toute

(1) Discours du 29 juillet 1882, qui décide de la politique de non-intervention en Égypte.

politique coloniale, en occupant au loin nos forces, nous mettait dans la nécessité d'entretenir de bons rapports avec l'Allemagne : raison suffisante pour nous en détourner.

En France, le peuple accueillit avec joie l'expédition de Tunisie ; mais le Tonkin fut moins populaire. L'éloignement, le mystère des pays jaunes, les difficultés de la conquête, exagérés par les oppositions de droite et de gauche, inspiraient la défiance. Les élections de 1885, où les « conservateurs » gagnèrent beaucoup de sièges, manifestèrent le malaise du pays. Il est très difficile de mesurer, dans les courans d'opinion qui agitent une démocratie, la part exacte d'influence d'une idée ou d'un événement ; mais il est certain que les alarmes provoquées par les « aventures lointaines » et surtout le sentiment patriotique troublé par « l'abandon de la revanche, » contribuèrent à former ce remous d'appétits impatiens et d'ardeurs généreuses, de légitimes indignations et de mesquines rancunes, d'aspirations démocratiques et d'inquiétudes conservatrices, qui s'appelle le « Boulangisme. » Le général Boulanger fut porté au ministère par les adversaires de la politique « opportuniste ; » il fut élu et soutenu par les deux oppositions qui combattaient avec acharnement la politique coloniale. Lui-même n'eut, dans son étrange fortune, qu'une volonté claire : l'armée française atteignait alors son plus haut point de préparation matérielle et morale ; il rêva de guider son élan vers la frontière mutilée. Un ferment patriotique travaille les cerveaux de la génération nouvelle, celle qui arrive à l'âge viril et qui n'a pas gardé le souvenir personnel et direct de la guerre. Dans « l'appel au soldat, » pour parler comme M. Maurice Barrès, il n'y a pas seulement le geste qui montre aux grenadiers de Brumaire le Parlement à nettoyer, il y a aussi celui qui montre aux régimens de la France refaite le Rhin à reconquérir. L'incident Schnæbelé (28 avril 1887), provoqué par Bismarck pour stimuler le Reichstag récalcitrant, a aussi pour but d'intimider le nationalisme français.

A ces aspirations patriotiques, l'alliance russe apporta une satisfaction. Elle apparut à l'opinion publique, non pas seulement comme une garantie contre toute agression, mais déjà comme une sorte de revanche morale, préparant une complète réparation. L'alliance d'un grand empire était, pour les Français, la preuve de leur force refaite et de leur sagesse reconnue.

De là l'immense popularité de l'alliance, traduite magnifiquement par les fêtes de Toulon et de Paris : la France vibrait joyeusement au spectacle de sa propre résurrection. L'alliance, conclue en 1891 par le Cabinet Ribot, a un caractère défensif ; elle assure à la France la sécurité ; elle sert de contrepoids, de frein, à la Triple Alliance menaçante ; elle nous apporte une force dans les négociations et, le cas échéant, dans la guerre.

Un effet, peut-être inattendu, de l'alliance russe fut, en leur ôtant toute apparence humiliante, de rendre plus faciles au gouvernement français des conversations diplomatiques, voire des ententes sur certains points particuliers, avec le Cabinet de Berlin. Notre expansion coloniale en fut, par suite, rendue plus aisée, moins dangereuse. Il est, en effet, de toute évidence que, depuis 1870, la France ne peut pas s'engager dans une entreprise d'expansion hors d'Europe, avant de s'être assurée qu'elle ne sera pas, pendant ce temps, attaquée ou menacée sur sa frontière de l'Est. L'alliance russe nous apporte, à ce point de vue, une garantie précieuse, elle nous aide à pressentir les intentions de l'Allemagne, à connaître ses dispositions et, au besoin, à traiter avec elle des intérêts qui peuvent se trouver communs à elle et à nous. A partir de 1884, Bismarck d'abord, puis, avec plus de décision et de persévérance, l'empereur Guillaume II, se lancent à leur tour dans la politique d'expansion et cherchent à constituer un domaine colonial. Les Allemands vont donc se trouver en contact avec les Français en Afrique et en Asie ; leurs intérêts y seront parfois concurrens des nôtres, mais, parfois aussi, ils seront, les uns et les autres, en opposition avec les intérêts anglais.

C'est le temps où l'Angleterre se complaît dans son « splendide isolement. » Elle n'admet pas sans mauvaise humeur que d'autres nations prétendent participer au partage du monde. Elle agit souvent avec une morgue et une intolérance injustifiables. Elle occupe l'Égypte contre tout droit et, malgré ses engagemens réitérés, elle se refuse à l'évacuer ; elle suscite partout des obstacles à nos explorateurs, à nos commerçans ; dans l'Ouganda, elle fait massacrer les noirs catholiques qui se réclamaient de la France ; elle travaille à établir son protectorat sur le Maroc ; elle excite, au Touât, les Marocains et les Touareg contre l'Algérie ; elle encourage, à Madagascar, au mépris de nos droits formellement reconnus par elle, les intrigues des pasteurs

méthodistes; elle a, dans la Méditerranée, un accord contre nous avec l'Italie; elle fournit des armes à tous nos ennemis, Samory, Béhanzin, Rabah; elle excite les Siamois à la résistance et les Annamites à la révolte: dans toutes les guerres coloniales, dans tous les soulèvemens contre la France, nous trouvons la main de l'Angleterre, ses agens, son or; et, partout, c'est elle qui se plaint des audaces de nos explorateurs, des usurpations de nos officiers. Nous touchons au terme, mais aussi au point critique de « cent années de rivalité coloniale. » De 1891 à 1898, c'est la grande période de notre expansion en Afrique et en Indo-Chine: Dahomey (1892), Tombouctou (1894), Madagascar (1895), capture de Samory (1898), etc.; c'est la période où il s'agit de délimiter, conformément au principe défini par la Conférence de Berlin (1885), les possessions de chaque pays. Les droits acquis par les explorateurs et les missions des différentes nations s'enchevêtrent, se recoupent, se superposent; il faut les soumettre à la revision des diplomates. C'est aussi, naturellement, la période de nos plus grandes difficultés avec l'Angleterre. De 1894 à 1898, M. Gabriel Hanotaux, à qui revient l'honneur d'avoir tracé les limites de notre empire africain et d'en avoir assuré l'unité, du Congo au Sénégal et à l'Algérie, négocie et signe avec l'Angleterre, tant en Afrique qu'en Asie, quatorze conventions qui règlent autant de litiges délicats. Ces négociations sont difficiles; il faut, pour ainsi dire, arracher à l'orgueil britannique, morceau par morceau, notre domaine colonial; sur place, parfois, les officiers des deux nations se trouvent en contestation violente; il faut les apaiser, puis, froidement, peser entre diplomates les droits de chacun; la discussion parfois menace de s'aigrir; il faut se hâter d'y couper court sans aboutir au conflit (affaire de Nikki, fin de 1897). Dans les deux pays, les vieilles rancunes historiques se réveillent. Au parlement français, les ministres à qui nous devons les empires africain et asiatique dont il n'est pas aujourd'hui un Français qui ne soit fier, encore qu'il ne consente pas toujours à le reconnaître, sont combattus avec violence. Le temps n'est pas encore venu où l'opinion française se passionnera pour un morceau de territoire sur l'Oubanghi ou la Sangha. Un groupe d'hommes actifs, que les diplomates de l'ancienne école appellent, non sans dédain, les « coloniaux, » appuient énergiquement la politique d'expansion et travaillent à convaincre

l'opinion nationale indifférente ou hostile. Il n'y avait pas, à proprement parler, il n'y a jamais eu, en France, comme on l'a parfois dit, d'opinion « anti-anglaise, » ni de politique « anti-anglaise; » mais, il y avait des hommes, et, parmi eux, les hommes d'État qui ont gouverné la France, qui étaient résolus à assurer à leur pays, par une concurrence loyale et pacifique, en dépit de tous les mauvais vouloirs intérieurs ou extérieurs, un lot honorable dans le partage du monde, et qui y ont réussi.

Qu'a-t-on reproché à cette politique? On peut trouver un bon résumé de ces griefs dans la brochure publiée en 1897 par un diplomate de mérite, ancien collaborateur de Gambetta et de Thiers, le comte de Chaudordy (1). Nous les connaissons déjà : c'est l'Allemagne qui a « poussé la France sur le chemin de l'extension coloniale ; » cette politique « ne tend à rien moins qu'à abaisser l'influence continentale de la France. Or, je considère que tout son avenir est sur le continent. Elle ne doit pas un seul instant détourner ses regards de l'Alsace et de la Lorraine. Elle doit toujours penser à les reprendre, sinon elle décherra promptement du rang de grande nation... Les ressources que l'on dépense dans les pays lointains, sont une perte grave pour la défense du territoire. Bien loin de chercher à s'étendre ainsi, il faudrait travailler à concentrer ses forces... Nous paierons tôt ou tard le concours qui nous aura été donné dans les colonies par l'abandon du Rhin. » La politique coloniale risque de nous brouiller avec l'Angleterre dont nous avons besoin pour garder et reconquérir notre place en Europe. « Il faut savoir choisir entre l'Angleterre et l'Allemagne pour établir avec l'une des deux un lien amical. » Telle est la thèse. Elle représente bien l'opinion moyenne du groupe qu'Albert Sorel appelait « le parti anglais. » Confrontons-y les faits.

Après 1870, comme pendant la guerre, la politique britannique reste fidèle à l'amitié allemande. Au Congrès de Berlin, cette amitié devient complicité. A partir de 1884, Bismarck engage l'Allemagne, mais sans ardeur et sans conviction, dans la politique coloniale ; l'Angleterre, loin de chercher à lui faire obstacle, favorise ses tentatives (2). A part quelques difficultés

(1) *Considérations sur la politique extérieure et coloniale de la France*, 1 vol. in-16; Plon, 1897.

(2) *La Politique franco-anglaise*, par M. Ernest Lémonon, 1 vol. in-8; Alcan.

passagères, les relations entre les deux pays restent excellentes. Guillaume II, au début de son règne, est plus « anglais » que son grand-père, et l'une des causes de la chute de Bismarck est une certaine défiance vis-à-vis de l'Angleterre, notamment à propos du Maroc. Au temps du comte de Caprivi (1890-1894), la confiance est entière entre les deux gouvernemens; ils signent, le 14 août 1893, un traité aux termes duquel ils se partagent toute l'Afrique occidentale, sans tenir compte des droits acquis par la France. Le 12 mai 1894, l'Angleterre conclut avec l'État indépendant du Congo le fameux traité par lequel, en violation de l'Acte de Berlin et des traités, elle attribuait à l'État indépendant les bassins du Congo et du Nil jusqu'au 10e degré de latitude et recevait de lui une bande de 25 kilomètres entre le Tanganyika et l'Albert-Édouard, réglant ainsi, à son profit et d'un seul coup, toute la question africaine. M. Hanotaux venait d'entrer au ministère dans un Cabinet Charles-Dupuy. Il protesta énergiquement contre le traité anglo-congolais qu'il déclara « nul et de nulle portée. » L'Allemagne protesta de son côté, mais elle refusa catégoriquement d'unir sa protestation à la nôtre ; elle entendait ne pas s'associer à nous contre l'Angleterre. Avec le prince de Hohenlohe, la politique de la Wilhelmstrasse devint plus objective. Par le traité de Shimonoseki, qui mettait fin à la guerre sino-japonaise, l'intégrité de l'Empire du Milieu était entamée; la capitale et le gouvernement de la Chine allaient se trouver sous l'influence directe et la surveillance du Japon. Sauvegarder l'intégrité de la Chine était un intérêt européen, international. L'Allemagne se joignit à la Russie et à la France pour donner, au gouvernement du Mikado, le « conseil amical » de renoncer à l'occupation de la Mandchourie et de la péninsule du Liao-Toung avec Port-Arthur. L'Angleterre, vivement pressée par M. Hanotaux de s'associer aux trois puissances, refusa. Au début de la guerre, croyant à la victoire des Chinois, elle les avait soutenus (1); mais, après leur défaite, elle se fit japonaise. Dans cette affaire, jamais la Russie et la France ne cherchèrent à isoler l'Angleterre, à agir contre elle à son insu ; elle s'est exclue elle-même d'une entente qui, si elle y était entrée, n'aurait pas permis à la Russie et à l'Allemagne de

(1) Voyez des détails caractéristiques dans notre ouvrage : *la Chine qui s'ouvre*, p. 26, 1 vol. in-16; Perrin.

violer elles-mêmes, quelques mois plus tard, le principe qu'elles avaient sauvegardé contre le Japon. — Quelques semaines après que les diplomaties française, russe et allemande, avaient travaillé de concert en Extrême-Orient, Guillaume II inaugurait officiellement le canal de Kiel (18 juin 1895) ; une escadre française parut à cette cérémonie avec une escadre russe. Depuis son avènement, l'Empereur saisissait toutes les occasions de témoigner à la France des sentimens courtois. Lors de l'assassinat du président Carnot, le télégramme impérial, conçu en termes particulièrement bien choisis, arriva le premier. Dans une circonstance récente, l'Empereur venait de conférer « l'Aigle Rouge » au général Billot. Le temps des mauvais procédés bismarckiens était fini. L'Empereur ne se cachait pas de souhaiter un rapprochement avec la France. Refuser l'invitation à nous faire représenter à Kiel avec les autres grandes puissances eût été un procédé discourtois, indigne de la France, et que ne méritait pas le jeune souverain. Un ton rogue, une attitude boudeuse n'étaient plus de saison et ne convenaient ni à la dignité de nos regrets, ni au caractère de nos espérances.

L'ouverture du canal de Kiel est une date importante dans l'histoire des relations de la France avec l'Allemagne et l'Angleterre. Pour la première fois, en présence de l'Europe, l'Empire allemand s'affirme comme une grande puissance maritime. En Extrême-Orient, en Afrique, il achève de jeter les bases d'établissemens coloniaux destinés surtout à servir de ports de relâche à ses navires marchands, de points d'appui à ses vaisseaux de guerre, d'entrepôts à ses produits fabriqués. C'est l'aurore de la *Weltpolitik* dont Guillaume II prêche l'évangile. En même temps, par une conséquence naturelle, une rivalité commence à se dessiner entre la première grande puissance maritime, la Grande-Bretagne, et l'Empereur qui a dit : « Notre avenir est sur l'eau. » Ayant déjà étudié ici *la Rivalité de l'Allemagne et de l'Angleterre* (1er mars 1909), nous nous contentons de situer à sa date le moment où commence à se marquer nettement cette nouveauté qui allait avoir de si grandes conséquences dans la politique européenne et mondiale. Il était naturel que cette orientation nouvelle de la vie économique et politique de l'Empire allemand et cette rivalité naissante avec l'Angleterre sur les mers et dans les colonies fissent naître des circonstances où les intérêts allemands et les nôtres se trouve-

raient en harmonie et s'opposeraient aux intérêts britanniques; de là, entre les deux gouvernemens, plus de bon vouloir réciproque, des conversations diplomatiques plus fréquentes; aucune entente générale, mais seulement, « de cas en cas, » des entretiens courtois, qui, dans les questions extra-européennes, aboutissent sans difficultés à des accords loyaux. L'Allemagne, à cette époque, se montrait volontiers accommodante dans les questions coloniales.

Un exemple montrera comment la diplomatie française, habilement maniée par M. Hanotaux, savait, sans qu'il nous en coûtât rien, faire servir la bonne volonté du Cabinet de Berlin aux fins de notre politique. Dans l'été de 1896, M. Hanotaux estima le moment favorable pour débarrasser la Tunisie de toutes les servitudes étrangères que le protectorat avait laissées subsister. J'ai déjà exposé ici cette négociation et expliqué son importance (1); il suffira de rappeler la méthode dont elle est l'application. Il s'agissait d'obtenir des puissances une renonciation à des privilèges qu'elles possédaient, et cela, gratuitement, sans que rien les y obligeât. Comment s'y prendrait-on? Allait-on s'adresser d'abord à nos alliés ou aux petits États? On était assuré d'avoir leur consentement en temps utile. L'Angleterre serait évidemment la plus réfractaire à une entente. Il fallait donc commencer par une puissance triplicienne. Laquelle? L'Italie, dès lors qu'il s'agissait de la Tunisie, se montrerait revêche. L'Allemagne pourrait s'étonner qu'on se tournât d'abord vers elle, se mettre en défiance, peut-être avertir Londres. Le ministre saisit l'occasion d'une de ces petites négociations d'affaires que le public ne connaît pas et qui sont la menue monnaie des relations diplomatiques, pour gagner le Cabinet de Vienne et l'amener à ses vues; moyennant une très légère concession douanière, l'Autriche signa la déclaration du 20 juillet 1896, par laquelle elle renonçait à invoquer en Tunisie le régime des capitulations et à réclamer pour elle-même, en vertu de la « clause de la nation la plus favorisée, » le régime établi ou à établir, en matière de douanes et de navigation, entre la France et son protectorat tunisien. L'Italie, pressée par nous de suivre l'exemple de son alliée, ne put s'y

(1) Voyez la *Revue* du 1er septembre 1902 : *Bizerte*, et notre livre, *l'Empire de la Méditerranée*, p. 348 et suivantes. Voyez aussi le *Livre jaune* intitulé : *la Revision des traités tunisiens*.

dérober. M. Hanotaux recueillit ensuite l'adhésion de la Russie et de la Suisse, puis, saisissant le moment où l'Allemagne, préoccupée des affaires d'Orient, pourrait être disposée à nous faire une concession opportune, il obtint sa signature. La Belgique, l'Espagne, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège suivirent. L'Angleterre restait seule; il fallut la menacer, si elle ne cédait pas, d'annexer immédiatement la Tunisie. Moyennant que, jusqu'au 1er janvier 1912, ses cotonnades ne seraient pas frappées, dans la Régence, de droits supérieurs à 5 p. 100 de leur valeur, elle reconnut le nouvel état de choses (19 septembre 1897). La « seconde conquête de la Tunisie » était achevée. Déjà, en 1895, quand il s'était agi de la conquête de Madagascar, M. Hanotaux avait obtenu d'abord le désistement des États-Unis, puis il avait demandé celui de la Russie, pour continuer par celui de l'Allemagne et finir par celui de l'Angleterre.

Cette méthode porte ses meilleurs fruits pendant les quatre années où M. Hanotaux (sauf pendant les six mois du Cabinet Bourgeois-Berthelot, 1er octobre 1894-19 avril 1895) est ministre des Affaires étrangères. En quatre années, quatorze conventions achèvent de nous donner un empire en Afrique, Madagascar et la moitié de l'Indo-Chine. Des résultats encore plus féconds sont préparés. La « paix latine » est faite dans la Méditerranée par le rapprochement économique avec l'Italie (1), par les bons offices prêtés à l'Espagne pendant la guerre contre les États-Unis. Avec l'Angleterre un seul litige grave reste à régler, la question du Nil. On espère en trouver la solution par les mêmes méthodes. La rivalité anglo-allemande s'accentue de plus en plus; la fameuse dépêche de Guillaume II à Krüger, le 3 janvier 1896, en a été comme le clairon annonciateur; mais les relations entre le gouvernement de la reine Victoria et celui de son petit-fils restent très bonnes. A plusieurs reprises, des ententes partielles sont ébauchées entre l'Allemagne et la France. Dans la Méditerranée orientale, l'Allemagne a, comme nous et comme la Russie, pour programme, l'intégrité de l'Empire ottoman, l'autonomie de l'Égypte, la liberté du canal de Suez et de la Mer-Rouge. Cette concordance d'intérêts pourrait se traduire, le cas échéant, par une action commune ou

(1) Traité de commerce de 1898 négocié par M. Hanotaux, signé par M. Delcassé. Cf. *la Paix latine*, par M. G. Hanotaux, 1 vol. in-16; Combet.

parallèle. Le 18 juin 1898, au moment où M. Hanotaux, démissionnaire avec le Cabinet Méline, était encore chargé de l'expédition des affaires, le comte de Münster, ambassadeur d'Allemagne, lui remit un mémorandum relatif aux colonies portugaises qui semblait témoigner, de la part de l'Allemagne, d'un désir d'entente avec nous. Le ministre démissionnaire attachait de l'importance à cette communication diplomatique; il y voyait l'amorce d'une négociation dont il indiqua la marche dans une note adressée au ministre de France au Caire et communiquée, comme d'usage, à nos ambassades (1). Le nouveau Cabinet ne donna pas suite à l'affaire et le gouvernement allemand ne renouvela pas sa démarche. Le dernier litige grave entre la France et l'Angleterre fut réglé dans un tête-à-tête entre les deux adversaires, dans des conditions douloureuses pour nous (traité du 21 mars 1899).

On a vu « un système » dans la politique pratiquée par M. Hanotaux. Il n'y a pas de « système, » mais seulement une méthode, en quelque sorte interne, qui s'attache à saisir l'enchaînement des faits et à en suivre les fluctuations. Cette méthode d'équilibre pouvait avoir ses inconvéniens, ses dangers, mais il faut croire qu'elle convenait à la situation, puisque le succès a confirmé sa valeur. Sa pratique exigeait beaucoup de doigté, de mesure, de tact diplomatique et aussi cet esprit de justice dans les relations internationales dont nos défaites et la mutilation de notre patrie nous ont fait sentir tout le prix. Appuyée sur la Russie, la France, sans avoir alors à opter entre l'Angleterre et l'Allemagne, évitait de rompre avec l'une ou avec l'autre. Même lorsqu'elle concluait l'alliance russe, elle ne négligeait pas de rassurer l'Angleterre; en revenant de Cronstadt, l'escadre de l'amiral Gervais fit visite, à Portsmouth, à la reine Victoria.

Après la période de « recueillement » et d'alarmes qui va de la paix de Francfort au Congrès de Berlin, nous avons vu s'ouvrir et se développer une phase nouvelle durant laquelle la France fait sa rentrée dans la politique européenne et prend son lot dans le partage du monde. Pendant toute cette période, de nombreux ministères se sont succédé, des hommes de tempéramens très différens se sont remplacés au quai d'Orsay. Sou-

(1) Voyez *Fachoda*, par M. G. Hanotaux, 1 vol. in-16; Flammarion.

vent — dans l'affaire d'Égypte par exemple — ces changemens ont été funestes à nos intérêts. Parmi les reproches adressés par les oppositions à la politique de Jules Ferry et de ses successeurs, beaucoup s'expliquent, dans ce qu'ils ont de justifié, par cette instabilité, par la perpétuelle crainte de « l'interpellation, » de l'incident parlementaire. Et cependant, quand on cherche à discerner les grandes lignes de la politique française depuis Gambetta, et même depuis Thiers et Decazes, jusqu'à M. Hanotaux inclusivement, on découvre la continuité d'un même esprit et d'une même méthode. Les présidens Grévy, Carnot, Félix Faure ont été les gardiens de cette pérennité salutaire. Sauf la lointaine Russie, à laquelle elle s'est alliée avec un remarquable sens des réalités politiques permanentes et supérieures aux formes transitoires des gouvernemens, la France n'a choisi personne; elle s'est défiée, selon le conseil de Gambetta, « des sollicitations téméraires ou jalouses; » elle s'est mêlée au grand courant de la vie et des affaires en y gardant son deuil et la dignité de ses regrets; elle a restauré, augmenté ses forces; elle a constitué un beau domaine colonial. Elle ne s'est pas « hypnotisée » sur la « ligne bleue des Vosges, » mais elle ne l'a pas perdue de vue. L'instabilité propre aux régimes démocratiques n'a pas permis aux hommes qui l'ont gouvernée de réaliser tous leurs espoirs, ni de développer toutes leurs pensées; mais plusieurs d'entre eux ont connu les longs espoirs et les vastes pensées. Ne croyant pas pouvoir, dans l'état de la France, de l'Allemagne et de l'Europe, modifier l'équilibre établi par les traités, ils se sont engagés dans une politique d'expansion; certains d'entre eux ont même cru entrevoir la possibilité de trouver, dans les colonies, les élémens d'une solution à la question dont on « ne parlait jamais. » On saura peut-être un jour si, à certains momens, cette idée n'a pas été envisagée, en Allemagne aussi, parmi les possibilités de l'avenir, par quelques hommes d'État. En tout cas, pour attendre que de profondes modifications internes dans la constitution de l'Europe ou de l'Empire allemand lui-même ramènent l'heure de la « justice immanente, » l'acquisition d'un Empire n'était pas une occupation indigne de nos énergies nationales et de nos gloires françaises.

René Pinon.

LE CAMPANILE DE VENISE

Le soir du 13 juillet 1902, après une journée sénégalienne, tout Venise fourmillait sur la place Saint-Marc transformée en fournaise. C'était un dimanche. Le flot populaire, dont les remous refluaient jusqu'aux arcades des Procuraties, entourait de ses méandres la plate-forme centrale où jouait une musique militaire. Membres de l'aristocratie vénitienne, yachtsmen vêtus de flanelle blanche, touristes américains de l'agence Yale, assis devant le café Florian, causaient avec animation; sous l'éclat brutal des globes électriques. L'écho répétait l'accord final du deuxième morceau, quand, tout à coup, les exécutans prirent leurs cuivres sous le bras et, rangés deux par deux, traversèrent en silence la foule étonnée.

— Qu'y a-t-il ? demanda quelqu'un.

— Ah ! monsieur, répondit sans sourciller un des garçons, le pauvre roi d'Angleterre est mort, et la questure a donné l'ordre de cesser la musique en signe de deuil.

Or, Édouard VII allait beaucoup mieux. Le malade, c'était le campanile de Saint-Marc. Depuis deux jours, les autorités vivaient dans une angoisse ignorée du public : une des faces de la tour se lézardait à vue d'œil. Avisée du désastre, le samedi, la « commission pour la conservation des monumens historiques » accourut et déclara que les fissures ne présentaient aucun caractère de gravité.

Le lendemain, le préfet ayant ordonné, par prudence, une nouvelle visite, la commission soumit cette fois à la sanction de ce haut fonctionnaire quelques mesures de précaution : défense de sonner les cloches, interdiction de l'entrée du campanile. Enfin, le soir, on interrompit brusquement la musique.

Dans la matinée du lundi, les fissures ayant progressé, la police fit promptement évacuer la place Saint-Marc et les boutiques voisines du monument en péril.

Le même jour, vers 10 heures, je me rendais à l'arsenal, par le *vaporetto;* nous arrivions devant la Piazzetta, quand soudain, on entendit un bruit sourd pareil à un lointain coup de tonnerre; un énorme nuage d'un blanc mat, parti de la place, monta dans l'azur du ciel, avec des bandes de pigeons effarés, battant précipitamment des ailes. Ce ne fut qu'un cri à bord du vapeur : Le Campanile s'est écroulé!

La tour carrée venait en effet de s'effondrer sur son axe, comme une glace qui fond; heureusement pour Saint-Marc, le Palais des Doges et les Procuraties, dont un angle seulement (appartenant au Palais Royal) fut emporté. Il ne restait qu'un tas de briques roses et de chaux blanche, donnant, comme forme, l'impression d'un Vésuve en miniature, moins la fumée. Colonnes de marbre, cloches, toiture de plomb, statues et bas-reliefs de la Loggetta, tout y était pêle-mêle, brisé, écrasé, pulvérisé, croyait-on, sauf l'ange du sommet qui, après avoir roulé sur la génératrice du cône, était venu s'abattre à la porte de Saint-Marc, le bras en l'air, comme pour protéger de la ruine la célèbre basilique. Les déblais s'arrêtèrent à quelques mètres, de sorte que l'angle d'apparence si fragile, en saillie sur la façade occidentale du Palais Ducal, ne reçut pas une égratignure. On frémit en songeant à la disparition soudaine de cet angle, entraînant peut-être dans sa chute tout un côté de l'église : « *El campaniel xe sta galantomo anche morendo* (1), » disaient les Vénitiens.

Aussitôt, la pensée se reporta vers ceux qui fréquentaient la Place, les étrangers, les enfans... La catastrophe n'avait fait aucune victime.

L'après-midi, le syndic fit afficher ce manifeste :

« Ce matin, à 9 h. 53, Venise a été privée du campanile historique, debout depuis tant de siècles. Il y a quelques jours, on parlait d'un danger, et, ce matin, on fit évacuer la Place. A 9 h. 53, une pierre tomba du milieu de la face opposée à l'horloge. Quelques instans après, un fragment de l'arête elle-même

(1) « Le campanile reste galant homme même en mourant. »

vint s'écraser sur les dalles. Alors, ce fut un sauve-qui-peut général; on fermait les magasins; les femmes s'effondraient à terre en crian .

« Puis, avec un grand bruit, le clocher s'affaissa sur lui-même, comme une chose décrépite qui n'a plus la force de se soutenir. Les débris, en tas haut de quinze mètres, roulèrent jusqu'à l'église, sans l'endommager.

« Les décombres ont éventré la muraille du Palais Royal et englouti la Loggetta.

« Ven se, 14 juillet 1902. »

Le roi d'Italie, en visite chez l'empereur de Russie, apprit le désastre par le télégraphe, et fit répondre de Péterhof :

« Sa Majesté connaissait déjà l'événement qui attriste Venise.

« Elle apprend avec une vive satisfaction qu'il n'y a pas eu de victimes humaines, et vous envoie ses remerciemens.

« Général Ponzio Vaglia, ministre de la Maison royale. »

Comment décrire la consternation des Vénitiens? Resté indifférent à tant de tremblemens de terre, le campanile avait vu crouler beaucoup d'autres tours. Un mois auparavant, le clocher de Corbetta (Lombardie) était tombé de ses 85 mètres de haut. Mais, des tours de cette espèce, l'Italie en possède des milliers. Le Campanile de Venise était plus qu'un clocher, c'était un monument historique, c'était « le campanile » par excellence. Les Vénitiens le considéraient comme éternel et ils disaient d'un événement invraisemblable : « Telle chose arrivera quand le campanile tombera. » Aussi sa chute fut-elle un deuil public. Les socialistes suspendirent un grand meeting annoncé pour le soir, en vue des élections municipales. D'accord avec le cardinal Sarto (aujourd'hui Pie X), le syndic remit à la première quinzaine d'août les fêtes si populaires du Rédempteur. On arrêta les travaux du pont de bateaux, que l'on jette chaque année sur le canal de la Giudecca, pour relier la ville à l'église du Rédempteur, dont la coupole sert de point de ralliement à la foule murmurante des pèlerins Vénètes. L'église devient le centre des fêtes, le point de départ des processions, bannières blanches déployées, avec dais cramoisi et chasubles d'or étincelant au soleil.

Glissant en masses compactes sur le quai des Esclavons, dans

la Merceria, dans la Frezzeria, la foule silencieuse restait consternée devant la palissade que l'on avait dressée en hâte autour des ruines. Deux vieilles femmes enveloppées du châle-mantille traditionnel, s'approchèrent de cette clôture en planches mal jointes. Après avoir plongé longuement leur regard à l'intérieur par une fente, elles s'éloignèrent. Et, versant d'abondantes larmes, elles répétaient à travers leurs sanglots, en dialecte vénitien : « Il n'y a plus rien, plus rien ! »

Matilde Serao adressa aux pigeons ce souvenir ému : « Ah dans le cri de douleur que la chute du campanile de Saint-Marc arrache à l'Italie et qui se répercute jusqu'aux limites du monde, personne que je sache n'a parlé de la poésie vivante de la place Saint-Marc, des pigeons, inoubliables pourtant, de cette forme légère et douce de la vie de la place. Que sont-ils devenus? Combien le campanile en a-t-il écrasé dans sa chute? Leurs nids attachés à la haute tour comme aux corniches des Procuraties neuves et vieilles, leurs nids là-haut, là-haut, sont ils tous détruits? O tristesse, ô pitié! Qui pense en ce moment aux pauvres pigeons, à ces longs essaims qui s'abattaient sur la place d'une suave envolée, pour entourer les enfans, les femmes, les jeunes filles, les hommes, étrangers pour la plupart, qui leur distribuaient du maïs acheté à dix centimes le cornet, aux astucieux marchands? Qui songe à eux? Qui les appelle en secouant le cornet, en secouant la main? Eux qui, à cet appel, descendaient en foule et se posaient sur les épaules, sur les mains, pour becqueter.

« La place Saint-Marc est couverte de débris, la population est consternée, et les pauvres pigeons ignorent tout cela; ils savent seulement qu'un grand nombre de leurs nids sont détruits, et que beaucoup d'entre eux ont disparu. Ceux qui restent volètent à l'entour sans savoir où se poser; car, aujourd'hui, qui peut s'occuper d'eux!

« O chère poésie qui remplit d'un bruissement d'ailes le grand silence de Saint-Marc, ô poésie des petits becs roses qui mangent dans la main des enfans. Leur vol est rapide le matin ; il est lent au crépuscule, quand le soleil se couche et que les oiseaux retournent à leurs nids. O poésie de ces choses chères, belles, ingénues, innocentes, les oiseaux, les enfans! O poésie à laquelle se mêlait la puissance de l'art et la fascination de la femme, souvenir profond pour quiconque a vu Venise et l'a

aimée, songe pour celui que l'a quittée, désir pour celui qui souhaite d'y retourner.

« O grand vol des pigeons sur la place majestueuse, grand vol doux, là-bas, là-bas vers le vêtement blanc d'une créature blanche qui rit parmi les oiseaux voltigeans, et elle rit, elle rit, dans sa chemisette blanche ! »

La bonne humeur ne perd jamais ses droits, même à Venise qui, malgré la légende, n'est point ou n'est plus « la ville aux joyeux ébats. » Un journal illustré représenta un groupe de clochers italiens, plus ou moins inclinés, pleurant à chaudes larmes la disparition de leur illustre confrère. Et parmi eux, naturellement, la tour penchée de Pise, qui « détient le record » de l'angle minimum avec l'horizon.

Le lendemain, la place Saint-Marc, qui concentre en un petit espace tant d'édifices merveilleux, présentait un spectacle inoubliable, à l'heure où tout flotte dans une atmosphère transparente comme celle de l'Attique, où « les sommets des campaniles gardent encore la lumière du soleil disparu. » Plus de campanile, mais la façade de Saint-Marc exhaussée, ses coupoles agrandies, la porte en dentelle de marbre du Palais des Doges entièrement dégagée. Devant ce décor magnifique, on se demandait : Pourquoi ne pas laisser les choses en l'état? Économiser un campanile et y gagner en esthétique! Ce fut l'avis d'hommes éminens dans les diverses branches de l'art. M. Marcel Prévost écrivait : « Un écroulement, c'est de l'histoire. A quoi bon corriger l'histoire? » M. Jacques Normand trouve l'Église petite à côté du campanile en construction, du Palais Ducal, des Procuraties : « Elle fait moins l'effet d'un monument, que d'un immense reliquaire byzantin construit pour recevoir les restes du célèbre évangéliste. » Un architecte allemand, M. Wagner, déclare que la reconstruction du campanile ne s'impose pas : « A quoi servira-t-il désormais? Il n'aura plus comme autrefois, quand Venise était une métropole commerciale, à communiquer avec les navires ou à prévenir la ville de l'approche d'un danger. Et puis, on ne saurait reproduire sa valeur artistique et historique. »

Cette idée paraissait un blasphème aux yeux des Vénitiens Ayant eu l'imprudence d'exposer à un lettré la théorie de la place « mutilée » plus belle que l'ancienne, mon interlocuteur m'accabla sous une abondance de points interrogatifs et d'inter-

jections : « — Pensez-vous que le campanile se soit tu pour toujours? Comment, la *Mezza Terza* ne sonnerait plus les matines à l'aube, pendant l'ouverture des portes de Saint-Marc ? Aux heures solennelles, la *Marangona* ne lancerait plus sa voix puissante, qui dominait les autres cloches et vibrait si longuement dans l'espace et dans les cœurs? La *Trottiera* et la *Renghiera* seraient muettes à jamais? Impossible, monsieur, tout à fait impossible. Le son des cloches, tantôt majestueux et grave, tantôt joyeux, plein d'une douce harmonie, c'était l'existence même de Venise et, depuis le fatal effondrement, la ville, désorientée comme un navire sans boussole, ne sait plus comment elle vit. Autrefois, les sonneries annonçaient, par des tintemens répétés, les offices, la messe, l'angelus, les vêpres, le salut; par des tintemens « en larmes » le glas des grands citoyens. Le bourdon lancé à toute volée, c'était le couvre-feu, le tocsin, quelque événement extraordinaire. Nous n'avons plus aujourd'hui que les deux Maures de l'Horloge, qui battent les heures, avec monotonie. Ce n'est pas assez. Il faut que le bourdonnement sourd de la *Marangona* couvre encore l'océan des maisons et qu'il règle, comme jadis, sur la lagune lointaine, de Chioggia jusqu'au Lido, les occupations journalières des pêcheurs et des paysans. Il faut que le carillon familier, au rayon d'action moins étendu, réveille l'écho des *calli*, des *rii*, des *traghetti*, des *fondamenta*. Nous voulons qu'il reprenne son ancien rôle. Il le reprendra, croyez-moi. »

Relever ce monument millénaire devint à Venise une idée fixe, une obsession. *Dov'era e come era*, où il était et comme il était, fut désormais le mot d'ordre. Depuis le patricien qui embrasse du regard, sous tous les angles possibles, la façade de Saint-Marc en promenant son *far niente* sur la Piazzetta, jusqu'au gondolier qui dévore des *spaghetti* à l'avant de sa gondole, tous sont fiers des souvenirs que rappelait le géant disparu. Il avait vu le plus grand nombre des cent vingt-trois doges qui exercèrent le pouvoir pendant dix siècles. Que de fois il avait contemplé sur la lagune le *Bucentaure* tout battant d'or, avec ses cent rameurs, et le doge nouvellement élu, sous les plis de la *bandiera leonata di porpora e d'oro*, jetant à la mer l'anneau symbolique : *O mare noi ti sposiamo, in segno del nostro perpetuo dominio!* A ses pieds, sortant de la basilique, avaient défilé, aux acclamations populaires, les pavillons des flottes de

la *Serenissima* partant pour la guerre. Tous les Vénitiens savent que le campanile a répété les « Viva San Marco! » des équipages victorieux de Morosini, rentrant sur leurs galères chargées d'or et de gloire; que, de la coupole, Galilée dirigea son télescope vers la voûte céleste pour lui arracher le secret du mouvement de la terre afin de découvrir une preuve expérimentale de l'affirmation qui l'obsédait : *E pur si muove!*

La plupart de ces souvenirs très lointains datent, non point de la jeunesse, mais de l'âge mûr du campanile. A ce propos, nous hasarderons quelques remarques. On s'extasie volontiers sur l'antiquité de ce monument, bien que l'histoire, examinée à la loupe, refroidisse cet enthousiasme. La construction de cette tour célèbre remonte à 888. Mais l'architecte Montagnana la reconstruisit près de cinq cents ans plus tard (1329). Un siècle encore, et le sommet en bois, incendié par la foudre, fit place à une flèche de marbre. En 1490, nouvel incendie dû à la même cause : on rétablit la flèche de marbre, en l'alourdissant par une toiture en lames de plomb. En 1510, Bartolomeo Buon hissa au sommet un ange haut de cinq mètres. Ainsi, le campanile fut, au cours des siècles, revu, corrigé, considérablement augmenté, rendu de plus en plus lourd. Point capital, parce que les fondations, par leur nature et leur disposition, n'offraient qu'une résistance limitée. La tour primitive servait de poste aux gardes chargés de surveiller les ports du Lido et de Malamocco, à l'époque reculée où les barbares de la côte, audacieux pillards, inspiraient tant de terreur que, pour leur barrer la route, on ferma par des chaînes l'entrée du Grand Canal. Plus tard, on y suspendit une cloche pour indiquer les cérémonies religieuses et convoquer le peuple aux assemblées communales.

« Seul au sommet de la ville endormie, l'ange du campanile de Saint-Marc sortait brillant du crépuscule, » écrivait Musset. Étincelant sous les rayons du soleil, cette statue dorée était le premier point que les navigateurs apercevaient de loin, comme les Grecs la statue de Minerve sur le Parthénon. Mobile autour d'un axe, l'ange tournait avec le vent, tel, aujourd'hui, le Mercure-girouette de la Dogana. Soustrait aux remous par son isolement à cent mètres de haut, il indiquait vraiment la direction du courant aérien soufflant au large; par suite, le temps à espérer ou à redouter. Depuis quatre cents ans, pêcheurs et

marins, avant de prendre la mer, ne manquaient point d'interroger l'ange. Regardait-il l'Adriatique? C'était, en perspective, l'étouffant sirocco, la grosse houle du Sud-Est, qui part de la côte africaine, enfile le canal d'Otrante et monte jusqu'à Venise; les voiles plates choquant les mâts au roulis, et, parfois, la tempête soudaine comme un coup de fouet. Donc, « veiller au grain » et ne pas se laisser surprendre par le « frisement » particulier de la mer, avant-coureur de la brise qui arrive sur vous plus vite qu'un cheval au galop. L'ange tourné vers le Nord, c'était signe de « bora, » et alors, attention! Deux ris dans les voiles avant de partir. Songez que, suivant une ancienne coutume, dès que se lève ce mistral adriatique, les autorités des ports font élonger des cordes le long des rues pour empêcher les passans d'être renversés par ses rafales pesantes.

Des torrens d'encre ont coulé pour exprimer le chagrin du monde à la suite de la disparition du « campanile. » « Dans le Nord lointain, écrivait le *Fremdenblatt*, au milieu des fêtes de la cour scintillante de Pétersbourg, le roi d'Italie reçoit la nouvelle de la catastrophe. C'est une goutte d'amertume qui tombe dans son verre... Venise, disait Gœthe, ne peut se comparer qu'à elle-même. Elle a sa place marquée parmi les plus précieux joyaux de la terre. Venise n'a point besoin d'une fontaine de Trevi, où l'étranger boive le désir du retour, parce que tant que nous vivrons, son image ne pâlira jamais dans notre esprit. On pourra reconstruire le campanile, peut-être même la Loggetta de Sansovino; mais l'escalier sans marches, que gravirent Bonaparte et Byron, a disparu pour toujours. »

Les alliés allemands se distinguèrent par leur ton dédaigneux et l'âpreté de leurs critiques. M. Wagner, nous l'avons vu, s'est prononcé contre la reconstruction du campanile. Si pourtant, ajoute-t-il, on se décide à le relever, il faudrait le rétablir *en style moderne*, d'autant plus que Venise représente tous les genres d'architecture. Cet article a soulevé en Italie d'énergiques protestations.

Le *Berliner Tageblatt* renchérit : « Depuis que le ministre italien de l'Instruction publique a lancé par le télégraphe l'ordre enfantin de reconstruire immédiatement le campanile de Saint-Marc, l'Italie semble considérer cette restitution comme une opération très simple. Au contraire, les étrangers estiment que ce travail présentera de sérieuses difficultés. Car, en somme,

la reconstruction est une œuvre purement technique. Doit-on établir les fondations nouvelles sur ce terrain peu résistant? Les architectes italiens ont-ils une expérience et des connaissances suffisantes? Nos cercles techniques le nient formellement. On n'a encore exécuté qu'à Berlin un ouvrage important sur un terrain similaire : le musée de l'empereur Frédéric. Le conseiller intime Ihne et le conseiller édile Hasak ont inauguré pour ce monument un nouveau système de fondations. Que l'on consulte au moins ces deux experts! Quant à la reconstruction elle-même, un concours international s'impose. Seuls, les architectes étrangers à l'Italie connaissent à fond l'art antique de la construction et savent traiter la pierre comme il convient. Eux seuls fourniront une solution supportable dans l'esprit de la Renaissance. Autrement, on tombera dans l'architecture de l'exposition de Turin !... »

Quelques jours après, la même feuille revenait à la charge : « L'Italie néglige l'entretien de ses monumens. D'ailleurs, le ministre ne dispose que de 2 000 francs pour la conservation de 500 monumens historiques. Tous les étrangers donneraient leur obole pour augmenter ce fonds, surtout si les Italiens se débarrassaient de leurs gardiens si assoiffés de pourboires. »

Là-dessus, les journaux d'Italie écumans invitèrent le confrère berlinois à vouloir bien, pour l'amour de l'art italien, ne pas raconter à ses lecteurs de semblables sornettes.

Sans admettre absolument ces objurgations dédaigneuses, nombre de savans italiens concluaient à l'urgence d'entreprendre à Venise de sérieux travaux de restauration ; ils regardaient aussi comme nécessaire le rétablissement du magistrat et des agens de la lagune, qui suivaient autrefois avec attention le mouvement des eaux dans les provinces de Venise et de Mantoue. Depuis quarante ans, les Vénitiens cherchaient à faire voter une loi lagunaire. Par trois fois, les projets s'échouèrent entre la Chambre et le Sénat. Pendant ce temps, l'eau poursuivait ses ravages insoupçonnés. La catastrophe du 14 juillet 1902 détermina le gouvernement à rétablir ce service et à créer un bureau hydrographique pour recueillir et enregistrer les observations.

L'idée de la reconstruction étant passée à l'état de dogme, les artistes vénitiens rédigèrent un chaleureux appel au concours de tous : « En présence de l'immense infortune qui vient

de frapper Venise, soit par l'impéritie des hommes, soit pour des causes encore inconnues, les artistes vénitiens s'adressent à tous ceux qui aiment Venise dans son histoire et dans ses monumens, pour que l'on procède immédiatement à la reconstruction de ce môle superbe, qui, pendant mille ans, fut le témoin de la grandeur et des revers de la ville. Sûrs d'être les interprètes du sentiment universel, confians dans le concours de tous pour rétablir cette page glorieuse de l'histoire vénitienne, les artistes vénitiens espèrent que, du sommet de la tour, l'ange doré veillera encore sur le sort de la reine des lagunes. Ils prennent avec leurs confrères des mesures pour organiser de la manière la plus efficace leur contribution à cet accomplissement du devoir. »

Le Conseil municipal, réuni d'urgence, vota, séance tenante, 500 000 francs. Une fois donné, l'élan se répandit partout, comme une traînée de poudre. Le National Club, de New-York, ouvrit une souscription. L'Istrie proposa de fournir les pierres et les marbres. Une fonderie napolitaine offrit gratuitement la main-d'œuvre pour la réparation des bronzes de Sansovino. M. Groothaert, architecte belge, lança une liste de souscription parmi les artistes et les lettrés du monde entier.

M. Nasi, ministre des Beaux-Arts, coupa court à l'enthousiasme universel, en publiant à son de trompe ce simple avis : « Il faut reconstruire le campanile avec de l'argent exclusivement italien. » Venise renchérit : «... Avec de l'argent vénitien. » L'étranger annula les souscriptions qui commençaient à affluer, et Venise, exultante, se distingua par l'ingéniosité de ses sacrifices. Un juif conseilla de débiter les débris du campanile comme objets de curiosité. Le sénateur Breda, plus généreux, donna 100 000 francs. Une pauvre maîtresse de dessin vénitienne, exerçant à Florence, offrait de prélever 10 francs par mois, sur un maigre salaire de 60 francs. Les gens du peuple, artisans, petits commerçans, *barcarioli*, pêcheurs, furent les premiers à se cotiser. De longues listes circulèrent de boutique en boutique et de gondole en gondole. Avec moins de fracas, les patriciens couvrirent aussi des listes où des noms illustres figuraient en regard de souscriptions opulentes. Un jour, le syndic reçoit d'Amérique ce câblogramme laconique :

Sottoscrivo mezzo millione lire. — MOROSINI.

En présence de cette offrande magnifique, le syndic ouvre une enquête discrète. Le consul des États-Unis connaissait à New-York un banquier nommé Morosini, d'origine italienne. Morosini de nom seulement, ce financier n'avait rien de commun avec la famille qui fournit quatre doges à la République, entre autres le « Péloponnésiaque, » donateur généreux des lions de marbre rapportés de Grèce et accroupis depuis deux siècles à l'entrée de l'arsenal. Né à Venise en 1831, cet émigrant d'Italie se nommait Giovanni Pertegnazza. Quand Venise devint autrichienne, il partit pour Athènes, s'engagea comme mousse, et débarqua à New-York. Là, comme beaucoup de ses compatriotes, il végétait en cherchant sa voie, quand sa bonne étoile le mit sur le chemin du fils de Jay Gould et changea le cours de son existence. Il sauva la vie à ce jeune homme et, par reconnaissance, le père l'associa à ses affaires. C'est alors que Pertegnazza prit le nom de Morosini; dans la suite, il devint multimillionnaire, digne de figurer sur la liste des 400. Un reporter, qui sollicitait une interview, reçut de lui le billet suivant :

« Cher monsieur, on a annoncé à tort que j'avais donné 500 000 francs pour la reconstruction du campanile de Saint-Marc. Veuillez, je vous prie, démentir dans votre estimable journal. Je souscrirai, mais une somme plus modeste. »

Agissant avec promptitude et décision, M. Nasi expédia d'urgence à Venise une commission d'enquête pour examiner les faits et vérifier les conditions statiques des autres monumens. La commission prouva bientôt son utilité. Elle découvrit à Venise quelque incohérence administrative, de ces chinoiseries si communes en tous pays et si favorables à l'éparpillement des responsabilités. Ainsi, le bureau régional s'occupait de la Loggetta de Sansovino, tandis que le campanile lui-même, clocher de la basilique, était sous la tutelle de la Fabrique de Saint-Marc. Or, la commission constata que la Fabrique ne possédait pas même les plans du monument confié à sa garde.

Afin d'examiner par lui-même, le ministre partit aussi. De Venise, il appela le commandeur Boni, archéologue éminent, chercheur infatigable et modeste, qui a découvert dans le sous-sol du Forum romain tant de merveilles, jusqu'à des ascenseurs pour le service des bêtes du cirque et des gladiateurs. Le mi-

nistre confia à M. Boni la direction des travaux de déblaiement, avec pleins pouvoirs. Ce choix s'imposait. Depuis 1885, on concevait des doutes sur la solidité du campanile et, à cette époque, M. Boni lui-même avait entrepris une série de recherches sur les fondations. Plusieurs versions couraient à ce sujet. Sabellino leur donnait une profondeur égale à la hauteur de la tour. D'autres assuraient que les fondations s'étendaient sous la basilique de Saint-Marc... On « exagère » à Venise, comme dans tout le Midi.

La vérité était beaucoup plus simple. Avant d'ériger la tour, on avait enfoncé des pilotis afin d'accroître la résistance du sol. Sur les têtes de ces pilotis, qui peut-être n'étaient pas toutes rigoureusement dans le même plan horizontal, on établit *un plancher de bois de chêne*, et, par-dessus, sept couches alternatives de trachyte, de pierre d'Istrie et d'une sorte de grès peu consistant. La hauteur totale de ces strates de pierre ne dépassait pas $3^{m},32$, le trentième de la hauteur totale du campanile. La surface de la base n'avait que 400 mètres carrés, soit 20 mètres de côté, alors que la tour en mesurait 12. Le tronc de pyramide écrasé qui constituait le bloc des fondations supportait un poids énorme de dix millions de kilogrammes (depuis les dernières surélévations). C'était excessif; on marchait vers la catastrophe finale. Pour l'éviter, il eût fallu, d'après M. Boni, démolir le tiers supérieur du campanile, à peu près trente mètres ; procéder ensuite à l'épontillage de la tour et à l'élargissement de la base. Mais alors, c'était le campanile étêté, mutilé, ruine lamentable, qui déshonorait la place Saint-Marc et Venise vue du large.

Le géant est tombé, vaincu dans sa lutte obscure contre les forces naturelles, implacables, qui, alliées au temps, minent sourdement l'œuvre des hommes. Ce sont de très petits mouvemens, infiltrations, tassemens, glissemens, oscillations imperceptibles dues aux tremblemens de terre. On n'y prend pas garde ; la désagrégation chemine, les conditions de stabilité se modifient insensiblement ; un dernier effort, et, soudain, tout s'effondre comme un magnifique château de cartes. A ces causes d'ébranlement, il faut ajouter l'action incessante des *vaporetti*, en vue desquels les canaux n'ont point été creusés. Ces bateaux-omnibus, dans leurs courses alternatives entre la gare et le Lido, soulèvent de petites lames qui brisent rageusement leurs

volutes sur les marches disjointes des Palais en bordure du Grand Canal. Les canots automobiles, dont le nombre croît de jour en jour, contribueront à cet effet destructif. La lente et silencieuse gondole, qui ne traîne plus dans son sillage « de fastueuses pièces de velours, » disparaît en effet devant ce nouveau venu, à la vitesse tumultueuse et bruyante.

M. Boni accusait aussi le canon de Saint-Georges Majeur « placé juste en face, au cœur de Venise monumentale... Quand je me trouvais au Palais des Doges, chaque coup de canon que tirait cette batterie faisait trembler les vitres et les murailles ; il me semblait que l'âme tout entière de Venise tressaillait. » Il signalait aussi les cloches : « Autrefois, on les réservait pour les solennités. Plus tard, on en fit un véritable abus. Leurs vibrations ébranlent les clochers ; il faudrait diminuer l'amplitude de leurs oscillations. »

Le *crollo* du campanile ne surprit point les archéologues, mais il fit concevoir des craintes pour la plupart des monumens vénitiens, bâtis en général, comme le campanile de Saint-Marc, sur un ensemble de couches, pareil à un gâteau mille-feuilles, de pilotis, de plateaux de bois et de pierres diverses, unies par du ciment hydraulique. M. Wagner a condamné Venise en bloc : « Elle est destinée à périr, parce que le sous-sol qui lui sert de base repose sur de mauvais pilotis pourris, désormais incapables de supporter l'énorme poids dû aux réparations continuelles. » Moins absolu, Vendrasco considérait depuis longtemps trois clochers comme en péril : Saint-Marc, San Stefano et San Giorgio dei Greci. La chute du premier est donc un sérieux avertissement.

Une secousse sismique un peu forte sèmerait la ruine dans tout Venise. Cette menace perpétuelle rend l'œuvre de conservation plus difficile que celle d'une autre ville italienne et nécessite un plan général de défense.

On s'est hâté de jeter la pierre aux architectes anonymes de l'antiquité. On a critiqué ces fondations, l'hétérogénéité de leurs élémens, bois et pierre, de résistance inégale. Il est pourtant des circonstances atténuantes. Tant qu'a duré le règne de la voile, c'est-à-dire pendant des siècles, les marines anglaise, française et hollandaise, conservaient dans l'eau leurs approvisionnemens de bois de construction. La fosse à bois de Rochefort, célèbre dans les fastes maritimes, contenait 50 000 stères

de pièces de chêne, droites pour les baux, courbes pour les varangues et les brions. Ces madriers énormes résistaient pour ainsi dire indéfiniment, enfouis dans la vase, à l'abri du contact de l'air et soustraits à l'attaque des terribles termites. Ces vrilles vivantes rendent en effet les bois inutilisables, en creusant sans relâche dans leurs épaisseurs des labyrinthes plus compliqués que les tunnels en escargot du Saint-Gothard.

Autre exemple pris à Christiania. Le « *drakkar* des Vikings, » contemporain possible du campanile, est sorti en parfait état d'une tourbière aqueuse, où, depuis des siècles, il voisinait avec le squelette d'un chef. Ces rudes Vikings, qui ne respiraient à l'aise que dans la tempête, enterraient un amiral avec son navire, comme les Gaulois inhumaient avec un chef militaire son cheval de guerre ; comme les Incas, plus pacifiques, déposaient dans la tombe de leurs caciques des épis de maïs et des poteries, pour qu'ils pussent manger et boire, pendant le « grand voyage. »

A la nouvelle de l'écroulement, l'Europe s'est écriée : « Venise tombe ! Venise est une chose morte dont les membres, désormais inanimés, se corrompent lentement. » Les constatations douloureuses de la commission présidée par M. Boni justifiaient ce cri d'angoisse. Venise a en effet le microbe de la destruction, microbe pathogène, réfractaire à tous les sérums. Mais, si la guérison radicale paraît illusoire, on peut du moins atténuer le mal. Les médecins n'y manquent point d'occupation. Le Ghetto est en ruine. Santa Maria Mater Domini présente de dangereuses lézardes. Le clocher de San Stefano surplombe de $1^{m},70$. Il y aurait urgence à en démolir la partie supérieure. M. Boni conseilla cette précaution ; alors, le curé de l'église, intervenant, déclara que l'on ne toucherait pas au campanile dont il avait la garde. Ce fut un curieux conflit.

La basilique de Saint-Marc continue à souffrir du mal chronique qui la désagrège, de cet effet de bascule dû aux inégalités de résistance des fondations. Ses voûtes fléchissent par endroits et son sol, incrusté de mosaïques vieillottes, semble une mer houleuse subitement figée. Le Palais Ducal (côté du Pont des Soupirs) réclame sans cesse de nouvelles réparations. Le pont du Rialto donne des signes d'affaissement. L'église des Frari va s'ouvrir, dirait-on, comme une grenade trop mûre. Les vieilles Procuraties, ancienne résidence des Procurateurs de Saint-Marc,

ploient sous le faix. A l'intérieur, les locataires israélites, successeurs de ces hauts fonctionnaires, ont abattu les cloisons, afin de créer des musées de gros ameublement: nègres d'ébène sculpté, grandeur nature, que s'arrachent les Anglais, consoles massives avec abondance de hauts reliefs; canapés cerise au bois doré dignes des nababs indous ; pendules monstres, armoires à glace monumentales, lustres pesans à pendeloques de cristal ilé, joie des beys de Tunis et des Ottomans jeunes et vieux. D'où, une surcharge qui parfois atteignait 35 kilogrammes par centimètre carré, limite maxima compatible avec la sécurité.

La commission prescrivit des allégemens considérables, avec défense absolue de modifier dorénavant l'état des lieux. Une mesure plus radicale eût consisté à liquider les expositions permanentes du premier étage des galeries. Mais ces locaux se louent fort cher, et la municipalité n'est pas riche. Fort heureusement. Venise, moins pauvre, ne serait peut-être plus que l'ombre d'elle-même. Déjà, les ingénieurs ont barré le Grand Canal par un pont métallique à treillis, qui s'enracine avec ironie devant le Palais des Beaux-Arts. Que ne rêverait une édilité en face d'excédens budgétaires ? « Elle ouvrirait certainement de larges voies, voudrait mener les trains jusqu'à la Dogana et jeter un pont sur le canal de la Giudecca (1). » Nous en avons chez nous un exemple frappant. L'administration française n'a-t-elle pas saccagé la ville arabe d'Alger? N'a-t-elle pas percé de boulevards les quartiers indigènes, éventrant les portiques, démolissant les moucharabiés, trouant les impasses mystérieuses, pulvérisant des blocs entiers de maisons? N'a-t-on pas parlé un instant d'abattre la mosquée de la Pêcherie?

A Venise, la chute du campanile marqua le signal d'une reprise générale des travaux de consolidation. Les architectes chargés de prolonger l'existence des monumens n'avaient que l'embarras du choix.

De Venise, la panique s'est répandue à l'Italie tout entière. Des commissions techniques dressèrent des listes de monumens suspects, et volontiers, on aurait demandé une enquête pour chacun des clochers. Les investigations amenèrent des découvertes importantes. Le palais ducal de Mantoue inspire des craintes. La basilique Palladina, de Vicence, est en péril à

(1) M. Maurice Barrès.

cause de la nature peu résistante du terrain. La fameuse Tour de l'Horloge de Castelfranco, à Trévise, menace de crouler, comme en 1637. La façade de la cathédrale d'Udine tend à se détacher des murs. Le rocher qui sert de piédestal à la cathédrale millénaire d'Ancône commence à s'ébouler. Le campanile de San Francisco, de Florence, est en danger. Le temple de la Concorde, à Girgenti, menace ruine. Le campanile de San Silvestro, à Rome, est d'une solidité douteuse. En présence de ces nouvelles alarmantes, l'édilité socialiste de la commune de Molinella donna la note gaie, en défendant de sonner les cloches, pour épargner au vieux clocher le risque d'un effondrement.

Devant les craintes si justifiées des archéologues, nous dirons aux Vénitiens : Conservez le plus longtemps possible votre patrimoine sacré. Retardez la chute de vos monumens. Mais quand ils tomberont, n'essayez pas de les relever. « Admirons et encourageons ceux qui consolident Venise ; mais, craignons les « restaurations » qui sont presque toujours des dévastations. » Referez-vous le Palais Ducal, lorsque le temps aura éventré la muraille saumon qui regarde Saint-Georges Majeur ? Auriez-vous reconstruit Saint-Marc si, par un malheur auquel on ose à peine songer, son campanile s'était couché sur lui, crevant la voûte, brisant les colonnes, écrasant les coupoles ? Heureusement, cette infortune irréparable a été épargnée à l'humanité.

En arrivant à Venise, avant de penser aux morts, M. Boni songea aux monumens debout et il prit des mesures urgentes, entre autres, l'enlèvement immédiat de 300 000 kilogrammes de livres qui surchargeaient l'étage supérieur du Palais des Doges. Cela fait, il attaqua, avec des précautions infinies, le tas énorme des décombres. Les travaux s'exécutèrent sous sa direction personnelle ; car il resta toujours à son poste sur ce nouveau champ de bataille, comme au Forum pendant les fouilles des tombes préromuliennes. La Marangona retrouvée intacte fut transportée dans la cour du Palais Ducal, tandis que le baptistère de Saint-Marc donnait asile à l'ange de la coupole. Des ouvriers de choix, procédant avec circonspection, enlevaient brique par brique, à la recherche des débris de la Loggetta, le moindre fragment étant nécessaire à la reconstitution du petit chef-d'œuvre de Sansovino (1540), Protomaestro des Procuraties de Saint-Marc. Quand il l'eut terminé, ses appointemens de 80 ducats d'or furent, par faveur spéciale, portés à 200 ducats.

La Loggetta reçut d'abord un emploi en rapport avec sa valeur artistique. Elle servit de lieu de réunion aux assemblées de la noblesse. Puis, on y enferma les gardes pendant les séances du Grand Conseil. Ce changement de destination fut si peu favorable au petit monument, qu'on finit par le fermer et le laisser sans usage, comme un bibelot de prix. De nos jours, on n'en ouvrait plus la grille (*horresco referens*) que le samedi, pour le tirage du *Lotto* gouvernemental. Poussées par la cupidité, les commères de Venise rôdaient à l'entour, avec une impatience manifeste, une hâte fébrile, interpellant les employés pour tâcher d'obtenir, avant l'affichage, la primeur de l'arrêt du sort et constater une fois encore que le *quaterne* leur faisait *faccia faruccia*. Les six autres jours de la semaine, sous la lente ondulation des oriflammes hissées aux trois mâts gigantesques, les gondoliers sans emploi, les débitans de limonade, les marchands de maïs et les vols de pigeons se groupaient pittoresquement au pied de la grille de Sansovino fermée à double tour.

Le 22 juillet 1902, un premier chaland bondé de débris quitta la Piazzetta pour aller déverser son chargement en pleine mer : nombre d'artistes assistaient au départ de ces restes vénérables, de cette poussière de chaux blanche, d'où émergeaient des briques timbrées au nom d'Antonin le Pieux.

Le déblaiement terminé, on s'occupa des fondations, mais avec une lenteur extrême. On marchait dans la nuit et les architectes hésitaient à endosser la responsabilité des travaux. D'accord avec le ministre des Beaux-Arts, la municipalité avait désigné l'architecte Beltrami. A peine en fonction, celui-ci démissionna « pour raison de santé. » D'où premier embarras, suivi de plusieurs autres.

Bientôt, un vaste trou béant remplaça le cône de débris et les chocs répétés du mouton réveillèrent les échos de la Place. On consolidait la zone des fondations en enfonçant dans le sol 3 000 pilotis (une véritable forêt), mesurant $0^{m},21$ de diamètre et 4 mètres de long. En opérant ce travail, on doubla la superficie de la base, en la portant à 800 mètres carrés. Elle supportera facilement désormais un poids de 16 millions de kilogrammes, deux fois égal à celui de la nouvelle tour (8 900 000 kil., 1 100 000 kilogrammes de moins que l'ancienne). En même temps, on restaurait les statues et les bas-reliefs de la Loggetta.

Le 25 avril 1903, sous la présidence du comte de Turin

représentant le Roi, en présence de MM. Nasi et Chaumié, ministres des Beaux-Arts d'Italie et de France, le cardinal Sarto posa, en grande pompe, la première pierre du nouveau campanile. Ce fut un enthousiasme indescriptible. La Place était noire de monde. Artisans, ouvriers, marins, femmes du peuple, manifestaient une joie exubérante ; les cris mille fois répétés de « Viva San Marco ! » dominaient le fracas des applaudissemens.

M. Boni travaillant pour la postérité choisit les matériaux les plus solides. Il commanda à une usine de Rovigo des briques fabriquées sous pression, d'une dureté à toute épreuve. Puis, ayant observé que le mortier de l'ancien campanile, devenu très friable, s'écrasait sous une pression légère, il résolut d'employer pour la nouvelle tour la pouzzolane rouge, considérée comme le premier facteur de la solidité des anciennes constructions romaines. M. Boni demanda au gouvernement de faire partir un bateau chargé de pouzzolane de l'embouchure du Tibre à destination du port du Lido, comme « salut augural de Rome à la plus belle de ses filles, qui est aussi sa préférée. »

Plusieurs fois, sous différens prétextes, on interrompit les travaux. A peine les fondations affleuraient-elles le niveau de la Place, que des discussions très vives commencèrent. Tout le monde voulut dire son mot, les compétens et les autres, peintres, sculpteurs, conseillers municipaux, journalistes, sénateurs, députés et même simples dilettanti. Ce fut une cacophonie véritable. Dix mois durant, on critiqua les matériaux, leur disposition, et surtout le nombre des gradins de la base. A la fin de 1906, l'architecte Luxardo réclamait la démolition de la partie déjà reconstruite, à cause de la qualité médiocre des matériaux. On passa outre : mais la question du piédestal envenima singulièrement les choses. Autrefois, le campanile s'élevait sur le sol de la place Saint-Marc de cinq marches, dont deux disparurent au-dessous du dallage actuel. Fallait-il dresser le nouveau clocher sur les cinq gradins primitifs ou seulement sur les trois encore visibles au moment de sa chute ? On réclama des experts un examen artistique et technique, si bien que le Conseil municipal ordonna la suspension des travaux. L'affaire fit du bruit ; elle eut un écho à Rome, dans les deux Chambres. C'était le véritable moyen de perdre du temps. Qui ne connaît les retards dus aux discussions parlementaires, qu'il s'agisse d'exploitations minières, de programme naval, ou de campanile ?

Le 4 juillet 1906, le sénateur Tiepolo interpella le ministre au sujet des règles qui avaient amené la commission de reconstruction à décider l'émergence de cinq gradins au lieu de trois, à la base de la tour. Le ministre battit en retraite. En décembre 1905, dit-il, la commission de reconstruction adopta à l'unanimité un rapport du Conseil municipal de Venise. Mais, plus tard, l'architecte Manfredi combattit cette décision. Que faire? Démolir le travail déjà fait pour retarder l'œuvre définitive? Le gouvernement n'est pour rien dans tout cela. Cette décision regarde surtout le Conseil municipal de Venise.

Quelques jours plus tard, Montecitorio eut son tour. Le gouvernement désarmé, répondit le ministre, ne peut intervenir; il a contribué aux travaux de reconstruction, mais sans endosser aucune responsabilité quant à l'exécution. En réalité, c'est la municipalité vénitienne qui dirige les opérations. Quand on découvrit les cinq gradins de la base, les habitans, les conseillers, les artistes, les cinq experts techniques, personne n'était d'accord au sujet de la restitution.

D'autre part, plusieurs commissions successives donnèrent des avis et des conseils. Une dernière cassa les opinions des précédentes et approuva la conclusion de l'architecte Moretti, au sujet des cinq gradins et de la disposition des matériaux. On décida en conséquence de monter la tour sur cinq marches visibles au-dessus du dallage de la Place.

Pendant ces discussions un peu oiseuses, le temps n'était pas tout à fait perdu : une armée d'ouvriers taillait les pierres et polissait les marbres. En juin 1907, on reprit enfin les travaux d'édification, avec ardeur cette fois, comme pour rattraper le temps perdu. Si bien qu'en avril 1908, la nouvelle tour avait 17 mètres, et l'on calculait qu'au taux de 3 mètres par mois, l'achèvement aurait lieu à la fin de 1910. Ces prévisions se vérifièrent. Le campanile grandissant peu à peu, il fallut s'occuper du nouveau jeu de cloches. En souvenir de son patriarcat, le Pape offrit à ses « prediletti veneziani » une batterie de cloches neuves. La municipalité accepta, et, en avril 1909, une usine de l'île Santa Elena fondit les fragmens de bronze recueillis parmi les décombres. Après le refroidissement du métal, il fallut s'assurer que les nouvelles cloches avaient le même timbre que la *Maranzona*, seule sauvée du désastre. Par un hasard providentiel, quelques jours avant le *crollo*, le maestro Perosi

avait noté leur intonation en vue d'un *Te Deum* que l'on devait chanter dans la basilique.

La bénédiction du nouveau carillon fut faite en grande pompe. Le duc des Abruzzes, représentant la Maison de Savoie, présidait la cérémonie, avec, comme officiant, le cardinal Cavallari, patriarche et ami personnel de Pie X. Comme les anciennes, les nouvelles cloches portent des inscriptions : « La *Marangona* ayant survécu par miracle à la ruine de la vieille tour, Pie X, souverain pontife, ancien patriarche de Venise, a fait refondre à ses frais les morceaux des autres cloches, le huitième jour des calendes de mai 1909, Victor-Emmanuel III étant roi d'Italie, Aristide Cavallari cardinal... » Pour la première fois, une inscription mentionne à la fois le nom du souverain pontife et celui du roi d'Italie.

L'essai officiel du carillon eut lieu le dimanche de la Trinité; un gramophone enregistra la première volée et la municipalité fit hommage au Saint-Père de ce document original.

Tout était désormais rétabli; on avait même reconstruit, morceau par morceau, le petit chef-d'œuvre de la renaissance italienne, la Loggetta, y compris le groupe en terre cuite dorée de la Vierge avec l'Enfant et saint Jean. Avec une patience angélique, M. Pierre Zei, du musée archéologique de Florence, a rapproché les milliers de fragmens recueillis çà et là dans les décombres, comme des paillettes d'or dans le sable d'une rivière. On a replacé dans les niches les statues de bronze (Apollon, Minerve, Mercure, la Paix) et les délicieux bas-reliefs de l'attique : la Charité, la Justice, Neptune...

Venise a été privée de son campanile pendant dix ans. Un nouveau clocher, copié sur l'autre, jaillit aujourd'hui du sol de la Place, devant l'antique basilique, au lieu précis où se dressait le précédent. L'illusion est-elle complète? Oserait-on l'affirmer, même pour un Vénitien?

Sans doute, Venise vue de la rade a repris son aspect d'autrefois. Mais le colosse actuel n'est que le fantôme de l'autre; c'est presque un anachronisme auprès des monumens vénérables qui constituent le patrimoine artistique incomparable de la Reine des Lagunes.

COMMANDANT DAVIN.

LA
MORALE ET LA RELIGION HUMANITAIRES

Science nouvelle, encore quelque peu incertaine en ses méthodes, en ses principes, en ses conclusions, la sociologie n'en a pas moins les généreuses ambitions de la jeunesse et s'efforce même de tout absorber. Après la « socialisation » du droit, on poursuit de nos jours celle de la morale. Selon la plupart des sociologues, la moralité n'est qu'un phénomène social, un moyen par lequel la collectivité adapte l'individu à ses fins. Les devoirs, même individuels, ne sont que des observances sociales ; la « voix de la conscience » est la voix de la société, divinité nouvelle dont toutes les autres n'étaient que des préfigurations. Ainsi, en face des libertaires, qui ont le culte de l'individu (1), se dressent les nouveaux humanitaires, qui ont le culte de la société. Ils font dériver du groupe social tout ce qui fait de l'individu une personne ; c'est l'humanité qui fait l'homme, qui change la brute en animal raisonnable. Déjà Auguste Comte avait soutenu cette doctrine ; les néo-positivistes la soutiennent à leur tour. Faisant de la morale un produit social, une nécessité sociale, un art social, ils la « socialisent » de toutes les manières et dans tous les sens possibles du mot. La religion même leur paraît un ensemble d'institutions destinées à assurer, par des representations collectives et sous des formes symboliques, l'unité, la cohésion intérieure et le progrès de la société. De la religion ainsi conçue la morale n'est qu'un dérivé.

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 février 1911, notre étude sur *la Morale libertaire*

Il importe d'examiner la méthode, les principes, la valeur théorique et pratique d'une doctrine qui est une sorte de socialisme moral. Nous la considérerons successivement sous ses deux formes principales, l'une qui procède du positivisme humanitaire d'Auguste Comte, l'autre qui se rattache à l'utilitarisme humanitaire de Stuart Mill et de l'école anglaise.

I

Nous ne rejetons aucun des procédés que la sociologie historique et descriptive peut employer pour déterminer les idées morales collectives ; nous acceptons tout ce que les méthodes sociologiques apportent ici de précieuses informations. Ce que nous repoussons, ce sont les prétentions excessives de ceux qui voudraient, en théorie comme en pratique, réduire toute la morale à la science des mœurs sociales et à l'art des mœurs. Ce que nous repoussons encore, c'est la prétention de substituer entièrement à la méthode directe et psychologique des moralistes la méthode indirecte des sociologues, par l'histoire, par la statistique, par l'étude des coutumes, des lois, du droit et de l'économie politique.

Un sociologue américain, M. F. C. French, a voulu trouver exclusivement dans le tabou religieux « l'embryon de la conscience morale et de l'idée de justice (1). » Certaines choses sont regardées comme dangereuses pour le groupe social : par exemple le sang versé, le cadavre, le nouveau-né et sa mère, objets universels de tabou, comme le sont toutes les choses associées aux rites religieux. Il y a des objets *impurs* et des objets *purs;* il y a des objets *sacrés* et des *profanes.* « Ne touchez pas l'objet impur, voilà, dit-on, le premier impératif. » Le *tabou*, c'est le germe du *devoir*. — Cette théorie, selon nous, est beaucoup trop exclusive. Elle confond l'*objet* des premières obligations sociales avec le *sentiment* d'obligation et avec le *jugement* d'obligation. Admettons (chose éminemment improbable) que le premier impératif social, dans les sociétés naissantes, ait eu pour contenu de ne pas toucher aux choses impures : pourquoi l'individu se sentait-il ou se jugeait-il tenu de ne pas faire ce qui était dangereux pour son groupe ? Ce

(1) Voyez le Compte rendu de la sixième séance de l'Association philosophique américaine dans *The Journal of philosophy* (avril 1906).

prétendu impératif premier ne dérivait-il pas d'un autre précepte sous-entendu : — Agis pour le groupe dont tu fais partie et non pas seulement pour toi; agis d'une manière juste, relativement désintéressée et relativement universelle. Si le sauvage s'abstenait de toucher un cadavre par pur égoïsme et pour *lui-même*, il n'y avait là rien de moral ; s'il s'abstenait par désir de ne pas nuire à sa tribu, l'acte était déjà moral parce qu'il commençait à être, en une certaine mesure, désintéressé. Toutes les histoires de tabou n'avancent guère la question morale. Les immenses recherches de Westermarck, récemment publiées, sont une preuve de la stérilité morale de l'érudition anthropologique : la montagne accouche d'une souris (1).

De même, quand les sociologues historiens auront énuméré toutes les manières de saluer chez les différens peuples, — se découvrir ou, au contraire, se couvrir, se serrer la main, se frotter le nez l'un contre l'autre, — en serons-nous beaucoup plus avancés sur la valeur et les vraies raisons de la politesse? Dans l'éducation de l'enfant, en particulier, toute cette histoire des coutumes servira-t-elle à inspirer l'urbanité? La diffusion universelle des formalités de salutation prouvera simplement qu'il existe chez tous les hommes une même conception de leurs rapports mutuels, conception qui exige qu'un homme marque à un autre le cas qu'il fait de son caractère de *semblable*. Les raisons psychologiques et proprement morales finiront toujours par intervenir et par se révéler comme les vraies raisons, que doit étudier une méthode directe. Les causes sociologiques sont ici dérivées ; ce qui est conventionnel dans la politesse, ce sont précisément les formes sociologiques et historiques ; ce qui est normal et naturel, c'est l'*intention* à la fois morale et sociale des égards.

— La politesse, objecte-t-on, est un exemple de conventions purement sociales et humaines, qui cependant ont une force extraordinaire, si bien que la connaissance même de leur origine conventionnelle et factice ne saurait les détruire. — Mais, répondrons-nous, la politesse enveloppe des élémens *moraux* qui en sont le plus sûr fondement. L'impolitesse n'est-elle pas une forme de l'égoïsme, un dédain d'autrui, un oubli de la dignité qui appartient aux autres comme à nous? Elle blesse

(1) Westermarck, *The origin and development of moral ideas*, 1906. — Voyez aussi l'ouvrage de M. Hobbouse, *Moral in Evolution*. New-York, 1906.

l'humanité dans l'individu. Envers le supérieur, elle est manque de respect ; envers l'égal, envers l'inférieur, elle est orgueil, envers tous elle, est injustice. La politesse, au contraire, rétablit l'égalité morale jusqu'au sein des inégalités sociales. On n'en finirait pas si on voulait analyser tous les élémens et toutes les raisons de la politesse. C'est cette analyse qui importe au moraliste et à l'éducateur, non pas les coutumes des sauvages ou des civilisés.

— Mais la mode, dit-on, si impérieuse et pourtant étrangère à la morale ? Ne prouve-t-elle pas que la simple imitation des usages locaux discipline les hommes à l'imitation des autres hommes ? — Jusque dans la mode, répliquerons-nous, il y a des élémens autres que la pure imitation d'autrui et que l'observance de la routine sociale. Se vêtir d'une façon excentrique, n'est-ce pas encore prétention, hypertrophie du moi, insociabilité ? C'est ne vouloir ressembler à personne, c'est attirer l'attention sur son moi, ou plutôt sur ce qui n'est pas même le moi, mais son vêtement le plus extérieur. S'il y a de la vanité dans la coquetterie, il y a aussi de la vanité dans le mépris systématique de la mode et de la coutume ; ne peut-on pas voir l'orgueil à travers les trous d'un manteau ? Si donc on trouve des raisons proprement morales même aux convenances et conventions qui paraissaient d'abord uniquement sociales, comment méconnaître dans les vertus publiques les grands élémens moraux : dignité de la personne, respect mutuel et mutuelle affection des personnes ? Comment croire qu'on soit ici en présence de simples faits et de simples coutumes, dont il n'y aurait qu'à entreprendre la description et l'histoire ? Ce procédé prétendu scientifique, quand on l'emploie exclusivement, est, selon nous, la négation même de la science.

Outre la méthode historique, on sait que sociologues et socialistes comptent sur la statistique, qui doit jouer un si grand rôle dans les sociétés futures. Mais la statistique, quelque utile qu'elle soit à la sociologie, peut-elle rendre à la morale tous les services qu'on en attend ? A la morale appliquée, soit ; à la morale théorique, non. — On s'habituera peu à peu, nous dit M. Lévy-Bruhl, à trouver dans les ouvrages qui traitent de la science des mœurs, « des observations ethnographiques, des réponses à des questionnaires, des courbes statistiques, des colonnes de chiffres. —Rien de mieux s'il s'agit, en effet, de la

science des « mœurs, » telles qu'elles sont de fait. Nous avons tous une profonde estime pour tel savant livre sur le *suicide* et pour ces recherches statistiques ou les chiffres qui peuvent s'y trouver. Mais, en tout cela, où est la morale proprement dite, même sociologique? La statistique des faits moraux (ou immoraux) ne voit que des résultats moyens, sans remonter aux causes et sans pouvoir influer sur les volontés. Vous n'arrêterez pas Marguerite trompée par Faust, au moment où elle va tuer son enfant, en lui montrant le graphique qui rend visible le nombre croissant des infanticides et, en général, des crimes, ainsi que leur impunité croissante (1), signes « normaux, » nous dit-on, des progrès de la civilisation moderne. Si les adolescens apprennent que l'accroissement de la criminalité juvénile est une marque de civilisation plus avancée, cette connaissance ne sera guère propre à leur inspirer l'horreur du crime.

L'étude des institutions juridiques, qui est le troisième procédé de la méthode *objective* prêchée par des sociologues exclusifs, ne prend un sens que si on confronte les lois avec les états psychiques dont elles sont l'expression et le produit. Mais ce sont les *idées* sur la justice qui sont l'élément moral du droit. Qu'un sociologue me montre la notion de justice prédominant dans les sociétés où l'ordre est difficile à établir ou à maintenir, la police s'y organisant elle-même, l'Église fondant la *paix de Dieu*, levant des milices, les chevaliers se faisant redresseurs de torts, les francs-juges de la Sainte-Vehme en Allemagne pendant le grand interrègne, la Sainte-Hermandad en Espagne, etc.; en quoi ces faits intéressans, que, d'ailleurs le simple bon sens eût fait prévoir, pourront-ils influer sur ma conduite ou modifier mes idées sur la moralité? Il est clair que les sociétés attaquées se défendent comme elles peuvent et que, là où la collectivité est impuissante, les particuliers se chargent eux-mêmes de la défense. Mais après? Le moraliste, l'éducateur doivent aborder de front et directement l'idée morale elle-même, sans nier l'utilité des études historiques. Toutes les autres façons de procéder sont en dehors de la question; il faut regarder en face la question même.

(1) Deux seulement pour cent sont punis aux États-Unis, un peu plus en France, un peu plus en Allemagne.

II

Aucune doctrine sociologique d'où sont d'abord éliminés les élémens moraux, inhérens à l'individu, ne saurait, selon nous, conférer à la société humaine des titres suffisans pour en faire la source de la moralité. Cette socialisation complète de la morale nous semble chimérique. En effet, la société humaine ne peut avoir des titres que sous les divers rapports de la quantité, de la qualité et de la puissance. Plaçons-nous donc successivement à ces divers points de vue. L'humanité, qui est l'ensemble de tous les hommes, représente sans doute une *quantité* supérieure, surtout numérique; mais il est clair que la quantité n'a pas par elle-même de valeur morale; tout dépend des *qualités* qu'elle totalise. Or, les qualités de la société humaine, comme telle, ne sont qu'une complication, une extension dans l'espace et dans le temps, une combinaison originale et spécifique des qualités appartenant à l'homme en tant qu'homme. Les sociologues et socialistes humanitaires n'ont pas réussi à montrer dans la société une création absolument nouvelle par rapport à la *personne* humaine et qui suffirait à fonder la moralité. Si l'homme n'était pas d'abord un animal plus intelligent, plus aimant, plus maître de sa volonté, en un mot, plus *moral* par sa constitution propre que le tigre, le chacal ou l'ours, la société humaine n'aurait pas les qualités qui la distinguent des autres groupemens d'animaux et qui la rendent, en la personne de ses membres, digne de respect ou d'amour.

Sous le rapport de l'activité et de la puissance, les sociologues et socialistes ont raison d'attribuer à la société comme telle une action propre, mais ils n'ont pas réussi à montrer que la société soit la *seule* vraie *cause* des facultés humaines Certes, comme Auguste Comte l'a fait voir, l'homme ne serait pas complètement homme sans la société de ses semblables, et c'est une vérité que tout éducateur doit mettre en pleine lumière. Il n'en est pas moins excessif de soutenir que rien de ce qui constitue la *nature* de l'*homme* ne peut s'expliquer autrement que par le progrès de la vie sociale à travers les âges. Ce n'est pas la vie sociale, ce n'est pas l'humanité qui a fait tout d'abord de l'homme un animal ayant les instincts ou facultés des autres animaux, mais avec une intelligence plus

grande. La société a développé d'une façon merveilleuse des germes qui existaient indépendamment de son action. L'homme, par rapport aux autres animaux, était déjà un animal de génie; la société l'a exalté encore: pourtant ce n'est jamais la société qui donne le génie: elle en permet le développement quand il existe, elle ne le crée pas, parfois même elle l'opprime. Certains sociologues sont allés jusqu'à soutenir que, chez les plus anciens hommes, chez les primitifs, la « conscience de soi » n'était qu'une conscience de groupe, non une conscience individuelle. L'homme serait ainsi au-dessous des bêtes, du moins de celles qui vivent solitaires et qui n'en ont pas moins *conscience* d'exister, de jouir ou de souffrir, de se mouvoir, etc. C'est ce que nous ne saurions admettre. Tout au contraire, nous croyons que la force d'individuation, qui n'exclut pas, mais rend possible la socialisation, constitue, comme la sociabilité même, une des caractéristiques essentielles de l'homme. Il faut toujours, selon nous, faire la synthèse des thèses contraires.

Considérons à ce point de vue les principaux produits des facultés humaines: la science, l'art, la morale. La science n'est pas exclusivement « chose sociale, » comme le répètent les sociologues et socialistes. Elle est due à l'action personnelle et, pour parler la langue de Gabriel Tarde, à la communication « interpersonnelle » d'une multitude d'individus. Elle est intellectuelle, elle est psychologique et logique, avant d'être sociologique. Est-ce la *société*, est-ce l'*humanité* qui observe, induit, déduit? Ce sont les individus. Il ne suffit pas de répondre qu'un seul individu ne fera point la physique pour prouver que c'est la société qui la fait, et non pas Newton, Ampère, Coulomb, etc. Un homme isolé, un sauvage des bois, voisin de l'animalité, commencera à lui seul la science: il observera, par exemple, que le courant du fleuve voisin emporte un tronc qui flotte; il *généralisera* ce fait et *induira;* puis il *vérifiera;* il se placera lui-même sur un tronc d'arbre pour se faire transporter d'un endroit à l'autre. La science est œuvre à la fois individuelle et sociale.

Prenons pour second exemple le langage. Les sociologues établissent sans cesse une analogie entre le langage et la moralité. Certes, la langue est un produit social, mais l'action de la parler et de la comprendre est individuelle. Il a fallu une série d'individus pour former la langue par leur communication

mutuelle, par leurs rapports psychologiques et logiques en même temps que sociologiques.

Les sociologues et socialistes veulent donner aussi à l'art une origine exclusivement sociale, sous prétexte que les primitifs jouent *ensemble*, dansent ensemble, chantent ensemble. Mais le jeu n'est pas un phénomène originairement social. Le jeune chat joue sans avoir besoin de compagnon ; l'enfant joue de même tout seul et se crée un monde imaginaire où il vit par la pensée et l'action. Certes, il préfère décupler son plaisir en s'amusant avec d'autres, mais le jeu n'en demeure pas moins un phénomène primitivement physiologique et psychologique, qui ne devient que secondairement sociologique. Quant à l'art, il a beau être en grande partie, comme Guyau le fait voir (1), une manifestation sociale, il est individuel en sa source. Aussi l'étude historique de la peinture et de sa technique ne fera jamais un Raphaël, l'histoire de la poésie et de sa technique, quelque bien enseignée qu'elle soit dans nos écoles ou collèges, ne fera jamais un Victor Hugo; il y faut le génie individuel. De même en morale : chaque individu est, pour ainsi dire, obligé d'avoir, dès la jeunesse, le génie moral, à quelque degré que ce soit, sous la forme de la bonne inspiration, de la bonne intention. Alors même que son *idéal* lui serait tout entier fourni par la société où il vit et par les éducateurs qui le lui font connaître, encore faut-il qu'il comprenne *personnellement* cet idéal, qu'il le réalise en le pensant et, pour cela, qu'il ait la volonté de faire un effort *personnel*. Toute la science sociale ne lui donnera pas les moyens de faire cet effort; seule la morale lui fera concevoir des valeurs et des buts, en grande partie sociaux, mais avant tout personnels, enfin supra-individuels et supra-sociaux; il dépendra ensuite de lui de les accepter ou de les rejeter par l'action. Si on peut écrire des volumes sur les bienfaits rendus par l'humanité aux individus, on peut en écrire un aussi grand nombre sur les bienfaits que les individus rendent à l'humanité, — d'autant que les bienfaits de la société elle-même se résolvent en services rendus par des individus vivans ou morts à d'autres individus vivans ou à naître.

L'affection de l'homme pour la femme, de l'amant pour l'amante existe indépendamment de toute considération sociale ;

(1) Voyez le livre de Guyau : *l'Art au point de vue sociologique*, dont Tolstoï s'est inspiré.

elle est l'amour d'une personne pour une personne, nullement pour la société, contre laquelle, parfois, l'amant se révolte. On en peut dire autant de l'amour d'une mère pour ses enfans : quoique ceux-ci représentent, pour leur part, la société future, ce n'est pas la société que la mère aime d'abord en eux : elle les aime parce que *c'est eux*, ses *enfans*. Les relations « interpersonnelles » ne sont donc pas uniquement « sociales. »

Les sociologues exclusifs mettent volontiers en avant le « pouvoir parental » et ses variations à travers l'histoire pour prouver que les rapports de famille dérivent des rapports sociaux ou même de conventions sociales qu'on peut modifier au gré des nouveaux besoins. Mais le pouvoir parental existe chez les animaux eux-mêmes : protection, surveillance, éducation d'une part, obéissance d'autre part. J'ai vu des chiennes corriger leurs petits, tantôt les gronder, tantôt les mordre. J'ai vu une chatte enseigner la propreté à son petit chat, le transporter dans une cheminée remplie de cendres pour lui apprendre à y déposer ses ordures, lui administrer des coups de griffe quand il s'oubliait. J'ai vu des oiseaux becqueter leurs petits pour les rappeler à l'ordre. Que serait-ce si on observait les singes, si on notait les corrections qu'ils administrent à leurs petits, le mélange d'affection et de crainte chez ces derniers, répondant aux soins affectueux des parens. Ici sont en jeu des ressorts psychologiques et physiologiques, non sociologiques. J'ai vu aussi, chez des oiseaux, la puissance maritale s'exercer par des corrections. Un chardonneret et une serine étaient dans la même cage et y vivaient en bon ménage. Une autre cage fut apportée dans la chambre, qui renfermait un serin, excellent chanteur. La serine écoute, charmée, la voix de son congénère et s'accroche aux barreaux de la cage comme pour s'envoler vers lui. Le chardonneret furieux la corrige à coups de bec. La même scène recommence à diverses reprises ; même correction, inspirée tout ensemble par la jalousie et par le sentiment d'une sorte de droit acquis. Quelle sociologie, quelle « science des mœurs, » quelle « survivance d'idées religieuses » y a-t-il en tous ces sentimens animaux qui préfigurent les sentimens humains ? Chez les anciens Romains, le père avait le droit de ne pas reconnaître son enfant, de l'exposer, de le vendre comme esclave, de le mettre à mort après avoir assemblé un conseil de famille. Voilà le pouvoir paternel à son apogée. L'exagé-

ration légale d'une idée juste l'empêche-t-elle d'être juste? Et si elle est juste, c'est en vertu des rapports psychologiques et physiologiques, non pas seulement sociologiques, qui existent naturellement entre le père et le fils.

Contre les théories exclusives des sociologues humanitaires, la morale doit admettre le caractère personnel en même temps qu'impersonnel de nos obligations, surtout de celles qui concernent la moralité individuelle. Selon nous, les vertus proprement sociales, justice et fraternité, sont en même temps une expansion des vertus personnelles. Il faut que la justice, il faut que la fraternité, avant d'être sociales, existent d'abord dans la pensée et dans le cœur de l'individu. Être juste, c'est avant tout être sage; puisque la justice est de rendre à chacun ce qui lui est dû, ne faut-il pas d'abord comprendre ce qui est dû à chacun, réaliser dans sa pensée les vrais rapports des êtres, les « définir, » comme disait Socrate, selon leur vraie nature et leur vraie valeur? Et qu'est cela, sinon la sagesse? Thraséas n'est juste que parce qu'il est sage, courageux, maître de ses passions. Pour réaliser en actes la pensée de justice, il faut de la « force d'âme » et de la « tempérance. » Les anciens avaient raison de dire, avec Cicéron, que la justice est le *courage* luttant pour l'égalité des droits. Ce caractère personnel des vertus sociales est encore plus visible pour la fraternité que pour la justice : aimer, c'est l'acte personnel par excellence, quoiqu'il consiste à se dépersonnaliser. Il faut avoir un *moi* vraiment digne de ce nom pour pouvoir en faire don à autrui. Allumerez-vous parmi les hommes un incendie d'amour, si vous n'avez pas d'abord mis au cœur de l'individu la petite flamme ardente qui embrasera tout le reste?

III

Malgré les formes scientifiques dont s'enveloppe la sociologie des néo-positivistes, leur socialisme moral a pour fond une doctrine métaphysique et même religieuse. Pour les néo-positivistes, l'humanité, qu'adorait Auguste Comte, est aujourd'hui un idéal plutôt qu'une réalité, puisqu'elle n'est pas encore organisée. En revanche, les diverses sociétés qui composent le genre humain ont une organisation, qui en fait des « réalités sociales » et même des consciences sociales, ayant des représen-

tations collectives et des impulsions collectives, exerçant du dehors une pression sur l'individu et lui imposant des règles de conduite.

Écoutons le plus éminent représentant du néo-positivisme. « S'il y a une morale, dit M. Durkheim, elle *ne peut* avoir pour objectif *que* le *groupe* d'individus *associés*, c'est-à-dire la société : » « Mais, ajoute-t-il, en soulignant, *sous condition toutefois que la société puisse être considérée comme une personnalité qualitativement différente des personnalités qui la composent.* » La morale néo-positiviste se trouve ainsi suspendue à une hypothèse métaphysique : la personnification de la société comme *qualitativement* différente des personnes composantes. Il faut que la France soit une personne, que l'Autriche soit une personne, que l'Humanité puisse devenir un jour une personne, que la conscience collective ait une existence et une sorte de *moi* distinct de nos consciences propres. La fin morale, qu'on a refusé de reconnaître dans la conscience de l'individu et dans son pouvoir de concevoir l'universalité des consciences, le socialisme moral la reporte dans le groupe réalisé et hypostasié. La morale dite « positive » ne risque-t-elle point alors de tourner en ontologie idéaliste? Nous allons voir, si nous ne nous trompons, qu'elle tourne aussi en une sorte de théologie socialiste. Il faut, — dit d'abord M. Durkheim, non sans raison, — il faut, pour être l'origine de toute morale, que la société soit investie d'une « autorité morale bien fondée. » Le mot d'autorite *morale* s oppose à celui d'autorité matérielle, de suprématie physique. Selon M. Durkheim, « une autorité morale, c'est une *réalité psychique*, une *conscience*, mais plus *haute* et plus *riche* que la nôtre et dont nous sentons que la nôtre dépend ; » or la société présente en effet ce caractère d'être *une conscience* supérieure à la nôtre, « parce qu'elle est la source et le lieu de tous les biens intellectuels qui constituent la civilisation. » — La conclusion, selon nous, n'est pas contenue dans les prémisses. La « source » et le « lieu » ne constituent pas une « conscience. » La vraie source, d'ailleurs, le vrai lieu de la civilisation est dans les consciences individuelles qui, réunies en société, réagissent les unes sur les autres. Il ne s'ensuit pas que la société ait elle-même une conscience. C'est sans doute la société qui « nous affranchit de la nature ; » mais en résulte-t-il que nous devions nous la représenter « comme un *être psychique*

supérieur à celui que nous sommes et d'où ce dernier émane ? » Cette théorie métaphysique de l'émanation sociale ne nous paraît guère plus soutenable que celle de l'émanation divine. « On s'explique, dit M. Durkheim, que, quand la société réclame de nous ces sacrifices petits ou grands qui forment la trame de la vie morale, nous nous inclinions devant elle avec déférence. Le croyant s'incline devant Dieu, parce que c'est de Dieu qu'il croit tenir l'*être* et particulièrement son *être mental*, son âme. Nous avons les mêmes raisons d'éprouver ce sentiment pour la collectivité (1). » — Mais d'abord, demanderons-nous, si nous devons être reconnaissans à la société de ce que nous tenons d'elle notre « être psychique, » cet être psychique a donc une valeur *par lui-même* et *pour nous ?* L'intelligence, par exemple, a donc une valeur, le pouvoir d'aimer a une valeur ? Dès lors, n'est-ce pas cette valeur qu'il faut poser comme principe et que l'éducateur doit faire comprendre aux enfans mêmes, au lieu de chercher toute valeur dans la société ? De plus, n'est-ce pas une exagération de dire que nous tenons de la société notre être psychique, notre pouvoir de connaître, de sentir et de vouloir ? La société ne crée pas nos puissances psychiques individuelles; elle en assure le développement par le concours des autres individus, non moins *naturellement* doués que nous, et non pas *socialement* doués. « Il n'y a qu'un *être conscient* qui puisse être investi d'une autorité comme celle qui est nécessaire pour fonder l'ordre moral. Dieu est une *personnalité de ce genre*, ainsi que *la société*. Si vous comprenez pourquoi le croyant aime et respecte la divinité, quelle raison vous empêche de comprendre que l'esprit laïque puisse aimer et respecter la *collectivité*, qui est peut-être bien tout ce qu'il y a de réel dans la notion de la divinité (2) ? » — Le croyant répondrait sans doute qu'il conçoit son Dieu comme une réalité vivante, tandis que la « collectivité » est une abstraction sans vie, ou qui n'a d'autre vie que celle qui lui est conférée par des individus et par leurs réactions mutuelles. A voir cette déification de la société, qui sort du domaine de la science, on s'explique que, pour M. Durkheim, la morale soit simplement « un succédané de la religion. » C'est en effet une religion humanitaire qui nous est proposée par les néo-positivistes comme par les socialistes. La

(1) *Bulletin de la Société de philosophie*, 1906, p. 192.
(2) M. Durkheim, *Ibid.*, p. 192.

« science des mœurs » finit en théologie sociale. C'est, au sens propre du mot, la *piété sociale* qu'on exige de nous et de nos enfans envers la conscience collective, comme les prêtres nous commandent la piété envers Dieu.

A la suite du positivisme de Comte, nous venons de voir le néo-positivisme de M. Durkheim fonder les obligations de l'individu sur une sorte de réalité « sous-jacente » qui le pénètre et le dépasse, sur une sorte de « grand Être » qui, en dernière analyse, est l'humanité. Nos jugemens de valeur sont venus se suspendre à nos jugemens sur la réalité de cet être. Si donc, sur cette question, nous ne sommes pas « réalistes, » comme on disait au moyen âge, si nous sommes simplement nominalistes ou conceptualistes, le soutien de la morale s'écroule avec l'idée de l'humanité comme *être réel*, comme *conscience réelle*.

« Si l'on ne parvient pas, dit excellemment M. Durkheim, à rattacher l'ensemble des idées morales à une *réalité* qu'il soit possible de faire toucher du doigt à l'enfant, l'enseignement moral est inefficace. Il faut donner à l'enfant la sensation d'une réalité, source de vie, d'où lui viennent appui et réconfort. Mais il faut pour cela une réalité concrète, vivante (1). » Cette réalité, selon M. Durkheim, ne peut jamais être que la société où nous avons l'être, le mouvement et la vie. La société, dit-il, est « une puissance morale supérieure, jouissant d'une sorte de *transcendance* analogue à celle que les religions prêtent à la divinité. » Nous voilà de nouveau dans le domaine de la métaphysique. Il faudrait s'expliquer sur cette « sorte » de transcendance qu'on prête à une nation, par exemple, et qui ne saurait être la transcendance véritable d'une divinité indépendante du monde. Il faudrait nous dire pourquoi et comment une nation est un être véritable, distinct des individus et de l'organisation formée avec les individus, en quoi consiste la réalité propre de cet être, sa vie propre. Personne ne refusera à la nation, pas plus qu'à une armée ou simplement à un syndicat, « une puissance » supérieure au point de vue de la force, mais pourquoi cette puissance est-elle « morale, » non pas seulement physique ou même psychique? M. Durkheim conclut: « S'il existe en dehors des individus quelque chose d'*empiriquement* déterminable qui les *dépasse*, quelle difficulté spéciale peut-il y avoir

(1) *Bulletin de la Société de philosophie*, 1906, p. 227.

à leur en donner le sentiment (1)? » La difficulté, croyons-nous, consistera à leur donner un sentiment de véritable obligation par rapport à une réalité collective qui ne les dépasse qu'*empiriquement* par sa *puissance*, par la *pression* qu'elle exerce, par la *contrainte* qu'elle peut exercer. En tout cela, il n'y a toujours rien de proprement moral. Si je suis fait prisonnier par une tribu sauvage, j'ai le sentiment « de quelque chose d'empiriquement déterminable qui me surpasse, » qui me contraint. Je n'ai pas pour cela le sentiment d'une puissance *morale* supérieure. Il reste donc toujours à caractériser le moral, par rapport au « *tribal*, » au *national* et même au *mondial*.

Mais une nouvelle difficulté se présente. Qu'est-ce que la société en général, sinon l'humanité entière? Or, on nous a dit que l'Humanité, donc aussi la société, n'est pas encore organisée et réalisée, ni, par conséquent, douée d'une conscience propre. Quelle est donc la société dont on veut faire une conscience commandant à la nôtre? Ce ne peut être que la société particulière et fortement organisée où nous vivons, par exemple la France. La morale humanitaire devient ainsi une morale toute nationale, un conformisme nationaliste. Nous voilà tiraillés entre le nationalisme et une sorte de socialisme internationaliste.

De plus, est-ce à la conscience de la France passée, de la France présente ou de la France à venir que nous, Français, nous devons conformer nos actes et nos consciences mêmes? Nous voilà tiraillés entre le traditionalisme et le progrès. Évidemment, les néo-positivistes et socialistes humanitaires seront pour le progrès. Ils diront que, d'après le passé et le présent, on peut, en une certaine mesure, conjecturer l'avenir par l'emploi des méthodes sociologiques. Pourtant, l'embarras reste considérable. Supposons que, d'après les conjectures des sociologues, la France de l'avenir doive abolir le mariage et la propriété, qui actuellement existent. Comment, entre le présent et le futur, faudra-t-il agir? A quelle conscience sociale dominant la nôtre faudra-t-il nous référer? La conscience humanitaire et mondiale est encore à l'état de nébuleuse; la conscience de la France le venir est aussi passablement nébuleuse; la conscience de la France présente, en supposant qu'elle soit une vraie conscience,

(1) *Bulletin de la Société de philosophie*, juillet 1909.

un vrai moi, a seule quelque consistance. Pourtant, notre obéissance au présent ne saurait être aveugle et sans réserve. Comment faire? Où trouver une vraie règle *sociale* de *conduite* qui ne soit pas un pur autoritarisme, ni un libéralisme outré?

L'individu que je suis, dit M. Durkheim pour développer la thèse exclusivement sociologique, « ne constitue pas une fin ayant *par elle-même* un caractère moral; » dès lors, il en est nécessairement de même « des individus qui sont mes semblables et qui ne diffèrent de moi qu'en degrés, soit en plus, soit en moins. » — Non, répondrons-nous, l'individualité *intelligente* et *aimante* constitue par elle-même une fin. En outre, l'argumentation qui précède se retourne contre la conception purement sociale du bien. S'il est vrai, comme le prétend le socialisme humanitaire, qu'aucun individu n'ait par *lui-même* un caractère moral, les autres individus ne l'auront pas davantage, et la société humaine, composée d'individus dont aucun n'a par soi un caractère moral, n'en aura pas plus elle-même que n'en aurait une société d'animaux supposés sans aucun degré d'intelligence, de bonne volonté, d'altruisme. Une association de voleurs ou d'assasins, une *maffia* ou *camorra*, n'est pas plus morale que ses membres. Il faut donc toujours en revenir à l'individu pour chercher en lui le fondement premier de la moralité, qui est le pouvoir qu'a l'individu de se dépasser lui-même par la pensée et par la volonté de l'universel pouvoir que la société amplifie infiniment sans pouvoir le créer.

Comment donc croire que les « valeurs » soient toutes « sociales » et qu'aucune ne soit inhérente à la personnalité comme telle? De l'aveu de M. Durkheim comme de tous les moralistes, si les valeurs morales, telles que la *dignité humaine*, s'imposent à nous et prennent la forme obligatoire, c'est qu'elles sont *incommensurables*, incomparables avec *les autres valeurs :* « Cela est d'un autre ordre, » disait Pascal; cela est « hétérogène, » dit-on aujourd'hui. C'est pour cela que la personne humaine a une valeur proprement dite, non un « prix; » c'est pour cela qu'elle est sacrée : *homo res sacra homini*. Les partisans de la science des mœurs reconnaissent ce caractère du « moral, » mais ils croient l'expliquer historiquement par le caractère sacré que les religions attribuent à certains objets « séparés » des choses profanes, « mis à part, » et auxquels on ne peut toucher sans les profaner. C'est toujours le *tabou*. Selon nous, quelque mêlées

que soient les idées religieuses aux idées morales, celles-ci ne sont pas celles-là. Si le sacré fut d'abord tel ou tel objet de religion ou même de superstition, il a fini par être et il est de nos jours la conscience même de l'homme, en tant que posant 1° sa primauté par rapport à toute autre valeur, 2° son universalité possible. De là l'idée de l'infini; de l'incommensurable, de l'inestimable qui est dans la conscience. Nous n'admettons donc nullement que le caractère sacré ait été « *surajouté* » à l'individu « par la société. » Analysez la constitution de l'homme, dit M. Durkheim, et vous n'y trouverez rien « de ce caractère sacré dont il est actuellement investi et qui lui confère des droits. » C'est la société qui a « consacré l'individu, » c'est elle qui en a fait la chose respectable par excellence (1). » Nous trouvons, au contraire, dans la constitution même de l'intelligence, de la sensibilité, de la volonté, le vrai principe de la valeur appartenant à la personne et sans laquelle l'ensemble des personnes, la société serait 1° sans réelle valeur, 2° sans idée de valeur, 3° sans aucun pouvoir de conférer une valeur et une dignité. Le *sacré* se réalise en se concevant et il ne se conçoit que chez la personne. La *valeur* morale et sociale est une valeur qui s'engendre elle-même par la pensée. L'obligatoire, dans les religions et dans les corps sociaux, n'est pas toujours identique au sacré, mais, dans l'ordre vraiment moral, les deux idées sont connexes. La forme impérative de l'obligation est sans doute due en grande partie à des conditions tout empiriques dont la plupart sont sociales, mais le fond *persuasif* de l'obligation est une conséquence du caractère de *primauté* qui, appartenant à la conscience, la *consacre* en face de tout le reste et lui confère une valeur relativement infinie, impossible à calculer et à mesurer objectivement. En tout cas, quelles que soient les origines historiques du *sacré*, l'homme doit faire aujourd'hui ce que fit Napoléon à son sacre : de ses propres mains, l'empereur victorieux mit sur sa tête le diadème; l'homme doit se sacrer lui-même par sa pensée.

(1) *Bulletin de la Société de philosophie, ibid.*, p. 187.

IV

Guyau a déjà dirigé contre la religion humanitaire des critiques qui nous paraissent capitales. Il examine l'idée du « genre-humain » au double point de vue de la causalité et de la finalité, et il trouve qu'elle ne satisfait pleinement aucun de ces deux grands besoins de l'esprit. Au point de vue des causes, dit-il, « l'Humanité est un simple chaînon dans la série des phénomènes. » Elle est un point perdu dans l'espace, un point perdu dans le temps. Si Guyau eût connu la théorie nouvelle qui attribue à l'Humanité, tout au moins à la société une véritable « transcendance, » il eût sans doute refusé d'admettre qu'un chaînon de la série universelle puisse être « transcendant » par rapport à un autre chaînon, également attaché à cette chaîne et en faisant partie. Au point de vue de la finalité, l'Humanité, selon Guyau, constitue une fin inexacte pratiquement et insuffisante théoriquement. Elle est pratiquement inexacte parce que « la presque totalité de nos actions se rapportent à tel ou tel petit groupe humain, non à l'humanité tout entière. » C'est d'ailleurs ce que reconnaissent aujourd'hui les néo-positivistes, qui parlent seulement de « la société » et qui, quand on les presse, finissent par parler de « telle société, » comme la société française ou allemande. L'Humanité, ajoute Guyau, est une fin théoriquement insuffisante, parce qu'elle nous apparaît comme peu de chose dans le grand Tout. « Elle constitue un idéal borné, et en somme, à regarder de haut, il est aussi vain de voir une race se prendre elle-même pour fin suprême qu'un individu. On ne contemple pas éternellement son propre nombril, et surtout on ne l'adore pas (1). » Guyau ajoute une remarque profonde. « On ne peut pas espérer former une religion en alliant simplement la science positive et le sentiment aveugle. » C'est là, en effet, la contradiction intime qui travaille le positivisme. D'une part, il a le culte de la science positive, qui résout toutes choses y compris l'Humanité ou les sociétés humaines en faits observables et en lois, et qui, par cette analyse, leur enlève tout caractère sacré. D'autre part, le positivisme veut que nous conservions une sorte de sentiment

(1) *L'Irréligion de l'avenir, étude sociologique*, p. 314.

aveugle qui nous pousse à adorer le genre humain comme une réalité transcendante, inexplicable, irréductible au déterminisme des faits et des lois, au mécanisme universel de la Nature. Mais ce positivisme et ce mysticisme s'excluent. Quand vous aurez décomposé une montre en ses rouages et expliqué par la mécanique le mouvement de l'aiguille, il ne vous viendra jamais à l'idée d'adorer l'aiguille indicatrice et bienfaisante. Guyau était de ceux qui croient à la force des idées pour dissoudre comme pour construire. Un sentiment qui cesse d'être aveugle pour se rendre compte à lui-même de ses propres raisons subsistera si ces raisons lui apparaissent comme vraies et bonnes, mais il se dissoudra si elles lui apparaissent comme illégitimes et illusoires. Il faut donc justifier le culte du genre humain, si on veut que le sentiment instinctif qui l'anime ne disparaisse pas devant la « science positive. » Auguste Comte, remarque Guyau, semble croire que nous aurons toujours besoin d'adresser un culte au moins à une personnification imaginaire de l'Humanité, à un Grand Être, à un Grand Fétiche ; ce serait faire du fétichisme une sorte de catégorie d'un nouveau genre, s'imposant à l'esprit humain comme les catégories kantiennes. Le fétichisme ne s'est jamais imposé à nous de cette manière. Au point de vue intellectuel, il s'appuie sur des raisonnemens dont on peut démontrer la fausseté; au point de vue sensible, sur des sentimens déviés de leur direction normale et qu'on peut y ramener. Si parfois l'amour s'adresse à des personnifications, à des fétiches, c'est seulement à défaut de personnes réelles, d'individus vivans : — telle nous semble être, en sa plus simple formule, la loi qui amènera graduellement la disparition de tout culte fétichiste (1). » Aussi bien les néo-positivistes sont-ils loin de vouloir prêcher un tel culte; ils s'efforcent, comme nous l'avons vu, de nous montrer dans la société une « réalité » expérimentale qui nous dépasse expérimentalement. Mais ils ne réussiront pas, selon nous, à faire de la société un être réel, surtout un être conscient, distinct *expérimentalement* des personnes et consciences personnelles qui la composent. Dès lors notre sentiment de respect et d'amour va, derrière la personnification de la société, aux personnes vivantes et conscientes qui la forment, ou aux grandes idées

(1) *L'Irréligion de l'avenir*, p. 315.

que poursuit le groupe de ces personnes passées, présentes et à venir.

On compte sur le socialisme pour amener l'avènement d'une religion sociale et humanitaire. A cet égard, il est intéressant de connaître encore la pensée de Guyau, esprit aussi claivoyant que libre et sincère. Il fait d'abord remarquer que l'histoire nous offre des exemples de l'idée sociale mêlée à l'idée religieuse et contribuant à lui communiquer une force d'expansion extraordinaire. Les grandes religions à portée universelle, le christianisme, le bouddhisme, ont eu au plus haut degré, à leur début, le souci des misères sociales et des remèdes qu'elles réclament, elles ont prêché le partage des biens et la pauvreté pour tous; c'est une des raisons pour lesquelles elles se sont propagées avec tant de rapidité parmi le peuple. Mais, dès que la période d'établissement succède à la période de propagation, ces religions tendent à une sorte d'individualisme : « elles ne promettent plus l'égalité que dans le ciel ou dans le Nirvâna. » Guyau n'en admet pas moins qu'un certain mysticisme peut s'allier au socialisme, « lui empruntant et lui communiquant de la force. Un socialisme mystique n'est nullement irréalisable dans certaines conditions et, loin de faire obstacle à la libre pensée religieuse, il pourra en être une des manifestations les plus importantes. » Mais, selon lui, ce qui a rendu jusqu'ici le socialisme impraticable et utopique, c'est qu'il a voulu s'appliquer à la société tout entière, non à tel ou tel petit groupe social. « Il a voulu être socialisme d'État, de même que toute religion rêve de devenir religion d'État. » L'avenir des systèmes socialistes et des doctrines religieuses, selon Guyau, c'est de s'adresser à des groupes, plus ou moins délimités, non à des masses confuses, « de provoquer des associations très variées et multiples au sein du grand corps social. » Comme le reconnaissent ses partisans les plus convaincus, le socialisme exige de ses membres, pour sa réalisation, « une certaine moyenne de vertus qu'on peut rencontrer chez quelques centaines d'hommes, non chez plusieurs millions. » Il cherche à établir « une Providence humaine qui ferait très mal les affaires du monde, mais peut encore veiller assez bien sur quelques maisons. » Le socialisme veut plus ou moins faire un sort à chaque individu, « fixer ses destinées, donner à chacun une somme de bonheur même en lui assignant une petite case de la

ruche sociale. » C'est « un fonctionnarisme idéal » et « tout le monde n'est pas né pour être fonctionnaire, » c'est la vie prévue, assurée, « sans mésaventures et aussi sans grandes espérances, sans les hauts et les bas de la bascule sociale, existence quelque peu utilitaire et uniforme, tirée au cordeau comme les planches d'un potager, impuissante à satisfaire les désirs ambitieux qui s'agitent chez beaucoup d'entre nous. » Le socialisme, soutenu aujourd'hui par les révoltés, aurait besoin au contraire pour sa réalisation, dit Guyau, « des gens les plus paisibles du monde, les plus conservateurs, les plus bourgeois. » Gabriel Tarde, dans sa *Psychologie économique*, cite, en les approuvant, ces appréciations du socialisme. On sait que Guyau a donné, en morale et en sociologie, une importance toute nouvelle à l'idée du « risque » et qu'il en tire les considérations les plus originales. Il l'applique également au problème, de la morale et de la religion socialistes. Le socialisme, dit-il, « ne donnera jamais un aliment suffisant à cet amour du risque, qui est si vif en certains cœurs, qui porte à jouer le tout pour le tout, — toute la misère contre toute la fortune, — et qui est un des facteurs essentiels du progrès humain. » La même idée devait se retrouver chez Nietzsche, l'apôtre de la « vie dangereuse, » l'ennemi du terre à terre bourgeois ou philistin, l'ennemi du train de vie uniforme et monotone dont certains systèmes socialistes semblent nous menacer.

Peut-être Guyau et Nietzsche ont-ils exagéré l'absence d'idéal et la routine bureaucratique à laquelle une société collectiviste serait vouée. L'avenir est le livre aux sept sceaux, comme dit Marx. Mais il faut convenir que la foule n'a guère le culte des lettres et des arts, de la haute poésie et de la haute philosophie. La foule est volontiers utilitaire, d'autant plus qu'elle est obligée de songer à ses intérêts matériels. En outre, elle ne voit guère que l'utilité immédiate et présente. Le vice des démocraties fut toujours l'absence de vues lointaines et désintéressées. Enfin ce fut toujours aussi la tendance à étouffer les élites au profit de la médiocrité, qui forme la majorité. Le peuple confond aisément les aristocraties naturelles, dues au talent et au mérite, avec les aristocraties artificielles et castes sociales ; il confond l'égalité brute avec l'égalité des droits et ne demande qu'à tout niveler sous prétexte d'égalité. Comment se comporterait, à l'égard de l'enseignement supérieur et des

professions libérales, à l'égard de la haute littérature et du grand art, une démocratie socialiste gouvernée par la classe ouvrière ou paysanne, c'est ce qu'il est difficile de savoir, mais ce qui n'est pas sans inspirer des inquiétudes. Il est à craindre que poètes et métaphysiciens ne soient un jour bannis, même sans être couronnés de fleurs, de telle ou telle république collectiviste. D'autre part, si l'on veut un exemple du peu de cas que font les foules de l'intérêt général, actuel et surtout à venir, quand des intérêts personnels et immédiats sont en jeu, qu'on se souvienne des récens troubles du Midi à propos des vins et des troubles de la Champagne à propos de la « délimitation. » Devant certaines considérations pécuniaires, l'idée même de la patrie semble prête à s'obscurcir et à sombrer dans certains cerveaux; que serait-ce de l'idée, plus lointaine et plus vague, d'humanité? La religion humanitaire aurait peu de prises sur les vignerons du Nord ou du Midi.

Les idées syndicalistes et les idées coopératives aboutissent à des sentimens plus désintéressés en vue du groupe; mais ce n'est encore qu'un groupe, dont les intérêts particuliers sont érigés en chose sacrée, intangible, objet d'un dévouement absolu. Et ces intérêts, au fond, se résolvent en intérêts individuels, auxquels on sacrifie théoriquement et pratiquement l'intérêt de la nation, à plus forte raison celui de l'Humanité.

Ajoutons que la forme du socialisme qui est aujourd'hui la plus en honneur est le marxisme, qui constitue presque toute la morale et toute la religion d'un nombre considérable de travailleurs. Or, les trois grands principes de cette morale, les trois dogmes de cette religion sont, en premier lieu, le matérialisme économique; en second lieu, comme conséquence, la lutte de classe; en troisième lieu, comme conclusion dernière, la théorie des crises et de la « catastrophe » finale. Le dogme du matérialisme économique aboutit à soutenir que ce sont les intérêts matériels qui dominent tout le mouvement social. Mais les intérêts matériels, loin de rapprocher les hommes dans l'idée et l'amour de l'humanité, sont le principal facteur des divisions, haines et guerres : intérêt matériel et égoïsme sont inséparables. Aussi le second dogme de la religion marxiste est-il la lutte des classes, dogme de haine et de guerre sociale, qui fait bon marché des considérations humanitaires. Nous sommes ainsi amenés par le marxisme à ne voir dans le mouvement économique et

social qu'une série de crises, révolutions et catastrophes, aboutissant à la grande catastrophe de la fin : passage de tout le capital aux mains du prolétariat. Alors, alors seulement reparaît l'idée d'Humanité, car, selon Marx, le prolétariat se confond avec l'Humanité même, et celle-ci triomphera de son triomphe. Mais, en attendant l'avènement lointain de l'Humanité, la morale est une morale de classe, la religion est une religion de classe.

Au reste, le socialisme matérialiste n'est pas le seul ; il existe, il a existé autrefois un socialisme idéaliste, objet des sarcasmes de Marx ; mais ce socialisme n'existe plus guère. Il peut renaître, il faut espérer qu'il renaîtra. S'il renaît, ce sera sous l'empire d'idées morales et religieuses qui sont indépendantes du socialisme, qui ont leur source ailleurs que dans la « science sociale des mœurs » ou dans l'« économie sociale. » Mais il est douteux que l'idéalisme fasse de grands progrès dans les masses, surtout si on leur prêche la « violence » comme étant leur premier droit et leur premier devoir.

Heureusement, une puissance se développe qui s'impose à tout et s'imposera de plus en plus : la science. Comme les résultats scientifiques sont visibles et palpables, la foule elle-même s'en émerveille : on voit grandir la religion de la science et même la superstition de la science ; ce qui est à craindre, ici encore, c'est que la domination des masses n'aboutisse à une orientation de la science vers les résultats pratiques et techniques, à l'exclusion des hautes théories, qui sont précisément l'âme de la science. Voyez l'engouement démesuré des foules pour les expériences d'aviation et les prouesses aériennes, qui, en dehors de résultats militaires plus ou moins aléatoires, sont loin de nous promettre, quoi qu'on en dise, la « conquête de l'air. » Les masses se passionnent pour ces entreprises qui frappent leurs yeux. L'amour du risque reparaît ici, et cet amour est si vivace que, malgré les craintes de Guyau, il ne disparaîtrait pas, croyons-nous, de la plus sage république collectiviste. Les fonctionnaires mêmes de la bureaucratie sociale encourageraient et entretiendraient aux frais du public les entreprises aériennes les plus risquées, pourvu qu'on ne les obligeât pas eux-mêmes à courir les risques. Sous tous les régimes, les merveilles visibles de la science auront toujours le don de transporter les esprits. Et il faut s'en féliciter.

La science, avec le savoir, donne le pouvoir sur la nature,

qu'elle permet de soumettre aux fins humaines. On sait que les deux grands fondemens des religions primitives furent la magie et l'animisme. La magie était la science des premiers peuples, l'animisme était leur philosophie. L'homme ne pouvait concevoir les choses extérieures qu'à sa propre image et ressemblance : il leur prêtait donc la vie et leur donnait une âme. La foudre qui tombait sur sa tête lui paraissait avoir des intentions hostiles; le soleil qui venait l'éclairer chaque matin avait des intentions bienveillantes. Or, tout étant animé dans les forces de la nature, il s'ensuivait logiquement que le moyen de se concilier ou de se soumettre les forces naturelles était de les traiter par des prières ou des menaces, pas des incantations, par des paroles ou gestes d'une vertu magique. La magie et l'animisme réunis ont formé les religions antiques; puis, peu à peu, de la magie est sortie la science, de l'animisme est née la philosophie. Dans les sociétés à venir, ces deux élémens subsisteront sous une forme ou sous une autre; au sein des masses, la forme de la science gardera quelque chose du merveilleux qui frappe l'imagination; la forme de la philosophie populaire conservera aussi quelque chose de l'animisme antique. L'humanité a toujours modelé les puissances naturelles ou surnaturelles sur les formes de sa propre pensée et de sa propre vie, comme Hélène, pour honorer la déesse de la Sagesse, lui offrit une coupe d'ambre moulée sur son sein.

V

Dans son livre intéressant et sincère sur la *Morale scientifique*, M. Albert Bayet a très logiquement tiré les conséquences du système qui ramène entièrement la morale à la science des mœurs, à la sociologie et à la religion sociale. Ces conséquences ne sont autres que la réduction des idées morales, comme telles, à des illusions dont la société profite. Ces idées ne sont plus d'ailleurs, selon lui, que des « idées mortes, » et c'est le titre même de son dernier ouvrage. M. Durkheim, rejetant de telles conséquences, a répondu : — Qu'est-ce qui empêche « de considérer les obligations qui s'imposent à nous comme des *faits*, aussi définis et aussi réels que les faits de la nature matérielle? C'est un fait que nous nous sentons, que nous sommes obligés, et obligés de telles et telles façons. Il n'est rien de plus contraire

à l'esprit scientifique que de nier les faits (1). — Sans doute, mais il serait également contraire à l'esprit scientifique de passer d'un sens à l'autre du même mot. « Or, nous nous *sentons* obligés » ne permet pas de conclure : « Nous *sommes* obligés. » La seconde proposition, à notre avis, ne découle nullement de la première, car le sentiment d'obligation, quoique universel, peut être subjectif, partiellement ou totalement illusoire, tout comme peut être subjectif, selon Spinoza, le sentiment vulgaire du libre arbitre, auquel le *sentiment* d'obligation est lié.

Il faut nécessairement, dit M. Durkheim, considérer comme des *choses* objectives, comme des réalités *fondées* et *normales*, des *croyances* et *pratiques* morales que l'on observe de tout temps dans toute espèce de sociétés. « Car si l'universalité n'est pas le signe de la *normalité*, — où trouver ce signe? Si un fait qui se retrouve partout n'est pas *objectif*, qu'est-ce qui mérite d'être appelé de ce nom (2)? » — Ériger ainsi en réalités *objectives* des croyances universelles, est-ce vraiment légitime ? Ces croyances sont réelles comme croyances et faits *subjectifs*, mais leur objet est-il réel ? Tout est là. Que de gens croient au « hasard » à la « chance? » Il fut un temps où l'humanité entière était convaincue que le soleil tourne autour de la terre : cette croyance *naturelle* et normale était-elle objective? Si vous posez en principe que des croyances et pratiques qui s'observent en tous lieux et en tous temps sont « des réalités fondées et normales, » vous aboutirez à légitimer toutes les superstitions, car quoi de plus universel que la superstition? Il y a encore aujourd'hui bien des « incrédules » qui croient à la vertu néfaste du treize à table ou de la salière renversée. La foi à la magie, à la sorcellerie, a été universelle dans les sociétés humaines. Aujourd'hui encore on fait tourner des tables et on interroge les esprits (3)). L'emploi constant et à double entente des mots *réalité*, *faits*, *choses*, n'a de scientifique que l'apparence; il

(1) M. Durkheim, *Année sociologique* (9e année, p. 326). Compte rendu consacré au livre de M. Albert Bayet.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 325.

(3) Adolphe Franck m'a jadis raconté qu'il avait vu une table tourner et répondre fort intelligemment par des coups, à des savans qui interrogeaient Moïse; ce que voyant, il posa ironiquement au prophète un interrogation en hébreu. Moïse ne put répondre; il avait oublié l'hébreu et ne connaissait plus que le français! Malgré l'expérience assez concluante du philosophe, les savans qui croyaient au spiritisme n'en continuèrent pas moins de soutenir que Moïse était présent.

déguise les difficultés sans les résoudre. A vrai dire, ne laisser à la morale qu'une objectivité *sociale*, c'est précisément lui enlever son objectivité interne et spécifique.

Les sociologues pourraient admettre, en raisonnant comme ils le font, et ils admettent en effet une *réalité religieuse*, composée de tous les faits religieux reliés entre eux, parmi lesquels se trouvent ce qu'on pourrait appeler le « fait mahométan, » le fait bouddhiste. Mais ils auraient beau nous dire, comme pour la morale : « La religion mahométane « n'a pas plus besoin d'être fondée que la nature... Toutes deux ont une existence de fait... et leur objectivité ne peut être contestée ; » nous leur répondrions que le terme religion est un mot général, désignant un ensemble de croyances, de mystères et de rites, peu comparables à la nature, depuis les sacrifices à Moloch jusqu'aux cérémonies des Mormons. Et nous demanderions si, pour se faire mahométan plutôt que bouddhiste, il n'est pas besoin de *fondemens*, c'est-à-dire de raisons commandant l'adhésion intellectuelle et volontaire. Ces raisons seront ou des faits historiques vraiment établis, ou un système d'idées philosophiques et morales, de sentimens relatifs à ces idées, etc. Le tout devra être soumis à une critique attentive, et personne ne se retranchera derrière des affirmations aussi imprécises que celle-ci : La religion n'a pas besoin d'être fondée, ou, plus particulièrement, le mahométisme n'a pas besoin d'être fondé, puisqu'il existe hors de nous. Toute religion, encore une fois, est une réalité « objective, » en ce sens qu'elle est l'expression d'une collectivité sociale, de ses besoins d'union, des idées par lesquelles et dans lesquelles ses membres s'unissent ; mais s'ensuit-il que le mahométisme ou le bouddhisme soient objectifs autrement que comme ensembles de faits sociaux ? Ne reste-t-il pas à savoir si Mahomet ou Bouddha ont réellement opéré tels ou tels miracles, et si le surnaturel auquel ils ont cru est vraiment objectif, et même naturel ? Toute l'histoire des mœurs et institutions religieuses remplacera-t-elle la critique directe et scientifique ? Mœurs et institutions, à elles seules, ne sont pas plus la religion et la morale que l'Arc de Triomphe de l'Étoile n'est le génie de Napoléon.

VI

Parmi les sociologues épris de l'humanité, nous voyons subsister de nos jours, à côté des disciples d'Auguste Comte, les utilitaires de l'école de Stuart Mill. On sait combien le principe de l'utilité est ambigu et propre à engager dans les directions les plus diverses. Dans toute théorie purement utilitaire, on doit faire abstraction de la valeur intrinsèque appartenant à la conscience personnelle, à toutes les fonctions mentales de la personne; comment alors motiver le sacrifice de la personne à un intérêt qui n'est plus qu'une somme d'intérêts particuliers, compliqués par leur combinaison? Nous admettons fort bien, pour notre part, que l'idéal social, grâce à une bonne éducation morale, puisse déterminer la volonté de l'individu; mais c'est parce que l'individu mettra dans cet idéal social des valeurs fondées sur la nature même de l'homme intelligent et aimant, sur sa constitution comme être conscient, capable de concevoir les autres et le tout en même temps que lui-même. Si, au contraire, dans l'idéal social, il n'y a que des intérêts, cet idéal ne pourra logiquement me déterminer que quand il sera d'accord avec mon intérêt propre. Intérêt, au fond, c'est jouissance, et l'individu seul peut jouir, non la société, quelque collectiviste ou communiste qu'elle devienne ; si donc il n'y a dans l'idéal social qu'un idéal de jouissance en commun, je ne pourrai respecter et aimer cet idéal lorsque les jouissances de la communauté seront l'anéantissement de mes jouissances propres. Certes, nous n'avons pas l'ingénuité de croire que « ce serait Platon et Kant qui auraient inventé le désintéressement et l'auraient inspiré à l'humanité (1). » Il n'en est pas moins vrai que le désintéressement, quand il est réfléchi et se rend plus ou moins compte de lui-même, — ce qui est inévitable dans les grandes occasions où il exige un effort, — repose, en fait et en droit, sur des croyances autres que celles des utilitaires, sur des idées autres que celles de la pure utilité, même sociale. Le désintéressement n'est sans doute, en pratique, la propriété de personne ; mais, théoriquement, l'appel au désintéressement n'est logique et vraiment scientifique que chez les moralistes et

(1) Voyez le beau livre de M. Belot, *Études de morale positive*, p. 201.

les éducateurs qui, en voulant l'expliquer, n'en détruisent pas consciemment ou inconsciemment le principe. La Rochefoucault, par exemple, pouvait être un homme fort désintéressé, mais la doctrine de La Rochefoucauld explique le désintéressement de façon à en détruire l'idée et, par la force de l'idée, à en détruire la pratique chez ceux que cette doctrine aurait pleinement convaincus. Vous voyez d'ici l'effet que produirait sur la jeunesse un catéchisme selon La Rochefoucauld, où toute moralité se résoudrait en égoïsme et toute vertu en vice. L'idée d'intérêt est précisément ce qui *divise* les hommes, malgré les rapprochemens qu'elle peut produire lorsqu'il y a convergence d'intérêts sur certains points.

— Croyez-vous donc, demande M. Belot, que nous ne soyons pas capables d'aimer ou de respecter la société humaine pour elle-même, sans appel à la divinité, à la raison, etc.? Le croire, c'est une illusion analogue à celle des Hindous : « Qui soutient la terre? C'est l'éléphant. Si vous retirez l'éléphant, la terre va s'effondrer. » — Pour notre part, nous sommes loin de prétendre que l'homme, que l'enfant même soit incapable de respecter et d'aimer la société pour elle-même? Seulement, il faut des raisons, à qui réfléchit, pour motiver ce respect et cet amour, pour le commander ou pour le persuader. Nous doutons que les doctrines purement utilitaires trouvent ces raisons dans la *société* comme telle, sans les chercher avant tout dans la *personne* humaine. C'est alors que nous demanderons à notre tour : « Qui soutient la terre et la société? Pourquoi voulez-vous que j'aime et respecte la société humaine si elle n'est qu'un ensemble de pauvres animaux souffrans tout préoccupés de vivre, en lutte ou en concours pour l'existence, en lutte ou en concours pour l'intérêt? La société vaut ce que valent les personnes qui la composent; si donc vous ne « divinisez » pas la société (et M. Belot s'y refuse avec raison), il faut d'abord montrer en moi, en vous, en tous, ce qui rend la personne humaine respectable et aimable, pour que je puisse ensuite transporter à la société mon respect et mon amour. Je ne demande pas un « éléphant » pour soutenir la société, mais je demande des consciences individuelles qui aient en elles-mêmes une valeur autre que celle qui résulte des besoins sociaux. Réclamer un appui psychologique de la morale, ce n'est pas réclamer un appui mythologique. On ne saurait donc nous prêter l'illusion de ceux qui

s'imaginent, selon les expressions de M. Belot, « avoir mis hors d'atteinte et en quelque sorte *taboué* une manière d'être, de penser et d'agir, parce qu'on aura réussi à la placer sous le vocable *Raison*, tandis que tout serait perdu si l'on s'attache plus aux choses ainsi étiquetées qu'à l'étiquette même (1). » Ce qui est une véritable *étiquette*, si nous ne nous trompons, c'est le mot *social* par lequel on croit fonder, au moyen de rapports entre les hommes, ce qui n'aurait pas d'abord son fondement dans l'homme même ; ce qui est un pur « vocable » c'est la *société*, dont on finit par faire une entité; ce qui est un véritable *tabou*, à notre avis, c'est le *Noli tangere Societatem*, qu'on impose à la personne individuelle sans lui avoir montré, au fond même de sa conscience, la raison qui établit à la fois sa dignité et celle des autres, son inviolabilité et celle des autres. Auguste Comte parlait de *Grand Fétiche* et voulait nous faire adorer le Grand Être; prenons garde de substituer au « fétichisme mythologique » une sorte de fétichisme *social*.

Sous aucune de ses formes, en définitive, l'utilité ne nous semble pouvoir fonder la moralité. L'éducateur *moralise* dans la mesure même où il s'élève au-dessus des conditions d'intérêt, fût-ce celui de la société. Parmi les adeptes des sciences dites psychiques, il en est qui espèrent qu'on arrivera un jour à lire si bien les pensées que les consciences humaines seront transparentes l'une pour l'autre. En vous parlant, je lirai dans votre pensée comme vous lirez dans la mienne. Plus de mensonge possible : tout sera à nu. Et ces adeptes des sciences psychiques en concluent que la morale sera enfin fondée sur une base scientifique, on n'osera plus mal faire ni mal penser puisqu'on saura qu'il y a des yeux qui voient au fond de nous-mêmes, comme l'œil qui regardait Caïn. Ce serait, à coup sûr, une curieuse transformation de rapports sociaux que cette mutuelle vision des cerveaux diaphanes; certains crimes deviendraient sans doute impossibles, mais le fond des rapports moraux ne serait point changé. Quant aux moralistes, ils ne sauraient se bercer de ces rêves. En les supposant réalisés, la moralité ne serait pas pour cela mieux fondée, car elle consiste à bien agir non pas parce que les autres lisent dans votre conscience, mais parce que vous y lisez vous-mêmes, non par crainte d'autrui, mais par respect de soi.

(1) M. Belot, *Études de morale positive*, p. 202.

VII

D'après ce qui précède, tous les devoirs, quels qu'ils soient, offrent un triple aspect : au point de vue de la morale privée, ils sont tous *personnels*, même quand ils ont pour objet les autres hommes; au point de vue de la morale publique, ils sont tous sociaux, même quand ils ont pour objet le moi; enfin, au point de vue de la morale philosophique, ils sont tous *universels*, quelque particuliers que leurs objets puissent être. Une éducation vraiment complète doit mettre en relief ces trois caractères inséparables qu'offre tout devoir; mais on peut accorder aux sociologues que, dans l'enseignement de l'État, donné au nom de la société entière, c'est le côté social des devoirs qui doit être surtout mis en lumière (1).

Maintenant, dans l'enseignement, donné par les représentans de la société, quelle est la meilleure méthode à suivre pour assurer l'efficacité de l'éducation morale et sociale? Rien de plus curieux, dans l'éducation, que l'antithèse entre le culte français de la raison et le culte anglais du sentiment ou de la volonté. En France, un récent congrès d'instituteurs demandait que « la méthode rationnelle, qui consiste à ne laisser entrer dans la conscience de l'enfant ni une idée, ni une opinion, ni une croyance qui n'ait été *au préalable contrôlée par la raison*, fût employée par l'éducateur *à l'exclusion de toute autre.* » En Angleterre, résumant la méthode et la tradition de ses compatriotes, un Spencer vous dira, par une affirmation non moins absolue : Identifier la vie avec la raison « ce serait désapprendre à être honnête et noble » (*Facts and comments*, 1902).

Voilà donc en présence deux opinions aussi extrêmes et aussi unilatérales l'une que l'autre; le moraliste doit les rejeter

(1) Il est curieux de remarquer que, dans les écoles japonaises, la morale est enseignée principalement sous la forme sociale et sociologique. On peut lire à ce sujet les programmes publiés dans *les Documens du progrès* (juillet 1911) par M. Yoshio Noda. « Devoirs envers la société. L'individu. La personnalité des autres hommes. La personne, les biens et l'honneur d'autrui. Secret et promesses. Reconnaissance, amitié entre les personnes d'âges différens. Relations entre supérieurs et inférieurs. Le public. Solidarité dans la société. L'ordre et le progrès dans la société. Organisation en commun. Devoirs envers l'État. La Constitution et les lois. Le patriotisme, le service militaire et l'impôt. L'éducation. Les services publics. Les droits des citoyens. Relations internationales. Devoirs envers l'humanité, etc. »

toutes les deux. D'une part, il y a une intempérance de rationalisme *dix-huitième siècle* à vouloir, par réaction contre la morale religieuse, qu'aucune idée, qu'aucune croyance n'entre dans la tête d'un malheureux enfant sans avoir été *au préalable* démontrée rationnellement. C'est comme si l'on disait : aucun sentiment du beau ne devra être introduit dans l'enseignement de la littérature ou de l'art, aucune émotion esthétique ne devra être tolérée chez un élève sans qu'on lui ait « au préalable » démontré que cela est beau, par les « méthodes scientifiques » aujourd'hui en vogue à la Sorbonne. Nos maîtres de littérature seraient singulièrement embarrassés s'il fallait prouver scientifiquement que telle poésie d'un Racine ou d'un Victor Hugo est belle ou sublime. C'est ici que le raisonnement finirait par bannir la raison et que la raison même finirait par refroidir tout amour de la beauté. Il en est de même pour le sentiment du bien, qui n'est pas affaire de géométrie. A trop vouloir faire de casuistique rationnelle sur la morale, surtout avec les enfans, on finirait par brouiller toutes les idées.

D'autre part, nous n'admettons pas, dans les méthodes de l'éducation publique, l'empirisme de sentiment cher aux Anglais. Contre Spencer, nous avons toujours soutenu que l'idée enveloppe une force, que le sentiment, qui n'est pas sensation simple, implique lui-même des perceptions, des représentations, un ensemble d'idées tendant à leur propre réalisation, ensemble trop complexe pour être analysé. Sans l'idée, il n'y a plus de sentiment véritable, il n'y a que sensation et impulsion brutes. L'œil ne sert pas seulement à voir, mais à provoquer et à diriger l'action, et si on aperçoit un précipice à ses pieds, cette vision rend possible le rejet en arrière parce qu'elle révèle un danger soudain. C'est ce que Spencer a fini par nous accorder lui-même, il y a déjà longtemps, dans une lettre où il nous expliquait, en la rectifiant, la théorie de sa *Statique sociale* (1).

Selon nous, la morale est un ensemble d'*idées régulatrices* et les émotions éveillées par ces idées n'existeraient pas sans elles. Le sentiment du patriotisme a pour âme l'idée de patrie, idée parfaitement scientifique, justifiable à tous les points de vue par la science biologique, par la science sociale, par la science morale, par la science historique; supprimez ou niez

(1) On peut voir à ce sujet la *Critique des systèmes de morale contemporains.*

cette idée, comme le voudraient des sectaires, vous éteignez du coup le sentiment. Nous rejetons donc à la fois un sentimentalisme aveugle et un rationalisme glacé. L'éducateur public ne doit pas se contenter de sentimens vagues et obscurs; mais il ne doit pas davantage se contenter d'idées abstraites, appuyées sur des raisonnemens sans fin. On ne doit pas avoir toujours à la bouche : « Qu'est-ce que cela prouve ? » ni mettre préalablement toutes choses en doute sous prétexte de les fonder rationnellement. C'est cet « au préalable » qui est faux. Nous dirions donc, pour notre part : — Tout sentiment spontané du cœur, toute idée de l'intelligence, toute opinion que la société enseigne doit pouvoir être soumise au contrôle *ultérieur* de la réflexion, quoique les raisons justificatives de nos sentimens moraux, comme celles de nos émotions esthétiques, soient trop multiples pour pouvoir être *épuisées* par l'*analyse* scientifique.

Malgré l'insuffisance de ce mot de *cœur*, cher aux mystiques, tous les philosophes croient, avec Platon, Plotin et Kant lui-même, que l'intelligence abstraite, celle qui *mesure* les choses dans le *temps* et l'*espace*, celle qui n'atteint nécessairement que les *relations* des choses entre elles, non leur essence et leur intime action, que cette intelligence-là, qui n'est d'ailleurs qu'une demi-intelligence et n'engendre qu'un savoir matériel, — n'est pas tout et ne peut pas être tout. Elle laisse subsister chez l'homme, plus profondément qu'elle-même, un ensemble d'impulsions et de sentimens, en partie consciens, en plus grande partie inconsciens, qui ont été déposés peu à peu par de longues actions à travers les âges. Le philosophe reconnaît là des lois constantes de la nature et de l'humanité, des instincts vivaces répondant à des réalités toujours vivantes, des habitudes innées qui ne sont pas pour cela du pur machinisme, mais qui constituent une sorte de science infuse, s'ignorant d'abord elle-même, capable pourtant, par la réflexion, de se justifier elle-même. Pour les Auguste Comte comme pour les Pascal, le cœur a ses raisons que la raison raisonnante et abstraite ne connaît pas; — mais ces raisons n'en sont pas moins des *raisons* philosophiques et sociologiques, fondées sur la nature, fondées sur l'expérience accumulée des générations. Philosophes et savans (je parle des vrais philosophes et des vrais savans) sont unanimes à démontrer qu'on n'a pas le droit de faire fi des tendances les plus élevées de notre nature, à nous, êtres pensans et aimans. Si les vérités

morales et sociales ne se prouvent pas géométriquement ou physiquement, elles n'en sont pas moins valables pour le philosophe. Bien plus, elles sont l'objet même de la philosophie, qui doit en découvrir la nature, l'origine, le but, le fondement ultime dans nos sentimens les plus intérieurs, dans nos idées ou pensées les plus reculées et les plus vitales, qui sont aussi les vraies *forces* internes.

Les *sciences positives*, aujourd'hui envahissantes, ne sont pas, ne seront jamais tout. Et c'est précisément la philosophie qui démontre cette vérité, qui trace à la science ses méthodes et les bornes de ses recherches. C'est ce qu'on appelle la *critique de la connaissance*. Si la science positive était tout, il n'y aurait pas de philosophie. Sous prétexte de « populariser » la morale, comme on dit, il ne faut pas l'abaisser, mais, au contraire, l'élever à ses plus hauts principes, qui sont à la fois les plus simples, les plus généraux, les plus généreux, les plus féconds. Ce sont les grandes idées de désintéressement qu'il faut répandre, non les petites idées d'intérêt. C'est en agissant sur les ressorts les plus moraux de la nature humaine, surtout chez l'enfant et le jeune homme, qu'on aura chance d'exercer une action à la fois profonde et durable.

L'éducateur donc doit s'adresser d'abord au sentiment et au cœur; puis, à mesure que l'enfant grandit, il doit, pour en faire un homme sociable et un citoyen libre, lui faire comprendre les principales raisons de ses devoirs, y compris les devoirs envers ces hommes plus *prochains* qui sont nos compatriotes. Il doit ajouter que ces raisons constituent seulement une partie des raisons infiniment nombreuses qui lient notre conscience à autrui par une universelle solidarité. Il y a de l'infinité dans le cœur humain comme il y en a dans la nature.

Répandre ainsi chez tous des notions de plus en plus précises sur la société, sa constitution, ses conditions nécessaires, combattre ainsi l'utopie et la violence, voilà le grand besoin social de notre époque. De la lumière viendra la paix, de la paix viendra la lumière. Pour traduire notre pensée, imaginons cette devise:

De luce pax, de pace lux.

ALFRED FOUILLÉE.

L'INSCRIPTION MARITIME[1]

I

Le Parlement va être appelé à reviser les bases de notre recrutement naval. Un projet de loi déposé par le ministre de la Marine y introduit des principes nouveaux. Les transformations de notre flotte, rendues nécessaires par le développement des flottes rivales, imposent elles-mêmes de promptes modifications dans les équipages. Et le mouvement commercial, autant que le mouvement militaire universel, oblige notre pays, s'il ne veut pas se voir bientôt distancé, à rajeunir sa législation maritime. D'autre part, les grèves ruineuses qui ont suspendu la vie de nos ports, l'agitation du personnel marin, le recul de notre armement, ont attiré l'attention générale sur cette situation et sur les dispositions légales dont elle dépend. On va donc toucher à l'œuvre de Colbert. Elle forme un vaste ensemble, complexe et équilibré, dont le balancement et les lointaines conséquences ne sont pas toujours facilement saisissables. Les siècles, qui en ont consacré le principe, ont aussi multiplié les détails. Une institution qui se plie à tant d'états sociaux et politiques, à tant de circonstances et de changemens, mérite l'admiration et l'étude; mais elle ne s'y plie pas sans s'y compliquer, et parfois s'y obscurcir, sans s'y déformer et parfois s'y affaiblir. Des craquemens, d'année en année, se font entendre dans l'édifice. On y remarque des lézardes, on sent qu'il n'est plus fait pour abriter les générations grandissantes

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er novembre 1909, le remarquable article de M. J. Charles-Roux.

et les nouveaux besoins. On cherche par où réparer et consolider. C'est à quoi les Chambres vont s'essayer.

Elles se trouveront en face de l'Inscription maritime, puisqu'elle est la loi qui régit les marins; elles s'y trouveront encore par le fait des critiques de l'armement, des révoltes du personnel, des attaques de la presse qui la mettent en cause.

Qu'est donc cette Inscription maritime qui fait tant parler d'elle? Et, d'autre part, quelles forces profondes secouent brusquement le petit monde des marins, modèle traditionnel jusqu'ici de parfaite et bienveillante discipline? A Marseille, notre plus grand port, à quatre reprises depuis 1904 des grèves ont interrompu les services de la Méditerranée, coupant la France continentale de la France africaine : soit du 22 avril au 22 mai 1904, du 22 août au 20 octobre 1904, le mois de juin 1907 tout entier, le mois de juin 1909 tout entier aussi. Si, plus récemment, l'initiative des pouvoirs publics permit de continuer les transports avec les matelots de l'État, les inscrits n'en ont pas moins fait grève encore du 6 avril au 20 mai 1910. Ils sont les premiers à se plaindre du régime légal auquel ils sont soumis, et le Parlement a dû plusieurs fois s'occuper d'eux; les armateurs, de leur côté, s'efforçant de conjurer la décadence de leur industrie, font le procès de l'Inscription maritime : il faut donc chercher en elle une cause du malaise dont souffre notre marine marchande.

Mais l'Inscription maritime n'est pas chose simple, facile à connaître et à analyser. Elle représente le code militaire, social et professionnel d'une part notable de la population française, celle qui fait métier de la navigation, catégorie plus importante encore que nombreuse. En régissant la carrière, en dominant et en déterminant la vie des marins, ce code national de la mer commande toutes nos activités maritimes. Nulle part plus qu'en ce domaine privilégié des énergies viriles, la valeur du personnel emporte tout.

Dans l'application, on peut définir de façon plus précise l'Inscription maritime une mesure d'ordre général en vertu de laquelle tous les Français qui naviguent professionnellement sont immatriculés sur des registres, mais qui a pour double conséquence d'assurer une source principale de recrutement à la flotte de guerre et de créer aux marins un statut économique

spécial. Au sens strict, ce n'est donc qu'une immatriculation des gens de mer ; en fait, elle prend une tout autre portée ; et ces deux aspects, sous lesquels on peut l'envisager, expliquent la double opinion qu'on en peut avoir. Mesure d'ordre public, simple condition de clarté administrative, l'immatriculation ne soulèverait point de colères ; elle ne saurait non plus disparaître sans inconvéniens. Mais il y a une Inscription maritime, loi de privilège, charte de la dernière corporation subsistant plus d'un siècle après la Révolution française, qu'il est temps d'effacer de nos codes.

Historiquement, l'Inscription maritime se défend par une longue tradition; elle a longtemps résisté aux changemens des mœurs et à l'assaut des critiques. La complexité de cette loi qui embrasse encore tout ce qui touche à la mer est le dernier effet de l'indépendance reconnue jadis au monde maritime et de son unité naturelle. L'amiral de France et après lui l'Amirauté centralisaient tous les pouvoirs. C'était un État dans l'État. La puissance de ce groupement de forces et d'intérêts parut telle à Richelieu qu'il voulut le briser. Mais Colbert dut le rétablir, et après avoir fait ses efforts pour le démembrer, il crut nécessaire de prendre pour lui-même la charge d'amiral. C'est Richelieu qui le premier eut l'idée d'où devait sortir l'Inscription maritime. Avant lui, on prête à Charlemagne l'institution d'un enrôlement obligatoire exercé sur les habitans des côtes pour le « guet de la mer. » Pour Richelieu, la question était d'armer ses navires, et il fit dresser dans tous les ports un état des marins de profession. Il organisa même et paya des compagnies de canonniers. L'application de cette mesure n'ayant pas été suivie, Colbert la reprit en 1665. Elle reçut sa forme définitive en 1689, de Seignelay, continuateur de son père. Jusqu'à Colbert, on n'avait d'autre moyen d'armer les vaisseaux du Roi que la « presse. » On fermait un port et on faisait main basse sur tous les hommes du métier qu'on trouvait dans la ville ou sur les navires marchands. Ce régime barbare a d'ailleurs subsisté jusqu'au XIXe siècle en Angleterre. Les grandes ordonnances de 1668 et 1689, faites « dans l'intention d'assurer au Roi le nombre de mariniers et matelots nécessaires au service de ses vaisseaux, » devaient aussi « pourvoir à la commodité de ses sujets qui équipent des bâtimens pour leur commerce, soit pour la pêche ou la marchandise. » Chaque année, les

marins habitant les villes et communautés des côtes étaient dénombrés et inscrits sur les rôles de mer, puis répartis en trois classes (quatre dans certaines provinces). Chaque classe ainsi constituée était appelée à tour de rôle, c'est-à-dire une fois tous les trois ou quatre ans, à servir une année dans la flotte royale. Et les capitaines marchands furent responsables de l'inscription de leurs subordonnés, c'est-à-dire de leur soumission au service militaire : cette précaution contre la fraude est l'origine du monopole commercial des inscrits.

Colbert venait ainsi d'instituer pour la première fois un service personnel et obligatoire, dont on ne trouvera l'équivalent pour les armées de terre que deux siècles plus tard. Notons qu'il avait hésité et songé d'abord à établir le recrutement de la flotte sur des engagemens volontaires à long terme, analogues à ceux qui forment aujourd'hui la principale source de nos équipages.

Il ne se contenta pas d'une obligation sans contre-partie. Ému de pitié à l'arrivée de la flotte de d'Estrées, il fit construire, à l'usage des invalides, deux hôpitaux pour l'entretien desquels il inaugura la retenue sur toutes les soldes de la marine. C'est l'origine de l'établissement des Invalides. Colbert accorda d'autre part aux marins débarqués la demi-solde jusqu'à l'expiration de l'année de service à laquelle leur classe était assujettie. Enfin il créa des écoles d'hydrographie.

Le régime des classes subit après lui de nombreuses retouches dans toutes ses parties. La caisse des Invalides, dont nous venons de voir le caractère strictement militaire, ne tarda pas à en prendre un tout différent. Par suite du développement de la course, on trouva naturel d'assimiler les corsaires aux marins de l'État et de leur accorder les mêmes secours en cas d'infirmités. Pour attirer les équipages, on développa ces secours en pensions de demi-solde. La Révolution, les dédoublant, maintint la pension d'infirmité et créa la pension de vieillesse. Militaires et civils étaient toujours confondus dans ces mêmes faveurs. C'est seulement en 1885 que, mettant à la charge du Trésor les pensions militaires, on réserva pour la marine marchande la caisse des Invalides.

Quant au recrutement militaire, en 1784 le maréchal de Castries en change la base en ne formant plus qu'un rôle unique où les célibataires sont inscrits sur une colonne à part.

On leur impose un tiers de service de plus qu'aux gens mariés. Une limite d'âge apparaît pour la première fois : ce fut soixante ans; et par ailleurs l'inscrit était autorisé à se faire rayer des contrôles. Un décret de 1790 abaisse la limite de soixante à cinquante-six ans. Vient enfin la loi du 3 brumaire an IV qui la fixe à cinquante et répartit les marins en quatre classes nouvelles : célibataires, veufs sans enfans, hommes mariés, pères de famille, chacune de ces catégories ne devant être appelée qu'après levée complète de la précédente. En réalité, cette loi si peu égalitaire et où rien encore, sauf la vieillesse, ne limitait la durée du service à l'Etat ne fut jamais appliquée; elle vécut néanmoins plus d'un siècle. Elle eut cette originalité d'étendre ses prescriptions aux ouvriers aptes aux travaux des arsenaux : charpentiers, calfats, etc. Un cas analogue au leur se retrouve actuellement dans l'armée de terre, celui des troupes du génie, auxquelles sont affectés d'office les ouvriers de certaines professions.

Déjà la marine pour son recrutement avait dû, à côté de l'Inscription maritime, faire appel à l'engagement volontaire ou racolage. En 1825, elle se vit ouvrir une nouvelle source : elle fut autorisée à puiser en cas de besoin dans les contingens mêmes de l'armée de terre. Enfin une simple circulaire ministérielle, du 9 avril 1835, apportait la dernière grande modification, en instituant la levée permanente. Jusqu'alors, l'inégalité des charges était flagrante, et certains des assujettis échappaient au service, soit par leur absence momentanée, soit en raison des situations de famille. La levée permanente, au contraire, contraignit tous les marins à concourir également au service, en les prenant tous au même âge pour une période équivalente, quelles que fussent les nécessités extérieures. On constituait ainsi des réservoirs d'hommes pour lesquels il fallut organiser les dépôts des équipages.

A partir de ce moment, plus de modifications importantes. L'Inscription maritime subissait déjà de violentes attaques. En 1845, une grande discussion au Corps législatif mettait aux prises MM. de Chasseloup-Laubat, de Lamartine et Thiers. Dix ans plus tard, une Commission dut reconnaître que la majeure partie des dispositions légales sur l'Inscription maritime étaient tombées en désuétude. En 1866, la discussion reprit au Parlement. L'évolution industrielle accentuait l'anachronisme du

principe. Nouvel assaut en 1872. Cependant la loi de 1896, actuellement en vigueur, sans apporter d'innovations véritables, se contenta de codifier les innombrables règlemens émis sur la matière.

II

A la fois loi militaire et commerciale, l'Inscription maritime régla le sort de tous les Français qui exercent effectivement et à titre professionnel la navigation, c'est-à-dire remplissent à bord quelqu'une des fonctions relatives à la marche, à la conduite et à l'entretien des bâtimens naviguant sur mer ou à l'embouchure des fleuves.

Pour voir clair dans l'état de choses créé par la loi, il est utile de le considérer séparément sous ses divers aspects. Touchant à l'ordre militaire et à l'ordre économique, il offre, dans chacun d'eux, une face d'intérêt individuel à côté d'une face d'intérêt général. La netteté des discussions souffre de cette complexité. Il est naturel que les intéressés s'attachent particulièrement à la face individuelle, tandis que des nécessités nationales imposent souvent un point de vue opposé. Mais les défenseurs qualifiés du *statu quo* appuient surtout sur les argumens de l'ordre où n'est pas leur compétence : les militaires parlent commerce et les inscrits entraînement naval. Nous allons examiner successivement les quatre données du problème.

D'abord le statut militaire personnel des inscrits. Nous y trouverons des motifs pressans de mettre fin à la vieille Inscription maritime, c'est-à-dire d'établir sur une base nouvelle ce code des gens de mer.

A l'égard du service militaire, les inscrits forment trois catégories : de dix-huit à vingt ans, ils ne peuvent être appelés que par décret et en temps de guerre; après cinquante ans d'âge, ils n'ont plus d'obligations militaires. Entre les deux d'abord l'assujettissement normal; une période de sept années, pendant laquelle ils restent à la disposition du ministre; cinq ans en service actif et deux en congé illimité; ensuite la réserve jusqu'à cinquante ans.

Le service normal commence donc à vingt ans. Les hommes sont levés individuellement dès que, cet âge atteint, ils revien-

nent dans un port de France; c'est là ce qu'on appelle la levée permanente. Bien que ce service actif soit théoriquement de cinq ans, le ministre a la faculté de fixer à chaque moment la durée, toujours moindre, réellement exigée. En moyenne, elle oscille entre quarante-deux et quarante-huit mois pour les deux tiers environ de l'effectif. Mais un grand nombre de dispenses accordées aux soutiens de famille réduisent leur assujettissement à un an ou moins d'un an; le troisième tiers ne sert ainsi que quelques mois.

A l'heure actuelle, où l'armée de terre n'appelle plus les autres Français que pour deux ans, l'inégalité des traitemens entre marins et terriens paraît choquante. Il en est d'ailleurs une autre, on le voit, entre les inscrits eux-mêmes. Rien de plus contraire à notre esprit d'égalité; enfin la douceur des mœurs modernes répugne à prendre, pour le service militaire, cinq ans de la vie d'un homme.

Ces raisons sont si puissantes qu'on n'a cessé de diminuer la durée réelle de l'assujettissement à la marine, et que ces réductions ont suivi les transformations du service à terre. Au début, les marins des classes, enfermés comme dans une geôle dans l'Inscription maritime, y étaient retenus au service du Roi sans limite d'âge ni de période; puis on leur permit de s'évader en renonçant à leur profession, on s'interdit de les conserver après soixante, cinquante-six, cinquante ans : rien encore ne bornait la période de levée. Cependant à terre, la loi de 1832 avait réduit le service actif de huit à sept ans, celle de 1868 à cinq, chiffre maintenu par la loi de 1872. Dans la marine, pour la première fois en 1863, on fixa une durée : six ans, ramenée à cinq par le décret du 31 décembre 1872. Le parallélisme est marqué; mais il cesse bientôt. A terre, la loi de 1889 abaisse l'appel à trois ans et accentue l'égalité en obligeant les dispensés eux-mêmes à un an; la loi de 1905 enfin inaugura le service de deux ans pour tout le monde sans dispense. La marine reste en retard de deux étapes.

L'opinion publique n'en prendra pas volontiers son parti, et les inscrits protestent. De tous côtés sont venus les avertissemens. Les rapporteurs du budget signalent la difficulté. Les ministres eux-mêmes subissent la pression logique d'une situation qui pèse sur leur département. La flotte a beau manquer de personnel, plutôt que de faire usage du droit ministériel

en retenant les hommes pendant leur cinquième année, on se résigne à désarmer partiellement une fraction de l'escadre quand il en faut compléter une autre. Mais ce n'est pas la solution radicale qu'attendent les inscrits, et le parti socialiste n'en a pas moins fait entendre ses plaintes, tandis que ses meneurs, agissant sur les marins comme le levain dans la pâte, les poussaient à affirmer leurs revendications.

Elles ne peuvent manquer d'aboutir, car tout le monde est du complot : l'opinion, les pouvoirs publics, les intéressés. C'est un principe national que porte à son frontispice la loi de recrutement de 1905 : « Le service militaire, obligatoire et personnel, est égal pour tous. » Que cette égalité idéale demeure entière dans la pratique, on peut en douter néanmoins : facile à réaliser dans la durée d'assujettissement, elle subit d'inévitables restrictions quant à la nature du service. Tout le monde ne saurait être affecté à la même arme, à la même région, et l'on n'empêchera pas que les uns n'aient la vie plus rude que les autres.

A cet égard, il convient de ne pas exagérer le sentiment de commisération qui nous apitoie sur le sort de nos matelots. A temps égal, ils ne seront pas plus à plaindre que le soldat de terre. La vie à bord a d'autres exigences que la caserne, mais aussi des compensations : elle est plus salubre, plus variée, plus attachante, plus instructive; la marine devient une industrie scientifique qui nécessite et favorise un développement sans cesse plus complet de l'esprit. Qu'est-ce que le service pour le marin, sinon bien souvent un apprentissage de sa profession aux frais de l'État? Le confortable qui manquait jadis a fait son apparition sur les vastes bateaux modernes; un cuirassé d'aujourd'hui se trouve presque insensible au mouvement de la mer; il n'y a plus à monter dans la mâture pour serrer les voiles; les embarcations automobiles suppriment l'effort des rameurs.

Restent les flottilles; mais le torpilleur va disparaître; on n'en construit plus. Il n'y aura bientôt presque que des sous-marins, et les équipages en sont entièrement volontaires.

Il faut faire justice de cette légende qui représente le service à la mer comme une géhenne, dernier souvenir des galères, car on en tire argument contre toute affectation d'office à la marine. C'est cependant la règle en Allemagne. On sait que notre inscrit maritime a toujours le droit, en renonçant à sa

profession de marin, de se soustraire, dans le délai d'un an, à la levée de la flotte. Inversement, on ne peut l'obliger à servir dans l'armée de terre tant qu'il reste inscrit.

Les avocats de la population côtière se gardent d'abandonner ce privilège. Leur client a donc le choix de l'arme où il sera versé, et il entend le conserver. On propose, sans rien changer par ailleurs, de réduire, les uns disent à trois ans, les autres à deux, son assujettissement. On aurait donné satisfaction au principe d'égalité. Mais peut-être n'est-ce pas le seul qu'en l'espèce il y ait à satisfaire.

III

Le problème militaire, en effet, nous intéresse avant tout par sa face publique. Le recrutement n'a pas pour but d'égaliser la charge des citoyens, mais de pourvoir à la défense nationale. Or, à la mer, on est toujours comme en campagne : un bâtiment armé représente une unité mobilisée. Il doit vivre et s'entretenir par ses propres moyens, trouver dans son équipage les ressources et les facultés les plus variées. Il faut recruter un personnel ayant des aptitudes diverses et lui dispenser un triple enseignement, maritime, militaire et technique. Quand chacun est devenu apte à remplir tout son rôle, il est encore indispensable de retenir les hommes pour former l'armement actif des escadres qui doivent toujours être prêtes au combat. On ne peut donc échapper à la nécessité d'un service à long terme.

L'homme arrivant au corps passe de quatre à cinq mois dans un dépôt chargé de lui donner un premier dégrossissement. Puis on l'achemine vers une école de spécialité où l'instruction demande huit ou dix mois. Après plus d'un an, il commence un embarquement, qui ne saurait durer moins de deux années si l'on veut que l'homme prenne d'abord une connaissance approfondie de son matériel, en assure ensuite le service normal.

Un assujettissement de trois ans paraît dès lors un minimum. Il ne suffirait pas à former les pointeurs d'élite, à préparer les sous-officiers, à organiser les remplacemens en campagne. Il obligerait à recommencer sans cesse l'instruction si délicate et si coûteuse d'un personnel de choix. Le chef de pièce, les servans d'un seul canon de 305 sont des facteurs importans dans la bataille. On a besoin de gens d'expérience; on doit pouvoir

compter sur eux pendant quelques années et récupérer le prix très élevé de leur formation : 6 000 francs pour un simple canonnier, 8 000 pour un pointeur.

Se contenter de réduire la durée d'appel, serait par suite ajouter des inconvéniens nouveaux à ceux de l'état actuel. Il en offre déjà plus d'un.

Signalons les trois principaux : insuffisance de l'Inscription maritime pour le service actif, d'abord en nombre, ensuite en qualité et gaspillage des réserves.

L'Inscription maritime, en effet, n'a jamais satisfait à tous les besoins de la flotte. Sous l'empire des ordonnances de 1689, le régime des classes n'alimentait les armemens que dans la proportion de 66,4 pour 100, diminuée plus tard de presque toute la fraction affectée au service de l'artillerie. En 1829, le ministre croit utile d'insister pour que les équipages de ligne comprennent au moins 33 pour 100 d'inscrits. De 1830 à 1855, en dépit des engagemens volontaires, la marine se voit obligée d'emprunter au recrutement 31 410 hommes. Les inscrits aujourd'hui ne constituent guère que la moitié de nos effectifs en moyenne, et la proportion tend à baisser. Elle baissera d'autant plus que nos équipages sont insuffisans déjà pour armer nos escadres; et bientôt des bateaux plus gros et plus nombreux exigeront une augmentation de personnel. On réclamait, en 1908, un effectif total de 52 000 hommes en temps de guerre; dans quelques années l'armement complet de la flotte en absorbera 56 000, c'est-à-dire qu'il en faudra réunir 60 000 en comprenant les services à terre. Pour 1912, le budget prévoit 55 163 hommes. Or la levée des jeunes inscrits donne un nombre de matelots chaque année décroissant. Alors que la classe de 1899 se composait de 5 817 jeunes hommes, la classe 1905 n'en comprenait plus que 4 916. La marine a besoin de plus de 9 000 hommes de remplacement annuel : elle en demandera 12 à 13 000 au moins quand son nouveau programme sera achevé. L'Inscription maritime, dont la part était de moitié, ne fournira dès lors qu'un tiers.

Cette décroissance des populations maritimes peut ne pas sembler fatale. Elle résulte en partie de la diminution de notre marine marchande. Pour ce qui est de la quantité, l'Inscription maritime suffirait aux besoins de la flotte de guerre si notre commerce de mer se relevait brusquement. Mais, hélas! elle contribue elle-même à la ruine de ce commerce et à l'épuise-

ment des ressources en personnel qu'elle assure à la flotte.

Il y a aussi, avons-nous dit, la question de qualité. Souvent les inscrits sont encore inaptes à la culture scientifique qu'exigent aujourd'hui les spécialités militaires. La proportion qu'ils prennent dans le recrutement de ces spécialités est faible et décroissante. On incorpore chaque année un nombre de matelots de pont hors de proportion avec les besoins (environ 40 pour 100). De 1890 à 1907, la quotité d'inscrits ayant obtenu des brevets a baissé : pour le canonnage, de 71 à 52 pour 100; pour la machine, de 14 à 10 pour 100 ; pour la timonerie, de 29 à 17 pour 100 ; pour la torpillerie, de 78 à 40 pour 100 ; le reste provenant surtout des engagés volontaires.

Ces chiffres font paraître l'impossibilité de former des équipages avec les seuls inscrits.

Au surplus, il ne s'agit pas seulement de moyennes. Le personnel de la marine n'est pas homogène, il est réparti en spécialités et en groupes à compétences très diverses. Il existe dix-huit spécialités comportant pour la plupart quatre degrés hiérarchiques. Cela fait près de soixante-dix catégories à entretenir en nombre. Il en est dont l'importance doit attirer particulièrement notre attention : celles des mécaniciens, chauffeurs et gradés de la machine. Elles s'alimentent peu parmi les inscrits d'origine, et cela se comprend. C'est dans les ouvriers des industries à terre que la marine doit puiser. La pratique du métier qu'ils ont exercé diffère à peine de ce qu'ils auront à faire à bord : il est incomparablement plus facile de compléter à cet égard leur formation antérieure, de les habituer à la vie sur mer et à la discipline que de transformer en chauffeur, en électricien, en mécanicien, un marin du commerce ou de la pêche. Si les avantages faits par la loi à l'inscrit maritime récompensent une préparation antérieure utile à la marine, accordons-les aussi bien à cet ouvrier mécanicien, précieux aujourd'hui ; et, si c'est un encouragement à servir dans la flotte ou militaire ou commerciale, attirons-le au même titre que le navigateur professionnel : nous en avons autant besoin.

La vérité est que le métier de la mer a perdu de sa particularité comme de ses dangers. Il s'est diversifié et souvent le caractère industriel l'emporte en lui sur le caractère maritime. La flotte de guerre, elle aussi, devient plus militaire et moins uniquement marine. Son union, sa ressemblance avec la flotte

de commerce ne vont plus jusqu'au mélange et à la presque identité, comme au temps des corsaires. Ainsi le faisceau naturel si judicieusement lié jadis par la loi d'Inscription maritime se dénoue par la force des choses.

L'état actuel du recrutement présente, avons-nous dit, un troisième inconvénient, relatif aux réserves. L'inscrit n'est soumis à aucun autre service militaire que celui de la flotte. Mais la flotte est toujours mobilisée ou peu s'en faut. Un bateau ressemble à une usine, et par endroits à un cabinet de physique : la délicatesse de ses organes mécaniques ne supporte ni l'inaction ni l'abandon momentané. Il faut à la flotte, en permanence, presque tout son personnel. A défaut d'une levée suffisante, elle le complète par des engagemens volontaires. Mais que deviendront ses réservistes ? On a beaucoup loué l'Inscription maritime de nous assurer d'importantes réserves. D'abord la même abondance se retrouve partout où existe le service obligatoire, en Allemagne par exemple. Ensuite elle n'est un avantage qu'en apparence. L'Angleterre, les États-Unis, qui ne font appel qu'aux engagemens, ne forment presque pas de réserves : l'homme, une fois débarqué, n'est plus soumis à aucun lien. Dans ce cas on garde nécessairement en temps de paix sous les drapeaux tout l'effectif de guerre. Ce sont, nous venons de le dire, les meilleures conditions pour l'entretien d'une marine.

Chez nous, on comptait, au 10 octobre 1908, 86 406 hommes mobilisables en temps de guerre pour la marine, qui n'en eût utilisé que fort peu. De ces réservistes, plus de 45 000 étaient matelots de pont, et il en fallait à la flotte au maximum 2 000. Ajoutez nombre de réformés qui se trouveraient encore capables d'un service à terre, puis les marins trop âgés pour être pris à bord, mais bons pour le régiment : au total, bien au delà d'un corps d'armée, qu'on pourrait envoyer à la frontière et que la loi dispense de son devoir. Car les inscrits ont droit de ne servir qu'à la marine ; et c'est la loi même, qui les régit, qui organise en temps de guerre une véritable grève des bras croisés.

Est-il nécessaire, pour aboutir à ce résultat, de payer aux frais du budget naval des retraites commerciales ?

Il faut une loi nouvelle. Il la faut pour satisfaire aux besoins de la marine, nous venons de le voir ; aux exigences de l'égalité, nous l'avons vu aussi ; à celles de l'esprit de justice, car l'Inscription maritime fut un marché jadis équitable qui réalisai

un équilibre d'avantages et de charges; mais tous les élémens en ont changé de valeur avec le temps; dangers de la vie sur mer et ses profits, qui caractérisent l'intérêt du monopole; organisation professionnelle du pays et durée de l'assujettissement militaire; conditions propres du métier de marin et de la vie ambiante. Ni en valeur absolue, ni en valeur relative, aucun des élémens du marché tacitement conclu par l'Inscription maritime n'a plus son sens d'origine: il est temps de le reviser.

On n'y voit d'ailleurs plus clair dans l'enchevêtrement administratif qui résulte d'une situation si profondément modifiée. Le recrutement de la marine, à lui seul, est régi par quatre lois juxtaposées: celle de 1896 pour ce qui est des inscrits; celle de 1886 pour les engagemens volontaires dans les écoles de mousses et d'apprentis; celle de 1889, maintenue en vigueur pour l'armée de mer seulement, pour les autres engagemens volontaires; enfin du 21 mars 1905, pour l'incorporation des hommes du contingent choisis parmi ceux qui en ont fait la demande. Cette dernière reconnaît d'ailleurs à la marine, comme il avait été fait à d'autres époques, la faculté d'obtenir la mise à sa disposition d'office d'un certain nombre de jeunes soldats appelés, qu'elle n'emploierait qu'à terre. Mais elle remet à une loi spéciale l'institution définitive et le fonctionnement de cette possibilité, loi spéciale non encore soumise aux délibérations du Parlement. Cette source reste donc fermée. On peut même dire que le recrutement normal des troupes de mer par l'Inscription maritime joue illégalement. Il continue à être régi par les dispositions caduques de la loi de 1889 sur le service de trois ans qui l'avait visé, alors que la loi de 1905 sur le service de deux ans lui est matériellement inapplicable. Demain une classe entière peut réclamer du Conseil d'État sa libération immédiate, un tiers de l'effectif marin des équipages peut être enlevé à la flotte.

La marine n'a pas négligé de préparer cette loi nouvelle si évidemment nécessaire. Une commission, présidée par M. le commissaire général Rouchon-Mazerat, a rédigé un projet, enfin déposé le 11 mai 1909 sur le bureau des Chambres, après de longs délais dus à l'hostilité du ministère des Finances et de la Commission du budget.

Ce projet de loi, tout en maintenant le côté économique de l'Inscription maritime, en change complètement la base mili-

taire. Il reconnaît aux marins le droit qu'ont aujourd'hui les habitans de l'intérieur de ne servir que deux ans, mais il leur enlève celui d'être uniquement affectés au service de la flotte. Après avoir choisi dans ces hommes ceux dont elle aura besoin comme matelots de pont ou dans ses services à terre, la marine remettra le reste à l'armée. Pour recruter ses spécialités, elle aura recours aux engagemens volontaires d'au moins trois ans et généralement de quatre. Mais elle fera des avantages particuliers aux inscrits qui voudront s'engager : avantages de solde, d'emplois civils après congédiement, de préférence pour les concessions, etc. D'autre part, aux gens du service de deux ans elle ne donnera plus qu'une solde réduite : celle de l'armée de terre; et les économies de ce chef couvriront en partie les dépenses nouvelles occasionnées par l'engagement.

Si ce projet maintient encore l'Inscription maritime, il achemine à sa suppression; il la supprime presque, en fait, au point de vue militaire, et règle la question du recrutement à la satisfaction de la marine. Il utilise les réserves surabondantes d'autrefois en les versant dans les régimens. Il favorise l'incorporation à bord d'élémens *choisis* parmi le personnel des marins de profession. Il donne ainsi le moyen d'éliminer les apaches qui depuis quelques années gangrènent nos équipages. On lui fait, il est vrai, le reproche de favoriser à l'excès les gens de mer en réduisant leurs charges légales sans réduire les avantages correspondans. Il maintient entre eux de grandes inégalités. Il en établit surtout d'injustifiables entre les volontaires contractant des engagemens à long terme et également utiles à la marine, mais provenant les uns de la navigation commerciale, les autres de l'industrie. Si les mécaniciens pris à l'intérieur du pays rendent à bord des services aussi indispensables et aussi pénibles que les pêcheurs devenus timoniers ou fusiliers, pourquoi les uns, en échange du même dévouement, recevraient-ils plus que les autres? N'est-ce pas se condamner à subir les réclamations des sacrifiés ?

Il semble donc qu'il faille faire un dernier pas, et, cessant de demander au budget de la marine la rançon d'une situation économique appelée à disparaître, régler le recrutement en seule considération des intérêts militaires. Réduisant comme ci-dessus l'assujettissement obligatoire à deux ans, il resterait à favoriser les engagemens à long terme par des procédés divers.

Les écoles de mousses, si utiles à la marine anglaise, peuvent être développées. Nous tirons trop peu de parti de notre personnel colonial dont les laptots sénégalais montrent les ressources. Enfin, s'il faut offrir des faveurs aux hommes déjà instruits dans les métiers techniques, il paraîtra juste et avantageux de calculer ces faveurs, suivant des coefficiens cumulatifs, d'après les diverses qualités profitables à la marine, quelles qu'elles soient.

On accepte déjà les conscrits terriens qui demandent à servir à bord. On en trouverait davantage si l'on permettait à chacun de choisir sa spécialité et au besoin de stipuler qu'il n'ira qu'à terre ou sur les gros bâtimens d'escadre. Ne pourrait-on pas étendre de même à la navigation sur les cuirassés, le long des côtes métropolitaines, l'emploi, d'office, d'ouvriers chauffeurs ou mécaniciens affectés à la marine comme d'autres gens de métier le sont aux troupes du génie?

IV

Nous n'avons encore pris l'Inscription maritime que par son côté militaire, et il offre déjà de sérieuses raisons de la transformer radicalement : nous en rencontrerons d'aussi graves dans le domaine économique. C'est encore là que s'élèvent contre elle les protestations les plus vives. Le pays tout entier souffre de l'état de choses actuel; ses industries maritimes périclitent et les intéressés directs, employeurs ou salariés, crient à l'envi, à bon droit le plus souvent.

Là aussi, en face de l'intérêt de l'individu, il y a des intérêts plus généraux.

La situation faite individuellement au marin par l'Inscription l'enferme dans une corporation privilégiée; elle se résume en libéralités reçues de l'État, en échange d'une diminution de liberté. Les avantages sont multiples. D'abord le monopole du travail dans les industries maritimes. Les bateaux français, en partie défrayés par les primes versées par l'État et en outre détenteurs légaux d'une large part du trafic national (la pêche côtière et le cabotage entre ports français), doivent, en vertu du décret-loi de 1793, être armés pour les trois quarts de leur effectif par des inscrits maritimes. La loi interdit la pêche aux non-inscrits, sauf exceptions pour la pêche de plaisance en

échange d'un impôt qui alimente la caisse des Invalides. Le fait même de naviguer, de mettre en mer une embarcation, nécessite pour un non-inscrit l'agrément des pouvoirs publics et un permis de circulation grevé d'un droit au profit de la même caisse. Dans la jouissance de ce monopole, les inscrits, au contraire, n'ont à payer ni droits, ni patentes. On leur accorde des concessions gratuites de portions de plages pour y établir des parcs ou pêcheries.

A ces générosités, l'État ajoute les pensions, dites de demi-solde, sorte de retraites ouvrières presque entièrement défrayées par le budget de la Défense nationale. La demi-solde est l'apanage des inscrits n'ayant pas acquis de droits à la retraite dans la marine de guerre, mais réunissant, à cinquante ans d'âge, vingt-cinq années d'embarquement, compris le temps de service à l'État. Dans le décompte des demi-soldes, on fait même entrer à titre de navigation des années passées dans l'armée de terre ou dans le personnel civil employé aux bureaux de la marine, du moins jusqu'à concurrence de dix ans. Ces pensions sont très supérieures à celles que prévoit le projet de loi sur les retraites ouvrières et peuvent atteindre 800 ou 900 francs. Une part, en moyenne environ la moitié, est reversée sur la tête des veuves et des orphelins. Le tout est servi par la caisse des Invalides.

Ce n'était pas encore assez, et la caisse de prévoyance, sorte d'association mutuelle obligatoire entre les armateurs et les inscrits, fonctionne sous la garantie de l'État et délivre des secours ou pensions aux marins blessés et à leur famille. Instituée en 1898, elle était alimentée par le versement de 1 1/2 p. 100 des salaires, tant par le marin que par son employeur. En 1905, la quotité du versement patronal a été augmentée pour pouvoir faire face à des secours plus importans. La marine, de son côté, paie, à titre d'avances, des frais de route aux marins qui veulent rejoindre leur quartier. Elle subventionne les sociétés formées par les gens de mer ou pour eux, en particulier les sociétés de crédit maritime. Elle entretient à leur usage et leur ouvre gratuitement des écoles d'hydrographie destinées à l'enseignement de la navigation, reçoit leurs fils de préférence dans les écoles, etc. La liste des menues faveurs et des menues subventions serait trop longue. Mais il est un point qu'il faut signaler, c'est l'intervention obligatoire de la marine dans le contrat de louage à bord des navires marchands. L'État im-

pose aux armateurs des mesures protectrices à l'égard du personnel, en particulier la charge de payer, nourrir et soigner tout inscrit tombé malade en cours de traversée ou blessé au service du navire, de le rapatrier à leurs frais après lui avoir versé sa solde pendant un maximum de quatre mois après son débarquement.

En échange de tous ces avantages, l'inscrit maritime a toujours été soumis à une diminution de sa liberté professionnelle. Jadis il ne pouvait embarquer ailleurs que dans un port et sur un bateau de son quartier, ni s'absenter de sa paroisse sans permission. La marine le considérait comme soumis à une discipline semi-militaire et à la direction constante de son commissaire de quartier. Les inscrits lui font grief de n'avoir pas défendu la caisse des Invalides, grossie de retenues sur leur solde, et qu'ils considéraient comme leur propriété. L'État, dans les momens difficiles, a fait main basse sur les fonds, mais on peut le considérer comme libéré de cette dette moyennant la très forte annuité qu'il verse à la caisse depuis lors.

Les marins restent hors du droit commun à bien des égards. Il leur est interdit d'aller à l'étranger sans une autorisation spéciale. L'exercice de leur profession est étroitement réglementé. Le décret-loi de 1852 les astreint, une fois engagés à bord d'un navire de commerce, à une discipline particulière, dont les infractions sont jugées par des tribunaux maritimes. Si le marin abandonne son bateau, il est qualifié déserteur et passible de peines sévères. Cette règle, qui fait entrave au droit de grève, soulève les colères du personnel.

Ce n'est pas sans difficulté qu'on entre dans la corporation ou qu'on en sort. On n'est inscrit définitif qu'après dix-huit mois de navigation à titre d'apprentissage. On ne le reste qu'à condition de prendre la mer un certain nombre de jours par semestre. L'État ne permet pas qu'on le devienne avant seize ans, si, à treize ans, on ne sait lire et écrire, etc. Enfin les terriens à qui viendrait l'envie de commencer la navigation après leurs deux ans de régiment devraient y être autorisés par le ministre de la guerre et se verraient rappelés au service de la flotte, à moins d'avoir passé leur trentième année, pour compléter la durée du temps exigé par l'armée de mer : charge particulièrement dure à l'homme qui atteint vingt-huit ou vingt-neuf ans.

Le poids exceptionnel de l'assujettissement militaire expli-

quait seul de si grands avantages économiques attachés à si peu de charges dans la vie civile. Mais on a réduit, on va réduire encore le service obligatoire à la marine ; et nonobstant on ne cesse d'accroître les faveurs dont jouissent les marins. Les pensions viennent d'être relevées en 1908. L'année précédente, un règlement sur le travail à bord des navires marchands avait institué le repos hebdomadaire, limité la journée de travail, tarifé les heures supplémentaires, renforcé les précautions d'hygiène et de sécurité, etc. Les inscrits devraient s'estimer trop heureux et se taire : ils se plaignent, réclament furieusement, menacent même et font appel à la violence. Pourquoi cela?

En réalité, les entraves ou si l'on veut les lisières dans lesquelles on les a maintenus peuvent ne pas peser lourd, elles sont gênantes, et la comparaison avec l'entière liberté des ouvriers de l'intérieur les rend insupportables. Elles diminuent le marin ; elles l'empêchent de s'élever librement. A cet égard, les pensions elles-mêmes ont un mauvais effet. Dans la sécurité d'une retraite abondante et acquise automatiquement, l'homme s'engourdit ; il perd les qualités, les ambitions qui eussent amélioré son sort. On peut se demander si le régime actuel favorise assez la formation spontanée, par le rang, d'un état-major des professions maritimes, s'il encourage la petite entreprise, s'il ne décourage pas la grande, qui offrirait des places et des carrières aux navigateurs. Nos populations maritimes, immobilisées au milieu du mouvement général, souffrent d'un malaise qu'elles n'analysent pas, mais qui se traduit par de la mauvaise humeur.

Par surcroît, la providence étatiste qui, paternellement, les tient en tutelle, en fait de grands enfans, irréfléchis parce qu'imprévoyans, mobiles et violens parce qu'irréfléchis. Dans leur vie on a presque tout réglé pour eux : ils représentent au moral les produits d'un socialisme ; et nous les voyons, moutonniers, servir de proie aux meneurs. On leur impose la grève. Ils sont dupés, exploités, terrorisés plus facilement que d'autres. Et ils plient et commencent à gémir sous la tyrannie des chevaliers de désordre.

V

Ce n'est pas pour en arriver là que le pays a consenti tous les sacrifices dont nous avons vu le retentissement individuel. Car il y a l'autre face de cette situation. L'Inscription maritime coûte très cher à l'État. Il verse les demi-soldes et les secours. Sa subvention annuelle à la caisse des Invalides, d'au moins 13 millions en moyenne, en dépassera 16 cette année; il constitue de la sorte, pour une catégorie de travailleurs, des retraites prises dans la poche des contribuables. Il fait remise des impôts et patentes qu'il pourrait lever. Il occupe à la tutelle des populations maritimes un personnel administratif nombreux. Le littoral de la France et de l'Algérie se trouve encore divisé, de par une ordonnance de 1784, antérieure au télégraphe et au chemin de fer, en 79 quartiers dirigés chacun par un ou plusieurs administrateurs. Certains quartiers ne comptent pas 400 inscrits navigans et n'en envoient chaque année qu'une dizaine au service de la flotte. Au lieu de réduire cet état-major administratif, le Parlement ne cesse de l'accroître, et l'a fait encore tout récemment. Les deux chapitres du budget relatifs aux pêches et à la navigation maritime sont montés depuis 1907 de 1 104 000 francs à 1 900 743. La loi récente sur la sécurité de la navigation crée de nouveaux inspecteurs répartis entre 33 ports, et dont certains n'auront parfois que trois ou quatre navires à visiter par an.

N'oublions pas qu'il en coûte à l'État non seulement pour soutenir ces mesures de protection à l'égard du personnel, mais encore pour compenser vis-à-vis de l'armement les charges imposées par le monopole des inscrits. Aux frais de l'Inscription maritime s'ajoutent les primes à la marine marchande, 150 millions, répartis sur dix ans aux termes de la loi de 1906.

Si l'État croit faire ainsi tout le nécessaire pour sauver notre commerce, il est bien mal payé de ses avances. Comme les primes, l'Inscription maritime comporte une libéralité en argent entourée de formalités et de restrictions, qui matériellement en contrarient les effets et moralement entraînent des conséquences plus néfastes que les secours ne sont profitables. Aussi, malgré les lois qui, périodiquement, prétendent en assurer le relèvement, notre marine marchande décline-t-elle. Pour le tonnage, elle ne

se classe plus qu'au 5e rang, bien loin de l'Angleterre, de l'Allemagne et même des États-Unis, après la marine norvégienne; et l'Italie la serre de près. Cependant aucun de nos rivaux heureux ne réserve à ses nationaux le monopole des professions maritimes. Ce n'est donc pas ce qui fait la prospérité d'une marine. M. d'Agoult estime que nous devons à cette obligation, résultant du décret-loi de 1793 (acte de navigation), une majoration de 12 pour 100 dans les frais relatifs à nos équipages. Et il ne tient pas compte du faible rendement du travail, résultat du monopole; sur un même bateau, acheté à l'étranger, où trois hommes suffisaient à la manœuvre, il nous en faut quatre.

L'Inscription maritime, en partie responsable déjà de la complication en vertu de laquelle six ou sept ministères interviennent dans les affaires maritimes, fait donc aussi peser sur l'armement des charges directes dont nous avons vu l'origine: versemens à la Caisse de prévoyance, au début 1 1/2 pour 100 des salaires, depuis 1905, 3 1/2; contribution à la caisse des Invalides, portée en 1908 à 3 pour 100 des salaires; obligation, à défaut de conventions spéciales, de donner aux marins une nourriture équivalente à celle des matelots de l'État; obligation de soigner, nourrir et rapatrier les marins tombés malades et de leur verser leur solde pendant quatre mois après leur débarquement.

Cette dernière clause a été exploitée par les ayans droit, et des statistiques montrent qu'un tiers des équipages se faisaient allouer des soins médicaux et les avantages y attachés. Enfin, la loi du 17 avril 1907 sur la sécurité de la navigation et la réglementation du travail à bord, conçue dans l'intérêt souvent mal compris des inscrits, surcharge encore le commerce français. Elle lui coûtera plusieurs millions par an.

Ce ne serait rien encore s'il n'y avait pas les grèves. Considérables sont les pertes directes : la Chambre de commerce d'Alger vient, pour ce qui la concerne, de faire paraître la statistique des deux mouvemens de 1904 et 1909 : cela se chiffre par millions. La seule Compagnie transatlantique, au mois de juin 1909, a vu le nombre de ses passagers sur Alger diminuer de 222 en première classe; 434 en deuxième ; 464 en troisième; 541 en quatrième; les marchandises de 4 842 tonnes, plus 26 000 moutons, d'où perte sèche d'environ 150 000 francs. Mais

ce qui est plus grave et ne saurait se chiffrer, ce sont les conséquences lointaines, faillites, emprunts onéreux, mesures coûteuses de préservation ou d'assurance ; c'est surtout le préjudice moral. Les grèves ont jeté le discrédit sur nos compagnies de navigation, sur nos ports, sur nos fournitures. Celles-ci sont tenues pour irrégulières, nos bateaux réputés ne jamais partir à temps. Les voyageurs se détournent de nos lignes de paquebots.

Ils s'en détournent d'autant mieux que nos concurrens, s'empressant d'exploiter contre nous et de grossir nos misères, représentent nos bateaux comme dangereux autant qu'incommodes. Les grèves sont accompagnées de violences : elles ne retardent pas seulement les voyages, elles les compromettent en provoquant des actes de sabotage ou tout au moins d'indiscipline.

Telle est du moins la menace dont on effraie nos cliens étrangers. L'attitude des inscrits lui donne une apparence de bien-fondé. On les voit, inconsciens de leur responsabilité comme de leurs intérêts, suivre les meneurs pour les motifs les plus futiles. Sous la surface de l'agitation marseillaise on discerne plus d'ambitions personnelles et de questions politiques que de difficultés d'organisation professionnelles. Et par ailleurs ces gens, dont les pouvoirs publics ont toléré tous les excès, ignorent le respect des lois. Au début de 1910, une délégation du Comité central des armateurs, composée de vingt-cinq d'entre eux, représentant toutes les variétés de la navigation, s'adressa vainement aux ministres de la Marine et du Commerce et au président du Conseil : « L'anarchie, put-elle leur dire, règne maintenant à l'état endémique à bord de nos navires, et la cause de ce mal, il ne faut pas la chercher ailleurs que dans la non-application des lois et règlemens... Les inscrits proclament partout, ils écrivent, ils impriment cette déclaration saisissante : « La loi n'est que ce que le travailleur veut qu'elle soit. »

En fait, ils ont réclamé le droit de grève contrairement au décret-loi de 1852. Le gouvernement, docile à leurs objurgations prépare une revision de ce décret qui leur donne satisfaction, mais porte à la discipline un tel coup qu'il soulève les protestations de tout l'armement. Les inscrits le tiennent cependant pour acquis. Ils profitent du moment où leur bateau est sur le point d'appareiller pour produire brusquement des réclamations

que rien ne faisait prévoir, ou même pour débarquer sans raison. Ils imposent leur volonté et se font un plaisir de l'embarras où ils mettent le commandement. Le 25 janvier 1910, le *Corte*, paquebot postal, n'a pu effectuer son départ de Marseille pour la Corse. Quelques instans avant de lever l'ancre, le capitaine recevait les deux billets suivans : « Vu la violente tempête qui règne, l'équipage de la machine a l'honneur de faire part au commandant qu'il ne prend pas la mer. » — « L'équipage du pont prévient le commandant que l'équipage ne part pas à cause de la fureur du temps. » Or, il est de notoriété publique et les statistiques de l'Observatoire météorologique en font foi, que le temps, s'il n'était pas beau, ne présentait aucun danger pour un bâtiment comme le *Corte*.

C'est là un cas typique ; on pourrait en relever beaucoup d'analogues. En voici un autre, d'un caractère plus inquiétant encore. Le vapeur *Étoile* franchissait le détroit de Messine, au milieu de courans violens, entouré de navires et gouvernant à peine, tant sa vitesse se trouvait réduite. Tout à coup, les chauffeurs abandonnent le travail. Pour éviter un malheur, les officiers durent prendre la pelle et remplacer les mutins. Les plaintes renouvelées du capitaine, de l'armateur et du Comité central ne reçurent même pas de réponse et aucune suite ne fut donnée par la Marine à cette affaire.

Les incidens sont de toutes sortes. En 1907, l'électricité ayant fait défaut dans les chaufferies d'un paquebot de la Compagnie Fraissinet, les chauffeurs refusent d'allumer les lampes à huile de secours. Ailleurs l'équipage prétend sérieusement qu'on ne saurait considérer les pommes de terre comme légumes. Les soutiers, désignés pour prendre le service, se déclarent malades, contre l'avis du médecin ; et, sous peine d'éteindre les feux par mer démontée, on exige du commandant sa parole d'honneur qu'il fera le silence sur ces actes d'indiscipline, etc.

La partialité du gouvernement contraint enfin le syndicat des armateurs à se retirer de la Commission mixte instituée pour régler amiablement divers litiges. La lettre de son président, divulguée par la presse, rappelant la liberté qu'on laisse à l'indiscipline, ajoutait : « Un certain nombre d'armateurs ont préféré taire les faits dont ils ont eu à souffrir, de peur de voir leur clientèle se détourner d'eux, tant ces faits étaient graves et présentaient de dangers pour la sécurité du bâtiment. »

On peut alléguer que ces difficultés tiennent à des causes momentanées, résultent de la mauvaise politique sociale que nous subissons, et disparaîtraient avec celle-ci. Elles procèdent en effet dans une large mesure des excitations des politiciens qui opposent partout le travailleur maritime au grand patron. Malheureusement, le régime anémiant de l'Inscription maritime prête à ce jeu : il ne laisse guère subsister, pour soutenir notre commerce, que la puissante entreprise capitaliste, en face d'un prolétariat sans initiative. Dans une marine prospère, la vie, l'esprit d'entreprise, viennent au contraire d'en bas et de toute la masse. Ce sont les marins de métier, instruits par une longue pratique, les capitaines qui, en Angleterre, créent des affaires, mettent en train l'armement d'un bateau, lui trouvent des élémens de trafic. L'entreprise repose donc là sur un homme sorti du milieu qui travaille, et s'efforçant de monter à la fortune par la mise en jeu de toutes ses connaissances techniques et commerciales. Notre personnel, endormi dans la quiétude du monopole, assuré de sa retraite à cinquante ans, n'a pas assez de ces ambitions utiles; et c'est en partie pourquoi notre armement ne se renouvelle pas.

Retenu par les conditions légales dans sa carrière et ses modestes mais sûres espérances, limité par les mêmes lois dans ses effectifs, protégé de la concurrence soit étrangère soit nationale, ce personnel a été fait stable artificiellement, stable dans sa composition et dans son esprit, routinier même, cantonné dans sa compétence étroite. Notre marine se développe en vase clos. Elle reçoit peu d'étrangers. Si les marins français étaient plus libres de prendre du service au dehors, peut-être en rapporteraient-ils des habitudes, des impulsions nouvelles. Il se fait peu d'échanges et de personnes et d'idées du côté de l'extérieur, au travers de l'épiderme national, par ces portions mobiles du sol français que sont les bateaux : ni émigration, ni immigration. Point de débarquemens dans les ports étrangers, ni même la liberté d'y payer des salaires. Les portes du navire sont closes ; elles n'ouvrent que sur le sol français.

Si, du moins, elles s'y ouvraient largement à tous nos nationaux ! Il n'en est rien. La mer semble interdite aux Français comme un jouet dangereux. Pour les garder de leurs propres imprudences, on ne leur donne licence de naviguer qu'après apprentissage officiel. Ne s'en trouverait-il pas pour pratiquer

à titre accessoire la pêche ou ce petit transport côtier qu'on appelle bornage? La loi ne leur en reconnaît pas le droit. Nos campagnes sont envahies l'été par des ouvriers temporaires; la loi ferme les exploitations maritimes à ces initiatives qui pourraient être heureuses. Elles permettraient à des jeunes gens de s'essayer à une vie assez spéciale pour qu'on hésite, sauf acclimatement d'enfance, à s'y jeter tout entier du premier coup.

La loi du 31 décembre 1790-7 janvier 1791 posait en principe que: « L'exercice de la navigation et de la pêche est libre en France. » L'ordonnance de 1681 avait dit: « Déclarons la pêche et la mer libres et communes à tous nos sujets. » Est-ce une réalité?

Quelle est la condition faite à ceux que la mer appelle? Il faut se décider tôt, avant la vingtième année. Si, plus tard, après avoir accompli au régiment son service militaire, on veut prendre un métier de mer, il faut, nous l'avons vu, l'autorisation du ministre de la Guerre; puis la Marine vous rappelle au service, à moins qu'on ait dépassé la trentaine. Dans ce dernier cas, l'administration s'efforce de vous décourager en vous refusant une partie des bénéfices de l'Inscription maritime, en particulier la gratuité des concessions sur les plages. Elle exige une « vocation » de toute la vie. Cette condition, qui répondait jadis à la nature des choses, n'y répond déjà plus aussi exactement pour les spécialités mêmes chargées de la conduite du navire; elle contrarie sans utilité le recrutement des mécaniciens.

Lorsqu'on demande un rôle d'équipage au commissaire de son quartier, il s'assure que le postulant, par sa situation et ses occupations passées, est bien en état d'exercer la navigation à titre professionnel. Une enquête préventive est donc menée sur les conditions de l'armement projeté, l'espèce et la force du bateau, son aptitude nautique, le métier actuel et antérieur de l'équipage. Si elle ne lui donne pas satisfaction, le commissaire peut refuser la délivrance du rôle. Il est spécifié que certaines industries d'apparence maritime, donnant lieu à une navigation, ne sont pas considérées comme présentant les caractères d'un solide appentissage à la mer. La circulaire du 26 juillet 1898 a même limité le nombre des inscrits pouvant figurer sur le rôle des remorqueurs.

D'un autre côté, s'il est interdit d'embarquer plus d'un quart de matelots étrangers ou coloniaux, il ne serait pas loisible de

faire une large place aux Français majeurs non déjà inscrits, naviguant pour apprentissage; ils figureraient, en effet, sous la dénomination d'inscrits provisoires, et la proportion de ces derniers doit être, pour un dixième au minimum de l'équipage, constituée par des novices de dix à dix-huit ans. La part laissée aux débutans plus âgés se trouve donc bien réduite.

Les statistiques montrent que sur 77 784 inscrits de vingt à cinquante ans, dont se compose la population maritime, 18 779 seulement, c'est-à-dire 24 pour 100, naviguent au long cours ou aux grandes pêches. Voilà l'effectif total des véritables marins de haute mer; là le commerce doit puiser les trois quarts de son personnel. Nous avons vu que la classe annuelle d'inscrits avait en sept ans diminué de 900 hommes, soit plus de 15 pour 100. En 1874, les inscrits se trouvaient encore 151 826; et trois ans après, M. Lecesne, auteur d'une proposition de loi sur la matière, pouvait dire que pour les deux tiers d'entre eux, représentés par les pensionnés que l'âge, la famille ou le bien-être retiennent le plus souvent à terre, la mer n'était plus qu'un passe-temps ou un souvenir. La plupart des autres sont au service de la flotte de guerre. On voit sur quel marché fermé l'armement commercial doit s'approvisionner de personnel. Que ses besoins augmentent momentanément et coïncident avec une prolongation de la levée militaire effective, avec un courant en faveur de telle ou telle industrie maritime côtière, avec une année de pêche florissante, et il se verra à la merci d'un recrutement sans véritable concurrence, obligé d'accepter sans choisir les hommes qui s'imposeront, les prix qu'ils voudront exiger.

Cette étroitesse du marché de travail ne peut que s'accentuer à mesure que la puissance des mécanismes et la complication des grands bateaux modernes différencie les deux métiers de la grande navigation commerciale et de la petite pêche. On meut actuellement d'énormes paquebots avec quelques hommes et l'ampleur des intérêts engagés sur mer dans le trafic international contraste avec le faible chiffre de la population entretenue par lui, formée à son école. A cet égard, la marine de guerre, qui se rapproche du transport hauturier et le dépasse encore en complication technique, représente une école supérieure d'enseignement maritime. Il n'y a point de profit pour les hommes d'esprit trop grossier, fussent-ils accoutumés à la

mer, à recevoir cet enseignement, qui ne leur donnera pas les aptitudes mécaniques aujourd'hui nécessaires ; mais, en revanche, la flotte peut, avec des ouvriers de terre, faire des mécaniciens utiles au grand commerce. C'est une raison pour ne pas prendre indistinctement tous les inscrits et pour prendre large proportion de non-inscrits.

Ce sera faire naître, encourager, féconder les aptitudes et les vocations maritimes prêtes à germer dans le pays, pour le plus grand avantage de notre marine marchande et de toutes nos autres industries, dont celle-ci représente la voiture de livraison outre-mer.

L'Inscription maritime, en résumé, date d'une époque où la marine avait peu de rapport avec nos provinces de l'intérieur. Elle répondait à des conditions générales dont il ne reste plus rien. La marine de guerre différait à peine de la marine de commerce, partout alors semblable à elle-même. Pêcheur ou gabier, le matelot, du seul fait de son métier, arrivait dans les flottes royales tout préparé à son rôle nouveau. Souvent même il avait tiré le canon en corsaire ou contre les pirates barbaresques. L'instruction militaire des équipages se réduisait à rien. Mais la levée des classes faisait supporter aux populations côtières une lourde charge; et les armemens permanens étant d'autre part nuls en paix, ou peu s'en faut, l'armée de mer ne consistant donc qu'en réserves, il était juste et nécessaire de compenser cette charge et de recruter ces réserves par des faveurs, en particulier, par la demi-solde.

De ce tableau tous les traits ont changé; des règlemens mêmes de Colbert rien ne subsiste, si ce n'est, comme le disait en 1866 déjà le ministre d'État Rouher, la pensée qui les inspira. Cette pensée a été féconde, mais elle était née d'élémens trop altérés depuis lors pour continuer à s'appliquer avec fruit à notre état nouveau. Il serait temps de renoncer à y chercher le principe d'une organisation maritime à laquelle les transformations du monde moderne donnent d'autres bases.

VI

A défaut de son lumineux esprit, il paraîtra malaisé de fixer le point d'équilibre entre ces exigences maritimes éternelles et ces besoins industriels nouveaux qui vont former la double loi

des métiers de mer. Il y a pourtant certaines clartés évidentes. Dans le statut économique de nos inscrits, tout n'est pas solidaire de l'organisation corporative à monopole. On peut mettre fin à cette dernière sans abandonner les garanties que tous les métiers réclament aujourd'hui.

Les retraites ouvrières, par exemple, se généralisent : rien n'empêche de les appliquer aux marins. Ce n'est pas non plus au moment où le législateur intervient pour délimiter partout la durée du travail qu'il y aurait lieu de soustraire la marine à une intervention sur ce point : la loi de 1907 a pu commettre des erreurs, elles sont indépendantes de la question de l'Inscription maritime. Les industries de mer, les plus compliquées de toutes, doivent être minutieusement réglementées. Les Allemands, qui ne possèdent pas notre régime d'inscription maritime, ont eu à décréter un certain nombre d'obligations légales analogues. Leur loi sur les gens de mer du 2 juin 1902 peut être donnée en modèle. Elle détermine les conditions des engagemens au commerce, les droits et obligations réciproques des armateurs, capitaines et marins, ainsi que la discipline des équipages. Il a fallu pour cela organiser des bureaux des gens de mer, qui jouent le rôle de nos bureaux de l'Inscription maritime et de nos tribunaux maritimes. La loi allemande réglemente aussi la nourriture et le logement des équipages, leur traitement à l'hôpital en cas de maladie, le rapatriement des marins débarqués, etc.

Mais elle ne limite pas le recrutement; et si elle punit comme chez nous avec sévérité la désertion en mer, à l'étranger et dans certaines conditions, elle respecte davantage, dans divers autres cas, constituant de moindres délits, la liberté de l'homme.

Ici se pose la question du droit de grève. On n'a jamais songé chez nous-mêmes à empêcher les inscrits de se « retirer sous leur tente » en refusant de prendre engagement à bord. Une fois engagés et *au port d'armement*, il semblerait naturel de leur permettre de déclarer la grève à la condition d'en donner avis préalable. Il est difficile d'aller plus loin. A terre, les ouvriers d'industrie sont engagés pour une période indéterminée; les marins le sont en général pour un voyage. Ils se trouvent donc à même à chaque retour, — ils s'y trouveraient du moins, — de discuter les prix avec l'armateur. Quant à les y autoriser en cours de route, bien évidemment ce serait compromettre

toute exploitation maritime et la sécurité même des navires. Ce n'est pas en mer, ce n'est pas au plein danger qu'on peut admettre une déclaration de grève.

Ceci touche à la définition de la discipline. L'enregistrement du contrat de louage devant un fonctionnaire qualifié : agent de l'Inscription maritime en France, bureau des gens de mer en Allemagne, donne et doit donner aux obligations contractées de part et d'autre un caractère particulier, que ne leur conférerait pas un simple acte notarié. Celui-ci n'aurait pour sanction que des compensations pécuniaires poursuivies devant les tribunaux civils : le contrat de travail maritime crée le lien de discipline ; il oblige à l'obéissance professionnelle sous peine de punitions légitimes et de condamnations pénales.

Ce régime est justifié par la nature des choses. Ce qui fait la difficulté du problème du personnel salarié dans la marine, c'est l'étendue et la force des responsabilités. Ici, d'une façon générale, la vie de tous est, sans cesse, entre les mains de chacun. Les conséquences d'une faute professionnelle, d'un manque à l'obéissance, ne sont pas seulement d'ordre économique mais d'ordre vital ; elles menacent, avec la prospérité du patron, l'existence de l'équipage et des passagers. Cette situation particulière ne se retrouve dans l'industrie terrienne qu'en certains cas exceptionnels et pour des isolés. Que l'avenir y multiplie et groupe ces hautes responsabilités, et peut-être devra-t-on là aussi imiter les règles indispensables de la discipline maritime.

Vis-à-vis des marins, ces règles demeurent d'autant plus nécessaires qu'à de si redoutables possibilités ne correspondent encore que des âmes frustes, façonnées par le dur métier de la pêche. Pour se tenir par soi seul à hauteur des responsabilités, il faut une intensité de conscience, un développement mental à défaut desquels la contrainte extérieure s'impose. C'est parce qu'ils sont des esprits simples, à mœurs rudes, que les marins ont besoin de discipline.

Et c'est aussi pourquoi, peu capables encore de se diriger eux-mêmes, ils se soumettent à l'action des meneurs, et passent facilement à la violence. Élargir le cercle du recrutement et en relever le niveau moyen, ce sera faciliter les relations de l'armement avec son personnel, aussi bien à terre qu'à bord, et permettre d'adoucir en quelques points le code disciplinaire ; mais on ne saurait l'abolir. Notons d'ailleurs que, résultant des néces-

sités de mer, il ne vise pas seulement les équipages. Le décret-loi du 22 mars 1852, remanié en 1898 et 1907 dont se plaignent les inscrits, ne leur est pas spécial : il s'applique pour partie à toute personne embarquée, même aux passagers ; il est la loi constitutive d'une petite société humaine isolée entre le ciel et l'eau.

Reste l'Inscription même, mesure d'ordre, enregistrement officiel d'apprentissage, et le compte des déplacemens tenu par les bureaux. Si la première opération ne représente essentiellement, dans le domaine économique, qu'un contrôle des livrets individuels produits par les marins comme référence, la seconde conserve de toute nécessité un sens militaire : quel que soit le régime du recrutement, l'administration de la marine devra connaître les mouvemens des hommes mobilisables. A terre les ouvriers font dans les mairies une déclaration pour tout changement de résidence. A la mer on ne peut se dispenser d'étendre cette obligation au simple voyage professionnel, ou plutôt à l'embarquement, lequel attache l'homme à un bateau, facile à suivre. Mais si la demi-solde actuelle disparaissait, pour donner place à une pension purement industrielle sur la caisse nationale des retraites, le service de l'Inscription maritime n'aurait plus à tenir la comptabilité des mois de navigation. Celle-ci se trouverait mentionnée sur le livret individuel ; il en est ainsi déjà pour les agens du service général (cuisiniers, maîtres d'hôtel des paquebots, etc.). En déchargeant encore la marine de la tutelle minutieuse qu'elle exerce à diverses occasions sur la population des côtes, on simplifierait les rouages d'une administration surabondante.

Nous ne comprenons pas dans les changemens souhaitables la suppression des concessions de parcs et de parcelles prises sur le domaine public maritime. Certains voudraient voir affermer à de grandes sociétés, comme en Hollande, ces exploitations côtières. Il semble préférable de conserver aux pauvres gens du littoral ces menus ateliers familiaux, qui possèdent les avantages sociaux de la petite propriété. Rien n'oblige à lier les concessions de l'espèce à la pratique de la navigation professionnelle, même, comme aujourd'hui, par un simple droit de préférence, et par une exonération spéciale de tout impôt.

Au total, ce qu'il convient de réclamer, c'est la liberté. Non la liberté sans bornes et sans règles, qui permet aux plus forts

d'abuser des plus faibles; mais toute la liberté possible : celle, pour le Français, quelle que soit sa province d'origine, de prendre part aux profits, aux dangers et aux leçons de la mer; celle pour le pêcheur breton de vivre et d'agir à sa guise sans autre loi que la loi commune; celle pour l'armateur de puiser son personnel où bon lui semble. Il ne défend pas ses seuls intérêts, mais ceux, en même temps, de la France entière, pour qui une marine marchande est une nécessité de premier ordre.

C'est ce lien naturel des intérêts qu'il faudrait rendre sensible, ce lien que brise le particularisme de l'Inscription maritime. Elle fait des marins une population à part, campée sur les frontières métropolitaines, aux points de soudure de la France avec son empire colonial, comme une race de pillards, prélevant leur dîme sur tous les transports. Au temps des douanes intérieures on a connu de ces péages forcés au profit d'une cité puissante ou d'un clan montagnard intraitable. Il ne convient pas que la loi organise elle-même et perpétue une situation pareille. La liberté des déplacemens et des actes, la mobile orientation des carrières et leur libre accès, forment le correctif nécessaire des groupemens d'intérêts actuellement permis par la loi générale. Depuis que l'association émancipe et arme les collectivités professionnelles, le monopole, ne fût-il que de fait, et la corporation fermée, quand ce ne serait que par des barrières incomplètes, donnent à ces groupes privilégiés une puissance excessive. Il faut opter entre le droit ancien qui réservait à chacun sa part mais fixait son rang, et le droit nouveau qui laisse conquérir l'un et l'autre. L'ordre qui fondait la sécurité de la vie sur la soumission n'est plus; les forces aujourd'hui, les décisions, mouvantes comme les aspirations individuelles, viennent d'en bas, du fond démocratique. Il faut qu'à ces libres initiatives les responsabilités restent tout entières attachées. Et quand chacun dans le pays peut faire sa vie, nul n'a plus le droit de prendre aux uns pour constituer aux autres un apanage. Loin donc de réserver à une catégorie d'entre nous le domaine flottant du pays, on devrait y attirer par tous les moyens, par toutes les réclames, le plus possible des habitans de l'intérieur. Ce serait travailler à l'unité nationale en même temps que pour la justice.

Quant aux grands intérêts liés à la marine marchande, c'est encore par la liberté et le sens de la solidarité commune qu'on

les servira le mieux. Liberté des échanges, liberté des fonctions, liberté des engagemens, tout l'inverse de notre législation, le plus souvent. Là comme ailleurs, il est néfaste de poursuivre la prospérité d'une catégorie professionnelle aux dépens d'une autre ou de toutes les autres. La marine entretient ses équipages, autant que ses armateurs; elle importe à la richesse du pays entier. Le premier besoin est de la ressusciter. Rien n'y réussira sinon une administration dévouée, faite pour les administrés, non pour les administrateurs, pour les hommes et les choses, non pour les principes; souple, par conséquent, se pliant à toutes les nécessités commerciales, que dis-je, à toutes les commodités, à toutes les exceptions profitables, à tous les cas particuliers : une administration servante et non maîtresse. Ne vient-on pas de préparer une loi pour donner l'autonomie aux ports, et c'est un carcan dont on les charge! Avant tout, on leur impose de s'aligner sous la règle générale. Regardons la grande démocratie d'Amérique : la plus grande part de l'activité législative s'y dépense à libérer les villes des règles générales qui les gênent, à édicter des lois d'infraction aux lois. Telle est la méthode adaptée aux réalités.

Le jour où nous saurons l'appliquer au relèvement de notre marine marchande, avec la sollicitude vraie et la modestie administrative nécessaires au succès, nous verrons que l'Inscription maritime n'y sert de rien, qu'elle y nuit plutôt. Les remèdes sont ailleurs, dans une organisation des moyens matériels, dans une collaboration des forces éparses dans le pays. Le système traditionnel, prolongé sur un monde économique nouveau que Colbert ne pouvait prévoir, s'oppose à cette collaboration, tient le pays à l'écart de sa marine. C'est la ruine pour celle-ci, l'affaiblissement pour celui-là. Les bénéficiaires eux-mêmes, les inscrits, n'en sont ni plus heureux ni plus prospères. Il est temps de mettre fin à une situation dont tout le monde souffre, excepté nos rivaux étrangers.

GEORGES BLANCHON.

ESSAIS ET NOTICES

LES COMMENCEMENS DE ROME MODERNE

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT (1)

M. E. Rodocanachi poursuit cette série de ses beaux travaux sur Rome qui, par l'exactitude de l'information comme par le luxe des images, ont conquis la faveur du public érudit autant que celle des gens du monde. Après ses grandes monographies du *Capitole romain* et du *Château Saint-Ange*, il nous donne, dans le même format et avec la même abondance d'illustrations et de documens, une étude d'ensemble sur la Rome du siècle d'or, la Rome de Jules II, de Léon X, de Clément VII. Ce volume n'a pas moins d'agrément que ses aînés. La vie romaine d'autrefois y défile en larges tableaux : la cour pontificale, les lettres et les arts, la ville et le peuple, enfin l'administration. On y apprend une foule de choses sur les mœurs, les usages, les processions, les fêtes, les courses, le théâtre, le carnaval, la banque, le commerce, l'imprimerie. La Renaissance revit devant nous pendant quatre cents pages, avec tout son cortège de gloire et de beauté, pour sombrer brusquement dans le feu et le sang, au sac de 1527 par les Impériaux.

Entre tant de sujets amusans, dramatiques, je m'attacherai à un chapitre qui me paraît offrir un intérêt spécial. Ce moment de la

(1) *Rome au temps de Jules II et de Léon X*, par M. E. Rodocanachi, 1 vol. in-4°; Hachette, 1912.

Renaissance est celui où Rome commence à prendre la figure, l'aspect monumental que nous lui voyons aujourd'hui. Dans la Rome des Césars s'était nichée à l'aventure une ville du moyen âge ; le XVIe siècle la remplace par une ville moderne. Ces transformations successives, ces riches perspectives de siècles sont pour le voyageur le charme le plus vif de la Ville Éternelle. L'ingénieux J.-J. Ampère écrivait jadis ici même une suite d'articles intitulés : *Portraits de Rome à différens âges*. C'est un de ces « portraits » que je voudrais esquisser, en me servant du livre de M. Rodocanachi.

Le 17 janvier 1377, le pape Grégoire XI revenait d'Avignon dans la ville de l'Apôtre. Un bas-relief de son tombeau, à Sainte-Françoise Romaine, présente ce retour comme un triomphe. La vérité est plus touchante : comme Pierre autrefois dans la belle fable de *Quo vadis?* Grégoire ne rentrait à Rome que pour mourir ; regrettant sa douce France et son cher Avignon, son magnifique palais et ses oliviers de Provence, il s'éteignait l'année d'après, consumé de nostalgie, à peine âgé de quarante-sept ans.

En effet, Rome était alors au plus bas degré de ses misères ; soixante-dix ans d'abandon l'avaient réduite à cette détresse. La dixième partie des églises n'était que ruines ; la plupart n'avaient que les quatre murs. La ville semblait sortir d'un tremblement de terre. Il n'y restait pas vingt mille âmes. D'immenses terrains vagues, des déserts de décombres, occupaient les trois quarts de l'enceinte d'Aurélien. La campagne farouche envahissait la ville ; le Capitole servait de pâturage aux chèvres ; le bétail, comme au temps d'Evandre, errait sur le Forum. A l'intérieur, les nobles romains, les brigands du Latium, maintenant comtes et barons, s'étaient fortifiés dans les restes des palais des Césars. Toute ruine était une citadelle. Chacun de ces donjons avait ses créneaux et ses tours : l'une de celles des Colonna est encore debout à l'angle de la Via Nazionale. La silhouette de cette Rome brutale et militaire, crénelée, armée jusqu'aux dents, devait ressembler au profil hérissé, au redoutable buisson de piques de S. Gimignano. Le soir, chacun de ces repaires se refermait sur les *bravi ;* les ruelles défiantes se cadenassaient de chaînes ; la nuit tortueuse, traîtresse, se changeait en coupe-gorge. On eût pu voir à pas muets, maîtresse de son domaine redevenu sauvage, rôder dans l'ombre la maigre aïeule, le museau aigu de la Louve.

Ce sont des faits qu'il faut ne pas perdre de vue, en écrivant l'histoire des transformations de Rome : ces transformations ont été exigées par un intérêt politique. Le pouvoir temporel, objet des papes de la Renaissance, supposait à sa base la possession de Rome. Comme Versailles est né du cauchemar de la Fronde, le premier coup de pioche donné à la vieille Rome fut avant tout porté au régime féodal. Les papes, en perçant des avenues, en éventrant d'anciens quartiers, en faisant circuler dans la ville obstruée un flot d'air et de vie, poursuivaient une tâche de réorganisation sociale. On excusera certains de leurs excès de zèle, en comprenant qu'ils s'inspiraient non de la vanité ou de l'ostentation, mais d'une véritable nécessité d'État.

Les travaux commencèrent au milieu du xve siècle. Mais c'est seulement à la fin, sous le règne de Sixte IV, qu'un premier plan d'ensemble apparaît dans toute son ampleur. Le lecteur de la *Revue* a présens à l'esprit les beaux articles de Julian Klaczsko ; il se rappelle sa description de la fresque de Melozzo, où trône le vieux pontife entouré de ses quatre neveux, dont l'un, le cardinal Giuliano della Rovere, est le futur Jules II. Sixte IV, Jules II, voilà les créateurs de la Rome moderne. C'étaient, tous ces Rovere, une race de bâtisseurs, des tempéramens d'épopée, d'une vigueur verdoyante dont leur nom de chênes paraît le naturel symbole ; c'est plaisir de voir, sur les monumens de leur pontificat, blasonner leur feuille de rouvre : elle ne couronne que des souvenirs de grandeur. On appelle Sixte IV le baron Haussmann de la Renaissance; il y a pourtant une nuance entre la plaine Monceau et les collines romaines, comme entre l'Opéra et la chapelle Sixtine.

Sixte IV était de ces remueurs de pierres qui, à la place d'une Rome de briques, en laissent une de marbre. Il fut pourtant bien dépassé, même sur ce terrain, par son neveu Jules II. Celui-ci était d'abord un souverain d'une autre envergure que son oncle. L'Italie, si fertile en tyrans de génie, n'en a pas eu de mieux doué pour la conquête et la victoire. Cet homme de proie osait rêver l'unité nationale, et il ne fut pas loin de la faire à son profit. Raphaël, dans quelques portraits inoubliables, nous a laissé l'image de ce tumultueux vieillard, au poil de vieux lion. On peut se faire une autre idée d'un pasteur de la chrétienté; mais ce barbon terrible commande le respect. Personne n'a eu l'âme plus naturellement intrépide. Toutes ses créations portent la même marque héroïque. Il va sans dire que ses desseins, en ce qui concerne Rome, excèdent singulièrement de simples mesures d'édilité : il s'agissait pour Jules de

créer une capitale à la taille de l'Empire dont elle serait la tête, — à la fois centre d'une nation et métropole de l'univers.

C'était la Rome d'Auguste à refaire de toutes pièces, mais dans un autre sens et sur de nouveaux frais. La ville de l'Église devait l'emporter en noblesse sur toutes celles du monde, faire oublier même son passé : tout en elle devait présenter le caractère de ses destinées surhumaines. De tels projets risquaient de demeurer chimériques, si Jules n'avait rencontré à propos l'homme de la circonstance. C'était un architecte qui n'était plus tout jeune, et qui se trouvait alors à Rome sans situation. Il avait fait toute sa carrière dans l'Italie du Nord, qu'il avait couverte de monumens d'une fantaisie délicieuse, semant partout les traces de son charmant génie et de son invention féconde et imprévue. Nul n'égalait ce merveilleux créateur de décors. Quoiqu'il se plût à manier les styles les plus divers, toute chose sous sa main revêtait une grâce poétique, le même voluptueux sourire. Il alliait à l'extrême audace une exquise pureté du goût; le dessin de ses chapiteaux, de ses moindres moulures, l'avait fait surnommer le « *profilatore.* » Quant à ses fresques, qu'on a retrouvées naguère sous le badigeon, au château de Milan, elles respirent la grandeur propre à l'école de Piero della Francesca et de fra Carnovale. Ce personnage, rendu libre par la chute de Ludovic le More, riche, sans engagement, et nullement pressé d'en contracter de nouveaux, vivait depuis quelque temps à Rome, solitaire, errant tout le jour dans les quartiers dépeuplés de la ville, furetant parmi les colonnes et les débris des temples, prenant des mesures et relevant les proportions de la ville antique. Et voilà que l'artiste sortait renouvelé de ce bain de Jouvence; renonçant tout à coup à sa manière fleurie, il venait de produire pour un autre Rovere ce palais Riario (aujourd'hui, la Chancellerie) qui, même après le palais Farnèse, reste le modèle accompli de la dignité romaine.

C'est ce maître, Bramante, que Jules II allait trouver à point nommé pour le servir : les deux hommes étaient bien créés l'un pour l'autre par un décret de la Providence. On sait malheureusement peu de chose sur Bramante. Raphaël l'a peint à deux reprises dans la Chambre de la Signature : une fois dans la *Dispute*, la seconde fois dans l'*École d'Athènes*, sous les traits d'Archimède : toute une jeunesse émerveillée admire, penchée sur lui, les combinaisons du calcul et la féerie des nombres. L'artiste rend très bien ici un des côtés les plus remarquables de ce grand esprit : la puissance d'attraction, l'ascendant singulier qu'exerçait autour d'elle cette âme

d'enchanteur. Michel-Ange, qui n'aime pas Bramante, ne peut s'empêcher de lui rendre hommage. Jules II, dès qu'il le connaît, ne sait plus se passer de lui : il renonce brusquement à l'entreprise de son tombeau, relègue Michel-Ange à la voûte de la Sixtine, et se livre passionnément aux idées gigantesques de son nouvel architecte. En vérité, on ne fait pas sa place à ce grand homme : il existe une bibliothèque sur Michel-Ange, sur Raphaël; nous attendons encore un livre sur Bramante. Il est bien clair pourtant que si quelqu'un dans l'art a joué un grand rôle, c'est lui, c'est l'Amphion de la nouvelle Rome. Tous les théoriciens, les penseurs de la Renaissance, un Brunelleschi, un Alberti, ne sont ni des peintres ni des sculpteurs, mais bien des architectes. Qui est plus que Bramante un de ces conducteurs ? Que ne lui doit pas Raphaël ? C'est que seul l'architecte a le pouvoir de traduire le monde en formules générales, en signes à la fois sensibles et abstraits : nul art ne participe davantage de l'intelligence, n'imprime à la matière avec plus d'évidence le caractère de la pensée : tracer un cadre à l'existence, lui dessiner son plan, distribuer ses activités selon des formes conçues d'avance, qui nous proposent à chaque instant la règle de nos facultés et l'idéal de nos puissances, c'est l'œuvre du grand architecte, et elle tient du poète et du législateur. Elle rythme la vie, — et ce n'est pas sans raison que les noms d'ordonnance, d' « ordres » sont des termes d'architecture; elle discipline et exalte, nous guide et nous contient. Tous les autres arts dépendent d'elle; l'homme se modèle à son image, grandit ou se rétrécit, pour ainsi dire, à son échelle. Plus que tout art, l'architecture exprime une civilisation : et c'est ce qui donne à Bramante son importance exceptionnelle dans l'œuvre de la Renaissance. Car c'est chez lui que la Renaissance prend pour la première fois la valeur d'une révélation; et quel artiste était plus capable de l'exprimer, que le maître au cou d'athlète et au front d'inspiré, au profil de vieux roi, tel que nous le montre Caradosso, inondé de génie et d'ambitions immenses, dont témoigne son surnom, frère de ceux d'un Morgante ou d'une Bradamante, et où j'entends toujours l'insatiable appel, le désir infini, le *bramare* de la Renaissance?

Certes, ce fut un rare spectacle de voir ces deux sexagénaires, le Pape et l'architecte, deviser de l'avenir et, faisant table rase du passé, improviser une ville nouvelle. On pense au Faust de Gœthe, pris d'un délire d'action sur le bord du tombeau. Deux grandes voies parallèles au Tibre devaient s'ouvrir sur chaque rive : à gauche, la

via Giulia, avec l'énorme palais de Saint-Blaise, devait être la rue des services publics, des ministères et des bureaux; à droite, la Lungara faisait communiquer le Vatican au Transtévère. Enfin, le Vatican lui-même, chaos de monumens et de siècles, de richesses et de bicoques, devait, complètement refondu, entrer dans un système de constructions régulières, à commencer par la basilique de Saint-Pierre, qu'on jetait bas pour la relever plus haute et plus splendide; cependant qu'une troisième voie, sacrée et triomphale, se trouvait projetée à travers le cœur de Rome, pour relier, en longeant le Forum, le palais de Venise au Latran.

Il est difficile de juger ces entreprises immenses : l'histoire des plans de Bramante n'est guère que celle d'un rêve. Pas une de ces œuvres ne fut réalisée telle qu'il l'avait conçue. Du palais de Saint-Blaise, il ne reste que les fondemens aux bossages cyclopéens. Le Belvédère lui-même avec son colossal exèdre, a été niaisement mutilé, défiguré. Quant à Saint-Pierre, qui pourra dire, — après cent cinquante ans d'altérations et de contresens, — ce qui lui reste encore de la forme dictée par son premier auteur? « La coupole du Panthéon planant sur les arcades du temple de Constantin, » — c'est-à-dire l'assemblage ou la conjugaison des deux formes séparément les plus grandioses qui aient surnagé au désastre de la pensée antique, — tel est le programme babylonien que Bramante proposait à l'enthousiasme de Jules II. On sait que le plan choisi était le plan central: l'édifice présentait la figure d'une croix grecque. Chaque abside se terminait par une demi-coupole, et ces sphères étagées se couronnaient au sommet par une sphère plus vaste, comme une pyramide de dômes. On entrevoit quelque chose comme une Sainte-Sophie géante ou comme un prodigieux Saint-Marc : mais quatre tours inattendues venaient flanquer la masse centrale de leurs minarets bizarres, écharper la silhouette et donner à l'ensemble une apparence fantastique. Cependant ces quatre campaniles se reliaient au corps de l'église par des portiques d'ordre dorique. On a peine à se faire une idée de ce mirage étrange. Qu'eût été cette Babel de formes composites, où fusionnaient audacieusement les thèmes les plus divers, tous les mondes de l'architecture? Quel effet devait produire ce mélange de motifs, amalgame de flèches, de frontons, de coupoles, où parlent à la fois toutes les voix humaines, la Grèce, l'Asie, l'Europe gothique? Quelle harmonie eût résulté de cette incomparable polyphonie monumentale? Qui sait ce que le grand virtuose se fût réservé d'y ajouter par le charme de l'exécution, la poésie du style,

la magie du détail? Et qui peut se figurer avec exactitude ce qui n'a été que le songe d'un visionnaire de génie?

C'est à ce moment-là qu'il eût fallu voir Rome. On aura, dans le livre de M. Rodocanachi, les élémens de ce voyage imaginaire. Et l'on se prend à souhaiter, pour cette Rome du XVIe siècle, un plan en relief, une *forma Urbis* comme l'admirable restitution que M. Bigot a réalisée pour la Rome d'Alexandre Sévère. On y verrait juxtaposées, entrelacées, mêlées les trois Romes de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance; les deux premières soudées ensemble comme un animal parasite logé dans la coquille d'un autre, devaient offrir à l'intelligence un merveilleux spectacle historique. Les phénomènes humains s'y présentaient à tous les pas en tableaux saisissans d'histoire naturelle; tout n'était pas, comme aujourd'hui, disséqué, séparé, étiqueté, catalogué comme des pièces de muséum, par l'anatomie minutieuse de l'érudition et de l'archéologie. Le Forum n'était encore que le Campo Vaccino; des cultures maraîchères s'étendaient sur le Palatin. Des masures s'attachaient aux ruines. Le marché aux poissons s'abritait sous les portiques d'Octavie; les bouchers tenaient leurs étaux au forum de Nerva, ou suspendaient leurs crocs aux arcades du théâtre de Marcellus. Trois arcs de triomphe enjambaient encore le Corso. Çà et là, des palais, les nouvelles demeures patriciennes, s'élevaient au milieu de démolitions ou de misères sordides; des boulevards ébauchés se perdaient en fondrières et ne menaient à rien; des rues projetées se heurtaient à des bâtisses têtues; partout l'inachevé, l'ordre contrarié par l'irrégularité, la vie en transformation, du velours sur des guenilles et des délabremens. Parmi tout cela des espaces vides, des vignes, des jardins, des cimetières, de vastes intervalles de silence. Dans ces solitudes, palpitaient les centaines de cloches des couvens, tous les frémissemens de bronze de l' « Isle sonnante. » Et, au-dessus de la ville, là-bas, vers le Vatican, dépassant la toiture crevée de l'ancienne basilique, se hissaient dans les airs les quatre pylônes démesurés et les arcs formidables de la grande « machine » de Bramante, pareille à un défi au ciel, tragiquement interrompu, foudroyé et sublime.

Toutes ces métamorphoses n'allaient pas sans résistances. Le Romain, volontiers caustique, de goûts conservateurs, regardait d'un œil ironique le terrible remue-ménage que faisaient dans sa ville ce pape infatigable et son diabolique architecte. Pasquin allait son train. On riait du pontife se promenant tout guilleret au milieu de ses

chantiers, dans sa capitale sens dessus dessous, que bousculaient sans relâche ses 2500 maçons : — « Une petite armée! disait-il; on pourrait passer une revue! » — et qui surgissait tout à coup, tiare en tête et crosse au poing, se dérangeant en pleine procession, pour jeter le coup d'œil du maître à des travaux en cours. C'était dans le sang; Sixte IV n'avait-il pas fait abattre devant lui, séance tenante, l'immeuble d'un propriétaire récalcitrant? C'est qu'avec cette *furia*, cette manie de bouleversemens, personne ne vivait tranquille : on n'était jamais sûr, en revenant chez soi, de trouver sa maison en place. L'aventure arriva, au temps de Jules II, à un cardinal que nomme M. Rodocanachi. Quant à la reconstruction de Saint-Pierre, il n'y avait qu'une voix pour réprouver ce sacrilège; Bramante ne s'appelait plus que le *guastante*, le *rovinante* (le « brise-tout, » le « faiseur de ruines »). A sa mort, on imagina qu'il se présentait au ciel. « Ah! c'est toi, lui disait saint Pierre, qui m'a démoli mon église? On ne passe pas! » Le dialogue se poursuit avec une fantaisie charmante; l'ensorceleur finit par amadouer son Cerbère. On pourrait croire qu'il est content? Mais le pli professionnel ne quitte pas pour si peu : à peine entré, le voilà qui veut moderniser l'autre monde : « Fi! s'écrie-t-il, quel Paradis vieux jeu et vermoulu! Je m'en vais vous en refaire un autre. Pouvez-vous vivre dans ce taudis? Premièrement, au lieu de ce vilain raidillon, nous allons établir une route carrossable. Et si vous ne me laissez pas faire, tant pis pour vous : j'irai au diable et je bramantiserai l'Enfer! »

Ce sont des plaisanteries : elles ne tirent pas à conséquence. La modernisation de Rome n'a pas laissé d'avoir des inconvéniens plus sérieux. L'un est que, pour subvenir aux frais de la basilique, on se mit à vendre les indulgences : commerce dangereux, et d'où s'ensuivit la Réforme. D'autre part, on n'expliquera jamais d'une manière satisfaisante le sacrifice inconcevable du Saint-Pierre de Constantin; le scandale reste sans excuse : et je ne sais s'il est absous par la colonnade de Bernin et la miraculeuse coupole de Michel Ange. Avec Bramante commence la destruction systématique de la Rome médiévale. Sans doute, on ne pouvait exiger de la Renaissance beaucoup de sympathie pour l'art du moyen âge. Mais il y a peu d'exemples d'un anéantissement si complet; c'est l'effacement méthodique de douze cents ans d'histoire. Rome, qui excelle aux accommodemens et aux concordats amiables, aurait pu, dans cette occasion, trouver une solution moins révolutionnaire.

Mais voici qui est plus étrange. La Renaissance est un retour à

la beauté antique; l'antiquité, conçue comme offrant le modèle de la vie raisonnable, des facultés humaines dans leur plein équilibre, se développant harmonieusement dans la joie que procurent l'exercice modéré et la culture savante de toutes nos puissances, tel est le programme commun à toute cette époque, et que nous connaissons encore sous le nom d'« humanisme. » On y oppose le « naturel » de l'Ancien au « mysticisme » du moyen âge, mal à l'aise en ce monde, troublé par le surnaturel. Tout l'effort du siècle est de faire revivre le monde païen. Quand on demandait à Cyriaque d'Ancône à quoi il s'occupait, fouillant les manuscrits et interrogeant le sol : « Je ressuscite les morts ! » disait-il. Et Machiavel écrit : « Cette terre d'Italie est une terre de résurrections. » Ce fut un événement à Rome, lorsque des ouvriers qui retournaient un champ, près de la Voie Appienne, découvrirent un sarcophage où se retrouva intact le corps d'une jeune fille. C'était l'Antiquité qui reparaissait au jour : fraîche, souple, ayant encore aux joues les roses de la vie, elle semblait sourire de ses lèvres entr'ouvertes et prête à se réveiller d'un long enchantement. Tout le monde reconnut en elle Tullia, la fille bien-aimée que les lettrés pleuraient encore en lisant les plaintes désolées du plus éloquent des Romains. La ville entière défila devant sa dépouille charmante. Le Pape en prit ombrage et fit enlever le corps, qui fut enfoui, la nuit, dans une vigne du Pincio. Mais le virginal fantôme continua de flotter devant les yeux de Rome ; au dire des témoins, la morte passait en beauté les plus belles des vivantes ; elle était d'une grâce inconnue à nos jours, comme si la nature s'était lassée de produire de pareils chefs-d'œuvre.

Or, cette naïve idolâtrie, cette foi en la vertu supérieure de l'antique, n'arrêtent nullement le vandalisme. La Renaissance n'épargne pas plus l'antiquité que le moyen âge. Dans le livre émouvant de M. Lanciani, *la Destruction de Rome antique*, le chapitre du XVIe siècle est un des plus chargés. Le déluge des invasions avait laissé la ville presque entière jusqu'au XIIe siècle : les hordes successives des Huns, des Goths, des Lombards, des Sarrasins et des Normands n'avaient presque rien pu contre ses assises inébranlables. C'est Rome elle-même qui prit sur elle son lent suicide ; et l'origine en remonte aux débuts de la Renaissance et à l'art charmant des Cosmates. Ces splendides revêtemens de marbre des églises toscanes, la diaphane cathédrale et le baptistère de Pise, les dômes resplendissans de Lucques et d'Orvieto, certains morceaux de Westminster même, sont un luxe arraché aux monumens romains :

Rome se faisait une industrie de débiter ses marbres et de s'exploiter comme une carrière ; elle couvre le monde de ses débris. Les statues, les merveilles de Paros et de Pentélique couraient un danger plus grave encore : leur calcaire plus fin avait le funeste avantage de produire une chaux incomparable. Ainsi périt, du XIIIe siècle au XVe, presque toute la statuaire romaine. Les belles statues qui décorent la maison des Vestales ont été retrouvées en morceaux dans un four, bourré jusqu'à la gueule de sarmens et de copeaux, avec une perfection qui dénote une longue expérience.

Sans doute, vers le temps où nous sommes, on attache déjà plus de prix aux restes de la sculpture antique. La découverte des *Trois Grâces*, de l'*Apollon*, du *Laocoon*, avertit la bande noire qu'il y avait plus de profit à tirer du marbre que de la chaux. Les papes commençaient leur collection du Belvédère. On déploie dans les fouilles, à la chasse des statues, la patience et l'âpreté des chercheurs de trésors; et de plus belle on continue de saccager les ruines. C'est au XVe siècle que disparurent les derniers restes du temple de Jupiter Stator et le portique intact du temple de la Concorde. On eut le temps de ronger encore une moitié du Colisée. Pour percer sa rue du Borgo, Sixte IV fait sauter la pyramide de Sestius; pour construire le nouveau Saint-Pierre, Jules II livre à Bramante le Forum et la Voie Sacrée; pour le palais Farnèse, on tire les matériaux de Saint-Paul hors les Murs. Et là ne finit pas le long martyre de Rome : la pioche des bourreaux ne s'arrête pas un moment de tout le XVIe siècle. Elle remblaie les routes avec les tombeaux qui les bordent, dépèce le soubassement du mausolée de Cecilia Metella, pour finir par faire tomber, froidement, le Septizonium de Sévère.

En vérité, la Renaissance nous a-t-elle donné autant qu'elle nous coûte? Ces grands bâtisseurs ont été de terribles démolisseurs; leur fièvre de créer n'a d'égale que leur rage de détruire. Et alors, de ce grand carnage, de tous ces débris exhumés et meurtris, commence à s'exhaler un sentiment nouveau : une majesté de tristesse plane sur cette poussière des siècles; l'homme, pour la première fois peut-être, découvre la poésie des ruines. Ce ne sont pas des Français, quoi que Chateaubriand prétende, qui ont l'honneur de l'invention. Montaigne, du Bellay ne sont pas les premiers qui se soient écriés devant les pierres de Rome :

Sacrés coteaux, et vous, saintes ruines !...

D'autres, Pétrarque, Pogge, avaient dit avant eux la plainte qui

s'élève de cet immense tombeau ; avant eux, ils avaient chanté ce grand chant de deuil de l'histoire, cette angoisse qui monte du passé comme d'un cimetière, et qui nous fait sentir à Rome plus qu'ailleurs, parmi plus de grandeurs fracassées, la vanité de notre existence, la fatalité de la vie, la brièveté, l'universelle fragilité des choses.

Parmi les images de son livre, M. Rodocanachi en publie quelques-unes qui expriment d'une manière pénétrante ce sentiment nouveau. Ce sont les cahiers d'un artiste qui passe, avec raison, pour un des plus méchans peintres de l'école hollandaise : venu à Rome pour y chercher le nouvel Évangile de l'art, Martin Heemskerk s'y infecta d'un détestable académisme. Les idées du pauvre Batave grimaçent pitoyablement, dans leur peau étrangère de nudités gréco-romaines. Pourtant, ce barbouilleur n'a pas perdu son temps dans la ville divine. Il y a dessiné, au cours de ses flâneries, un album de croquis, vues de sites, de palais, de ruines, qui forment un document unique sur la topographie romaine et sur l'état d'esprit d'un pèlerin de ce temps-là.

On trouve dans cet album les vestiges de monumens aujourd'hui anéantis ; on y entre dans l'intimité des collections romaines. Comme toujours, — comme il arriva chez nous pendant la Révolution, — ces grandes crises de destruction sont l'âge d'or des amateurs ; l'iconoclaste est le cousin du fondateur de musée. Pourtant, le Romain de la Renaissance ne prend pas grand soin de ses « *anticaglie.* » Il les goûte en artiste plus qu'en archéologue ; il les entasse sous un portique, dans un désordre pittoresque, ou les espace dans sa villa, sur un fond de verdure sombre, — peuple de blancheurs élégiaques et de déités virgiliennes, murmurant vaguement des églogues sans paroles et qui, devant quelque profond *bosco*, baignées et à demi reprises par la Nature, composent des Piranèse et des Hubert Robert.

Un grand panorama de Rome, que M. Rodocanachi reproduit et commente après de Rossi, occupe trois feuillets de ce précieux album. L'artiste s'est placé sur un observatoire qui devait être un lieu classique, connu des touristes et des guides : c'était ce promontoire de la roche Tarpéienne où le Pogge aimait à s'asseoir pour contempler les ruines, et méditer sur les changemens de la fortune. On embrasse de là toute la ville : vaste paysage de mélancolies ! Du point où il était, Heemskerk voyait déjà disparaître deux Romes : celle de l'antiquité et celle du moyen âge. La raison, avec ses alignemens implacables, chassait de partout la légende. Elle détruisait, avec les ruines, leur flore de « merveilles, » la ville fabuleuse du

folk-lore, la ville de Tannhaüser et de l'enchanteur Virgile, celle de la Sibylle et de la Vierge de l'Ara Cœli, où la Madone apparaissait dans un nimbe à César, où Néron, du haut de la tour des Colonna, assistait en chantant à l'incendie de Rome; où les dompteurs équestres du Monte-Cavallo étaient deux « philosophes, » deux jeunes gymnosophistes, Phidias et Praxitèle, qui venaient annoncer une vérité nouvelle; et où la Vénus ténébreuse des tentations nocturnes étouffait dans ses bras d'airain le jeune époux imprudent qui par jeu lui passait au doigt son anneau de fiançailles.

Ce monde-là s'évanouissait derrière l'horizon, et le néophyte néerlandais n'en a plus le souvenir. S'il revenait aujourd'hui rêver à la même place, s'y orienterait-il encore? Reconnaîtrait-il son Forum, excavé jusqu'à l'os par la science moderne, et son Capitole écrasé par le monument national? Qu'a-t-on fait en élevant cette masse orgueilleuse, des contours de l'ancienne ville, de ses profils défigurés? Que reste-t-il de l'ondulation des collines romaines, des plis de ce grand linceul roulé sur un ossuaire? Sans doute, la vie a ses droits, elle a ses exigences : elles sont cruelles à la beauté. La nouvelle Italie a repris à son compte le rêve impérialiste du Rovere et de son architecte : elle en a fait une dure et victorieuse réalité. On en conviendra en lisant ce beau chapitre de M. Rodocanachi : la Renaissance a tracé le programme de l'avenir; la « troisième Rome, » sur plus d'un point, accomplit les plans de la seconde. Celle-ci prévoyait-elle ce qu'elle y perdrait de sa poésie? Le progrès coûte cher. On songe, devant ce dessin du pèlerin hollandais, et en le comparant à ce que nous voyons, à la prophétie de saint Benoît, rendant courage à un de ses moines consterné par l'approche menaçante de Totila : « Rassure-toi, mon enfant : la destruction de Rome ne sera pas l'œuvre des barbares. »

LOUIS GILLET.

UN SALON D'HIER

C'est très difficile, quand on a fait un livre et qu'il a eu du succès, de n'en pas faire un second, et quand on a commencé d'écrire ses Mémoires, de ne pas continuer par écrire les Mémoires des autres. Le livre que publiait, il y a un an, le directeur du *Gaulois* sous ce titre : *Ce que mes yeux ont vu*, fut, si je ne me trompe, le plus grand succès de librairie de l'année. Le public avait estimé, non sans raison, qu'après quarante ans et plus de vie parisienne et de journalisme, un témoin placé aux premières loges, et qui avait ses entrées dans les coulisses, devait avoir de ses yeux vu de bien curieux spectacles. Ce premier livre était écrit un peu au hasard, sans plan bien déterminé et sans autre dessein que d'égrener les souvenirs à mesure qu'ils se présentaient. Cette fois, pour mettre plus d'ordre dans sa narration, M. Arthur Meyer a adopté un cadre suffisamment précis : celui d'un salon qui fut, parmi ceux d'hier, un des plus brillans. Il s'y tient, mais il ne s'y confine pas. Il regarde par les fenêtres. Il recueille les bruits qui viennent du dehors. Il répète ce qu'il a entendu, ou du moins ce qu'il en peut dire. C'est le titre même de son nouveau volume : *Ce que je peux dire* (1). Il se trouve que, de tant de gens qu'il a connus, il ne peut ou il ne veut dire que du bien. Cette bienveillance universelle nous cause-t-elle quelque déception ? Ou n'est-elle pas plutôt ici la marque tout à fait originale du mémorialiste ? Le plus ordinaire aliment des Mémoires, c'est la médisance. La postérité ne s'amuse qu'aux potins et les préfère scandaleux : c'est en quoi elle est pareille aux contemporains. Ici règne un optimisme sans mélange. Tous les hommes sont intelligens, actifs, spirituels, tous les orateurs sont éloquens, tous les écrivains écrivent en français, et toutes les femmes au corsage fleuri n'ont jamais eu que des relations innocentes. On est charmé — et un peu surpris — de trouver tant d'ingénuité chez un vieux Parisien.

(1) *Ce que je peux dire*, par M. Arthur Meyer, 1 vol. in-16 ; Plon.

C'est probablement la partie du volume la plus actuelle qui attirera le plus grand nombre de lecteurs : l'historique de la ligue de la « Patrie française, » les dessous de l'alliance russe, une conversation avec M. Constans, le jour qu'il fit arrêter le duc d'Orléans, etc. Pour moi, je goûte surtout les pages qui évoquent des souvenirs plus lointains et font revivre une société disparue. M. Arthur Meyer est de ceux qui ne se lassent pas de regretter la politesse et le raffinement de cette société. Justement voici quatre pages consacrées à dénombrer et passer en revue les jeunes élégans de ce temps-là. Quels étaient donc les divertissemens ordinaires de cette jeunesse dorée, — du moins ceux que l'on peut dire? On commençait par aller voir Mlle Rigolboche dans son numéro sensationnel, le Grand Écart; puis on se répandait, durant les entr'actes, dans les loges des fameuses demi-mondaines, dont chacun était, avait été, ou allait être le protecteur. La petite fête s'achève dans une échoppe à l'aspect minable, où, par une aimable ironie, se danse la polka des Dindons. « Sur une plaque de tôle, chauffée à blanc, apparaissent quatre dindons. Les malheureuses bêtes, pour échapper au contact qui les brûle, lèvent une patte, puis la laissent retomber pour relever l'autre, et ce sont des contorsions et des petits cris jusqu'à ce que le barnum, pour ne pas ruiner son matériel, ralentisse et éteigne le feu. Ce petit jeu, d'une férocité relative, suffit à chatouiller dans leur épiderme ces jeunes gens, les derniers qui aient connu la joie de vivre... » Certes je plains une jeunesse qui ignore la joie de vivre. Mais j'ai mon opinion faite sur celle qui demandait ses joies au Cancan de Mlle Rigolboche et à la polka des Dindons.

L'auteur de *Ce que je peux dire* se plaît à reconstituer les décors d'autrefois, depuis le boulevard du Crime et les redoutes d'Arsène Houssaye jusqu'au cabaret artistique du Chat Noir. Les anecdotes foisonnent dans son livre. Et on ne cesse de saluer au passage les célébrités, depuis Sainte-Beuve et Dumas fils jusqu'à nos plus notoires contemporains. L'index des noms cités ne remplit pas moins de vingt pages. Ce groupement de figures toutes connues, mais qu'on ne s'attendait pas toujours à reconnaître ensemble, fait un peu songer à ces compositions ingénieuses où le peintre s'est appliqué à réunir le plus grand nombre possible de notabilités parisiennes, qui s'y pressent et s'y serrent, dans le cadre d'un soir de première, ou dans l'apothéose d'un retour des courses.

Il va sans dire que la figure à laquelle on revient sans cesse est celle du personnage central, de la femme que son biographe, dans la

première partie du livre, appelle : la dame aux Violettes. Eut-elle d'ailleurs réellement ce surnom, ou n'est-il ici que par analogie avec la dame aux Camélias? Un portrait d'Amaury Duval nous la montre à l'époque qui dut être celle de sa plus grande beauté. Il donne en effet l'idée d'une extrême séduction. Le visage encadré de bandeaux noirs est d'un ovale très délicat, les traits réguliers et fins, l'ensemble tout à fait distingué. Je remarque, comme signe caractéristique, la largeur du front, qui a toujours passé pour preuve d'intelligence. Et comment douter qu'une telle femme ait été supérieurement intelligente? Le regard, très profond, semble suivre un rêve à l'horizon. Et ce rêve, que serait-il sinon la paradoxale merveille d'une telle existence?

Quand elle arrive à Paris, nous dit-on, s'échappant de la petite maison paternelle où avait gaminé son enfance, la future dame aux Violettes a quinze ans : c'est Manon, c'est Musette ou Marguerite Gautier. Repassons à l'époque où, devenue la comtesse de Loynes, elle est riche et titrée. Elle a alors un des salons les plus brillans de Paris. Les savans s'y coudoient avec les boulevardiers et les généraux avec les hommes politiques. Renan y dîne chaque semaine. Et si l'on se demande ce que l'auteur des *Origines du Christianisme* allait faire là, on peut répondre qu'il y trouvait l'auteur des *Origines de la France contemporaine* pour lui donner la réplique. Taine était en effet, lui aussi, un familier de la maison. Les historiens, les philosophes, les moralistes s'y rencontraient avec les auteurs dramatiques et les romanciers. C'était une faveur très recherchée d'y être admis. Et ceux qui, priés ailleurs, daignaient ou dédaignaient, sollicitaient ici une invitation.

L'usage veut, aujourd'hui, qu'on gémisse sur la disparition des salons. M. Arthur Meyer n'y manque pas. Pourtant je suis bien assuré que les salons du XIXe siècle auront, eux aussi, leurs panégyristes. Voilà déjà celui de la comtesse de Loynes portraituré.

C'était, à en juger par la liste de ses hôtes, un salon bien pensant. Les conversations, si l'on s'en rapporte au témoignage de l'historiographe qui y fit sa partie, y prenaient volontiers un tour relevé. Sans doute, l'auteur n'a relaté que les plus sérieuses de ces conversations et on y dut échanger des propos plus frivoles. Il n'en reste pas moins curieux que les spécimens qui nous en sont donnés aient tous un certain air de gravité. Pendant un temps, la politique en fut le thème habituel, et on choisissait à table les sujets qui devaient ensuite être traités dans les réunions publiques. Il y a un entretien

sur les mérites comparés des dix écrivains français les plus illustres qui ressemble à un débat de professionnels, sinon de professeurs. Ici et là on constate que les convives, une fois qu'ils ont pris la parole, ne la cèdent pas volontiers. Ils exposent, ils dissertent. Apparemment c'est que les femmes n'avaient pas ici leur place : on était entre hommes et la conversation s'en ressentait.

Peu de salons, de nos jours, semblent avoir eu une influence plus réelle. Le but de la maîtresse de maison avait, paraît-il, été, depuis longtemps, d'exercer « une maîtrise souveraine sur les événemens de son pays, d'y jouer un rôle décisif et d'être, dans la coulisse, une sorte d'Égérie toute-puissante. » Noble but, que la comtesse de Loynes atteignit ! « Elle a fait, comme en se jouant, des députés, des sénateurs, des opposans, des présidens de ligues et de conseil municipal, des directeurs de revues, de journaux, de théâtres. Elle a fait des académiciens, elle faillit faire un César. » Par là, elle poursuivait le « relèvement de notre pays. » Son biographe y insiste. On comptait avec son opinion, en littérature, en politique, en religion. Un tel résultat, surtout quand on songe au point de départ, est tout à fait remarquable.

La vie, pour qui sait la regarder, et sans qu'il soit pour aucun de nous besoin d'aller chercher fort loin ses exemples, n'est rien de plat ni d'ennuyeux. Telle est, me semble-t-il, l'opinion dernière qu'en a l'auteur de *Ce que je peux dire*. Il y assiste comme à une comédie. C'est l'amateur de théâtre qui a vu beaucoup de pièces et qui s'y amuse toujours. Après cela, est-il dupe du spectacle autant que son empressement à y applaudir le ferait croire ? On se le demande en fermant le livre, et cela ne laisse pas d'ajouter au plaisir de la lecture un certain piquant.

R. D.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Les événemens parlementaires sont, depuis quelques jours, d'une importance immédiate assez médiocre, mais ils nous préparent pour l'avenir de sérieuses difficultés. Le Sénat, qui poursuit à la hâte la discussion du budget de 1912, a décidément incorporé dans la loi de finances une nouvelle loi sur les retraites ouvrières, et la Chambre, aux prises avec la réforme électorale, avance lentement au milieu de broussailles qu'elle accumule elle-même très consciemment devant ses pas. La nouvelle loi des retraites coûtera cher, dans un moment où notre situation financière aurait besoin d'être particulièrement ménagée. Quant à la réforme électorale, c'est la toile de Pénélope : la Chambre défait un jour ce qu'elle a fait la veille, après quoi, elle se repose de cet effort pendant plusieurs semaines. A marcher de ce train, on n'est pas près d'atteindre le but : les puissances de temporisation, ou plutôt d'obstruction, l'emportent de plus en plus.

Ce n'est pas la première fois que le Sénat sacrifie son opinion aux obligations qu'il croit résulter pour lui des circonstances. Après avoir voté autrefois le rachat de l'Ouest pour ne pas renverser le Cabinet Clemenceau, il est de sa part plus excusable de voter la nouvelle loi sur les retraites ouvrières pour ne pas ébranler le Cabinet Poincaré. Ce Cabinet jouit de la faveur publique; aussi est-on disposé à lui faire de larges concessions; mais il faut reconnaître que celles que le Sénat vient de lui faire ont été dures. On sait de quel discrédit la loi de 1910, sur les retraites ouvrières a été frappée dès le premier moment; elle a suscité, dans le monde ouvrier, une méfiance qui est fort loin d'être dissipée ; la résistance a continué jusqu'ici et elle a été si générale que les partisans de la loi n'ont vu d'autre moyen de la faire accepter que de la changer. Elle a

fixé l'âge de la retraite à soixante-cinq ans. Les ouvriers déjà âgés, ceux en particulier qui étaient dans le voisinage de la soixantaine, sollicités par un bénéfice évident et prochain, s'y sont naturellement conformés : ils avaient l'espoir, ou même la quasi-certitude d'atteindre l'âge de la retraite et il leur suffisait pour y avoir droit de faire un petit nombre de versemens annuels de 9 francs. Comment auraient-ils hésité ? Mais la charge qui, de leur chef, incombait à l'État était d'autant plus lourde qu'un plus petit nombre de versemens y correspondait. En revanche, les ouvriers jeunes répugnaient à faire des versemens pendant un grand nombre d'années en vue d'une retraite à laquelle beaucoup d'entre eux, la majorité sans doute, n'arriveraient pas. L'adhésion à la loi a donc été conditionnée par l'âge des intéressés : moins cet âge était avancé, plus les assujettis ont été récalcitrans. Dans cette situation, que faire ? Une idée très simple s'est présentée à l'esprit du gouvernement : abaisser l'âge de la retraite de soixante-cinq à soixante ans. Idée généreuse sans doute autant que simple : le malheur est qu'elle n'est pas moins onéreuse. On ne peut pas songer en effet à augmenter le chiffre des versemens ouvriers et patronaux, il faut donc bien que le budget paie la différence. Le Sénat a trop de bon sens pour n'avoir pas senti les inconvéniens de cette revision de la loi, et, s'il ne les avait pas sentis spontanément, l'admirable discours de M. Touron ne lui aurait pas permis de les ignorer. M. Touron est allé au fond des choses : il n'a aucune admiration pour cet « idéal » de tant de Français, qui consiste à avoir une retraite le plus tôt possible avec le minimum de travail. M. Touron craint que la loi nouvelle, en donnant aux ouvriers des mentalités de fonctionnaires, ne diminue en eux la force d'initiative qui en a élevé aujourd'hui un grand nombre au-dessus de leur condition première. Un horizon plus étroit, avec une plus grande facilité à en atteindre la limite, est-ce là ce qu'il faut proposer aux ouvriers dans la bataille économique à laquelle se livre le monde entier ? M. Touron ne le croit pas et le Sénat ne le croit certainement pas plus que lui. Et quelle imprudence d'augmenter dans une proportion considérable les charges du budget au moment où tant d'autres dépenses, notamment celles sur lesquelles on ne peut pas lésiner parce qu'elles intéressent la défense nationale, sont à la veille de s'imposer ! M. Touron a exposé tout cela avec une force convaincante : aussi le Sénat a-t-il été convaincu, si on en juge par les applaudissemens dont il a couvert l'orateur ; mais bientôt la parole habile et séduisante de M. le ministre du Travail l'a rappelé aux con-

tingences ministérielles, et il a voté dans le sens du ministère. *Video meliora...* Voir le bien et le faire ont été de tout temps deux choses très différentes.

Quant à la Chambre, elle prend, quitte et reprend encore la loi électorale sans lui faire faire un pas décisif vers le dénouement. Il faut une grande subtilité d'esprit et une connaissance approfondie des manœuvres parlementaires pour voir à peu près clair dans la mêlée à laquelle nous assistons. A quoi bon demander à nos lecteurs un effort d'attention qui ne mènerait à rien et qu'il faudrait probablement recommencer dans quelques jours sur de nouveaux frais sans aboutir davantage? Nous ne manquerons pas de les tenir au courant des résultats lorsqu'ils seront acquis, mais ce ne sera sans doute pas avant assez longtemps. Cette réforme du scrutin de liste avec représentation proportionnelle dont le pays a accueilli l'espérance avec satisfaction et qui, sans être une panacée capable de guérir tous nos maux, en atténuerait du moins quelques-uns, est en péril par les résistances que lui opposent les radicaux. Les radicaux sont les bénéficiaires du régime actuel; s'ils en représentent tous les vices, ils en recueillent tous les avantages et, dès lors, tout changement leur répugne. Les mares stagnantes n'ont rien qui leur déplaise, ils y vivent à l'aise et ne pardonnent pas à M. Briand d'en avoir autrefois dénoncé la pestilence. C'est pour ce motif qu'ils se sont appliqués à lui rendre la vie impossible et l'ont amené à donner sa démission. Ils ont commencé à respirer sous les ministères Monis et Caillaux, mais ces ministères ont été de courte durée, et, après eux, la question électorale, qu'ils n'avaient pas pu éliminer complètement, est revenue tout entière et s'est imposée au gouvernement nouveau. Celui-ci est composé d'amis et d'adversaires de la réforme, mais les premiers dominent et les seconds se sont inclinés : peut-être se sont-ils seulement réservés. M. le président du Conseil, en particulier, est un partisan résolu du scrutin de liste avec représentation proportionnelle. S'il est disposé à faire, dans les applications de détail, les concessions nécessaires, il est résolu à maintenir intact le principe de la réforme et à en sauver l'essentiel : en quoi, il aura d'autant plus de mérite qu'il rencontrera devant lui, et il le sait bien, l'opposition, tantôt directe et avouée, tantôt indirecte et sournoise, mais non moins dangereuse pour cela, de ces mêmes radicaux qui, après avoir découragé M. Briand, espèrent bien recommencer avec lui le même jeu. Il a reçu déjà leurs députations et leurs sommations menaçantes, mais il a résisté à l'assaut, soit dans son cabinet, soit à la tribune,

et jusqu'ici l'avantage lui est resté. C'est là néanmoins qu'est la grosse difficulté de son ministère.

Nous avons assez souvent parlé de l'apparentement pour n'avoir pas à y revenir. Il a été rejeté par la Chambre à une énorme majorité et les radicaux ont crié, après coup, qu'à partir de ce moment, ils étaient devenus les adversaires acharnés de la réforme électorale. On a quelques raisons de croire qu'ils l'étaient avant et que le rejet de l'apparentement n'a pas changé grand'chose à leurs dispositions : il leur a seulement fourni un prétexte à défaut duquel ils en auraient trouvé un autre. L'apparentement, à les entendre, avait été une transaction et un contrat formels entre les partisans de la réforme et eux : la transaction étant méconnue, le contrat était déchiré, ils ont annoncé qu'ils reprenaient leur liberté et qu'ils allaient en user. Ils l'ont essayé en effet, mais à leur énergie M. le président du Conseil a opposé la sienne. Aux raisons multiples, sérieuses, profondes, qui militent en faveur de la représentation proportionnelle, il en a ajouté d'autres qui résultent des votes antérieurs de la Chambre et de la situation qu'ils ont créée. — Qu'ai-je fait, a-t-il demandé, et que pouvais-je faire, en présence des votes redoublés de l'ancienne Chambre et de la nouvelle en faveur de la réforme? J'ai pris ces votes au sérieux, je les ai considérés comme acquis, je n'ai pas cru que la Chambre s'était livrée à des démonstrations qui ne l'engageaient pas : si je me suis trompé, c'est à elle de le dire. — Un orateur radical, qui est un des adversaires les plus passionnés de la réforme, M. Breton, ayant proposé de voter l'ensemble d'un article dont on avait déjà adopté les dispositions successives, mais dont il soutenait que l'esprit avait été changé par la suppression de l'apparentement, M. le président du Conseil s'est emparé de cette proposition; il l'a faite sienne; il a demandé lui aussi à la Chambre de voter sur l'ensemble de l'article, avec la différence qu'il en demandait l'adoption tandis que M. Breton en conseillait le rejet. Et M. Poincaré a remporté une très belle victoire, il a eu une très forte majorité, mais il ne se fait probablement aucune illusion sur l'importance de ce succès, c'est-à-dire sur sa solidité.

Tranchons le mot, si le gouvernement est parfaitement loyal dans cette affaire, la Chambre ne l'est pas au même degré. Elle louvoie; elle vote un jour dans un sens et le lendemain dans un autre; elle gagne du temps. Le ministère ménage cette situation délicate. Il n'a pas jusqu'ici posé la question de confiance, se réservant de le faire plus tard, peut-être même seulement lorsque la loi, amendée par

le Sénat, reviendra devant la Chambre. La Chambre et lui peuvent vivre ainsi côte à côte pendant assez longtemps, à la condition de ne pas se heurter par les points sensibles, et la réforme électorale abonde en points de cette espèce. Les majorités mêmes que le gouvernement a obtenues dans cette affaire ne sont pas de nature à inspirer une grande confiance pour l'avenir; elles sont trop nombreuses, elles sont trop composites, elles comprennent à la fois des élémens d'extrême-droite et d'extrême-gauche ; ce sont des majorités de circonstance et non pas des majorités de gouvernement : nous entendons par là des majorités avec lesquelles on peut gouverner. Et c'est là une des infirmités du régime parlementaire, tel qu'il se comporte actuellement; les partis n'y sont pas solidement constitués ; à tout propos, ils se mêlent et se confondent dans des coalitions de hasard, nécessairement provisoires, après lesquelles il ne reste que de la confusion. La réforme électorale, si elle est votée, atténuera peut-être ce vice d'organisation : elle aidera à se créer des partis mieux formés. Un des principaux argumens des radicaux contre la réforme consiste à dire que, s'ils se divisent en face d'autres partis qui resteront unis, ils seront battus quoiqu'ils aient la majorité. — Eh bien! leur dit-on, ne vous divisez pas : la réforme a précisément pour objet de pousser les grands partis à prendre conscience d'eux-mêmes et à augmenter leur force d'union. — Les radicaux répondent à cela qu'ils ont l'habitude de se battre entre eux et que c'est une habitude difficile à perdre. Ils comptent sur le second tour de scrutin pour réparer la dispersion de leurs forces au premier; mais, précisément, la réforme supprime ce second tour. A nos yeux, tous ces griefs contre la réforme font apparaître ses mérites : elle aura rempli un de ses principaux objets si elle supprime les détestables pratiques dont nous venons de parler. Mais les radicaux sont obsédés par une pensée secrète : Nous sommes bien ainsi, pourquoi changer? Le régime électoral est bon puisqu'il nous élit.

Là sera peut-être un jour, que nous espérons lointain, la pierre d'achoppement du ministère. Il veut la réforme, il est sincère dans son affirmation, il l'est beaucoup plus que d'autres qui approuvent la représentation proportionnelle du bout des lèvres parce qu'ils l'ont promise à leurs électeurs et que leurs électeurs y tiennent ; mais, eux, n'y tiennent pas et ils seraient bien aises de la voir échouer sans qu'on pût dire que c'est de leur faute. Au fond de la situation actuelle, il y a cette équivoque. Soyons donc patiens et point trop exigeans pour le ministère. Nous n'attendons pas de lui qu'il nous

donne toutes les satisfactions que nous pouvons souhaiter; quand même il le voudrait, il ne le pourrait pas; il faut bien qu'il vive avec les élémens parlementaires dont la Chambre se compose. On aurait beau agiter celle-ci, on n'en extrairait pas une majorité conforme à nos désirs: sachons donc les modérer.

On a fait d'ailleurs tant de réformes depuis quelques années que nous sommes moins pressés d'en voir de nouvelles et que nous nous contenterions volontiers d'un gouvernement qui se bornerait à bien gouverner. Le jour où nous aurions l'impression que notre diplomatie est habilement conduite, que nos finances sont gérées avec économie, que notre armée et notre marine sont mises au niveau de tous les devoirs qui peuvent subitement leur incomber, nous éprouverions un tel soulagement d'esprit et de cœur que nous n'en demanderions pas davantage, au moins pendant quelque temps. Les choses n'en sont pas encore là, mais il y a amélioration. Le gouvernement, c'est une justice à lui rendre, n'a pas oublié le mouvement d'opinion d'où il est sorti. Sa composition serait un paradoxe s'il en était autrement. En effet, c'est un Cabinet de coalition ou, si l'on veut, d'union républicaine, et la haute situation, le caractère, le talent de quelques-uns des hommes dont il se compose ne font que mieux ressentir les divergences qui existent entre eux. Le lien commun qui les a unis est le patriotisme. Dans ce gouvernement, les questions relatives à la défense nationale devaient donc tenir une grande place. On a fait confiance à M. Delcassé pour la Marine et à M. Millerand pour la guerre, et, jusqu'à présent, cette confiance a été justifiée. On a su gré à M. Millerand d'avoir promené dans les rues de Paris des retraites militaires: ce n'est pas un très grand fait, mais c'est un fait significatif. Nous avons eu des ministres, et même des ministres de la Guerre, qui auraient dit volontiers: Cachez cette armée que nous ne saurions voir. On savait que l'armée était tout près de nous, qu'elle travaillait admirablement dans ses casernes et ses champs d'exercice, mais on ne la voyait pas: c'est à peine si une fois par an, le 14 juillet, la population de Paris en avait le spectacle. L'effet produit par les retraites militaires de M. Millerand n'a été aussi grand que parce qu'on en était désaccoutumé. Il s'atténuera avec l'habitude et il faut même le souhaiter, car nous ne devons pas considérer le passage de retraites militaires dans nos rues et nos boulevards comme un phénomène surprenant. Toutefois la population parisienne aimera toujours à voir défiler des soldats ayant vraiment l'allure militaire et à entendre résonner tambours et clairons.

La vieille fibre française en est réjouie. M. Millerand a bien fait de faire rentrer l'armée dans notre vie quotidienne : elle ne perd rien à être vue de près et nous y gagnons quelque chose à l'y voir, à cause des hautes obligations qu'elle nous rappelle et des sentimens qu'elle évoque en nous. C'est pourquoi l'applaudissement a été général. Maintenant que les retraites militaires sont rétablies, il sera difficile de les supprimer : si on le faisait, cela aussi aurait une signification. Aussi ne le fera-t-on pas de sitôt.

Le principal mérite du ministère actuel, même aux yeux de ceux qui n'approuvent pas toute sa politique, est de nous faire vivre dans une atmosphère plus saine. Beaucoup de petites choses autour desquelles nous nous disputions ont disparu ou ont été reléguées à la place subalterne où elles auraient toujours dû être. Cela vient surtout de ce que des choses naturellement grandes se sont imposées à notre attention et qu'il a fallu en tenir plus de compte qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent. L'opinion l'a voulu ainsi : c'est elle qui a fait le ministère actuel et qui le soutient. Elle ne pardonnerait pas à la Chambre de le renverser.

On a tant parlé dans la presse du voyage de lord Haldane à Berlin que nous ne pouvons plus en rien dire de bien nouveau : essayons cependant d'en préciser la signification, laissant d'ailleurs au temps le soin d'en tirer les conséquences.

L'idée de ce voyage n'est pas née à Londres, mais à Berlin : c'est l'empereur Guillaume qui a exprimé le premier le désir de voir un ministre anglais, et on a estimé à Londres que le ministre de la Guerre était le mieux à même de remplir cette mission. Nous n'attachons pas à cette distinction plus d'importance qu'elle n'en a : l'idée qui est venue à l'empereur allemand aurait aussi bien pu venir au gouvernement britannique, mais enfin c'est à une invite allemande que celui-ci s'est rendu et il n'avait évidemment aucune raison de ne pas le faire. Il semble bien, toutefois qu'en partant pour Berlin et même en y arrivant, lord Haldane ne se rendait pas nettement compte du genre d'accueil qui l'y attendait, puisqu'il a prétexté d'un simple voyage d'études qu'il avait entrepris pour des intérêts personnels et privés. Avons-nous besoin de dire que personne ne l'a cru ? En tout cas, si quelqu'un avait eu la naïveté de le faire, il aurait été bientôt détrompé. Le gouvernement impérial, en effet, n'a pas caché l'importance qu'il attachait au voyage de lord Haldane ; il a reçu le ministre anglais comme un visiteur officiel ; les journaux ont

été aussitôt remplis des invitations qui lui avaient été adressées et auxquelles il s'était rendu. Il a vu l'Empereur et le chancelier de l'empire et les conversations échangées entre eux et lui ont eu un caractère politique non seulement avoué, mais proclamé avec une solennité inaccoutumée, puisque, d'une part, le chancelier s'adressant au Reichstag et que le premier ministre anglais s'adressant, de l'autre, à la Chambre des Communes ont tenu un langage analogue, peut-être même concerté, pour exprimer les espérances qu'ils avaient mutuellement conçues à la suite des entrevues de Berlin. Il était difficile de donner plus d'éclat à l'incident. Depuis lors, sir Edward Grey a saisi plusieurs occasions de s'expliquer à son tour publiquement sur le voyage de lord Haldane. Il a répété, en d'autres termes, ce qu'avait déjà dit M. Asquith, insistant d'ailleurs sur le fait qu'il n'y avait rien de changé dans la politique anglaise, que son orientation restait la même et que l'amitié avec la France et la Russie en était le pivot toujours solide. Les agences officieuses ont même été plus loin : elles ont dit tout de suite, et le fait a été confirmé depuis, que les gouvernemens de Paris et de Saint-Pétersbourg seraient tenus au courant par sir Edward Grey de tout ce qui aurait été fait à Berlin.

Qu'y a-t-on fait? Si les gouvernemens intéressés le savent, l'opinion l'ignore et ne peut que le supposer. Le langage des ministres, soit anglais, soit allemands, a été très optimiste ; à l'entendre, il doit sortir de grandes choses des causeries de Berlin ; mais celui des journaux, soit en Angleterre, soit en Allemagne, — et nous parlons ici des journaux officieux, — a été loin d'exprimer la même confiance. Il y a eu même beaucoup de mauvaise humeur dans les journaux allemands. Ils ont tous combattu et repoussé l'idée que le gouvernement impérial aurait pu prendre des engagemens au sujet de la limitation des armemens maritimes. Une circonstance assez singulière, si on croit, et nous le croyons, que cette question des armemens a été un des objets des conversations de Berlin, a encore augmenté l'acrimonie de la presse allemande : pendant que lord Haldane causait avec l'Empereur et M. de Bethmann-Hollweg, le ministre de la Marine anglais, M. Winston Churchill, prononçait à Glasgow un discours retentissant qui n'était pas fait pour faciliter la tâche de son collègue. Il y a deux parties à distinguer dans le discours de M. Churchill. Tout le monde sera de son avis lorsqu'il a dit que la suprématie maritime était pour l'Angleterre une question de vie ou de mort : le jour en effet où elle cesserait d'exister, le commerce d'où l'Angleterre a tiré son immense richesse, et dont elle a

d'ailleurs besoin pour sa subsistance, serait menacé et bientôt paralysé sur toute l'étendue des mers : alors l'Angleterre serait atteinte dans son existence même. Que M. Churchill ait dit cela, rien de plus légitime. Il pouvait même ajouter par comparaison, comme il n'a pas manqué de le faire, que les conditions d'existence de l'Allemagne étaient différentes, que sa puissance, qui s'était faite sans sa flotte, tenait en partie à d'autres causes et avait d'autres appuis, au point qu'elle resterait un très grand pays quand même elle perdrait sa force maritime; mais il fallait s'en tenir là et M. Churchill a été plus loin : il a dit que sa flotte était pour l'Allemagne un « objet de luxe. » Aucun mot ne pouvait sonner à Berlin d'une manière plus désobligeante. Que le discours de Glasgow ait été relevé vivement par la presse allemande, nul ne s'en étonnera. Mais il ne semble pas que le gouvernement impérial s'en soit ému plus qu'il ne convenait et son attitude générale n'en a pas été modifiée. Il a été évident que si on a vraiment jeté à Berlin les bases d'un accord futur, on tenait surtout à ce que le monde le sût. Qu'en résultera-t-il? Peut-être les armemens maritimes de l'Allemagne et de l'Angleterre seront-ils, cette année, un peu moindres qu'ils ne l'auraient été sans le voyage de lord Haldane à Berlin. Quant à une limitation conventionnelle des armemens, nous y croirons lorsque nous en verrons les effets et si ces effets sont durables. Détente, oui; entente, non.

Qu'on désire une détente à Londres et à Berlin, il n'y a lieu pour nous d'en être ni surpris, ni inquiets, car nous aussi nous désirons une détente entre Berlin et Paris, et ce n'est pas notre faute si elle n'est pas plus complète. La crise de l'été dernier s'est résolue pacifiquement, ce qui est heureux pour tout le monde, et tout le monde souhaitait sincèrement cette solution; mais enfin une autre aurait pu intervenir et on avait dû se préoccuper partout de cette éventualité. Des mesures de précaution avaient été prises et, bien qu'il n'y eût ni d'un côté ni de l'autre aucune intention agressive, une tension inévitable en était résultée dans les rapports des gouvernemens. Cette tension allait-elle continuer, alors que les motifs qui l'avaient fait naître n'existaient plus, du moins à l'état de menace imminente? Pourquoi en aurait-il été ainsi? Lorsqu'on était encore sous le coup d'émotions toutes récentes, nous avons entendu dire qu'il fallait resserrer la solidité des alliances et des ententes et, pour cela, se garder de ce qu'on a appelé toute « pénétration » d'un camp dans l'autre : les deux camps adverses en Europe devaient rester vis-à-vis l'un de l'autre comme des citadelles ennemies. Si on veut la guerre, rien de

mieux; mais si on ne la veut pas, cette attitude est-elle vraiment la meilleure? On ne l'a cru ni à Berlin, ni à Londres : on a pensé qu'on pouvait en atténuer la rigueur sans être accusé de modifier sa politique générale. Sans doute tout est en évolution dans le monde; choses et hommes ne sont pas tout à fait les mêmes de six mois en six mois, souvent même à de moindres intervalles; c'est l'affaire de la diplomatie de surveiller de près ces changemens que la foule n'aperçoit pas toujours; mais, parce que ces changemens se produisent et qu'ils sont inévitables, il ne faut pas croire à des volte-face complètes, à des modifications profondes, à des substitutions radicales d'une politique à une autre. En somme, ce sont les circonstances qui sont changées et elles le sont heureusement : profitons-en pour vivre avec les mœurs de la paix, sans oublier pourtant que la guerre peut survenir d'un moment à l'autre, surtout à celui où nous l'attendrons le moins.

D'autres rapprochemens que celui de l'Angleterre et de l'Allemagne peuvent se produire sans que nous ayons davantage à en prendre ombrage, celui, par exemple, de la Russie et de l'Autriche. La mort même du comte d'Æhrenthal peut y aider. Ce ministre entreprenant, mais qui s'est montré dans la seconde partie de sa carrière aussi prudent qu'il avait été hardi dans la première, avait amené entre la Russie et l'Autriche une mésintelligence qui n'était pas dans ses intentions et qu'il s'efforçait d'apaiser : peut-être son successeur y réussira-t-il mieux que lui, parce qu'il n'aura pas provoqué les mêmes susceptibilités. A tout cela nous n'avons rien à objecter. Il restera dans le monde assez de causes de conflits pour que nous n'ayons pas à regretter qu'on en supprime quelques-unes, à la condition bien entendu que les alliances, les amitiés, les ententes restent ce qu'elles ont été et ce qu'elles doivent être. Ce qui nous rassure à ce sujet, c'est, comme l'a dit M. Ribot au Sénat, que ces combinaisons politiques ne sont l'effet ni de la fantaisie, ni du hasard, mais bien d'intérêts profonds et permanens, et des obligations presque fatales qui en résultent. La surface des choses change seule : la communauté et l'opposition des intérêts mettent plus longtemps à le faire. Les alliances et les ententes, si elles ne sont pas éternelles, car rien ne l'est, sont du moins durables comme les intérêts qu'elles représentent. Et rien, dans la situation de l'Europe, n'en menace pour le moment la stabilité.

Il y aurait peut-être à se préoccuper davantage de la prolongation de la guerre italo-turque. Quels que soient l'intelligence et le courage

de leurs officiers, et ils sont grands, les Italiens n'avancent pas dans la Tripolitaine. L'immense effort qu'ils ont fait et qu'ils continuent rencontre des résistances imprévues, qui tiennent en grande partie à la nature du terrain : ils en viendront à bout avec le temps, mais ce temps commence à leur paraître long et leur impatience augmente de jour en jour. La Porte, au contraire, souffre peu de la guerre et affecte de ne pas en souffrir du tout. Les Italiens ont envoyé des quantités d'hommes et de munitions dans la Tripolitaine : leur entretien coûte très cher. La Porte, paralysée d'ailleurs par son infériorité maritime, n'envoie rien en Afrique et laisse à Allah, qui est grand, le soin de faire face aux événemens. Sa confiance, jusqu'ici, n'a pas été trompée. Il y a 4 000 hommes de troupes turques en Tripolitaine et c'est un noyau qui ne peut pas augmenter, mais autour de lui les Arabes pullulent, poussés par le fanatisme de leur religion et de leur race et excités par la puissante congrégation des Sénoussi qui pourvoit à tous leurs besoins. Combien sont ces Arabes ? Vingt, trente, quarante mille ? On ne le sait pas au juste ; leur nombre est probablement variable, car ils vont et viennent librement ; mais ils sont intrépides, méprisent la mort et présentent des qualités guerrières qui en font des adversaires redoutables. Ils sont d'ailleurs à peu près indépendans de la Porte et si celle-ci y mettait fin officiellement, rien ne prouve que la guerre cesserait effectivement. Les 4 000 Turcs s'embarqueraient peut-être pour rejoindre le poste qui leur serait assigné ; encore n'est-ce pas bien certain ; mais que feraient les Arabes ? Il faudrait les vaincre pour être maître du terrain.

Le parlement italien, qui vient de se réunir, s'est livré à des manifestations patriotiques du caractère le plus imposant. Il est impossible de n'en être pas ému. Les deux Chambres ont ratifié avec enthousiasme le décret qui a prononcé l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque à l'Italie. Les discours prononcés, soit par des orateurs indépendans, soit par le gouvernement, témoignent tous de la même et ardente volonté de faire de ce décret une réalité : malheureusement, pour cela, il faut plus que des votes parlementaires. Aussi le bruit avait-il couru, et l'événement vient de le confirmer, qu'une action maritime de la flotte italienne coïnciderait avec la rentrée du Parlement. On ne savait trop ce que serait cette action ; on la donnait toutefois comme certaine et elle s'est en effet produite sous la forme d'une canonnade à la suite de laquelle un garde-côte et un torpilleur turcs ont été coulés dans le port de Beyrouth. Quelques boulets égarés sont venus tomber sur la ville et y ont fait

quelques victimes. Cette opération de guerre est régulière, mais nous doutons qu'elle soit efficace : en revanche, si elle se renouvelle, les intérêts des Européens seront lésés plus ou moins gravement. C'est peut-être sur cette éventualité qu'on compte à Rome pour obliger les neutres à imposer la paix à la Turquie; mais les démonstrations du parlement italien ne sont pas de nature à aider l'Europe dans cette tâche, si elle veut un jour l'accomplir. Ces démonstrations, qui sont assurément un grand et beau geste, sont de nul effet sur la Porte et ce n'est pas aux puissances, c'est à l'Italie elle-même qu'il appartient d'y donner la suite indispensable pour que le but en soit atteint. On ne voit pas comment l'Europe pourrait faire un devoir à la Porte de capituler avant qu'elle ait épuisé, ou du moins sérieusement entamé ses forces de résistance, qui sont encore à peu près intactes. Le moment viendra sans doute où, l'Italie ayant remporté des avantages décisifs, l'action des neutres pourra se produire avec plus de chances de succès : alors l'Europe ne manquera pas de faire à son tour le geste nécessaire pour arrêter une inutile effusion de sang. Mais on n'en est pas encore là.

La Tripolitaine est perdue pour la Porte, et on s'en rend bien compte à Constantinople; mais, si on finit par s'y accommoder de cette situation en fait, il sera éternellement difficile de la faire consacrer en droit. La Porte, qui subit notre présence et notre domination en Algérie et en Tunisie, ne les a jamais officiellement reconnues. Qu'avons-nous fait? Nous nous sommes arrangés de manière à nous passer de cette reconnaissance, qui n'aurait plus aucun avantage pour nous et serait pour elle un grand détriment moral. Le plus sage, de la part des Italiens, est de poursuivre un résultat analogue. Nous avons conquis l'Algérie et occupé la Tunisie sans nous préoccuper de la Porte, sans lui rien demander, sans rien attendre d'elle, sans exiger qu'elle nous accordât ce qu'elle ne peut pas nous accorder. La Porte ne s'incline que devant le fait accompli, parce qu'elle croit que Dieu l'a voulu. Le fait italien, en Tripolitaine, est sans doute en bonne voie d'accomplissement, mais il n'est pas encore accompli.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.